











# MÉMOIRES

DE LA

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE**

**SCIENCES ET ARTS**

**D'ANGERS**

(ANCIENNE ACADEMIE D'ANGERS)

---

**NOUVELLE PÉRIODE**

---

**TOME ONZIÈME (1868) — N° 1**

---

**ANGERS**

**IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU**  
Chaussée Saint-Pierre, 13

---

1868

## SOMMAIRE.

Étude de législations comparées : Le droit Payen et le droit Chrétien, par M. Charles Carpentier. — M. E. AFFICHARD.

Peintures murales de l'ancien couvent de la Baumette. — M. L. DE FARCY.

Archéologie : Note sur l'inscription du grand autel de l'église du Louroux-Béconnais, incendiée vers 1797. — Note sur les deniers trouvés au Louroux-Béconnais. — M. H. SAUVAGE.

Le Récipiendaire doit-il présenter une épreuve? Épître familière à MM. les Membres de la Société. — Contre le Charlatanisme et à la louange de l'Association médicale de Maine-et-Loire. Stances avec prologue. — M. R. GRILLE.

Compte-rendu d'un ouvrage ayant pour titre : Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, de l'année 1701 à 1744, par Pierre Narbonne. — M. l'abbé L. LEVOYER.

M. de Pontmartin et M. Victor Hugo. — M. P. BELLEUVRE.

Saint Bernard, poème historique. — M. Henry JOUIN.

Procès-verbaux des séances :

Séance du 29 janvier 1868.

— du 27 février.

— du 30 mars.

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE**  
**D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS**

**D'ANGERS**

(ANCIENNE ACADEMIE D'ANGERS).

S. 816.

# MÉMOIRES

DE LA

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE**

**SCIENCES ET ARTS**

**D'ANGERS**

(ANCIENNE ACADEMIE D'ANGERS)

—

**NOUVELLE PÉRIODE**

—

**TOME ONZIÈME**



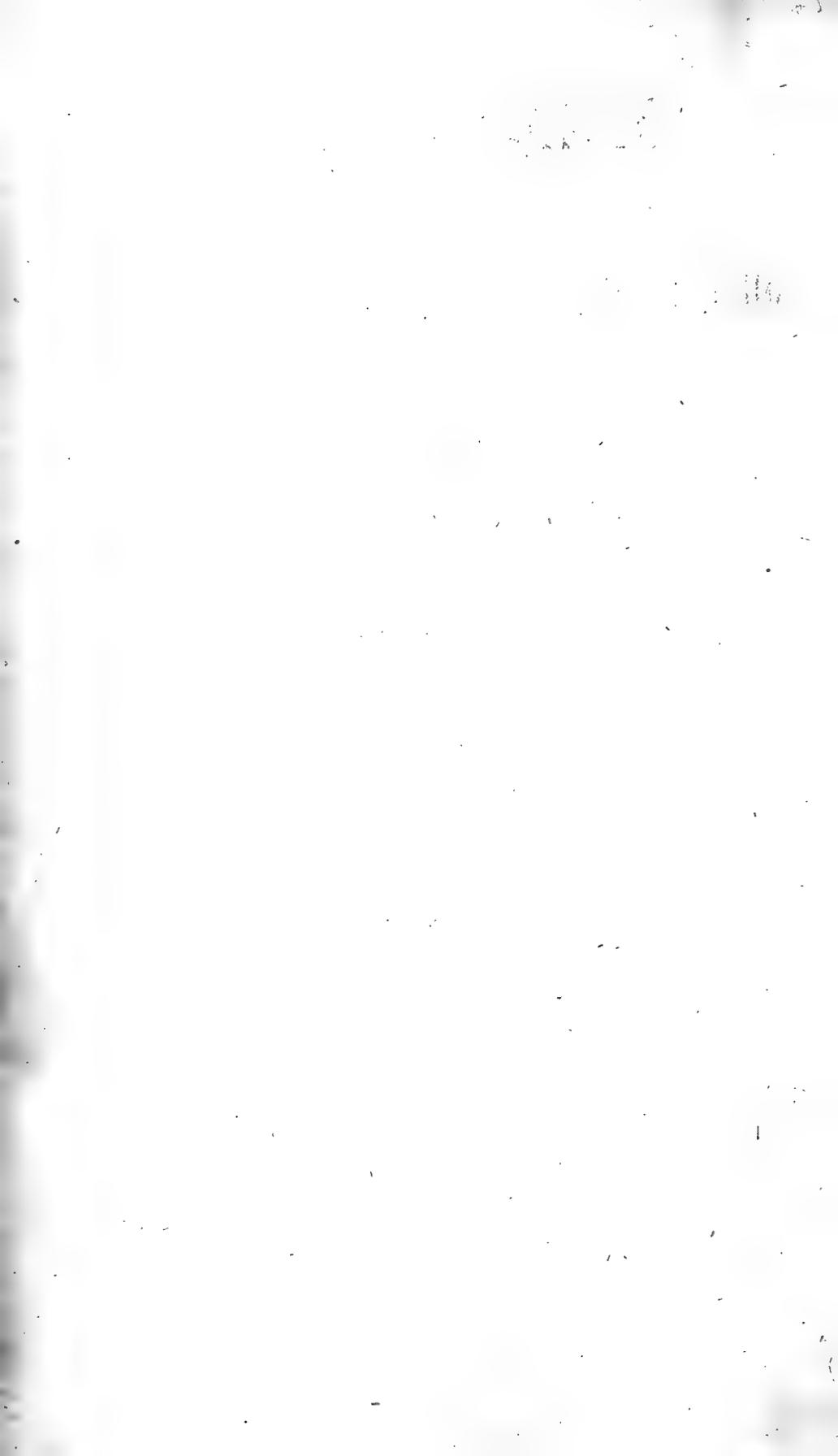
**ANGERS**

**IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU**  
Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1868





ÉTUDE DE LÉGISLATIONS COMPARÉES

---

## LE DROIT PAYEN

ET

# LE DROIT CHRÉTIEN

PAR

**M. Charles CARPENTIER.**

(2<sup>m</sup>e ÉTUDE).

---

La deuxième étude de M. Carpentier, dont le sujet se rattache d'une façon directe et intime à celui de la première <sup>1</sup>, a pour titre : « Du droit de vie et de mort dans la famille sous le paganisme, et de l'abolition de ce droit par la législation chrétienne. » Les procédés et la méthode de l'auteur sont connus, je les ai suffisamment indiqués dans mon précédent travail pour n'avoir

<sup>1</sup> Bulletin de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, tome VIII, page 139 (1<sup>re</sup> étude) : « Du droit de propriété de l'homme sur l'homme et de l'abolition de ce droit par la législation chrétienne. »

pas besoin d'y revenir. Rien n'est plus sincère que sa recherche, rien n'est mieux contrôlé que son affirmation. Il s'efface derrière son œuvre avec une modestie singulière, et se distingue de la plupart des écrivains par une impersonnalité dont l'exemple devrait être plus généralement suivi.

L'auteur, conformément à son plan, examine la question au triple point de vue du droit payen, du droit hébraïque et du droit chrétien; c'est par conséquent sur ce triple terrain que je vais avoir l'honneur de le suivre.

M. Carpentier le dit avec raison, si le trafic organisé des créatures humaines a dû causer au lecteur de la première étude autant de surprise que de dégoût, le mépris flagrant de la vie humaine dont ce travail va le rendre témoin, ne produira pas en lui, un étonnement moins grand, une horreur moins profonde. Que verra-t-il, en effet? Loïs et mœurs, légistes et philosophes autoriser, défendre et justifier le droit de vie et de mort dans la famille. Il verra, dans les temps antérieurs à Jésus-Christ, d'un côté le développement manifeste de la civilisation matérielle, d'un autre le droit et la morale engagés dans une ornière profonde dont il semble humainement qu'ils ne puissent sortir jamais.

Et d'abord, comment la famille païenne était-elle composée?

Au sommet un chef, absolu, irresponsable, devant lequel tout tremble, s'émeut et cède; à la base un troupeau d'esclaves des deux sexes courbés sous un joug sans appel; entre le maître et l'esclave, au centre, des femmes, des concubines qui lui donnent, les unes et les

autres, des enfants. Le chef est un propriétaire dans l'étendue la plus extrême, la plus radicale du mot; il a droit de vie et de mort sur quiconque relève de lui, parce que tout ce qui relève de lui est sa chose dont il peut user et abuser. Comme maître il a le droit de vie et de mort sur la chose-esclave, comme père il a le droit de vie et de mort sur la chose-enfant, comme époux (à de rares exceptions près) il a le droit de vie et de mort sur la chose-femme, comme citoyen sur la chose lui-même; en d'autres termes il a le droit de disposer de son existence propre, de se détruire. Voilà la famille de l'antiquité païenne, dont la despotique organisation et la constitution vivace ne cèderont que pied à pied à l'influence patiente du christianisme.

On pourrait croire que le droit de tuer se bornait au fait unique de détruire purement et simplement; mais ce serait une profonde erreur. Les procédés étaient tristement variés et le paganisme avait le luxe de la cruauté. Le père de famille, chef irresponsable, pouvait choisir et pousser les supplices jusqu'au raffinement. En ce point l'antiquité était d'une libéralité sans mesure; pauvres et riches, devant le droit sauvage et barbare de détruire, jouissaient d'une parfaite égalité.

M. Carpentier ouvre l'histoire; et en premier lieu, le droit de vie et de mort sur les esclaves lui apparaît au seuil de tous les peuples païens. Il le trouve chez les Perses, il le rencontre chez les Chinois dont le code porte notamment la disposition suivante : « Si un maître ou ses parents châtie d'une manière légale son esclave ou son serviteur gagé, pour le corriger d'une désobéissance, *en le battant sur les cuisses et sur le derrière, et*

que cet esclave par suite des coups vienne à mourir, ni son maître, ni même les parents de son maître, *n'en subiront aucune peine.* »

Si de l'Asie on passe en Europe, c'est à la lettre le même spectacle : Le droit de vie et de mort dans la famille existe chez les Germains, chez les Gaulois, dans toute la Grèce et l'Italie. Tacite en témoigne par ces paroles : « Il est rare que les Germains frappent leurs esclaves mais ils ont coutume de les *tuer*, non par système ou par sévérité, mais par impétuosité et par colère, comme ils tueraient un ennemi, à cette différence qu'ils le font *impunément.* » Au témoignage de Jules-César les esclaves des grands, et jusqu'aux affranchis étaient jetés au feu pour honorer la pompe des funérailles. En lisant l'Odyssée, on voit Ulysse faisant pendre d'un seul coup, douze femmes-esclaves, pour des raisons à lui particulières dont il se faisait seul juge. Les Spartiates poussaient les choses encore plus loin et se distinguaient de tous les autres peuples païens par la chasse aux esclaves. Cette chasse était réglementée par un décret d'État — à la façon d'un arrêté préfectoral moderne, — qui limitait le nombre de bipèdes annuellement destructibles.

Veut-on se faire quelque idée de la manière dont les choses se passaient dans certaines contrées de la Grèce? Un exemple pris entre mille suffira : Le peintre Parrhasius voulut peindre Prométhée enchaîné et déchiré sur son rocher. Que fit-il? il acheta un esclave d'une belle venue, l'enchaîna nu sur un rocher; ouvrit sa poitrine et se mit à le peindre en cet état, sans trouble ni scrupule : c'était de la vivisection artistique! A Rome le

droit de tuer se manifestait sous un jour nouveau ; en Germanie on tuait par emportement ou par colère ; en Perse on tuait à titre de châtement et pour apprendre à vivre ; à Rome on tuait pour se récréer et en manière de passe-temps. Flaminius — au rapport de Plutarque, — avait un ami qui n'avait encore vu tuer personne et qui, paraît-il, souffrait de cet état d'infériorité ; Flaminius fit saisir et exécuter un esclave devant ce brave homme pour achever son éducation ! On sait encore que Vidius Pollion, faisait jeter ses esclaves aux poissons de ses viviers, et que les riches se plaisaient à livrer leurs esclaves aux bêtes du cirque ; on sait enfin que les gladiateurs apprenaient purement et simplement l'art de s'entretuer pour la récréation des grands et du peuple. Quand l'esclave n'était mort ni dans les viviers, ni dans les cirques et que les infirmités lui venaient par la vieillesse ou l'excès du travail, que faisaient les *bons* maîtres de ce temps-là ? Ils exposaient, d'après Suétone, leurs esclaves dans l'île d'Esculape et les y laissaient tranquillement mourir. Ce système d'exposition produisit un encombrement tel que l'état sanitaire en fut gravement compromis. Claude fut obligé de décréter que les esclaves *abandonnés* seraient *libres* ; il défendit en conséquence de les *tuer* sous peine d'être déclaré meurtrier. Ce mode d'affranchissement d'un nouveau genre, donne, si je ne m'abuse, une suffisante idée du mal. Les supplices étaient à Rome variés comme à Sparte. M. Carpentier cite un certain nombre de faits très-concluants et qui ont une étroite parenté avec les procédés de Vidius-Pollion et du peintre Parrhasius.

Si avant l'avènement de Jésus-Christ et même au

cours d'une certaine période postérieure à lui, le droit de vie et de mort sur l'esclave existait dans tout le paganisme, en était-il de même de ce droit à l'égard des enfants? Exactement de même. Sous le paganisme les parents avaient la complète liberté de détruire leurs enfants, soit au cours de leur développement par l'avortement; soit après leur naissance par l'infanticide; à moins que l'exposition ne convînt davantage aux parents et qu'ils ne préférassent par goût y recourir. Tant que les lois païennes sont demeurées en vigueur dans l'humanité, ces crimes n'ont été ni défendus, ni réprimés par aucune disposition pénale; ce qui revient à dire qu'ils étaient admis et tenus pour l'exercice légitime d'un droit inhérent à la puissance paternelle elle-même. Chez tous les peuples païens ou presque tous, des enfants, des adultes étaient immolés aux dieux. Il existait à Carthage une certaine statue d'airain qui recevait dans ses bras les enfants destinés par piété à être brûlés vifs. Au témoignage de Lucien cet usage se pratiquait à Hiéropolis; seulement au lieu de brûler ces innocentes victimes, on les précipitait du sommet d'un temple dédié à je ne sais quelle déesse; procédé différent, résultat identique. La Grèce n'était pas à l'abri de la contagion païenne; l'usage dont je parle se pratiquait à Athènes; il était également en vigueur chez les Romains, chez les Gaulois : Plutarque et Tite-Live en déposent. Eusèbe se fait en quelque sorte le rapporteur de la question quand il dit : « Tel père immolait son fils unique, telle mère sa fille adorée ; les proches égorgeaient leurs proches comme des troupeaux de brutes qui leur étaient étrangers; les citoyens leurs conci-

toyens et leurs commensaux dans les villes et dans les campagnes. »

Ces faits, attestés par les historiens, étaient hautement approuvés par les législateurs. Le droit de vie et de mort sur les enfants affirmé par Tite-Live, Jules-César, Aristote, est écrit, en effet, dans les législations antiques. Zoroastre le consacre, Solon le proclame, le code chinois l'admet, et la législation romaine dépasse sur ce point toutes les autres en rigueur. M. Carpentier cite la table IV de la loi des douze Tables, qui portait en termes formels cette disposition : « Que le père ait le droit de vente *et le droit de vie et de mort* sur ses enfants. » Denys d'Halycarnasse, contemporain d'Auguste, pose en fait que les législateurs de Rome consacraient le droit de vie et de mort du père sur l'enfant *pendant tout le temps de la vie* : rien donc n'était plus radical.

M. Carpentier passant à l'examen de l'exercice du droit de tuer, l'étudie sous ses divers aspects. En premier lieu il s'occupe de l'infanticide et constate que ce crime était un acte obligatoire ou facultatif dans les temps païens. Il était obligatoire chez la plupart des peuples idolâtres, en ce qui concernait les enfants malingres, rachitiques, infirmes. Ordre était donné de détruire les enfants, soit au moment de la naissance, soit quelques jours après l'accouchement. Une commission pour examiner les enfants était nommée et décidait de leur conservation ou de leur destruction. Les parents restaient libres de les étrangler, de les noyer, de les brûler vifs ou de les jeter dans quelque profond précipice. Dans l'Inde, cette destruction des enfants malingres

était rigoureusement réalisée; Quinte-Curce, Diodore de Sicile, Strabon, ne laissent à cet égard subsister aucun doute. Dans certaines parties de la Grèce, à Sparte, la loi était formelle; il n'en était pas autrement à Rome, car la table IV de la loi des douze Tables disait : « Que le père *tue sur-le-champ*, l'enfant remarquable par sa difformité ou ses défauts. »

L'infanticide, en certains cas, était obligatoire comme on vient de le voir, mais il faut ajouter qu'il était toujours facultatif. En effet, pour avoir le droit de vivre, l'enfant devait être reconnu par son père; il fallait que l'enfant fût présenté à ce dernier; si le père daignait le regarder, le *relever*, — selon l'expression consacrée, — il vivait; si le père se taisait et détournait la vue, il mourait; sur-le-champ même l'arrêt était exécuté. En Grèce l'usage de la destruction des enfants était très-répandu; cette coutume se retrouve, comme je l'ai dit, chez presque tous les peuples païens. Polybe voyait avec tristesse la décroissance de la population en Grèce et il écrivait : « Nous n'avons qu'un moyen de remédier à cet inconvénient, *c'est d'obliger par une loi*, les pères à *élever* leurs enfants. » Si la loi était à faire, la conséquence de cette lacune légale est malheureusement trop facile à déduire.

Que devenait donc alors la foule innocente des enfants refusés? Que devenaient en particulier les petits êtres malingres, ces êtres pour lesquels, comme M. Carpentier l'observe avec délicatesse, les mères chrétiennes n'ont pas assez de prédilection et d'amour? Ils étaient condamnés à mort et exécutés. Dans l'empire ironiquement appelé *Céleste*, le sang des missionnaires chré-

tiens coule incessamment pour détruire cette barbare coutume et d'autres infamies encore ; eh bien ! malgré dix-huit siècles passés d'efforts, d'héroïsme et de martyre ; l'infanticide, l'avortement, l'exposition, la vente, livrent encore à la mort ou à l'ignominie les petits Chinois refusés !

Sauf la persévérance, empreinte de je ne sais quelle fatalité qui distingue la loi chinoise, Rome avant l'avènement de Jésus-Christ a connu les mêmes horreurs et sanctionné les mêmes crimes. Sénèque lui-même en fait foi, il n'hésite pas à écrire : « Nous détruisons les chiens enragés ; nous tuons nos bœufs lorsqu'ils sont dangereux ou méchants ; nous égorgons nos troupeaux malades afin qu'ils ne corrompent pas le troupeau : nos enfants aussi, s'ils sont nés *débiles* ou *monstrueux*, nous les *noyons* ! » C'est on ne peut plus clair. Or, il faut remarquer que nous sommes placés ici au delà du christianisme ; une telle résistance prouve surabondamment à quel degré cette coutume odieuse était invétérée. Les enfants qui n'étaient pas tués étaient exposés et abandonnés par leurs parents ; solution qui ne différait de la noyade que par la forme. Le plus célèbre des enfants exposés ce fut Moïse, le législateur hébreu ; Moïse fut sauvé, je le sais, mais il n'était pas donné à tous les enfants abandonnés de rencontrer la fille de Pharaon !

Hérodote, Isocrate, Justin déposent formellement de cette coutume d'exposition, et nul n'ignore que le fondateur de Rome fut exposé, comme un simple mortel, et sauvé par une louve d'un bon naturel. M. Carpentier ouvre Plaute, Térence, et dans les œuvres dramatiques il trouve de concluantes révélations sur le sujet dont il

s'occupe ; ce sujet, en effet, était à l'ordre du jour, il était actuel, il entraît dans la trame des compositions théâtrales de lui-même et sans efforts ; on le retrouve ainsi vivant partout, dans l'histoire, dans la législation, dans le théâtre !

Le droit à l'avortement était reconnu comme le droit à l'infanticide ; il existait, pourrait-on dire, par le seul fait qu'aucun texte ne le défendait ; mais, pour en affirmer la vérité historique, il suffit d'interroger les idées et les faits. Au sens payen, l'enfant dans le sein de sa mère *n'était pas* : ceci posé, l'avortement ne *tuait rien*. C'est ainsi que les jurisconsultes pensaient ; au surplus, l'infanticide et l'exposition étaient en eux-mêmes quelque chose de plus extérieurement, de plus sensiblement monstrueux. Or, ces crimes étaient admis ; comment l'avortement ne l'eût-il pas été ? Il est appris qu'Hippocrate fit avorter une femme de mœurs faciles, pour ce motif que si elle devenait grosse, elle perdrait *de son prix* ! En Grèce, les sages-femmes pratiquaient l'avortement sans aucune dissimulation. Platon fait mention de cette opération criminelle ; Élien parle d'un certain vin qui favorisait l'avortement et dont l'usage était naturellement fort répandu. Les Grecs admettaient l'avortement, les Romains faisaient-ils de même ? M. Carpentier répond affirmativement, et il ajoute qu'en dehors même des preuves, il l'affirmerait, en se basant sur l'intime rapport qui existe selon lui entre les deux droits grec et romain.

Avant l'avènement de Jésus-Christ, la législation romaine observait, touchant l'avortement, un mutisme absolu. Or, ne pas le défendre, c'était le permettre.

Mais les faits parlent d'eux-mêmes. Pour ne citer qu'une preuve à l'appui, je m'arrête à un trait de mœurs relevé par l'auteur. Les dames romaines se faisaient traîner dans des chars appelés Carpenta. Ce luxe prit de telles proportions, que la circulation en fut encombrée ; ce que voyant, le Sénat interdit l'usage des Carpenta. Que firent les Romaines ? Quelque chose comme ce que nous appelons un meeting ; elles prirent, en assemblée publique, la résolution de ne plus devenir mères. Or, comme l'état des mœurs rendait impossible l'application radicale du principe posé, ces dames se faisaient tout simplement avorter en cas d'accident. Le Sénat céda, le sénatus-consulte fut rapporté, et..... la circulation des Carpenta fut rétablie, à la satisfaction générale de ces dames. Sénèque louait sa mère publiquement de ne pas se faire avorter comme les autres femmes, et Juvénal, dans son style acéré, affirme qu'en Italie, les femmes esclaves, les femmes du peuple, seules, acceptaient encore les douleurs de l'enfantement et les charges de la maternité. M. Carpentier a les mains pleines de révélations les plus étonnantes ; mais il hésite à les ouvrir, et reculant devant la crudité des détails, il renvoie le lecteur au réalisme des textes ! je l'imite.

Puisque l'esclave était la chose du maître, et l'enfant la chose du père, il allait de soi que la femme devint la chose du mari ; dès lors, ce dernier avait sur elle des droits absolus et notamment celui de vie et de mort. Le principe était en vigueur dans tous les pays payens ; la plupart des législations le consacraient, notamment la grecque et la romaine. Le mari avait le droit *immédiat* de tuer sa femme en cas de flagrant délit d'adultère,

et le même droit sur l'amant (*Sine judicio impunè necares*). La femme n'avait même pas le droit, si elle *surprenait* son mari, de formuler une plainte contre lui; il était libre de ses débauches. Le droit de vie et de mort du mari sur la femme, en tant que droit direct et personnel, était positif à l'égard des *matres familias*, *in manu mariti*; sur ce point, Tite-Live est précis. A l'égard des *matronæ*, le mari, bien que maître du châtiment, devait toutefois consulter la famille; cette nuance du reste importe peu, puisque le mari, en somme, tranchait sans appel la question. Ce droit, qui a même survécu un certain temps à l'avènement du Christianisme, avait force de loi, notamment chez les Parthes, les Arméniens, les Perses, les Gaulois, les Chinois.

L'homme relevant de l'homme avait, au sens payen, le droit de disposer de lui-même, et par conséquent de se donner la mort. Le suicide était dès lors à l'ordre du jour sans qu'il y ait lieu de s'en étonner. Certains peuples l'admettaient absolument, d'autres en déterminaient les conditions, quelques-uns en faisaient une stricte obligation de conscience. Pour ne parler que de la législation romaine, elle n'a pas édicté de peines contre ceux qui se suicidaient, ou pour parler plus justement, contre les conséquences du suicide; les divers fragments de Paul, Ulpien, Marcien, Papinien, ne permettent pas d'hésiter sur ce point. Les mesures prises contre les militaires ou les condamnés civils avaient un caractère exceptionnel qui ne changeait rien à l'admission officielle du principe. La vérité, c'est que dans l'état général du paganisme, le suicide était facultatif et

parfois obligatoire; l'histoire de l'antiquité, en nous gardant les noms des suicidés célèbres, témoigne hautement de ce que M. Carpentier avance. Entr'autres noms, il cite ceux de Mithridate, de Cléopâtre, de Lycurgue, de Thémistocle, de Démocrite, de Scipion, de Caton le Jeune, de Brutus, de Cassius, d'Atticus, etc. C'est assez dire que le suicide était du meilleur ton sous le règne de la matière.

Les législations payennes étaient-elles en harmonie ou en opposition avec les idées philosophiques et l'état de l'opinion publique, sur le droit de vie et de mort dans la famille? La réponse n'est pas embarrassante; il régnait en ce point, on peut le dire, un parfait accord. Platon attribue à Socrate cette théorie, qu'il faut favoriser les relations des hommes et des femmes bien constitués, et les rendre le plus rare possible entre les sujets les moins *estimables*, de l'un et l'autre sexe. A partir d'un certain âge, il ne voit pas qu'il y ait lieu, *même entre frères et sœurs*, d'interdire ou d'entraver la *liberté* des hommes et des femmes; il ne fait de réserve qu'en ce qui touche la ligne directe. N'est-ce pas encore trop de pudeur? Si, malgré les plus sages précautions, un accident arrive, eh bien! il sera bon de recourir à l'exposition. Si Socrate est un grand homme, — et certes il l'est à beaucoup d'égards, — et que tout grand qu'il soit il puisse penser ainsi, que supposer des autres esprits du paganisme? Sur la question particulière du suicide, Socrate se prononçait négativement, parce que dans sa pensée, chrétienne par intuition, l'homme était la possession des dieux; toutefois, Socrate hésitait dans l'application de son principe, admettant dans certains

cas la légitimité possible du suicide. Platon pense comme son maître. Au dialogue des Lois, il fait pressentir l'école Malthusienne, et parle comme l'économiste anglais, de la nécessité de réglementer la population. Il est partisan, pour atteindre ce but, de recourir, s'il le faut, aux moyens *les plus violents* ; en d'autres termes, il patronne l'infanticide, l'avortement et l'exposition. Touchant le suicide, il fait des réserves ; mais il en accepte la légitimité dans certaines circonstances. Ce même Platon enseignait qu'il n'y avait pas de droit de l'esclave au maître ; que si le maître tuait l'esclave, il devait simplement se purifier (s'en laver les mains, s'en doute) ; que si l'esclave tuait le maître, l'esclave était punissable de mort, sans restrictions ni réserves ; jamais il ne devait avoir grâce de la vie. Aristote tenait le même langage : « Il n'y a pas de justice, de droit de l'esclave au maître, car le serviteur est une partie de son maître, et s'il y a une loi et une justice pour lui, c'est la justice de la famille qu'on pourrait appeler la justice économique..... » Il ajoutait plus loin : « Il n'y a pas *d'injustice possible* à l'égard de ce qui nous appartient. » Aristote admettait le suicide d'une manière plus radicale que Socrate et Platon ; en matière d'avortement, il regardait comme indispensable de fixer aux femmes le nombre des enfants qu'elles devaient engendrer. L'avortement était un remède à l'abondance extra-réglementaire de l'espèce, et l'infanticide au besoin faisait l'œuvre des retardataires ! Toutes les législations antérieures à Jésus-Christ sanctionnaient, à des nuances près de casuistique tout à fait secondaires, ces théories d'un matérialisme abject, théories dont le sage Socrate, le divin Platon

et le docte Aristote, étaient les bienveillants patrons !

Les stoïciens, ces devanciers les plus vrais de la philosophie chrétienne, n'en étaient pas moins presque tous dans les mêmes idées, spécialement à l'égard du suicide, et M. Carpentier peut affirmer en toute certitude que le Portique, le Lycée et l'Académie, pensaient comme les législateurs, et les législateurs comme la masse des payens.

L'auteur termine son dixième chapitre de la première section, un des plus intéressants de la seconde étude, par une analyse rapide des opinions de Cicéron, de Sénèque, de Pline l'Ancien, de Pline le Jeune ; tous ces grands hommes sont comme fatalement engagés dans la même ornière. Cicéron n'a pas critiqué une seule fois le droit de vie et de mort dans la famille, ni à l'égard des esclaves, ni à l'égard des enfants, ni à l'égard des femmes. Il a fait officiellement l'éloge du suicide ; il a proclamé la loi des douze Tables comme un idéal philosophique et légal. Or, cette loi de laquelle Tite-Live disait : *Fons omnis publici privatique juris est*, approuvait le droit de vie et de mort dans la famille, et sur l'esclave, et sur la femme, et sur l'enfant.

La venue de Jésus-Christ était-elle inutile ? C'est à la conscience de répondre ; elle va le faire. Mais il faut parler préalablement de la législation hébraïque au point de vue particulier de l'étude actuelle, afin de donner une réponse aussi sincère que scientifique.

Au milieu de la mutation des choses et des changements qui se sont opérés plus ou moins dans les diverses législations, la loi hébraïque s'est maintenue dans son intégrité d'une façon aussi prodigieuse que l'existence

même du peuple qu'elle a régi; peuple véritablement extraordinaire, en effet, jusque dans ses revers et son implacable dispersion. La loi hébraïque conspirait-elle avec le paganisme sur la question du droit de vie et de mort dans la famille, ou contestait-elle et proscrivait-elle ce droit? C'est ce qu'il est fort intéressant, ce me semble, de rechercher.

On sait que l'esclavage en soi existait dans l'hébraïsme; ce point a été mis en lumière, avec son véritable caractère, dans la première étude; mais il faut se hâter d'ajouter, aux différences essentielles signalées déjà, cette vérité saisissante, que l'esclave volontairement tué constituait *ipso facto* son maître à l'état de meurtrier, et par suite le plaçait sous le coup de la peine de mort! Le père pouvait, — il est vrai, — exercer sur ses enfants le droit de vie et de mort, mais il fallait d'une part l'intervention judiciaire, et de l'autre, le consentement populaire pour exécuter la décision. Ceci marque suffisamment déjà la supériorité de la législation hébraïque sur toutes celles du paganisme; le juge et le peuple étaient substitués à l'arbitraire paternel. L'infanticide était puni de mort, l'avortement défendu, et l'exposition considérée comme un infanticide dissimulé. Les maris n'avaient pas sur leurs femmes le droit de vie et de mort. Dans le cas d'adultère, la femme était condamnée à la peine capitale, mais par une procédure régulière. Le suicide était radicalement proscrit, et les honneurs de la sépulture ne s'accordaient pas au suicidé. Ce n'est pas autrement, en l'an 1868, que proteste l'Église. Les attaques haineuses dont elle est fréquemment l'objet, quand elle refuse la sépulture

à ceux qui disposent de leur vie, procèdent clairement des idées païennes elles-mêmes.

Quand on voit enclavé dans le monde du polythéisme, ce petit peuple juif, adorateur du Dieu unique, pionnier de la civilisation et préparateur du Christ, quand on pense que ce même peuple, d'où sera partie la lumière intense de la vérité, s'obstinera séculièrement dans la négation de cette lumière, on éprouve tout à la fois une admiration voisine de l'attendrissement et un sentiment indéfinissable de stupeur. La physionomie de Moïse se détache sur le fond des siècles d'une façon singulièrement saisissante, et l'on ne sait ce dont il faut le plus s'étonner ou de l'invincible espérance des Juifs avant le Christ, ou de leur invincible aveuglement après lui !

Il suffit de se reporter aux textes eux-mêmes, pour constater avec M. Carpentier les différences essentielles qui distinguent la législation hébraïque des législations païennes et matérialistes. Il était dit : *Qui percusserit servum suum vel ancillam, virgâ, et mortui fuerint in manibus ejus, criminis reus erit.* Or ce crime, c'était la mort. L'acte volontaire de tuer impliquait le châtement suprême, que la victime fût d'ailleurs un homme libre ou un esclave ; et comme le coupable ne pouvait être racheté *en aucun cas*, l'exécution, sans distinction de rang ou de qualité, était inévitable. Pour être exact, il faut reconnaître que si l'esclave survivait un ou deux jours aux coups portés par son maître, ce dernier n'était tenu qu'à des réparations civiles. A coup sûr, cette réserve était absurde ; mais malgré cette défaillance accidentelle de la loi hébraïque, elle se tient incontestablement

blement à une distance considérable de la législation païenne qui admet sur l'esclave un droit absolu de vie et de mort.

L'Ancien Testament interdit formellement aux Hébreux d'immoler les enfants à la divinité; les textes du Lévitique et du Deutéronome en font foi. Le droit de vie et de mort des parents sur les adultes n'existe pas chez les Juifs, même pour l'exercice du droit de correction qui devait être autorisé par un jugement : *videlicet, post examinationem et sententiam judicis*. En matière d'avortement, d'exposition d'enfants, d'infanticide, la loi hébraïque se met en opposition formelle avec toutes les idées païennes, et l'étude de M. Carpentier contient sur ce point des détails d'un extrême intérêt. La Genèse qualifiait énergiquement d'acte exécrable le péché d'Onam. Or, si les Juifs comprenaient qu'il est exécrable de compromettre l'homme à venir, ils comprenaient à plus forte raison qu'il est criminel de compromettre l'homme en voie de développement et de progression, ils comprenaient enfin que s'il est criminel de compromettre l'existence de l'homme à venir ou venant, il l'est encore, ce semble, à un plus haut degré, de réaliser l'infanticide, de tuer l'homme venu. La législation, conformément à ces principes, regardait et punissait comme un meurtre l'avortement et l'infanticide, ainsi que je l'indiquais plus haut. Au rapport de Philon d'Alexandrie, l'exposition des enfants était également interdite; il dit : *Hæc lex gravior quiddam prohibet, expositionem infantium, etc...* Le législateur avait expressément consacré ce que les historiens et les philosophes, notamment Flavius Josèphe et Philon d'A-

alexandrie, tenaient, avec la nation elle-même, pour incontestable. Sur cette délicate question, M. Carpentier parle *latin* le plus qu'il peut, il en connaît, on le voit, les privilèges!

Il est donc établi que l'avortement, l'exposition, l'infanticide étaient défendus par la loi juive, alors que tout le paganisme autorisait ouvertement ces crimes.

Les maris avaient-ils sur leurs femmes droit de vie et de mort? Nullement, pas même en cas d'adultère. Dans cette dernière circonstance, il fallait en référer au juge, et la lapidation était la suite et l'exécution d'une sentence régulière et juridique. En ce qui concerne le suicide, il suffit de se reporter à la prescription divine : *Tu ne tueras pas*, et à cette parole éminemment spiritualiste : *L'homme est fait à l'image de Dieu*, pour être convaincu que le suicide était défendu chez les Hébreux comme un acte sacrilège, comme un double attentat contre l'homme et contre Dieu. C'est pourquoi l'Ancien Testament disait : « Celui qui répandra le sang humain, son sang sera répandu; *car l'homme est fait à l'image de Dieu.* » Or comment l'homme, qui n'avait pas le droit de répandre le sang humain, aurait-il eu le droit d'attenter à sa vie? « Un pareil acte, disait Josèphe, est en horreur à Dieu, et une peine a été établie, pour le punir, par notre très-sage législateur. » Cette peine, c'était le refus de sépulture.

Plus donc on pénètre dans l'esprit de la législation hébraïque, plus son énergique opposition aux théories païennes s'accroît d'une manière frappante. Si cela est, n'est-il pas logique de se demander, avec le savant auteur, quelle en peut être la cause en dehors même

des assurances particulières de la foi, et au point de vue purement rationnel, purement scientifique?

Comment M. Carpentier s'explique-t-il, chez le peuple hébreu, l'abolition du droit de vie et de mort dans la famille? Par une cause que chacune de ses études l'amènera perpétuellement à constater, c'est que la cosmogonie hébraïque étant spiritualiste devait nécessairement se refléter dans la législation dont elle était l'inévitable inspiratrice; tandis que la cosmogonie païenne devait matérialiser fatalement la législation, parce qu'elle était elle-même matérialiste. Voici comment, au surplus, s'exprime ce docte et judicieux auteur :

« .... La pensée du paganisme pouvait se formuler de la manière suivante :

« La législation qui doit régir les rapports des hommes entr'eux, doit être faite, autant que possible, à l'image du droit naturel qui régir les animaux. »

« Au contraire, la pensée du droit hébraïque pouvait se formuler de la manière suivante :

« La législation qui doit régir les rapports des hommes entr'eux, doit être faite, autant que possible, à l'image de la justice de Dieu. » On ne peut rien dire de plus net et de plus exact.

En dehors du peuple juif, providentiellement guidé dans les voies du spiritualisme, le droit chrétien, vers lequel il faut tourner actuellement les yeux, devait prendre le contre-pied des idées païennes et remonter le courant d'un fleuve, qui depuis des siècles roulait dans ses implacables flots, le limon du polythéisme. L'œuvre chrétienne était d'une incomparable difficulté : ration-

nellement parlant, elle semblait absurde. Si quelque sage du paganisme avait rencontré douze Juifs illettrés partant pour la conquête d'un monde trop petit pour leur zèle, et si l'un de ces vagabonds illustres eût dit au philosophe : Nous nous proposons tout bonnement de détruire le paganisme, de substituer au droit ancien un droit nouveau, droit privé, droit religieux ; en un mot de reconstituer l'organisation des sociétés humaines sur des bases nouvelles. S'il eût ajouté : Nous partons pour cette entreprise sans crédit, sans influence, sans instruction, sans argent, sans vêtements, sans chaussures ; nous sommes confirmés dans cette œuvre par l'unique parole d'un homme que nous croyons divin, mais qui pour vous et le reste n'est qu'un imposteur crucifié ; nous partons enfin avec la certitude de la persécution, de la souffrance et du martyre. Qu'eût fait le philosophe ? Il se fût sans doute mis à rire ; tout au moins eût-il regardé en pitié, des hauteurs de sa superbe, ces douze fous ; et nous-mêmes, qui sommes tous, sans reproche, philosophes par un petit coin, qu'eussions-nous fait autrement si nous avions entendu ces extravagances ? Eh bien ! l'événement a justifié les pécheurs d'hommes, en dehors de toutes les données, au delà de toutes les prévisions humaines ; les apôtres ont eu confiance et ils ont vaincu par la force de Dieu !

Il faut les voir à l'œuvre. Les douze se partagent l'humanité avec une résolution sublime, et ils apparaissent dans les campagnes et dans les villes païennes. Certains portent le feu de leur apostolat au centre même des erreurs, dans les grandes capitales où ils prennent à partie, eux sans lettres, les lettrés, eux sans philoso-

phie, les philosophes! Pierre évangélise Antioche; puis, le bâton à la main, il entre dans la citadelle du paganisme, destinée à devenir par lui et avec lui la citadelle des âmes libres. Jacques va droit à Jérusalem, Jean prend la route d'Éphèse, Paul porte sa flamboyante épée à Thessalonique, à Corinthe, à Éphèse, à Rome, Marc se rend droit à Alexandrie.

Les apôtres poussent au monstre; bien qu'avec une prudence admirable, ils entrent en lutte corps à corps avec l'idée payenne et par conséquent avec le droit de vie et de mort qui fait l'objet de la question actuellement posée. Ces hommes étaient juifs, et dès lors préparés par l'esprit de leur législation à comprendre la doctrine chrétienne, redressement et épanouissement tout ensemble de la doctrine hébraïque; toutefois, leur aptitude à saisir l'excellence de la loi évangélique dont ils se faisaient les dispensateurs convaincus, et dont ils devaient être les martyrs, leur fournissait de puissantes et nouvelles armes. Le culte ancien impliquait le sacrifice charnel des victimes; le culte nouveau impliquait le sacrifice spirituel et non sanglant de l'Homme-Dieu. Nulle transformation dans le fait et dans l'idée n'était plus radicale. Que firent les apôtres? — Ils répétèrent simplement les paroles de Jésus-Christ à la Samaritaine: « Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité: *Spiritus est Deus et eos qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare.* » Saint Paul, dans son magnifique commentaire, écrit aux Hébreux que c'est le sang du Christ qui seul purifie les consciences. Voici ses belles paroles: « Les viandes, les breuvages, les ablutions, le sang des

taureaux et des boucs, des agneaux et des génisses, n'ont été imposés que jusqu'au *temps où tout cela devait être réformé.*

« Aujourd'hui, *c'est le sang du Christ qui purifie les consciences* pour servir le Dieu vivant. Puis, donc, mes frères, que nous avons, par le sang de Jésus, la liberté d'entrer dans les lieux saints, approchons-nous de lui avec un cœur sincère, avec une confiance pleine et parfaite, ayant le cœur purifié des souillures d'une mauvaise conscience ! »

Saint Paul écrivait également aux Romains : « Je vous prie, mes frères, par la miséricorde de Dieu, afin que vous offriez vos *corps* comme une *hostie vivante, sainte, agréable à Dieu, et que votre culte soit raisonnable.* »

S'agit-il de combattre l'homicide, en d'autres termes l'idée du droit de vie et de mort dans la famille ? il suffit d'invoquer en saint Matthieu la parole du maître : « Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : Tu ne tueras point, et celui qui tuera sera punissable par les juges. Mais moi je vous dis que quiconque se met en *colère* contre son frère, sera puni par les juges ; et celui qui dira à son frère *racha*, sera puni par le conseil ; celui qui dira *fatue*, sera punissable par la géhenne du feu <sup>1</sup>. »

En élevant, dit M. Carpentier, la simple *colère* à la hauteur d'un crime punissable par les vingt-trois juges, et en disant que les *injures*, qui sont avec la colère le principe et la racine de l'homicide, sont des crimes de la compétence du *conseil* et dignes de la géhenne du

<sup>1</sup> Allusion à trois sortes de juridictions hébraïques.

feu, Jésus-Christ montrait clairement que l'homicide devait entraîner des châtiments encore plus épouvantables et plus propres à frapper l'imagination. L'Évangile tout entier proteste contre l'homicide sous toutes les formes, et par conséquent contre l'idée du droit de vie et de mort dans la famille. Jésus-Christ avait dit encore : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent. » Saint Paul, sous l'empire de cette pensée surhumaine qui foudroyait tout le paganisme, s'écriait en s'adressant aux Romains : « Celui qui aime les autres a accompli la Loi..... ; et s'il y a quelque autre commandement, tout est compris dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même ; l'amour du prochain n'opère pas le mal ! L'amour est donc l'accomplissement de la Loi ! »

Et comment ont parlé les Pères de l'Église sur cette question du droit de vie et de mort dans la famille ? Est-il besoin de dire que leur doctrine n'a été que le commentaire, souvent éloquent et toujours juste, de la doctrine même du maître ? M. Carpentier cite de nombreux passages de Pères et de philosophes chrétiens, qui mettent cette affirmation en lumière ; il renvoie notamment le lecteur aux œuvres de Barnabé, de saint Clément, de saint Justin, d'Athénagore (converti), de Lactance, de saint Basile le Grand. De tous les textes ressort intelligiblement cette vérité, que le droit de vie et de mort dans la famille n'existe pas plus en principe qu'il ne doit exister en fait. L'avortement, l'infanticide, l'exposition, l'holocauste humain, sont combattus et flétris avec une énergie pleine d'élévation et de grandeur.

M. Carpentier cite un passage de Tertullien, que je veux

reproduire, tant il peint au vif l'énergie du sentiment chrétien : « Ce n'était pas des enfants, mais des hommes faits, que les Gaulois sacrifiaient à Mercure. Vos théâtres peuvent vous apprendre ce qui se passait dans la Taurostie. Encore *aujourd'hui*, dans la ville la plus religieuse de l'univers, chez les descendants du pieux Énée, vous avez un Jupiter que, dans les jeux célébrés en son honneur, on arrose de sang humain. C'est, m'allez-vous dire, du sang de criminels condamnés aux bêtes. Cessent-ils donc d'être des hommes ? Est-ce par honneur pour le dieu, qu'on lui *sacrifie* de tels hommes ? Toujours, du moins, sont-ce là *autant d'homicides*. Oh ! que ce Jupiter doit vous sembler chrétien ! Qu'il est bien le fils unique de son père pour la cruauté ! Mais, comme il importe peu, qu'en fait de meurtres d'enfants, le motif soit la religion ou le caprice, l'assassin un père ou tout autre, c'est au peuple que je vais m'adresser.

« Peuple altéré du sang des chrétiens, juges si intègres pour vous, si rigoureux pour nous, combien dans cette immense multitude n'y en aura-t-il pas de qui je vais frapper les consciences, en leur disant : *c'est vous-mêmes qui êtes les meurtriers de vos enfants !* Il n'y a de différence que par le genre de supplice. Par raffinement de cruauté, *ou vous les noyez*, ou vous les faites mourir de faim et de soif, ou vous les exposez aux chiens ; ce serait une mort trop douce que de les faire périr par le fer. Pour nous, l'homicide est défendu. *Il nous est également interdit de faire périr le fruit d'une mère dans son sein, avant même que le sang soit transformé en homme.* C'est un homicide prématuré que d'empêcher la naissance. N'est-ce pas la même chose

d'arracher l'âme d'un corps ou de *l'empêcher de l'animer*? N'est-ce pas détruire un homme que de détruire ce qui allait le devenir? *Le fruit tout entier n'est-il pas déjà dans la semence?* »

Dans la question du suicide, les mêmes principes reçoivent leur application, puisqu'il existe entre l'homicide et le suicide un rapport intime et étroit. M. Carpentier se borne à une conclusion de saint Augustin sur ce point, que je reproduis en entier : « Ce que nous disons, ce que nous soutenons, ce que nous apprenons en toute manière, c'est que personne ne doit se faire mourir lui-même, ni pour se délivrer des misères temporelles, de peur de tomber dans les éternelles; ni pour les péchés d'autrui, de crainte que celui que le crime d'un autre ne souillait point, ne commence à être souillé de son propre crime; ni pour ses péchés passés, parce qu'au contraire il a besoin de vivre pour les effacer par la pénitence; ni pour jouir d'une vie meilleure, parce qu'il n'y a point de meilleure vie, après la mort, pour ceux qui sont coupables de leur mort. »

C'est, comme on le voit, ajoute l'auteur, la négation la plus complète de toutes les idées acceptées par les législateurs et les philosophes du paganisme.

Si l'on oppose la constitution de la famille payenne à la constitution de la famille chrétienne, quel contraste! Et si l'on compare la condition abaissée de la femme païenne à la condition suréminente de la femme chrétienne, quelle invincible démonstration de la divinité de l'œuvre!

Cet ordre d'idées, bien qu'indiqué dans le savant travail de M. Carpentier, n'est pas à mon avis suffisam-

ment développé ; qu'il me permette donc de citer une belle page de Tertullien sur le mariage chrétien. Pour sonder la profondeur de l'abîme et mesurer l'étendue du bienfait, il suffira de se reporter, après cette lecture, à l'organisation de la famille sous le Droit payen, et spécialement au rôle assigné à la femme comme épouse et comme mère :

« Où trouver des paroles pour décrire la félicité d'un mariage dont l'Église forme le nœud, que l'oblation divine vient confirmer, auquel la bénédiction met le sceau, que les anges proclament, et que le Père céleste ratifie? Quel joug que celui sous lequel se courbent deux fidèles unis dans une même espérance, sous la même loi et sous la même dépendance ! Tous deux sont frères, tous deux servent le même maître ; tous deux ne sont qu'un dans une même chair, qu'un dans un même esprit. Ensemble ils prient, ensemble ils se prosternent, ensemble ils jeûnent ; l'un l'autre ils s'instruisent, ils s'exhortent, ils se soutiennent. De compagnie on les voit à l'église, de compagnie au banquet divin ; ils partagent également les épreuves, les persécutions et les joies. Nul secret à se dérober, jamais d'isolement, jamais de dégoût. Ils n'ont pas à se cacher l'un de l'autre pour visiter les malades, pour assister les indigents ; leurs aumônes sont sans discussion, leurs sacrifices sans froissements, leurs pratiques pieuses sans entraves. — Chez eux, pas de signes de croix furtifs, pas de timidité dans leurs pieux transports, pas de muettes actions de grâces. Ils chantent à l'envie les psaumes et les cantiques, et s'ils sont rivaux en quelque chose, c'est à qui

chantera le mieux les louanges de son Dieu. Voilà les alliances qui réjouissent les yeux et les oreilles du Christ, celles auxquelles il envoie sa paix. Il a dit qu'il se trouverait où deux sont réunis ; il est donc là, et l'ennemi de l'homme en est absent <sup>1</sup>. »

Certes, de l'idéal chrétien à la réalité païenne, il y a loin !

« Il est désormais établi, dit M. Carpentier en posant ses conclusions, que depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ, et depuis Jésus-Christ jusque dans les siècles suivants, *sans aucune interruption*, il y a eu, dans le monde, un corps de législation et de doctrine *parfaitement homogène et authentique*, qui prohibait sous toutes ses faces *le droit de vie et de mort dans la famille*, alors qu'il était admis et consacré, ou toléré par les autres peuples. »

M. Carpentier, dans un chapitre extrêmement intéressant, examine de quelle façon l'idée chrétienne avait pénétré par une vertu secrète l'idée païenne ; et suit le progrès spiritualiste et chrétien de la législation. Il montre les chrétiens s'efforçant de répandre leur doctrine par les actes, les paroles, les écrits ; réfutant avec force les calomnies intéressées dont ils étaient l'objet, il se plaît à citer les œuvres de saint Ignace, évêque d'Antioche, de Quadrat, évêque d'Athènes, d'Aristide le Philosophe, de saint Justin, de saint Irénée, évêque de Lyon, de Tatien, d'Apollinaire, de Théophile, évêque d'Antioche, de saint Clément d'Alexandrie.

Athénagore, philosophe converti, dans son apologie

<sup>1</sup> Tertullien, ad uxorem. — Lib. 11, cap. IX.

intitulée : *Légation pour les chrétiens*, traite, avec une rare énergie, au point de vue de la doctrine nouvelle, la question même qui fait l'objet de ce travail.

« Ceux qu'on sait avoir pour principe, dit-il, *de ne pas même assister à une exécution*, fut-elle légitime, comment peut-on les accuser de *tuer* un homme et de le dévorer? Quelle ardeur n'a-t-on pas pour les spectacles des gladiateurs et des animaux féroces, surtout lorsque la magnificence impériale les prodigue à la curiosité des peuples? *Nous seuls* nous nous en éloignons, parce que nous pensons que *regarder un homicide, c'est presque la même chose que de le commettre*. Comment donc pourrions-nous commettre un meurtre, nous qui ne voulons pas même le regarder, de peur de nous souiller d'un crime ou d'une impiété? Comment pourrions-nous tuer un homme, nous qui affirmons que *les femmes qui se servent de médicaments pour se faire avorter, sont homicides, et rendront à Dieu raison de cet avortement*? Celui qui pense que le *fœtus*, même dans le sein de la mère, est un être vivant, placé sous la garde de Dieu, peut-il le tuer quand il est venu à la lumière? Celui qui ne veut pas *exposer un enfant*, parce que ceux qui exposent sont des *parricides*, pourrait-il le tuer, quand il *l'a nourri* et élevé? »

Quelle force! quelle énergique affirmation de sa foi!

L'état de nos codes contemporains suffit à démontrer, sans nul doute, les immenses progrès accomplis dans la législation sous l'action féconde du Christianisme. Toutefois l'auteur s'afflige, et je m'afflige profondément avec lui, que le suicide ne soit atteint par aucune dis-

position pénale de la loi française, loi spiritualiste. C'est une lacune que rien ne justifie, que rien n'explique. Qu'on introduise au moins le principe à titre de protestation, sauf à chercher ensuite quelle pourrait être la sanction, quel pourrait être le mode de flétrissure le plus capable d'arrêter les desseins criminels. L'auteur demande, qu'en matière civile, les dispositions testamentaires des suicidés soient radicalement frappées de nullité, afin que la Loi ne reste pas silencieuse, impuissante, désarmée, devant un mépris formel du devoir et de la conscience. En ce qui touche les dispositions testamentaires, la question ne va certes pas toute seule, ainsi que me le faisait remarquer un éminent magistrat. On peut se demander en effet de quel droit annuler ce qui a été fait par un être intelligent et libre, dans la pleine possession de ses facultés; et ce à raison d'un acte postérieur, qui peut être le fruit d'un désespoir accidentel et subit, d'une fièvre ou d'un délire. Comment dans tous les cas, relier à la préméditation du suicide la confection réelle du testament? Cela même fût-il, le châtement atteindrait, seuls, et dans des intérêts légitimes, ceux qui sont innocents de la faute; le législateur ne pourrait, sans une injustice flagrante, consacrer de telles conséquences. M. Carpentier en ce point, me paraît être dans l'erreur.

L'œuvre religieuse, philosophique, légale et sociale du Christianisme se manifeste, à mon sens, dans cette seconde Étude avec la même évidence que dans la première; il faut hautement féliciter le savant auteur d'avoir atteint un résultat si laborieusement acquis; il

faut surtout le remercier, à l'heure où le matérialisme opère parmi nous d'audacieuses sorties, d'avoir résolument pris par les cornes, le taureau de la fausse philosophie et de la fausse science.

E. AFFICHARD.

---

# PEINTURES MURALES

DE

## L'ANCIEN COUVENT DE LA BAUMETTE

---

Messieurs, dans l'une de vos dernières séances, vous m'aviez fait l'honneur de me désigner pour vous rendre compte de peintures murales signalées à votre attention par M. l'abbé Levoyer, dans l'ancien couvent de la Baumette. M. l'abbé Levoyer et M. l'abbé Choyer que vous m'aviez adjoints, et moi, nous les avons examinées; voici le résultat de nos observations.

Ces peintures, assez finement exécutées et traitées à la manière des vignettes des manuscrits du xv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle, dénotent une certaine influence de la Renaissance, quant à la forme des plis des vêtements de plusieurs personnages. Les étoffes, les mitres, crosses et autres accessoires rappellent très-bien le genre de ceux qu'on voit dans les vitraux, les manuscrits et bas-reliefs de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, aussi avons-nous pensé que ces peintures devaient avoir été faites entre 1480

et 1520, c'est-à-dire vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle ou tout au commencement du xvi<sup>e</sup>.

Il serait, à mon avis, un peu téméraire de les faire remonter au temps du roi René, et encore plus de les attribuer à ce prince. Bruneau de Tartifume nous apprend qu'on voyait dans la bibliothèque du couvent un portrait de René d'Anjou peint par lui-même<sup>1</sup>, et Péan de la Tuilerie rapporte que ce prince avait donné aux religieux un psautier sur parchemin le 8 novembre 1465<sup>2</sup>, mais ils ne parlent point de ces peintures, et si la tradition de leur temps les lui eût attribuées, ils n'eussent pas manqué d'en faire mention. La bibliothèque de la ville ne m'ayant fourni aucun document relatif à la date de ces peintures, jusqu'à preuve contraire, je m'en tiendrai aux indications données par le style et les détails des peintures elles-mêmes, pour en fixer la date à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

La salle que décorent ces peintures regarde la rivière et servait probablement de chapitre; elle est actuellement divisée par des cloisons en plusieurs appartements.

Voici quels sont les sujets représentés par l'artiste :

En entrant, dans l'embrasure intérieure de la porte à droite, on voit Moïse tenant les tables de la loi, et à gauche, saint Jean l'Évangéliste écrivant sur un livre; l'aigle est près de lui, suivant l'usage.

En face de la porte d'entrée est représenté saint Jean-Baptiste vêtu d'une peau de bête; il tient de la main

<sup>1</sup> Bruneau de Tartifume, volume de la Trinité, p. 79.

<sup>2</sup> Péan de la Tuilerie, p. 131.

gauche un agneau triomphateur sur un livre comme pour dire qu'il lui a été donné de montrer l'accomplissement des prophéties <sup>1</sup>. Pour les trois autres personnages, il m'eût été impossible de les désigner sans le secours d'un ouvrage tout récent du R. P. Cahier, intitulé : *Caractéristiques des Saints*. Grâce à ses précieuses indications, j'ai pu les reconnaître.

Du même côté que saint Jean-Baptiste, à gauche, est peint un cardinal, revêtu d'une chape de riche étoffe d'or, dont le dessin atteste la fin du x<sup>v</sup>e siècle ; ce personnage tient une croix de la main gauche et un cœur surmonté du saint nom de Jésus de la droite. Ce dernier attribut me paraît avoir été ajouté après coup (je veux dire le nom de Notre-Seigneur, et ce qui me le fait supposer, c'est la forme très-moderne des lettres). Ce personnage est probablement saint Bonaventure, franciscain et évêque d'Albano.

En face de saint Bonaventure, le peintre a placé saint Bernardin de Sienne, franciscain qui avait refusé trois fois les honneurs de l'épiscopat et contribua singulièrement à répandre parmi les fidèles la dévotion envers le saint nom de Jésus, ce que l'artiste a voulu rappeler par les trois mîtres qu'il a mises à ses pieds et l'aurole lumineuse (sur laquelle se détachait sans doute un nom de Jésus effacé aujourd'hui) qu'il lui fait tenir de la main droite.

Enfin, le sixième personnage, qui est le mieux conservé, représente un évêque portant la crosse et la

<sup>1</sup> *Caractéristiques des Saints*, par le P. Cahier, p. 23, 81, 469, 561.

mître, revêtu d'une chape d'azur semée de fleurs de lis et bordée de perles fines : il tient un livre de la main droite. C'est encore un franciscain, saint Louis de Toulouse, neveu de saint Louis, roi de France.

Plusieurs autres personnages sont certainement cachés sous le papier de tenture d'un salon voisin qu'on a pris sur la salle qui nous occupe, mais il ne sera jamais possible d'en faire la recherche. Quant à ceux-ci, ils sont parfaitement conservés, et grâce au soin qui a été mis en enlevant le badigeon, ils n'ont pas du tout souffert de cette opération.

Je me suis demandé sur quel fond ressortaient jadis ces personnages ; je serais porté à croire que ce devait être sur une étoffe à ramages comme on les aimait tant à cette époque ou sur un terrain couvert de fleurs et d'arbres sans perspective, comme on en voit dans les anciennes tapisseries<sup>1</sup>. Cependant, je ne connais rien de positif à ce sujet, parce que je crois qu'à un moment donné on a badigeonné tout le fond, peut-être même après l'avoir piqué en conservant les personnages seuls, qui ont été à leur tour masqués par une nouvelle couche de badigeon (dont on était si prodigue au xviii<sup>e</sup> siècle). Ce qu'il y a de certain, c'est que dans le peu de fond qu'on voit autour des personnages, on ne distingue qu'une teinte noirâtre.

L'exécution matérielle de ces peintures ne laisse rien à désirer, et je crois que leur reproduction ne serait pas à dédaigner à l'occasion.

L. DE FARCY.

<sup>1</sup> Par exemple, la tapisserie de la chapelle du Verger, où sont représentés des anges tenant les instruments de la passion; cette tapisserie appartient à Saint-Maurice maintenant.

# ARCHÉOLOGIE.

---

## I.

Note sur l'inscription du grand autel de l'église du Louroux-Béconnais, incendiée vers 1797.

Cette inscription est ainsi conçue :

HUNC PRIMUM LAPIDEM  
POSVIT ALT. ET POT. D.  
D. M. FRANC. IACQ. WALSH  
EQUES COMES SERRANTI  
BARO INGRAN. BESCO. ET  
PLES. MAC. D. CAMP. OSSA.  
S. GERMA. A. PRATIS. S. GEOR.  
SUP. LIGE. S. AUG. DE SIL. PAR.  
PARI. S. LEODEG. DE SIL.  
ESSAR. S. MART. DE SIL.  
SAPOUI. LINI. HUJ. LO. DU.  
LOROUX ET ALIO. LOC.  
RECTORE. M. JJ. DAVY. D. T.  
R. S. F. AND. ET J. LE FEBVRE.  
VIC. DIE 22<sup>a</sup> FEBR. AN. D.  
1763.

Au mois de février 1763, M. le comte de Serrant devait venir poser lui-même la première pierre de l'église paroissiale du Louroux-Béconnais, dont il était seigneur. L'inscription porte donc son nom. Cependant, ce furent ses fils qui vinrent en qualité de ses mandataires procéder à cette cérémonie. Cette observation explique tout naturellement le sens de la légende gravée

au trait sur une belle ardoise, haute de 0<sup>m</sup>,52 et large de 0<sup>m</sup>,37, ainsi qu'une note inscrite sur les registres de l'état civil du Louroux, et que je copie textuellement :

« Réception de MM. les marquis et chevalier de Serrant, seigneurs de ce lieu, et position de la première pierre de notre grand autel, par lesd. seigneurs.

« Le 22<sup>e</sup> jour de février 1763, hauts et puissants seigneurs MM. Walsch, faisant fort pour M. leur illustre Père, comte de Serrant, seigneur de ce lieu, ont fait leur entrée solennelle dans notre église.

« Trente de nos principaux habitants ont été à cheval au-devant d'eux jusqu'à la Grande-Maison : une quarantaine d'autres habitants armés de fusils et en ordre, ont été jusqu'à la croix de Saint-Laurent, pour les saluer.

« M. le curé, à la tête de son clergé les a reçus au commencement du bourg et les a conduits à l'église, où étant arrivés, on leur a présenté le dais, avec les autres cérémonies requises.

« Ils ont posé ensuite la première pierre du grand autel, dont M. Janvier, prieur des Essards, a fait la bénédiction.

« Les dits Seigneurs ont fait de grandes largesses à tout le monde.

« Signé : J. DAVY, curé du Louroux. »

Inutile à moi de chercher à expliquer le texte de l'inscription. Elle relate la liste des domaines de la dépendance du comté de Serrant, dont les noms sont très-familiers à MM. les membres de la Société.

Quant à l'ardoise gravée, elle était dans un grenier au Louroux.

## II.

### Note sur les deniers trouvés au Louroux-Béconnais.

Le *Répertoire archéologique de l'Anjou* mentionne la même découverte de deniers en trois endroits différents :

1° Volume de 1861, mois d'octobre, page 309.

2° Volume de 1863, page 446.

3° Volume de 1867, mois de novembre et décembre, page 312.

Mais les circonstances qu'il indique ne sont pas absolument exactes : je demande la permission de les rectifier.

C'est dans la commune du Louroux-Béconnais et non dans celle de Bécon, qu'elles ont été trouvées (ces pièces de monnaie), au mois de juin 1861, aux environs du jour Saint-Jean. J'ai voulu voir l'inventeur, nommé Fourrier, qui m'a rappelé les moindres détails de sa trouvaille, à laquelle il n'attacha aucun prix et dont il s'empressa de donner les parcelles.

Ce fut en labourant que le soc de sa charrue heurta un gobelet en bois, ou sibille, dans lequel étaient environ cinq cents deniers, la plupart oxydés de vert de gris. Le champ de cette découverte se nomme le Chesnot ; il dépend du village de la Haute-Marinière, en la commune du Louroux-Béconnais. Situé sur la limite de Bécon, proche la ferme de la Bordure des Landes, il était placé sur l'ancien grand chemin d'Angers à Rennes

et le gobelet qui renfermait ce petit trésor a dû se trouver caché sous l'aire ou sous les ruines d'une ancienne maison d'habitation.

Des cinq cents monnaies trouvées, quatre cents environ ont été emportées par le propriétaire de la métairie, M. Morin, demeurant à Cheffes, près Angers. Cent autres ont été distribuées par Fourrier. M. de Mieulle en donna sept au musée d'Angers ; elles sont classées sous le n<sup>o</sup> 874 du catalogue de 1867 (*Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1867, page 312). Fourrier m'en a donné deux et j'en ai trouvé cinq autres. Sur ces sept monnaies, deux sont au type des comtes d'Anjou, et cinq à celui des deniers tournois.

H. SAUVAGE.

10 février 1868.

# LE RÉCIPIENDAIRE

DOIT-IL

PRÉSENTER UNE ÉPREUVE?

---

## ÉPITRE FAMILIÈRE

A MM. les Membres de la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts  
D'ANGERS.

Montrez-moi patte blanche ou je n'ouvrirai pas.

LAFONTAINE.

*(Le loup, la chèvre et les chevreaux).*

---

Cédant au doux attrait de mon goût littéraire,  
Et docile à l'appel de l'amitié sincère,  
Nouvel élu, je viens, siégeant à vos côtés,  
Prêter à vos travaux mes humbles facultés.  
Pour mériter l'honneur d'un si digne suffrage  
Et payer votre accueil d'un légitime hommage,  
Que ne puis-je, en ce jour, déposer sous vos yeux  
Le témoignage écrit d'un travail sérieux ;  
Et dans l'art de traiter ou la prose ou la rime,  
Justifier le vote et gagner votre estime !

En vain me dites-vous, d'un accent trop flatteur,  
Vos titres sont acquis, n'êtes-vous pas docteur ?  
Trente ans déjà passés d'un grave ministère  
Vous donnent dans nos rangs la place hospitalière :  
Asseyez-vous ici. Langage séduisant !  
Mais, en élection, est-il bien suffisant ?

A chaque Candidat qui frappe à votre porte,  
Eh quoi ! direz-vous donc, entrez toujours, qu'importe !  
Vous êtes commerçant, médecin, magistrat ;  
Vous avez dans le monde honoré votre état ;  
On vous tient pour savant, on vous sait galant homme ;  
Voilà le droit d'entrée et l'exigible somme :  
La cité vous désigne au nombre des lettrés,  
Où notre compagnie a ses choix assurés ;  
Et pour garant, d'ailleurs, n'avons-nous pas un gage  
Dans cet appui moral qui naît du patronage ?

Je n'irai pas, Messieurs, m'ériger en censeur  
D'un procédé courtois dont je sens la douceur ;  
Si j'y vois un danger, l'oubli de la prudence,  
Je suis confus, pour moi, d'un excès d'indulgence.

Dans un premier élan de générosité,  
Loin du but trop souvent le cœur est emporté :  
Déterminer son choix avant l'enquête faite,  
C'est juger, comme on dit, du sac par l'étiquette.  
En vain vous saluez un habit éclatant,  
Sous les galons parfois se cache un ignorant ;  
C'est la mine féconde où notre grand Molière  
De ses tableaux si vrais a puisé la matière.

Qui ne sait qu'en parlant de l'illustre Tronchin,  
On a dit : Quel savant, quoiqu'il soit médecin !  
Ce propos si mordant d'un poète caustique  
Rentrant dans mon sujet, à ma thèse s'applique.

Et pourquoi donc, d'emblée et d'un ton assuré,  
M'acclamer à ce cri : *Dignus est intrare!*  
Par une opinion hâtive et mal assise,  
On peut se préparer une étrange surprise :  
Moi titulaire ! Un nom, pour être bien porté,  
Par tout cœur généreux veut être mérité.  
Voulez-vous m'épargner les chances d'une épreuve ?  
Merci : Par Apollon ! je veux fournir ma preuve.

Vous dirai-je, qu'ami de notre humanité,  
J'applique la science au soin de la santé ;  
Qu'à guérir le prochain vouant mon existence,  
J'ai passé de longs jours au lit de la souffrance ;  
Que j'ai veillé la nuit, que par monts et par vaux,  
Au secours du malheur, j'ai crevé des chevaux ?  
Vous répondrez : Ami, gloire à ton ministère !  
C'est bien. Mais il s'agit ici d'une autre affaire.

Montre-nous si ta plume, au courant d'un écrit,  
Prouve ton aptitude aux choses de l'esprit,  
Sais-tu polir un vers, sais-tu narrer en prose ?  
Je comprends donc, messieurs, ce qu'un devoir m'im-  
Et monté sur Pégase, hélas ! un peu têtù, [pose ;  
Je ne veux triompher qu'ayant bien combattu.  
Puisse la faible voix qui parle en cette épître  
Me créer près de vous le plus modeste titre !

A défaut d'un talent justement contesté,  
Dans l'effort agréez la bonne volonté :  
Qu'on pardonne à mes vers leur froide insuffisance,  
Reflet trop pâle, hélas ! de ma reconnaissance.

Mettrai-je sous vos yeux mes trésors inconnus,  
Premiers jets de ma muse avec peine obtenus ?  
Vains fatras de papiers surchargés d'écriture,  
Où le vers suit le vers sans rime ni mesure :  
Du poète novice, informes avortons,  
Que la nuit vous soit douce au fond de mes cartons !  
Je n'irai point, troublant un amoureux mystère,  
Pour le jour échanger l'ombre qui vous est chère.

Que n'ai-je à mon service une autre faculté  
Dont je puisse invoquer ici l'autorité !  
Interprètes savants des lois de la nature !  
Votre intérêt s'étend jusqu'à l'agriculture.  
A vous Flore et Pomone et leurs féconds produits !  
Enrichissez le sol et de fleurs et de fruits,  
En dépit des saisons, faites germer la terre ;  
Répondant à vos vœux, cette excellente mère,  
Docile à se plier à vos efforts savants,  
Parfume de primeurs nos festins succulents.  
Que ne m'est-il permis, d'une plante nouvelle,  
Déposant au bureau l'offrande solennelle,  
De pouvoir, heureux père, honorer de mon nom  
Le plus chétif légume ou le plus mince oignon,  
Et dans le vif désir dont l'ardeur me stimule,  
Passer à la faveur d'un simple tubercule !

Mais chez moi le poète et le cultivateur  
Arrivent à peu près à la même hauteur :  
Avouons cependant qu'esclave de mon style,  
La rime m'obéit, riche autant que facile,  
Et qu'à toucher le luth mes doigts sont plus experts  
Qu'à manier la bêche et semer des pois verts ;  
Oui, pêcheur endurci, je harde en ma vieillesse  
Certain péché mignon que chérit ma jeunesse.

Quand du démon des vers un homme est possédé,  
De sa manie étrange à toute heure obsédé,  
Il ne compose rien qu'au mètre il ne mesure,  
Il faut que l'esprit cède au vœu de la nature.

Ah ! si je n'avais pas au cœur le feu sacré,  
Des plus nobles aïeux j'aurais dégénéré :  
Qu'un médecin s'applique à polir une rime  
A l'heure des loisirs, rien de plus légitime.  
Esculape, messieurs, est le fils d'Apollon ;  
Nos titres sont inscrits sur le sacré vallon,  
Et, descendant des Dieux en ligne paternelle,  
A tout docteur bien né la rime est naturelle.  
Qui pourrait s'étonner de ces brillants essais  
Sortis de votre plume, élèves de Broussais !  
Vous traitez fièvre, abcès, angine et pneumonie ;  
Mais d'un culte secret honorant Polymnie,  
A vos sens fatigués des cris de la douleur  
L'aimable Poésie apporte sa douceur.

Dans les rangs médicaux la Muse a pris sa place.  
Quel élan, quel assaut général au Parnasse !

La satire en ses vers, d'un sarcasme vengeur  
Flétrit le charlatan, relève notre honneur ;  
Et flagellant l'abus, d'une ardeur magistrale,  
S'intitule à bon droit Némésis médicale.

Au rythme gracieux d'un vers étincelant,  
Un homme de science, artiste de talent,  
Soumet les fonctions de l'humaine nature,  
Et de nos tristes maux fait la triste peinture.  
Que ne m'est-il permis, en dépit du dégoût,  
D'en citer quelques traits empreints du meilleur goût !  
Comme il peint, en jouant, les travaux de Lucine,  
Explique la manœuvre, enseigne la doctrine,  
Et d'un double mérite étonne le lecteur,  
Quand poète d'élite, et non moins grand docteur,  
Son vers prestigieux, au cours de la Clinique,  
Répand à pleines mains le parfum poétique.

Du collège évoquant les souvenirs lointains,  
L'un, par la version lutte avec les Romains ;  
Un autre, ami des Grecs, et dans le genre épique,  
Assouplit le français aux grâces de l'Attique.

Par d'austères devoirs quand l'esprit est lassé,  
Heureux celui qui peut évoquer le passé,  
Et de ses vieux auteurs invoquant la ressource,  
Y retremper ses sens, comme aux eaux d'une source :  
Oui, c'est là le secret de vieillir lentement :  
La science à la vie apporte l'aliment.

Honneur à vous, messieurs, qui, dotant votre ville  
De ce triple bienfait : le vrai, le beau, l'utile,  
Dans ce noble faisceau, pour l'esprit plein d'attraits,  
Avez réalisé les plus heureux progrès.  
L'homme aujourd'hui, courbé sur la vile matière,  
N'a qu'un but : chercher l'or enfoui dans la terre ;  
De son âme oubliant les trésors précieux,  
A peine élève-t-il un regard vers les cieux.  
Gloire à cet Athénée, au salubre asile,  
Où dans l'étude on puise une force virile,  
Et des grossiers instincts dégageant la raison,  
On s'élève aux splendeurs d'un sublime horizon !

Au nombre des cités de notre docte France  
Que distinguent les mœurs, la vive intelligence,  
Il faut avec orgueil surtout nommer Angers.  
C'est peu de la citer pour ses féconds vergers,  
Les produits variés de sa brillante flore ;  
Un sentiment plus haut et l'inspire et l'honore.

Partageant votre foi, votre espoir et vos vœux,  
Jaloux de seconder tant d'efforts généreux,  
Si je manque d'haleine au sein de la carrière,  
Tendez, tendez la main à votre humble confrère !

Quel bonheur est le mien, dans ce Congrès admis,  
De sourire aux doux noms de quelques vieux amis  
Dont j'ai connu l'ardeur dans les luttes classiques,  
Illustres lauréats de nos fêtes publiques,

A l'époque où lassés de grec et de latin,  
On tremblait sous le joug d'un Leclerc, d'un Blotin.  
Qu'es-tu donc devenu, beau printemps de la vie !  
J'en appelle à Cosnier, à toi Victor Pavie !  
Ah ! puisse Horace encor, par un trait d'union,  
Rajeunir de nos cœurs la vieille affection !  
Quand, assis sur les bancs, certaine ode incomprise  
Fesait le désespoir de ma plume indécise ;  
Au milieu des ennuis, qui m'aurait dit qu'un jour  
Ce détestable auteur aurait tout mon amour ;  
Qu'ayant de l'écolier suscité la colère,  
Au déclin de mes ans, il viendrait me distraire ?

J'oserai donc ici, poète audacieux,  
Écho bien affaibli d'un luth harmonieux,  
A vos moments perdus vous faire la lecture  
De morceaux où revit la secte d'Épicure.  
Je sais ce que je dois, traducteur d'un païen,  
De respects et d'égards à l'auditeur chrétien.  
Parmi tant d'heureux vers, où la grâce nous charme,  
Se glissent certains traits dont la Muse s'alarme ;  
D'un atticisme pur je veux garder la loi,  
Mon style restera chaste et de bon aloi ;  
Avec un choix disert, laissons dans le silence  
Ce qui choque l'oreille et blesse la décence.

### ÉPILOGUE.

Le sujet de l'Épître, à la Fable emprunté,  
Dit : Prudence est toujours mère de sûreté.

Comme le Loup je viens demander mon entrée.  
Mon bagage est petit, trop pauvre est ma livrée.  
Messieurs, daignez me faire un amical accueil :  
Ma patte blanche est là se glissant sous le seuil.  
Blanche ! me direz-vous, mais cette tache noire ?  
Pour vous je l'ai salie au fond de l'écrivoire.

Dr R. GRILLE.

**CONTRE**  
**LE CHARLATANISME**

ET A LA LOUANGE

**De l'Association Médicale de Maine-et-Loire**

**STANCES AVEC PROLOGUE**

**DÉDIÉES A TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.**

---

Pièce lue au banquet de la Fête-Dieu, le 27 juin 1867.

---

**PROLOGUE**

**A M. LE DOCTEUR DAVIERS, PRÉSIDENT.**

*Cedant seria jocus...*

A l'œuvre, ami ! voici la foire !  
Au grand chef-lieu de Maine-et-Loire,  
Maints docteurs de la Faculté  
Vont tenir jury d'équité ;  
C'est l'heure où la gent médicale  
Lave à huis-clos son linge sale,  
SOC. D'AG.

Et repolit son écusson  
Terni par la contrefaçon.  
Scrutez donc votre répertoire,  
Me disiez-vous ; d'un riche écrivain  
Détachez un joyau badin  
Dont l'éclat nous charme après boire  
Et couronne notre festin !  
Parler en vers est un langage  
Que vous ont enseigné les Dieux ;  
Apollon est de vos aïeux,  
La noblesse ici vous engage ;  
Faites-nous des loisirs joyeux !  
Servez à notre pique-nique  
Un dessert de votre façon,  
En l'aiguissant de sel attique,  
Brocard, épigramme ou chanson.  
Et vous ajoutiez, cher Eugène,  
Franche gaieté ! Bonne hygiène !  
Dès qu'il s'agit de la santé,  
Tout plaisir est bien légitime ;  
A ce titre, invoquant ma rime,  
Vous étiez sûr d'être écouté.  
Juge intègre à la préfecture,  
Changez d'esprit et de figure  
Dans le salon de Leboursier !  
Salut donc au convive aimable !  
Au tribunal, ainsi qu'à table,  
Faisant toujours bien son métier :  
J'aime mieux, soit dit sans offense,  
Vous voir ici la présidence :  
N'est-ce pas, qu'un verre à la main

Est plus léger qu'une balance ;  
Dans votre bouche une sentence  
Vaut-elle un bachique refrain ?  
Au fiel d'une critique amère,  
Ma Muse, d'une humeur légère,  
A voulu mêler quelques fleurs.  
En m'écoutant, puissiez-vous dire :  
La meilleure arme, c'est le rire,  
Quand on veut fustiger les mœurs.  
Poète de la circonstance,  
Pour trouver ici l'indulgence,  
Je la cherche, savez-vous où ?  
Dans la liqueur douce et vermeille  
Qui dispose si bien l'oreille,  
Le vin d'Anjou !

---

## APOLLON ET LE POÈTE

### INVOCATION.

Macte animo generose puer...

Quoi ! vas-tu réveiller ta muse qui sommeille ?  
Dit tout bas Apollon, me tirant par l'oreille.  
Ami ! tu te fais vieux ;  
L'âge a flétri ton corps, il a glacé ta veine :  
Un Pégase poussif, sans force et sans haleine,  
Peut-il monter aux cieux ?

Jadis, dans les transports d'une brûlante ivresse,  
Tu fis, lorsque l'amour inspirait ta jeunesse,

Des bouquets à Chloris.

C'était au cours heureux de tes belles années,  
Ces fleurs d'un jour, hélas ! pour toi trop tôt fanées !  
Temps des jeux et des ris.

Il est passé ce temps d'érotique délire :  
Sur tes sens la sagesse a repris son empire,  
A mûri ta raison.  
Sans sortir de l'esprit d'un grave ministère,  
Dans le ton sérieux, chantre sexagénaire,  
Mets ton diapason !

Il faut t'armer ici du fouet de la satire,  
Sous tes doigts frémissants, ô mon fils ! que la lyre  
Vibre en accords vengeurs !  
Elle est digne de toi, cette tâche sublime,  
Dans tes vers acérés que la honte s'imprime  
Au front des faux Docteurs !

Détruire les erreurs d'un stupide vulgaire,  
De grossiers préjugés renverser la barrière,  
Éclairer les esprits ;  
Arracher à jamais du champ de la science  
D'arcanes frauduleux la perfide semence,  
L'honneur est à ce prix.

Père ! je vous entends ; mais mon insuffisance  
De votre feu divin implore l'assistance,  
Je sens trembler ma voix.  
Du haut de l'Hélicon soutenez ma faiblesse,  
Ah ! rendez en ce jour à ma froide vieillesse  
Sa verve d'autrefois !

**LES CHARLATANS.**

Quos ego !!

Que n'ai-je les accents d'un autre Jérémie,  
Pour chanter les douleurs de ma triste patrie,  
    Que désole un fléau !  
Pour émouvoir vos cœurs à ses douleurs amères,  
Et mettre sous vos yeux des humaines misères  
    Le désolant tableau ?

C'est, l'esprit animé d'un vrai patriotisme,  
Qu'il faut jurer ici guerre au charlatanisme,  
    A ses suppôts nombreux ;  
Sur le mal clandestin appelons la lumière,  
Étouffons sans pitié dans son hideux repaire,  
    Le monstre ténébreux !

J'ai le ton solennel, et je veux être aimable :  
Où peut-on rire mieux qu'assis à cette table,  
    Où Bacchus, tous les ans,  
Invite à l'union la ville et la campagne,  
Et reçoit dans les flots pétillants du champagne  
    Leurs vœux et leur serments ?

Le pacte qui nous lie est l'honneur de la France :  
Des intérêts sacrés pèsent dans la balance  
    Que tient notre équité.  
Arbitres souverains ! Auguste Aréopage !  
Aujourd'hui discutons, entre poire et fromage,  
    Sur notre humanité !

A la porte du temple il faut veiller en armes !  
De l'ennemi commun auteur de tant d'alarmes

Arrêter les progrès.

A ce combat sacré, c'est l'art qui nous convie ;

A nous la mission de protéger la vie

Contre ses noirs forfaits !

Sous le mépris public, il est temps qu'il périsse,

Que le glaive vengeur d'une prompte justice

Le réduise aux abois.

A la ligue du bien le devoir nous appelle ;

Aux abus opposons d'une auguste tutelle

Les statuts et les droits !

Dans ce jour consacré nous tenons nos assises,

Des hommes entre nous nous jugeons les sottises ;

Car on voit, de tous temps,

Le malade ennuyé, que la douleur agace,

Se jeter dans les bras de la troupe rapace

D'effrontés charlatans.

Messieurs, je vous demande, en traitant la matière,

Où le plaisant parfois vient s'unir au sévère,

De grâce, dites-moi :

Sur quoi mon vers doit-il frapper ? Sur l'imposture,

Ou la crédulité qui lui jette en pâture

Ses écus et sa foi ?

Ayons quelque pitié de notre pauvre espèce !

D'un mal invétéré quand l'aiguillon la blesse,

Qu'elle est naïve, hélas !

Voyez-vous se presser, au seuil de cette porte,  
De prétendus savants l'impudente cohorte,  
Ministres du trépas?

Où vont-ils? Chez un homme impotent, grabataire,  
Dont le corps s'alanguit et dont le caractère  
Baisse avec la raison.

Le médecin ami, qui soigne avec tendresse,  
Cède au fourbe qui vient jeter avec adresse  
Le grand mot : Guérison!

Plus le piège est grossier, plus il s'y laisse prendre :  
Il ne calcule pas le prix qu'on veut lui vendre  
L'ineffable trésor!

Avec le vrai mérite, on hésite, on marchandé,  
Et l'imposteur obtient la somme qu'il demande :  
Ami, voici de l'or!

En vain, pour restaurer mon épaule en souffrance,  
Des Mirault, des Daviers j'invoque la science ;  
Jugez de mon malheur!

Quand d'un habile expert, le secours efficace  
Vite, en deux tours de main, remet l'os à sa place :  
Gloire au grand rebouteur!

Mon enfant s'est brûlé : je crains pour son visage.  
Si l'agent destructeur y traçait son passage!  
Je cours chez le docteur!

Arrêtez, imprudent ! il est une commère  
Qui, d'un signe de main, d'un élan de prière,  
Conjure la douleur.

Vous souffrez, je vous plains, de la rage dentaire :  
Un dentiste dirait : Otons cette molaire !

Au diable le brutal !

Voyez cette maison ; c'est là qu'on fait merveille :  
Philodonte guérit et vous saigne à l'oreille,  
Sans vous faire de mal.

Sur votre lèvre, hélas ! naît un affreux ulcère :  
Soumettez-vous au fer, c'est l'ancre salutaire,

Vous dit l'opérateur :

Arrive, ô Jean le fin ! Applique ta pommade !  
Le poison absorbé fait mourir le malade,  
Et Jean reste en faveur.

Où va donc ce boiteux, au corps lent et débile ?

Au logis d'un devin consulter : l'imbécile !

Ce pauvre chassieux,

Au docteur en jupons qui tient un spécifique,  
Va payer au comptant, pour l'organe ophthalmique,  
Un baume précieux.

Si le sang trop fougueux s'élançe à votre tête,

Pour l'apaiser soudain, l'eau sédative est prête :

C'est Raspail qui le dit.

Camphrez-vous ! camphrez-vous ! Ordonnance divine !

Le camphre a détrôné médecin, médecine,

Le camphre seul guérit.

Le panaris vous met le doigt à la torture :

Un savant sans pitié propose une ouverture.

Le cruel ! l'ignorant !

Allez trouver un tel, au faubourg de la ville,  
Il n'en rate pas un ; et jamais l'homme habile  
N'a fait couler le sang.

Un chien vous a mordu ? Gare à l'hydrophobie !  
La clef de saint Hubert est votre garantie ;  
Allons, vite en chemin :  
Il est un sûr asile où cuit une omelette  
Fait à l'écaille d'huître, infailible recette  
Qui détruit le venin.

Vous avez rapporté d'un voyage à Cythère  
Certain remords cuisant, déception amère  
Qui fait couler vos pleurs.  
Allez vous rafraîchir chez cet apothicaire !  
Sur votre teint flétri, grâce à son ministère,  
Renaîtront les couleurs.

Des simples, vous dit-on, des simples. La nature  
Vous trace simplement la route la plus sûre.  
Les simples sont aux champs :  
Les simples, sous vos pas, croissent, s'épanouissent,  
Les simples sont puissants, les simples vous guérissent  
En dépit des savants.

Sur le pavé glissant, votre chair s'est meurtrie,  
L'ecchymose envahit la jambe endolorie :  
Dans ce piteux état,  
Gardez-vous de sangsues ; il est un baume unique,  
C'est la boule de chute, et dans un vin tonique  
De la merde de chat.

Le merveilleux séduit, malgré son ridicule.  
Tiens, voilà des cheveux, ô belle somnambule!

Livre-nous tes secrets.

Et toi, jugeur à l'eau, prophète en médecine,  
Dans la sombre couleur de cette épaisse urine,

Lis-tu vie ou décès?

Faut-il parler ici de l'homœopathie,  
Bizarre invention d'un tudesque génie,

Art de magicien,

Qui, se posant la loi de la similitude,

Prétend qu'il peut toujours, dans sa sollicitude,

Faire un effet de rien?

Un seul grain d'émétique est jeté dans la Seine;

Infiniment dissous le fil de l'eau l'entraîne

Aux rives de Saint-Cloud.

C'est là que vous puisez l'agent microscopique

Qui soulève le cœur et donne la colique,

Quand on en boit un coup.

L'art cherche à découvrir les sources de Jouvence,

A prolonger les jours de l'humaine existence,

Bravant les lois du temps.

Que n'invente-t-on pas, à notre heureuse époque?

On fait un habit neuf d'une vieille défroque,

D'un hiver on fait un printemps.

Pour les yeux et les dents, employez ce dictame;

Voilà pour vos cheveux l'eau de Lob, ô Madame!

Mais redoutez l'excès,

Car bientôt sous vos doigts la sève capillaire  
Viendrait en débordant, sur votre face entière,  
Répandre un voile épais.

Il est de ces boissons, il est mainte formule  
Que je passe : Ma Muse à leur aspect recule,  
Ne peut les désigner.

On fait tout avaler au malade en délire.

Mais, chut ! n'en parlons pas ! Je ne veux rien vous  
Vous venez de dîner. [dire :

C'est surtout au foyer, d'où nous vient la science,  
Que le fourbe triomphe avec tant d'impudence :  
Rien de plus triste à voir.

Il guérit, règne un jour, on le paie, on le loue ;  
Aujourd'hui dans la gloire et demain dans la boue,  
Tel fut le Docteur noir !

Paris n'a-t-il pas vu son trop fameux Zouave,  
Sans pudeur échanger les insignes du brave  
Pour ceux des charlatans ?

Il faisait, disait-on, ô puissance magique !  
Exécuter gaîment par tout paralytique  
La charge en douze temps.

Du lecteur qui dira la juste impatience,  
Quand il voit s'étaler, avec tant d'impudence,  
Au cours de nos journaux,  
Du malade exploitant l'ordinaire faiblesse,  
Ces arcanes fameux, hélas ! vaine promesse  
De la fin de nos maux.

C'est l'onctueux Nafé, présent de l'Arabie,  
Le Racahout, tout fier de la même patrie,  
    La Pâte de Regnault,  
Le Topique Baron, la Révalessière,  
L'Huile de marrons d'Inde, aux douleurs salutaire,  
    Et l'onguent Galopaut.

Trouvez un mot sonore et qui flatte l'oreille,  
Mettez une étiquette au cou d'une bouteille,  
    Illustrez le papier !  
De noms fameux parez l'affiche magistrale,  
Battez la grosse caisse et frappez la cymbale,  
    C'est le beau du métier !

L'industrie en faveur nargue la Médecine,  
Notre art se prostitue et tombe dans l'usine.  
    Avez-vous de l'argent ?  
Placez-le, croyez-moi, sur la bêtise humaine ;  
Excellente hypothèque et fortune certaine :  
    Ça donne cent pour cent !

Il faut bien s'enrichir, en faisant des affaires,  
On se vautre sur l'or dans toutes les carrières ;  
    Tout marche à la vapeur :  
L'officine aujourd'hui devient une boutique ;  
Le docteur se dégrade et se fait empirique ;  
    Le gain avant l'honneur !

Qui ne sent la rougeur lui monter au visage,  
Devant ces faits honteux et l'ignoble langage  
    D'un cynisme effronté.  
Verrons-nous de sang-froid violer l'arche sainte,

Et porter sans pudeur cette funeste atteinte  
A notre dignité ?

Eh quoi ! faudrait-il donc désespérer des hommes ?  
Non ! Le temps a marché, dans le siècle où nous  
De ses jets radieux [sommes ;  
La science partout illumine le monde,  
Divulgue ses bienfaits, et sa clarté féconde  
Éclate à tous les yeux.

Élevons, élevons une digue puissante,  
Arrêtons dans son flux la mer envahissante  
Des fatales erreurs !  
Sauvons d'ingrats clients cette foule insensée  
Qui, depuis trop longtemps, donne tête baissée  
Dans ces pièges trompeurs !

Hippocrate le veut ! c'est notre cri de guerre,  
Ce cri de ralliement de notre France entière  
Sous le noble étendard.

Au cœur des charlatans, fléau de la science,  
Enfonçons sans pitié le fer de notre lance,  
Nouveaux croisés de l'art !

Au légiste éminent, au conseiller si sage,  
Muse, adresse en passant un légitime hommage,  
A Cubain ! dont la voix,  
Prêtant à nos débats une sage assistance,  
D'un flambeau lumineux nous guide avec prudence  
Au dédale des lois.

## LA BIENFAISANCE.

Haud ignora mali...

De ces tristes tableaux, où la vue est blessée,  
Sur un plus digne objet reportons la pensée.

Au secours du malheur

Jurons de consacrer et nos soins et nos veilles!  
Divine charité, quelles sont tes merveilles,  
Quand ta source est un cœur !

Du médecin souvent la pénible existence  
Au service d'autrui, sans profit se dépense.

Cruelle vérité !

Esclave du devoir, un zèle ardent l'entraîne,  
Prodigue de son temps, sans calculer sa peine,  
Il use sa santé.

Qu'importe la saison ? qu'importe la distance ?  
Au chevet du malheur on l'appelle, il s'élançe,  
Et par monts et par vaux.

S'arrachant au sommeil, il devance l'aurore ;  
Dans les chemins déserts, le soir le trouve encore  
Essoufflant ses chevaux.

Quand pour lui du repos l'âge amènera l'heure,  
Voyez-vous, grelottant dans sa froide demeure,  
L'homme du dévouement ?

On vantera partout ses actes d'héroïsme :  
Mais le voilà goutteux, en proie au rhumatisme,  
Infirme et sans argent.

Qu'il survienne un malheur, et qu'un chef de famille,  
Victime du typhus, laisse un fils, une fille,  
    Sans appui, sans soutien,  
Que notre Comité s'émeuve, qu'il s'empresse  
De voler au secours des enfants en détresse,  
    Qu'il soit l'ange gardien !

Quelquefois, ô pudeur ! la modeste science  
Languit dans l'abandon, auprès de l'ignorance  
    Qui fait autorité.  
Le mérite oublié voit pâlir son étoile ;  
D'une injuste faveur le vent gonfle ta voile,  
    O sottise vanité !

Le titre de Docteur, qui séduit la jeunesse,  
N'accorde qu'aux élus le don de la richesse  
    Et le brillant destin.  
Aux uns l'or, la grandeur, la table bien servie ;  
Aux autres les besoins qui pèsent sur la vie,  
    Les miettes du festin !

Toi que tente l'honneur d'un grave ministère,  
Jeune homme, avant d'entrer dans la rude carrière,  
    Écoute la leçon  
Qu'autrefois à Perrault, notre grand satirique  
Adressait, dans l'essor de sa verve caustique,  
    Et sois plutôt maçon !

A nous, discrets témoins d'honorables misères,  
D'accueillir en amis d'infortunés confrères !  
    A nous les plus heureux,  
De ces cœurs ulcérés de calmer la souffrance :

Allons porter l'espoir et verser l'abondance  
D'un élan généreux!

Gloire à ce temps, messieurs, soyons fiers de le dire!  
Du secours mutuel il a fondé l'empire,  
Recueillons ses bienfaits.

Dans un pacte sacré, l'homme à l'homme s'enchaîne;  
Admirable union de la nature humaine!  
L'âge d'ordre et de paix!

Gloire au noble patron dont le fécond génie  
Fit couler dans nos rangs cette source de vie!  
Douce fraternité,  
Qui retrempe les cœurs, nous rend tous solidaires,  
Des médecins français fait un peuple de frères,  
Dans sa vaste unité.

D<sup>r</sup> R. GRILLE.

# COMPTE-RENDU

D'UN OUVRAGE AYANT POUR TITRE :

Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, de l'année 1701 à 1744, par Pierre Narbonne, premier commissaire de police de la ville de Versailles, recueilli et édité avec une introduction et des notes par M. A. Le Roi, conservateur de la Bibliothèque de Versailles, correspondant du ministre de l'instruction publique. Un volume in-8°. Paris, 1866.

---

Nous commencerons par signaler certaines erreurs et contradictions de dates, qui nous semblent d'ailleurs assez faciles à corriger. Le titre de l'ouvrage que nous nous proposons d'examiner marque l'année 1744 comme le dernier terme des faits qui y sont racontés ; et cependant ce recueil en contient qui ne se sont accomplis que durant les deux années suivantes. De plus la préface de ce même livre, qui nous donne aussi Narbonne pour auteur du recueil entier, le fait mourir dès l'année 1736. Nous pensons que les chiffres 1744 et 1736 sont de simples erreurs typographiques, et qu'à l'un et à l'autre il faut substituer 1746.

Le livre offert au public sous le titre de *Journal de*

*Narbonne* n'est, comme nous l'apprend l'éditeur dans la préface, qu'une très-petite partie d'une immense collection due aux soins de *Narbonne* lui-même. Nommé commissaire de police de la ville de Versailles dans les dernières années de Louis XIV, *Narbonne* trouva dans ce poste toute facilité de satisfaire le goût naturel qui le portait à classer méthodiquement les papiers plus ou moins intéressants qui lui tombaient sous la main. « Ainsi, dit M. Le Roi dans l'introduction, lois, lettres-patentes, arrêts du conseil, arrêts du parlement, jugements, décisions du bailli, pamphlets, caricatures, etc., il recueillit tout, classa tout, et en forma un recueil composé de vingt-quatre volumes in-quarto, aujourd'hui déposé à la bibliothèque de la ville de Versailles. » Mais placé dans une ville séjour de la cour, et mis, par la spécialité même de son emploi, en relation très-fréquente avec les gouverneurs de Versailles, personnages qui vivaient, pour ainsi dire, dans l'intimité du roi, *Narbonne* fut en position d'observer et de connaître par lui-même, touchant les grands seigneurs et leur entourage, une foule de particularités et de détails biographiques qu'il a consignés dans son ouvrage, en y joignant assez souvent ses propres réflexions. Il y a ainsi dans cet immense recueil une partie entièrement écrite de sa main. C'est cette partie que M. Le Roi a extraite de la collection complète, où elle se trouvait disséminée, pour la présenter, classée par années et par mois, sous le titre de *Journal de Narbonne*. On y trouve d'assez fréquentes redites, et grand nombre de faits y sont racontés plusieurs fois. Ces répétitions, dont quelques-unes ont pu, sans doute, provenir de ce que Nar-

bonne ne se serait pas toujours rappelé suffisamment que telle note était déjà consignée dans son livre, tiennent ainsi, assez souvent, à ce qu'en signalant la mort d'un personnage, il prend de là occasion de réunir dans une synthèse biographique les notes éparses qu'il a déjà fournies sur lui. L'ouvrage de Narbonne contient en effet plusieurs notices de cette nature. On peut citer entr'autres celles qu'on y lit sur le duc de Vendôme, M<sup>me</sup> de Maintenon, le cardinal Dubois, Philippe d'Orléans, le régent, le cardinal de Fleury ; mais la plus intéressante de toutes est peut-être celle du duc de Vendôme.

On chercherait vainement dans ce livre rien qui annonce chez son auteur ce qu'on peut appeler proprement un système en économie, soit politique, soit administrative. Bien que la société fût déjà de son temps travaillée et minée par des idées et des doctrines qui allaient bientôt la bouleverser de fond en comble et en changer toutes les institutions, Narbonne, au lieu de demander à d'autres formes de gouvernement le remède aux maux qu'il voit et qu'il signale, réclame simplement une plus grande dose de bonne volonté de la part de tous ceux que leur position met à même d'exercer de l'influence sur les mœurs publiques. Plus d'attention aux détails, plus d'énergie dans le gouvernement, plus d'équité et moins de faveur dans la distribution des charges et des emplois, comme aussi dans l'administration de la justice et le jugement des procès, lui semblent devoir suffire pour amener les choses à bien. Du reste, nulle aspiration chez lui à une autre constitution politique que celle sous laquelle il vivait. Il demande seu-

lement que le pouvoir monarchique soit toujours bien inspiré, que surtout le roi se garde d'être *trop bon* et sache montrer au besoin une sage fermeté. Les tendances du parlement à imposer comme une loi ses propres décisions à la volonté royale, n'obtiennent point son approbation. Ainsi, par exemple, il condamne formellement ceux des membres de ce corps, qui en 1732, avaient montré, contre l'interdiction positive du roi, l'intention de se démettre de leur charge, plutôt que d'obtempérer à la défense que le monarque venait de leur faire de se mêler des affaires ecclésiastiques. A ce propos, Narbonne fait des réflexions qui sont d'un bon citoyen : « Cette démarche du parlement, dit-il, a été applaudie de ceux qui aiment la nouveauté et le désordre ; mais elle a été blâmée de ceux qui pensent que les gens constitués en dignité ne doivent jamais se décourager, et que leur honneur et leur conscience les engagent à remplir les devoirs de leurs charges, quelque injustice qu'on puisse leur faire, » p. 201. De telles réflexions peuvent en tout temps être acceptées par les esprits raisonnables ; mais nous doutons qu'au point de vue des gouvernements parlementaires, on croie pouvoir accorder absolument la même faveur à celles dont Narbonne fait suivre le récit des remontrances adressées en 1733 au roi Louis XV, par les députés du parlement, à l'occasion d'une déclaration portant levée d'un dixième des revenus de l'année suivante. « On doit, dit-il à ce sujet, s'en rapporter aux bontés de son prince, et croire qu'il ne lève des impositions si extraordinaires que par de bons motifs, et pour avoir des troupes supérieures à celles des ennemis ; car il est de son intérêt

de soulager ses peuples, lorsque la situation de l'État le permet, » p. 299.

Beaucoup de pages du journal sont consacrées aux difficultés ramenées si souvent du temps de Narbonne, par la disette et la cherté des blés, comme aussi aux actes de l'administration pour maintenir l'ordre et la paix durant pareilles crises. Ces disettes, que les progrès de l'agriculture ont certainement contribué à rendre en nos jours et plus rares et moins grandes, mettaient alors, comme en tout temps, l'ordre public plus ou moins en danger, par l'irritation qu'elles causaient parmi le peuple, toujours enclin, en pareil cas, à se venger de ses souffrances par la sédition et le désordre. De là des émeutes, ou, comme on disait à cette époque, des *émotions*, sujet de tablature pour les commissaires de police, et, notamment, pour Narbonne, qui exerçait sa charge sur le principal théâtre de la lutte, Versailles paraissant avoir été alors le plus fort marché aux farines pour l'approvisionnement de Paris.

Deux disettes de blé sont racontées dans le journal avec beaucoup de détail, l'une en 1725 et l'autre en 1740. Dans ces années, les farines montèrent à un prix exorbitant, notamment en 1725, où la livre de pain fut vendue 8 sous 10 deniers, monnaie de l'époque, ce qui, paraît-il, équivaut à 2 fr. 15 cent. de notre monnaie. Dans ces jours calamiteux, le zèle pieux et la charité unissaient leurs efforts pour conjurer les misères publiques. Mais il s'en fallait beaucoup qu'on aboutît à les soulager toutes, et surtout qu'on fit taire à souhait les murmures et les récriminations des classes souffrantes. De tels fléaux n'affligent jamais le peuple, sans que bien

vite il n'en vienne à les attribuer à des volontés coupables, sur lesquelles il veut alors faire peser toute la responsabilité de ses maux ; et dans de telles circonstances, il n'est pas rare de voir ses colères et ses fureurs monter à un point qui peut aisément devenir un danger sérieux pour un gouvernement mal assuré de lui-même. On sait quel horrible embarras la famine ajouta plus tard aux complications par ailleurs si nombreuses de 89. Du temps de Narbonne, l'agitation populaire dans les années de disette avait sans doute déjà plus d'un trait de ressemblance avec ce qu'elle fut en 89, sous l'influence de la même cause. A ces différentes époques, des scènes de pillage et de meurtre servirent d'escorte au fléau. Toutefois il entra dans les desseins de Dieu d'opposer encore jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, quelques digues au flot révolutionnaire, et de n'en permettre l'entier débordement que lorsqu'aux yeux les moins clairvoyants, une pareille catastrophe apparaîtrait manifestement comme le résultat naturel de l'abolition des croyances.

Narbonne, qui n'était, lui, ni un publiciste ni un moraliste dans la haute acception des mots, ne demandait guère qu'à des moyens de police ou d'administration matérielle, la répression ou la correction des désordres qui pouvaient troubler la paix publique. Mais son jugement sur les moyens à prendre, pour prévenir la cherté des subsistances et les inconvénients qui en sont la suite, semblerait peut-être piquant de naïveté à grand nombre des économistes actuels, classe si nombreuse en maîtres et en adeptes. A coup sûr, qui lui eût proposé le libre échange et la liberté entière du com-

merce comme une vraie panacée, eût grandement bouleversé ses idées et déconcerté ses théories. A son sens, l'État doit intervenir pour une très-large part dans la surveillance et le règlement de tout ce qui tient au commerce des blés et des farines, et à la vente du pain. Visites domiciliaires pour découvrir les trop grandes quantités de blé retenues hors de circulation, sommation de les porter sur les places de marché, défense d'exporter du blé hors du royaume, voilà, selon lui, des moyens qu'en temps de disette une administration prudente et avisée ne saurait négliger de prendre. Quant au dernier de ces moyens, il veut qu'il soit employé en tout temps et d'une manière absolue. « Jamais, dit-il, on ne devrait permettre l'exportation des grains, » p. 137. Il est, en outre, loin de croire que l'excessive cherté du pain ne puisse jamais être due, au moins en partie, à de coupables manœuvres. Les fermiers, les marchands de blé, les meuniers, les fariniers, sont particulièrement signalés par lui entre les causes du mal. « Les fermiers, dit-il à propos de la famine de 1725, toujours habiles à profiter des malheurs des temps, augmentèrent de plus en plus le prix du blé, qui valut jusqu'à 82 livres le septier. » P. 136. « Plusieurs causes concourent à la cherté du pain, dit-il encore en un autre endroit : la première provient de l'exportation des blés hors du royaume.

« La deuxième, de ce que les laboureurs et marchands de blé, voyant la sortie des blés du royaume, diminuent les approvisionnements des marchés, ce qui est un moyen sûr pour faire monter les prix.

« La troisième, de ce que les gros laboureurs et

les marchands de blé, au lieu d'en vendre, en achètent.

La quatrième, enfin, de ce que les meuniers viennent ajouter à tous ces embarras par leurs manœuvres déloyales.

« Il est bien vrai que quelques riches boulangers contribuent encore à l'augmentation du pain ; mais la plupart étant plus pauvres que riches, ne peuvent en rien contribuer à cette augmentation ; et cependant le peuple, qui ne voit que sa propre misère et qui est incapable de distinguer les causes de la disette, l'attribue aux boulangers en général. Aussi les officiers de police, qui savent que les boulangers, qui (*sic*) ne peuvent faire de provisions d'avance, paient dans ces circonstances la farine beaucoup plus cher, ne peuvent équitablement faire autre chose que de les obliger à baser le prix de leur pain sur celui que la farine éprouve d'un marché à l'autre. C'est ce que Narbonne fit toujours observer. »  
P. 128 et 129.

Cette dernière phrase est pour Narbonne une sorte de formule consacrée, qui se reproduit assez souvent dans le journal. S'il veut ainsi se décerner un petit éloge, il n'y a point lieu de s'en scandaliser. On peut croire en toute confiance que cet éloge est mérité, tant l'expression en paraît simple et naïve.

Ce fut dans cette malheureuse année 1725, le 5 septembre, date rendue soixante-sept ans plus tard si tristement mémorable, qu'eut lieu à Fontainebleau le mariage du roi Louis XV avec Marie Leczinska. La splendeur de cette fête offrait un pénible contraste avec le prix du pain et la misère du peuple. Narbonne nous apprend que la plupart des seigneurs qui y parurent portaient

des bas d'or *trait* de la valeur de trois cents francs la paire, et que le reste du vêtement était en proportion. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est que le peuple attribuait au moins en grande partie, la cause de ses souffrances à un personnage placé bien près du monarque, bien qu'il n'en eût guère la confiance. Le duc Louis-Henri de Bourbon, alors premier ministre, qui avait succédé dans cette charge à Philippe, duc d'Orléans, était accusé publiquement de faire le commerce du blé par l'entremise de Ravost d'Ombreval, lieutenant de police à Paris. Le pire, c'est que ce d'Ombreval était le frère de la marquise de Prie, maîtresse du duc de Bourbon, à laquelle, disait-on, ce prince préparait des libéralités par le moyen de cet indigne tripotage.

Quant aux précautions que Narbonne recommande comme pouvant, au moins dans une certaine mesure, empêcher la disette des blés, il nous montre la science agronomique de cette époque dans un état encore très-élémentaire. Pas un mot sur les améliorations possibles en fait d'engrais et d'amendement des terres, ni sur l'importance d'en consacrer une plus grande étendue à l'ensemencement des céréales. En ce qui regarde proprement l'agriculture, le terrible fléau de 1725 ne suggère pas à l'auteur du journal d'autre conseil à donner que celui qui suit. On avait remarqué que les blés versés, coupés et mis en javelle, avaient ensuite germé, tandis que les blés demeurés sur pied s'étaient parfaitement conservés. « Il résulte de ce fait, dit Narbonne, qu'il faut laisser les blés sur pied pendant les pluies, et qu'ils ne doivent être coupés qu'après qu'elles ont cessé ; observation que l'on doit mettre à profit pour l'avenir, si

Dieu affligeait encore le royaume d'un pareil temps de pluies continuelles. »

A ce qu'il nous semble, ce conseil, pour sage et utile qu'il puisse être, est loin de suffire pour prévenir la famine ; et si, même aujourd'hui, nous ne pouvons sans une témérité impie défier le ciel de nous infliger un pareil fléau, nous devons néanmoins savoir gré à la science agronomique de nous avoir appris à connaître, depuis Narbonne, d'autres moyens de nous en préserver. Quoi qu'il en soit, nous pensons que les nombreux détails fournis par Narbonne touchant les disettes de blés éprouvées de son temps, peuvent offrir un intérêt réel à des esprits plus compétent que nous dans les questions relatives à ces sortes d'objets.

Un intérêt d'un autre genre s'attache aux appréciations et aux jugements de Narbonne sur les personnages de son époque, jugements généralement empreints d'un cachet de simple franchise qui n'est pas sans charme pour le lecteur.

Le duc de Vendôme, Louis-Joseph de Bourbon, est à ses yeux un des types les plus accomplis du prince et du guerrier ; et, dans le fait, bien difficile serait celui qui ne partagerait pas un peu son admiration enthousiaste pour ce grand homme <sup>1</sup>. « Ce prince, dit-il à la fin de la

<sup>1</sup> Toutefois nous ferions ici des réserves et ne serions pas admirateur sans restriction. Même comme homme de guerre et général d'armée, le duc de Vendôme ne s'est pas montré sans défauts, et à cet égard le jugement de l'histoire ne s'éloigne malheureusement pas assez de ce jugement de Fénelon : « M. de Vendôme est paresseux, inappliqué, présomptueux et opiniâtre ; il ne va rien voir ; il n'écoute rien ; il décide et hasarde tout ; nulle prévoyance ; nul

notice dans laquelle il résume les événements et les belles actions de la vie de ce héros, ce prince, pendant qu'il commandait en chef, a eu la gloire de n'être jamais ni surpris ni battu. La France lui doit toute sa réputation en Italie, l'Espagne son salut, et le roi Philippe V sa couronne. Il fut universellement regretté, et moi qui l'ai connu, je le regrette encore en 1744 comme au premier jour. » P. 36 et 37.

Après avoir raconté les derniers moments de Louis XIV, Narbonne ajoute : « Ainsi finit Louis XIV, plus grand que les Alexandre et les César ; » jugement que notre auteur n'explique point et qui cependant demandait un peu de commentaire ; car assurément la grandeur de ce prince était d'une autre nature que celle d'Alexandre et de César, personnages qu'on ne s'attendait guère à voir en cette affaire.

Narbonne paraît juger M<sup>me</sup> de Maintenon avec les préventions des partis opposés à cette femme célèbre. On dirait qu'il ne voit en elle qu'une rivale qui supplantait M<sup>me</sup> de Montespan auprès de Louis XIV. C'est à peine s'il croit pouvoir donner à son mariage avec ce prince le caractère d'un fait probable : « Quelques-uns, dit-il, prétendent que Louis XIV l'avait épousée. » Du reste, il ne se met nullement en peine de concilier les contradictions qu'il débite à son sujet, et dont le passage suivant semble offrir un exemple : « Madame de Maintenon fut tout à fait en titre en 1683 ; elle était

« avisement ; nulle disposition ; nulle ressource dans les occasions  
« qu'un courage impétueux ; nul égard pour ménager les gens de  
« mérite, et une inaction perpétuelle de corps et d'esprit. » (Corresp.  
192 au duc de Bourgogne.)

âgée de 46 à 47 ans et était plongée dans la dévotion. Le Roi lui acheta le marquisat de Maintenon et lui en fit porter le nom. Jamais faveur n'a été si longue et si absolue que celle de *la Maintenon* (style du temps). Elle fut maîtresse du Roi et du royaume, et rien de considérable n'était décidé que par ses avis. Elle a causé des maux dont les plaies sont inguérissables. » Page 52.

Qu'on ait reproché à M<sup>me</sup> de Maintenon trop de rigorisme dans la piété, qu'on l'ait accusée d'avoir, par suite d'une dévotion trop austère et outrée dans ses exigences, assombri la cour et répandu la tristesse autour du grand roi, ce sont là des récriminations qui devaient naturellement se produire à cette époque où Louis XIV, réagissant contre les tendances de son propre cœur par une vie à tous égards plus sérieuse et mieux réglée, gênait et condamnait par là même autour de lui des habitudes trop invétérées et trop longtemps autorisées par les exemples du souverain. Que, de plus, M<sup>me</sup> de Maintenon n'ait pas, en toute circonstance, notamment dans les affaires de la religion, donné au roi le conseil le plus sage et le meilleur sous tout rapport, c'est un point que nous n'avons pas à discuter ici, bien que peut-être on puisse défier ceux qui l'accusent à outrance de fournir des preuves suffisantes de la vérité de leurs assertions. Mais qu'elle ait pu, tandis qu'elle était plongée dans la dévotion, se contenter auprès du roi du rôle qu'y avait rempli M<sup>me</sup> de Montespan, voilà ce qui ne se conçoit guère. Ni M<sup>me</sup> de Montespan, ni M<sup>lle</sup> de la Vallière elle-même, si tourmentée dans le temps de ses erreurs par des remords et de religieuses aspirations, ne peuvent être citées

comme des types de piété que pour la vie qu'elles menèrent après avoir quitté la cour. N'est-ce pas faire abus de son imagination que de supposer possible dans un même sujet l'alliance de la dévotion avec des mœurs par trop profanes?

Enfin, la notice biographique fournie par Narbonne sur M<sup>me</sup> de Maintenon est telle que l'éditeur du journal s'est cru obligé d'y joindre la note suivante : « Quoique ce récit soit rempli de faits complètement faux sur la vie de M<sup>me</sup> de Maintenon, je n'ai pas cru devoir le supprimer, parce qu'il fait voir la nature des calomnies qui circulaient alors en France sur cette femme célèbre, et qu'il montre la haine que le peuple lui portait. » Page 50.

Dans des jugements sur le caractère et les mœurs, l'administration et toute la conduite politique du régent Philippe d'Orléans, Narbonne n'a rien qui ne soit d'accord avec l'appréciation générale. Le déplorable fourvoiement de l'aventurier Law et les innombrables déceptions qui en furent la conséquence trop nécessaire, les ridicules et méprisables tripotages de la rue Quincampoix, comme aussi les crimes dont ils furent l'occasion, tout cela est raconté avec un juste sentiment de réprobation. Toutefois, les brillantes qualités du régent ne sont ni dissimulées ni passées sous silence. Talents et courage militaires, habileté politique qui, jusqu'au moment où parut Law avec son système extravagant, préparait à Louis XV un règne puissant et en même temps heureux pour la France, génie des affaires qui le rendait redoutable aux puissances voisines, capacité, même en matière de finances, qui, s'il

n'eût été frappé par une mort prématurée, lui eût, suivant l'opinion commune, fait réparer, du moins en partie, les maux que le système de Law avait causés; telles sont les qualités qui, d'après Narbonne, se trouvaient mêlées chez le régent à des vices détestables, et n'empêchaient pas que ce prince ne fût un politique dissimulé, semant autour de lui la division pour régner plus sûrement, employant comme moyen de succès le mensonge et les fausses promesses; et de plus, que ses mœurs ne fussent celles d'un monstre d'intempérance et de débauche. Esprit bizarre, qui ne sut même pas trouver dans d'heureuses aptitudes dont il était doué pour les sciences et les arts, une diversion aux plus grossiers instincts. « M. le duc d'Orléans, régent, dit Narbonne, employa les premières années de sa jeunesse aux études. Il apprit la peinture, il travailla aux compositions, et (ce trait n'est-il point une satire?) chercha la pierre philosophale, qu'il ne trouva cependant que dans la régence, en 1714. Louis XIV l'appelait le docteur de sa famille. C'était le prince le plus savant de la cour. » (Page 98.)

Le portrait du cardinal Dubois, sous le rapport des mœurs, n'est pas aussi chargé qu'on pourrait s'y attendre. « On laisse à l'histoire, dit le journal, le soin de rechercher les détails de la vie de ce premier ministre, dont les mœurs n'étaient pas des plus régulières. On prétend qu'étant prêtre, et ayant dit la sainte messe, il s'était marié, etc. » Quant au reste, Narbonne nous le donne comme homme de beaucoup d'esprit, aimant le luxe et la magnificence, accordant avec beaucoup de discernement, dans son office de

ministre, les grâces et les récompenses ; mais parfois assez brusque et assez maussade dans ses réponses pour que, un jour, le régent, tout en voulant l'excuser, ait pu dire de lui que c'était un grand brutal ; au demeurant, persifflé par le peuple et méprisé de tous au point que lorsqu'il fut nommé, en 1720, à l'archevêché de Cambrai, le chapitre et la ville de Cambrai ne voulurent ni le recevoir ni le reconnaître ; et quand, au 22 février 1722, le duc d'Orléans l'admit dans le conseil suprême de la régence, le chancelier d'Aguesseau, les maréchaux et les ducs s'abstinrent d'y assister ce jour-là, et même le duc de Noailles signifia à Dubois, à brûle-pourpoint, le motif de cette abstention.

Naturellement, le nom du duc d'Anjou, Philippe V, roi d'Espagne, se trouve mêlé dans les récits de Narbonne sur Louis XIV, sur le duc de Vendôme et sur le régent. Mais notre auteur ne lui a rien consacré à part, sinon un paragraphe dans lequel se trouve reproduit l'acte d'abdication de ce prince en faveur de son fils Louis I<sup>er</sup>, en l'année 1724. L'éditeur fait remarquer que cet acte, tel qu'on le lit dans le journal de Narbonne, diffère beaucoup de l'acte de même objet consigné dans les mémoires du marquis de Saint-Philippe sur le règne de Philippe V. Toutefois, ayant lu nous-même cette dernière copie, nous pouvons affirmer qu'elle porte, aussi bien que celle du journal, une profonde empreinte de religion et de piété, et que dans l'une comme dans l'autre on lit, touchant le maintien et la propagation de la religion catholique, des recommandations qui, si elles n'ont rien d'étonnant de la part d'un roi d'Espagne, du temps de Philippe V, peuvent, d'un autre côté,

nous faire voir quelles idées avaient cours alors, même en France, dans une partie notable de la société. Philippe V, qui n'avait quitté la cour de France qu'à l'âge de dix-neuf ans, et ne cessa pas, durant son règne, d'être en relation avec les personnages les plus influents de son pays natal, reflétait sans doute sur beaucoup de points, les idées et l'esprit du milieu dans lequel il avait passé sa jeunesse, observation qui pourrait servir à modifier certains jugements. Il y a tel acte de l'administration de Louis XIV qu'il est de mode, en nos jours, de condamner d'une manière absolue. Ne devrait-on pas au moins admettre comme circonstances atténuantes les idées reçues au temps de ce monarque, et dont il ne faisait lui-même que suivre le courant? Que si, au contraire, absolvant les volontés individuelles, on songe à faire le procès à l'esprit général de l'époque, ne devrait-on point, avant de s'inscrire en faux contre les influences d'un autre âge, se demander si on ne se plie point soi-même trop facilement au joug de l'opinion et de la mode? Au temps de Louis XIV et de Philippe V, il y avait en France, et sans doute aussi en Espagne, des esprits clairvoyants, fermes et calmes, qui, sur des points de la plus grande importance en religion et en politique, auront porté des jugements différents des nôtres. Dans l'examen des points en litige, il convient que nous apportions au moins quelque crainte de nous tromper.

Quant à Philippe V, il ne paraît avoir été ni un grand politique ni un grand administrateur; mais il ne manqua ni de courage ni de talents militaires, et Vendôme était sûr d'être bien accueilli d'un cœur

comme le sien, quand, en face de Brihuega, ayant pris un pistolet en main, il dit au roi ces mots d'un accent si français : « Sire, c'est ici que l'on gagne des couronnes ! Ne craignez rien, vos ennemis ni les miens ne tirent pas droit, et s'ils eussent tiré juste, il y a longtemps que Votre Majesté et moi aurions été tués. »

L'histoire nous montre Philippe V pieux jusqu'au scrupule, du moins dans les premières années de son règne, et l'on peut trouver dans les hésitations et les inquiétudes de sa conscience l'explication de sa faiblesse dans le gouvernement, comme aussi le vrai motif de son abdication en faveur de son fils Louis I<sup>er</sup>, et son éloignement des affaires durant le règne, d'ailleurs si court, de ce dernier (8 mois). Aussi a-t-on de la peine à mettre en harmonie avec ces données ce que Narbonne nous dit tenir d'un officier de Philippe V, un sieur Chevry de Versailles, qui, revenu d'Espagne en 1732, racontait que ce prince, « remonté sur le trône en 1724, ne faisait absolument rien, qu'il était entièrement livré au plaisir de la table, qu'il y restait sept à huit heures par jour, et s'y endormait très-souvent ; qu'alors on le réveillait et on le couchait, et qu'aussitôt son réveil on le remettait à table ; car il était devenu tellement gros, qu'à peine si on pouvait le remuer. » Pages 195 et 196. Si ce récit du sieur Chevry mérite toute créance, il faut en conclure qu'avec les années s'était opéré un changement bien considérable et bien regrettable dans un prince dont Fénelon écrivait en 1701, à peine un an après, que, bien jeune encore, il est vrai, il eût été déclaré roi d'Espagne : « Ce prince est bon ; il a le cœur sensible au bien ; son

esprit est solide et se mûrira tous les jours... Son fonds est bon, sa religion est sincère, son courage est grand. » (Corresp. de Fénelon, 132, au marquis de Louville.)

Le journal de Narbonne n'ajoute point d'expression nouvelle à la figure si calme du cardinal de Fleury; et dans la peinture qu'il nous fait de ce personnage, nous retrouvons l'homme pacifique, le ministre laborieux et appliqué qui travaillait tandis que, se reposant sur lui du gouvernement de l'État, le roi passait à peu près tout le temps à la chasse ou à d'autres amusements moins dignes; enfin, l'administrateur économe qui, mérite précieux dans le successeur d'un ministre dissipateur comme avait été le duc de Bourbon, s'opposait aux dépenses le plus qu'il pouvait. Qui sait si ce n'est pas précisément à la régularité de ses habitudes et à l'uniformité d'une vie concentrée dans une application silencieuse et modeste que le cardinal de Fleury doit, en grande partie, le peu de bruit de l'histoire autour de son nom? Ce n'est pas, toutefois, que de son vivant la satire l'ait épargné. A défaut d'autre témoignage à ce sujet, nous aurions à citer une certaine lettre que Narbonne nous a conservée, écrite au cardinal par François Auvray, curé de Fontainebleau. Il est vrai que l'éditeur du journal nous avertit par une note qu'il est fort douteux que cette lettre ait jamais été envoyée à son adresse. Mais en rapprochant ce monument de beaucoup d'autres données, on peut au moins y reconnaître ce que, dans les masses, on pensait du gouvernement de Louis XV. Or, à s'en fier au curé Auvray, qui se croit, affirme-t-il, obligé en conscience à signaler au ministre les discours tenus sur la situation des

affaires, c'est à Son Éminence elle-même que le public s'en prend d'un état de choses dans lequel tout bien est omis et tout mal opéré. On dit que le cardinal n'a de bonnes qualités que celles qui plaisent dans le commerce du monde, jointes aux finesses d'un courtisan ambitieux ; qu'il n'est vertueux que par art et non par sentiment ; que, tandis qu'il était précepteur du roi, il avait eu garde de corriger et de reprendre un enfant qu'il voulait s'assujettir, et que c'est par suite d'une pareille éducation que son royal élève néglige si complètement les devoirs de la royauté et ne paraît pas se souvenir d'être roi... On ajoute que le cardinal est sans droiture, sans probité, sans reconnaissance, parcimonieux dans les grâces, etc., etc. Pages 283 et suiv.

Ce dernier reproche n'aurait-il point été inspiré à ses vrais auteurs par un sentiment peu louable, tel que serait un égoïsme frustré dans ses convoitises et ses aspirations ? Et dans une pareille récrimination, ne devrait-on point reconnaître un hommage involontaire rendu à la sévère économie du ministre ? On voit d'ailleurs que dans un parti fort nombreux on faisait un crime au cardinal d'avoir adopté le parti des Jésuites et la bulle *Unigenitus*. Eu égard aux passions de l'époque, un pareil grief suffisait pour que beaucoup trouvassent que tout était à reprendre dans son administration. Enfin, qu'on se souvienne que ce fut de l'âge de soixante-quatorze ans jusqu'à celui de quatre-vingt-onze, auquel il mourut, que le cardinal de Fleury tint la place de premier ministre ; et l'on s'expliquera comment, dans une position rendue si difficile par les fautes de ses prédécesseurs, et dans une cour comme celle de

Louis XV, un vieillard de cet âge n'a pu obtenir tout le succès désirable. Et si, de plus, on veut prendre en considération tout ce que l'histoire nous apprend d'honorable pour sa mémoire, on l'absoudra volontiers avec Narbonne, de n'avoir pas fait tout le bien qu'il voulait. « Il n'est pas douteux, dit celui-ci, que la tendre amitié que M. l'ancien évêque de Fréjus avait conçue pour le jeune roi Louis XV, monté sur le trône à l'âge de cinq ans huit mois et demi, ne lui ait fait avoir pour ce prince toutes sortes de condescendances, et qu'il n'ait pris, depuis, l'administration du royaume que dans la vue de réparer les fautes des précédentes administrations. Mais ce pesant fardeau était trop lourd pour que, dans un âge si avancé, et d'ailleurs sans expérience du gouvernement, il pût remplir ce qu'il s'était proposé. Sa bonne volonté doit le faire excuser. »  
Page 285.

Tous n'ont pas été aussi indulgents que Narbonne, et le cardinal n'était pas encore mort que déjà on faisait courir l'épithète suivante :

Ci-gît un cardinal antique,  
Ministre rusé, sans éclat,  
Qui par un trait de politique  
Mourut pour le bien de l'État.

Comme on le voit, c'est encore bien anodin ; et l'on peut croire que si la malignité n'a pas dit plus de mal de lui, c'est qu'elle ne s'y sentait pas fondée.

Et Louis XV, peut-on demander, sous quels traits Narbonne nous l'a-t-il dépeint ? Fénelon a écrit quelque part, au sujet de Maximilien-Emmanuel, électeur de

Bavière : « L'électeur me paraît mou et d'un génie médiocre, quoiqu'il ne manque pas d'esprit, et qu'il ait beaucoup de qualités aimables. » Puis Fénelon ajoute ces mots qui montrent que c'est bien souvent un malheur de naître sur les marches d'un trône : « L'électeur est bien prince, c'est-à-dire faible dans sa conduite et corrompu dans ses mœurs. » (Corresp., 197. — Au duc de Chevreuse.) Heureusement, dirons-nous, ce portrait n'est pas celui de tous les princes, et il en est dont la figure se détache avantageusement sur un fond si triste et si misérable. Fénelon lui-même en avait préparé un qui semblait devoir faire le bonheur de la France, et que Dieu a seulement montré au monde qui, apparemment, n'était pas digne de lui. Quant à l'infortuné Louis XV, il a trop ressemblé en beaucoup de points au portrait que Fénelon nous a tracé de l'électeur de Bavière, si même il n'a dans le mal dépassé ce modèle. Le journal nous le montre tel qu'il paraît dans les autres monuments historiques. Ce n'est pas que Narbonne veuille, du moins d'une manière ostensible, dénigrer le Roi. Non, loin de là, il ne le cite jamais qu'avec respect, et bien souvent qu'avec éloge. C'est le meilleur prince du monde ; la bonté fait le fond de son caractère ; il fait des fautes ; mais combien que le moindre avertissement l'empêcherait de commettre ? Le journal enregistre certains actes de religion de ce prince, sans exprimer le moindre doute touchant la sincérité de la foi qui les inspirait, et qui, en effet, nous le croyons, ne doit point être suspectée. Mais notwithstanding ces éloges, ou si l'on veut, ces respectueuses précautions, quand il s'agit du roi, Narbonne peut-il

prétendre que nous n'ayons d'autre sentiment que celui de la vénération à l'égard d'un prince, qu'il nous représente lui-même mangeant d'habitude avec excès et s'exposant ainsi à de fréquentes indigestions, traitant les affaires les plus graves avec un tel sans-souci, qu'au moment même des plus grandes complications politiques amenées par la guerre de la succession d'Autriche, il peut, lui Narbonne, consigner dans son journal un bulletin comme celui-ci : « Le roi continue ses parties de chasse à Saint-Léger avec une douzaine de courtisans et la comtesse de Mailly » (p. 531); de plus, poussant le cynisme de l'immoralité et le mépris du devoir paternel jusqu'à faire monter ses filles dans le même carrosse avec lui et ses maîtresses; sur quoi Narbonne se permet cette critique assurément très-modérée : « Bien des personnes disent que le roi ne devrait pas mener ses maîtresses avec ses filles » (p. 619); enfin oublieux de sa dignité au point d'accepter l'invitation de se rendre, et de se rendre effectivement en personne, à des réunions souverainement indignes de la majesté royale? Une fois ce fut à un bal dans un cabaret. Le comte de Noailles, gouverneur de Versailles, avait permis à son secrétaire et à son valet de chambre d'établir des bals publics à Versailles même, dans le cabaret du jardin royal, rue Satory. Pour y entrer, on payait un écu de trois francs par personne. Ce fut à l'un de ces bals que le 9 février 1744 le roi se rendit après son souper avec la duchesse de Châteauroux et la duchesse de Lauraguais, sa sœur, entourage bien digne d'une pareille circonstance. Cependant il faut le dire, Louis XV était, ainsi que les personnes de sa suite,

déguisé de manière à n'être pas reconnu. Ajoutons qu'en sortant il exprima, dit-on, quelques sentiments de dégoût. Mais M<sup>me</sup> Duhaussset, citée à ce propos par l'Annotateur de Narbonne (p. 622), affirme dans ses Mémoires qu'il aimait à fréquenter ce genre de société, et que M<sup>me</sup> de Pompadour (autré moraliste bien autorisé!) disait elle-même un jour que c'était là sans doute que le roi apprenait des termes dont elle était toute surprise.

De tels détails d'un règne d'ailleurs éclatant dans plusieurs de ses faits, ne serviraient-ils point à corroborer une idée trop souvent suggérée par l'étude de l'histoire; que le plus souvent, pour ne pas dire toujours, c'est aux gouvernements eux-mêmes qu'il faut attribuer les révolutions qui les renversent et entraînent les empires dans la même chute? L'instinct providentiel de l'ordre est assez puissant dans le cœur des peuples pour leur faire respecter ou supporter, même durant des siècles, une autorité qui les dépravera par l'iniquité et le scandale, et nourrira de la sorte en eux l'impatience de toute espèce de joug. Mais après que les chefs des peuples ont comblé et même dépassé la mesure du mal, après que les masses ont été plus qu'abondamment saturées de funestes exemples et de doctrines empoisonnées, alors le volcan longtemps comprimé lance enfin d'horribles tourbillons, et vomissant sa lave embrasée, répand autour de lui la stérilité et la mort.

Après avoir fait connaître quelques jugements de Narbonne sur des individus, il n'est peut-être pas sans intérêt de donner une idée de ses appréciations sur l'ensemble de certaines corporations et de certaines classes

de la société. Par exemple, que pensait-il, en général, des bourgeois de son temps ? Nous ne savons trop ; mais nous le voyons traiter avec peu de faveur, et même, ce nous semble, avec trop de dédain, ceux de Versailles en particulier. Selon lui, ce ne sont que des orgueilleux, des bêtes, des benêts, et ces imputations peu flatteuses, il les fonde sur certains faits qui, s'ils ne sont pas une démonstration suffisante de la vérité de ses jugements, ont, par contre, leur côté plaisant. On en jugera.

Les marguilliers de Versailles avaient obtenu d'être présentés au roi Louis XIV, pour le complimenter à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. Celui d'entre eux qui devait porter la parole au nom de tous n'eut pas plus tôt aperçu le roi qu'il se mit à chanter à gorge déployée : *Domine salvum fac regem* ; et les autres marguilliers répondirent de même : *et exaudi nos in die*, etc., ce qui fit rire le roi et tous les seigneurs qui étaient autour de lui.

En 1722, sous la régence du duc d'Orléans, les marguilliers ayant été admis à figurer dans la réception du roi, au moment où Louis XV venait pour faire son séjour à Versailles, furent placés dans l'antichambre de l'appartement royal, et recommandation leur fut faite de ne pas bouger de place afin d'être prêts à faire leur compliment au moment où le roi entrerait. Mais curieux de voir l'entrée du roi dans le château, ces braves marguilliers se dispersèrent de tous côtés, pour regarder par les fenêtres, de sorte que lorsqu'on vint pour les prendre dans l'antichambre, on n'en trouva pas un seul. Enfin, plus tard encore, à la naissance du dauphin père de Louis XVI, ayant obtenu la faveur de pouvoir

être présentés au roi, les marguilliers en manteau, accompagnés de plusieurs autres bourgeois en habit, furent en temps utile, placés dans le grand salon voisin de la chapelle. Quand le roi vint à passer, le cardinal de Fleury, le tirant par sa manche, lui dit : « Sire, voilà les bourgeois de Versailles. » Alors Guillot, l'orateur désigné pour la circonstance, s'avança, ouvrit la bouche à plusieurs reprises et se retira sans avoir prononcé un mot. Le roi après avoir attendu quelques instants, tourna le dos et continua sa marche vers la chapelle.

Ce fut par des traits semblables que les bourgeois de Versailles laissèrent dans l'esprit de Narbonne, et, d'après lui, dans l'esprit du roi et des autres personnages de la cour des impressions peu avantageuses. A notre sens, il n'y avait pas là un motif suffisant de les juger si mal. Mais du reste ce nom de *bourgeois* qui, même encore aujourd'hui, est pris dans plusieurs acceptions, n'a pas toujours eu le sens que nous attachons de nos jours à cette expression : *classe bourgeoise*. Les bourgeois, dont il est question dans les traits que nous venons de citer, étaient généralement des maîtres ou patrons d'ouvriers, ou encore des marchands appartenant à la classe dite actuellement du *petit commerce*.

Malgré le respect dont Narbonne fait profession pour les grands, on voit en toute occasion, dit l'éditeur du journal, percer le plaisir qu'il éprouve, ainsi que la bourgeoisie de cette époque, à les trouver en défaut (p. 221). Cette remarque est placée par l'éditeur lui-même en tête d'une suite de requêtes et de mémoires d'un certain M. Michon de Tourterel contre M. le duc

de Noailles, alors gouverneur de Versailles. De Tourterel se plaint de ce que ce seigneur, après l'avoir, par un contrat en règle, autorisé comme entrepreneur et directeur d'une construction de bâtiments pour les gardes-du-corps du roi, et lui avoir laissé faire d'énormes dépenses pour ces travaux, lui a ensuite, sans raison aucune et sans le moindre dédommagement, retiré l'autorisation donnée. Les requêtes et mémoires de Tourterel furent supprimés par arrêt du conseil ; ce qui n'empêcha pas Narbonne d'en garder soigneusement copie, et ces pièces prennent jusqu'à soixante-dix pages du journal. Elles contiennent des imputations qui, au demeurant, n'y sont combattues que par de faibles et vagues désaveux de Narbonne lui-même. Du tout il reste une impression assez peu favorable à l'endroit du duc de Noailles, et l'idée qu'à cette époque les personnages les plus haut placés se livraient parfois à des tripotages peu honorables.

Il s'en faut beaucoup que les gens de loi, tels que juges, procureurs, avocats, huissiers, notaires, aient eu, sans réserve, l'estime et la confiance de Narbonne. Selon lui, il y en a de bons, et même d'excellents ; mais c'est l'exception. Le point capital de la plupart, c'est le vil intérêt... A quoi bon des écoles de droit?... elles ont appris aux Français à chicaner et à plaider. Avant qu'elles fussent fondées, il n'y avait quasi point de procès... Que dire des frais de justice qui sont immenses ? Narbonne a eu deux procès qu'il a gagnés avec dépens ; et cependant il lui en a coûté 2,000 francs de faux frais en pure perte. Depuis lors il a préféré de beaucoup perdre plusieurs créances, plutôt que d'entreprendre

des procès, et il affirme qu'il y a gagné (pp. 617, 618, 619, 622 et 623).

Les médecins devant lui n'obtiennent pas plus grâce que les gens de loi, et il paraît saisir avidement toutes les occasions de leur reprocher de l'impéritie. Dans le journal on les voit généralement employer la saignée contre les affections qu'ils ont à traiter ; le *saignare et resaignare* d'Argan paraît être en pleine vogue. Généralement aussi le malade succombe par suite du traitement, et Narbonne qui, lui, voit presque toujours une indigestion dans les maladies des personnages dont il nous raconte la mort, regrette qu'à la saignée on ne préfère pas les vomitifs.

Tout naturel qu'il paraisse que, dans une multitude d'objets, Narbonne ait partagé les idées plus ou moins en crédit de son temps, on peut néanmoins s'étonner que lui, homme de la police, n'ait cru voir dans la franc-maçonnerie qu'une niaiserie inoffensive. « C'est, dit-il, une confrérie qui s'est formée il y a quelque temps, à l'exemple des francs-maçons d'Angleterre. » Puis il en nomme les premiers grands-maîtres en France, qui appartiennent à des maisons princières, tels que le duc d'Antin et le duc d'Épernon, et il ajoute : « On ne conçoit pas que des princes, des ducs, des ministres et d'autres personnages de distinction se soient assez peu respectés pour s'y faire recevoir. Dans le fond, c'est que chacun ayant été attrappé, a voulu en attrapper un autre ; c'est l'individu qui, ayant été obligé de tirer avec ses dents une figue du c.. d'un âne, ferait son possible pour le faire faire à un autre. » P. 626 et 627.

La comparaison n'est pas d'une exquise politesse. Ce qui peut ici servir d'excuse à Narbonne, c'est d'abord qu'en cet endroit il ne fait que citer une sorte de proverbe : c'est, de plus, que de son temps, comme nous avons pu le remarquer dans plus d'un passage de son livre, de hauts seigneurs donnaient parfois, en fait de langage, l'exemple d'un sans-gêne à peine recommandable. La langue du grand siècle, avec sa haute convenance et sa dignité, ne leur semblait pas toujours suffisamment énergique pour rendre par des nuances assez fortes certaines émotions de l'âme et, comme au héros chanté depuis par Gresset, il leur fallait en outre

Du beau français les brillantes finesses,  
Les tours nerveux et les délicatesses.

(Vert-Vert.)

Narbonne est, à coup sûr, un homme religieux, et mainte page du journal nous montre en lui non-seulement l'homme qui respecte la religion des autres, mais de plus, le vrai croyant, le chrétien sincère. Il paraît avoir en aversion particulière les attaques et les menées de l'incrédulité, si l'on en juge par ce passage sur celui qui en fut bien certainement le coryphée : « Le sieur de Voltaire, si fameux comme auteur de quantité d'ouvrages (entr'autres les Lettres philosophiques, qui mériteraient d'être brûlées et dont l'auteur devrait être enfermé le reste de ses jours), vint à Versailles avec la marquise du Châtelet, au commencement de juillet 1743. On fit jouer les eaux pour eux. Ce *volontaire* monta dans une des calèches à bras du roi, traînée par les suisses.

« Plusieurs personnes diront qu'il aurait plutôt fallu le mettre dans le donjon de Vincennes que de le promener dans les calèches du roi. » P. 610.

Cependant quelque sincère qu'elle puisse être, la foi chrétienne de Narbonne, ne paraît pas assez pure de tout alliage d'esprit mondain. Il y a telle phrase du journal qui semble exprimer sur le duel des idées peu autorisées par l'enseignement orthodoxe, p. 301. En ce qui regarde les bonnes mœurs, on peut regretter que Narbonne, qui, incontestablement, les respectait, laisse passer quelquefois l'occasion d'exprimer son désaveu à l'endroit de certains jugements sentant la morale relâchée, et ayant cours dans une partie du monde bien élevé. Toutefois, nous nous faisons un devoir de faire observer que, dans ce cas, ce sont les jugements des autres qu'il cite et non les siens.

Notre auteur ne paraît pas avoir eu des idées bien nettes en ce qui concerne l'indépendance spirituelle de l'Église et les rapports de l'Église et de l'État. Son instruction théologique n'était sans doute pas assez complète pour le soustraire aux préventions parlementaires de l'époque touchant l'autorité du Saint-Siège, l'enregistrement civil des bulles, etc. ; et par suite, il semble avoir épousé, dans une certaine mesure, les idées du parti qui fit une si longue opposition à la bulle *Unigenitus* en même temps qu'aux jésuites. On peut en juger par ce passage du journal : « On reprocha au cardinal de Fleury d'avoir adopté le parti des jésuites et la constitution *Unigenitus*, deux objets qui épuisent les finances. » P. 584. Nous avouons ne pas comprendre l'influence de ces deux causes sur l'état des finances.

Assurément, d'autres principes avaient contribué, d'une façon bien plus évidente, à les mettre en mauvais état ; et, tout au contraire, le cardinal de Fleury mérite des éloges pour n'en avoir pas combattu sans succès l'action funeste.

Du reste, qu'on ne croie pas que l'ascendant d'un esprit qui était alors de grande mode, et qu'entretenaient de leur mieux les coryphées du jansénisme, ait jeté Narbonne dans toutes les extravagances de la secte. Non, et c'est même, il donne lieu de le présumer, avec une disposition toute contraire qu'il a consigné dans son journal certains faits, tels que l'emprisonnement à la Bastille de l'abbé Bécheran, patriarche des convulsionnaires. « Il tenait, dit Narbonne, une académie de postures et d'attitudes, qu'on allait ensuite exécuter sur la tombe de M. Pâris, à Saint-Médard. » De plus, le journal reproduit, p. 150, une petite satire assez agréable contre l'appel au futur concile si opiniâtrément interjeté par la secte ; on nous saura gré de la transcrire ici :

Ci-gît le bienheureux, qui droit au ciel monta,  
Tout aussitôt qu'il eût quitté la terre ;  
A la porte se présenta.  
Que voulez-vous ? lui dit saint Pierre ;  
Alors d'un ton respectueux :  
Sacré portier des bienheureux,  
Je viens, dit-il, vous demander passage,  
Pour arriver au céleste héritage,  
Où toujours ont tendu mes vœux.  
Je vous louerais, dit Pierre, en votre ardeur extrême ;  
Mais je n'ai pas l'autorité suprême  
D'ouvrir et de fermer la porte quand je veux,

Il faut assembler les apôtres,  
Je n'ai ma voix qu'avec les autres,  
Vous avez prêché ce point-là.  
De ce saint lieu l'entrée est difficile ;  
Nous assemblerons un concile ;  
En attendant demeurez là.

Les épigrammes, et en général les vers satiriques, abondaient au temps de Narbonne, et figuraient pour une large part entre les abus de l'esprit si fréquents au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'était d'ordinaire sous la forme de la chanson que la verve moqueuse se donnait carrière. Actes du gouvernement, faits de la vie privée, tout y passait, et pour moins de rien, on vous chansonnait. La liberté de la chanson était alors la liberté de la presse. Narbonne nous a conservé quelques-unes de ces bluettes. Généralement, et sauf jugement de critiques plus habiles que nous, ce qu'on en rencontre dans le journal semble médiocre quant au fond et à la forme. On y retrouve quelque chose du rythme et de la naïveté des vieux noëls ; mais parfois ces satires sont d'une grossièreté choquante, et il y a telle de ces compositions qui nous a paru mal à sa place dans un livre honnête. Quoi qu'il en soit, en fait de piquant, nous n'avons peut-être rien trouvé parmi ces pièces, qui eût, en réalité, plus de valeur, qu'un certain couplet contre le chancelier d'Aguesseau (p. 152). La charge de chancelier et de garde-des-sceaux avait été donnée à ce personnage par le duc d'Orléans. Mais celui-ci n'ayant pas trouvé dans ce magistrat une volonté aussi souple qu'il eût voulu, lui retira sa charge moins d'un an après la lui avoir donnée. Presque aussitôt courut la chanson suivante,

que nous n'offrons pas comme un modèle de versification :

Le chancelier d'Aguesseau  
S'étant mis en tête  
Qu'on doit lui rendre les sceaux  
Jour et nuit répète :  
Va-t-en voir s'ils viennent Jean,  
Va-t-en voir s'ils viennent.

Narbonne s'est encore plu à consigner dans son recueil certaines saillies, certaines réparties plus ou moins spirituelles et piquantes ; nous en citerons une seule pour échantillon : « M. le comte de Montsoreau, grand prévôt de France, ayant dit au roi, à l'occasion de la récolte de l'année 1735 : Sire, nous mangerons le foin et l'avoine à bon marché ; le roi lui répondit : Je vous souhaite bon appétit, Monsieur le comte. » P. 346.

Quelquefois, c'est le trait amusant, ou même un peu bouffon, qui vient se jeter à l'improviste au milieu d'un récit, et former un risible contraste avec le sérieux de l'objet principal. Citons encore un exemple. Le Grand Turc avait envoyé Saïd-Méhémet Pacha comme ambassadeur à la cour de France. Le 11 janvier 1742, celui-ci est reçu en grande pompe à Versailles. Toutes les troupes de cette royale résidence sont sur pied et forment une longue et magnifique haie, tandis que l'ambassadeur s'avance à cheval entre deux grands seigneurs de la maison du roi. Mais, ô retour humiliant de l'humaine infirmité ! au milieu de ces splendeurs, Saïd-Méhémet Pacha, qui était incommodé depuis quelques jours, éprouve un accident de telle nature qu'il est forcé d'envoyer chercher chemise, culotte et autres objets, dit

Narbonne ; et ce n'est qu'après qu'il s'est nettoyé, accommodé et remis tout à blanc, que le grand-maitre des cérémonies lui fait traverser les appartements pour le conduire jusqu'au trône du roi (p. 502).

Mais à tous ces traits et à tous ces récits d'importance secondaire, beaucoup de lecteurs préféreront sans doute les nombreux détails fournis par Narbonne sur l'administration, l'économie publique, la vie matérielle et pratique, telles qu'on les entendait de son temps. Nous avons déjà indiqué ce que le journal peut nous apprendre d'intéressant sur le prix des denrées, la culture des terres et les disettes de blés à cette époque. On y trouverait encore sur les foires, les marchés, l'éclairage des rues, les moyens de transport et de locomotion, des renseignements, qui montrent que sur plus d'un point, nous avons fait d'immenses progrès depuis la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Malgré tout le soin que nous avons mis à découvrir, dans le journal de Narbonne, des passages ayant spécialement rapport à notre Anjou, nous n'en avons rencontré qu'un seul, celui où l'on raconte comment M. Chauvelin, prédécesseur immédiat du chancelier d'Aguesseau dans la charge de garde-des-sceaux, s'étant, par escamotage, adjudé 450,000 francs comme pot-de-vin d'un marché de diamants achetés pour le roi, perdit sa charge en conséquence, et fut relégué au château de Saumur, d'où plus tard on le transféra à celui d'Angers, où, dit Narbonne, il fit *une belle figure* (?). On avait composé sur lui ces mauvais vers :

En voulant trop remplir les sceaux  
Chauvelin est tombé dans l'eau ;

Chacun riait d'un tel naufrage ;  
Les sceaux se sauvaient à la nage,  
D'Aguesseau les voyant passer,  
A bien voulu les ramasser. (P. 404.)

L'attention que nous apportions, en outre, à noter tout ce qui, dans le journal, pouvait d'une manière un peu intime se rattacher aux actualités présentes, nous a fait remarquer avec intérêt le nom d'un M. de Montijo, envoyé en 1741 à Francfort comme ambassadeur d'Espagne près la diète, réunie pour nommer un successeur à l'empereur Charles VI (p. 543). On voit de plus, au même endroit (p. 543), que le maréchal de Belle-Isle, qui représentait le roi de France à la même diète, alla dîner chez cet ambassadeur, dont la politesse a reçu de nos jours le retour que tout le monde sait.

Dans le récit des événements qui suivirent la diète, nous avons remarqué encore, avec un sentiment facile à deviner, ce passage concernant le roi de Prusse Frédéric le Grand et le roi de Sardaigne : « Le roi de Prusse a joué le rôle d'un rusé politique ; il a fait la conquête de la Silésie, qui vraisemblablement lui restera, avec d'autres avantages que son accommodement lui aura procurés.

« Le roi de Sardaigne, de son côté, a fait ses arrangements avec la reine de Hongrie pour les états d'Italie.

« Ces deux princes ont préféré leurs intérêts à leur honneur, et le roi de France..... est demeuré la victime. » P. 532.

Nous regretterions de terminer ce compte-rendu sans signaler un fait d'une singularité tout exceptionnelle, que Narbonne raconte néanmoins sans sourciller.

En 1740, année de grande cherté du pain, il tomba en Autriche, affirme-t-il très-positivement, une sorte de grêle ou de manne en forme de grains. On en fit du pain. L'empereur, le roi de France, le duc d'Orléans et plusieurs officiers en mangèrent et le trouvèrent bon (p. 474). Nous ne ferons ici qu'une seule réflexion ; c'est que, si ce fait fut constaté, il méritait assurément l'observation et l'examen de la science.

Le style du journal, pour en dire un mot en finissant, est en général correct et clair. Au surplus, Narbonne ne nous semble guère afficher de prétention à un autre mérite littéraire. D'ailleurs, il faut peut-être convenir que la clarté avec la correction suffit dans cet ouvrage, dont l'auteur se borne d'ordinaire au simple énoncé des faits. Quand Narbonne veut pénétrer plus avant, ce n'est jamais à une grande profondeur ni bien au delà de l'écorce des choses. Toutefois, dans certaines pages de son livre, paraît se révéler un autre mérite encore que celui de la clarté. Telles sont, à notre sens, les pages que nous allons transcrire ici, pour les offrir comme dédommagement et comme bouquet à ceux qui ont bien voulu prêter à cette trop longue lecture une attention si bienveillante et si patiente. C'est un trait de la vie du duc de Vendôme, le héros chéri de Narbonne. Nous ne changerons pas un seul mot de ce récit et nous en respecterons jusqu'à certaines inexactitudes grammaticales.

« Le dauphin (fils de Louis XIV) aimait beaucoup le duc de Vendôme, et allait souvent chasser à sa belle terre d'Anet.

« Un jour ces deux princes, après avoir longtemps chassé, s'égarèrent, et la nuit étant survenue, ne purent

retrouver leur route ; leurs chevaux, harassés de fatigue, pouvaient à peine les porter, et l'inquiétude commençait à s'emparer d'eux, quand ils arrivèrent dans un petit village dont ils ignoraient le nom.

« Ils ne savaient à qui s'adresser dans cet endroit, dont tous les habitants paraissaient déjà plongés dans un profond sommeil, lorsqu'ils aperçurent une lumière qui leur servit de guide ; c'était la maison du curé.

« Heureusement pour eux le bon prêtre, qui se trouvait alors sans servante, avait été obligé d'ajouter aux soins de la cure, ceux du ménage, ce qui l'avait fait veiller plus longtemps qu'à l'ordinaire.

« Ils frappèrent à la porte, et le curé leur ayant ouvert, ils lui racontèrent, sans se nommer, leur mésaventure, en le priant de les recevoir, mourants de faim et de fatigue.

« Le curé, à son tour, tout en leur accordant l'hospitalité, leur fit observer qu'étant seul en ce moment et ne pouvant leur offrir pour tout aliment qu'un mauvais gigot de brebis, ils allaient être bien mal traités.

« Mais, en pareille circonstance, c'était encore une bonne fortune de trouver ce qu'on leur offrait.

« La faim surtout les pressait extrêmement. Sans perdre de temps, M. de Vendôme prie Monseigneur de tenir les chevaux, dit au curé de lui apporter son gigot, l'embroche lui-même et le place devant le feu que le curé venait d'allumer ; puis, débarrassant le dauphin des chevaux, il lui recommande d'aller tourner la broche.

« Pendant que Monseigneur est ainsi occupé à ses travaux de cuisine, et que M. de Vendôme donne ses soins aux chevaux, le curé descend à la cave, rapporte

une cruche de son meilleur vin et en donne un verre au dauphin, qui se mourait de soif.

« Quand M. de Vendôme eut fini de nettoyer et de donner à manger et à boire aux chevaux, il rentra dans la cuisine. Le dauphin le voyant entrer, dit en plaisantant au curé de donner à boire à son palefrenier. Le bon curé prit ces paroles au sérieux, et sans même se donner la peine de rincer le verre dans lequel venait de boire Monseigneur, il l'emplit et le présenta à M. de Vendôme, qui, saisissant l'à-propos de son rôle : « Merci, Monsieur le curé, lui dit-il, votre vin est excellent, et si *Monsieur* veut bien le permettre, je redoublerai volontiers ? Parbleu, ajouta-t-il, après avoir bu d'un trait ce second verre, je vous le répète, Monsieur le curé, votre vin est délicieux et je voudrais en avoir toujours d'aussi bon à boire. »

« Le dauphin, que cette scène faisait beaucoup rire, en laissa tomber le gigot dans le feu ; mais M. de Vendôme voyant le rôti compromis, s'empara vivement de la broche et acheva de le faire cuire.

« Le curé dressa sa petite table, la couvrit d'une grosse nappe de toile jaune, y plaça deux assiettes d'étain, deux fourchettes de fer et un gros morceau de pain bis, que Monseigneur, en tournant la broche, avait déjà trouvé excellent, tandis que M. de Vendôme mettait sur un plat d'étain le gigot qu'il venait d'achever de faire cuire.

« Le dauphin offrit alors au curé de s'asseoir à table avec lui, et de partager son repas ; mais celui-ci s'excusant sur ce qu'il avait déjà soupé : « Alors, dit Monseigneur, avec votre permission, mon palefrenier va prendre votre place. »

« Chacun d'eux fit honneur au repas ; bientôt il ne resta plus que l'os du gigot ; un morceau de fromage et les pommes du petit jardin du presbytère, arrosés de trois cruchées du vin du curé, complétèrent ce souper, qui leur parut l'un des meilleurs qu'ils eussent fait depuis longtemps.

« Déjà ils avaient arrêté de coucher tous trois dans le seul lit qui fût dans la maison, lorsque le son du cor de chasse, qui se fit entendre à peu de distance, annonça aux princes que l'on était à leur recherche, et que leurs tribulations allaient enfin cesser.

« En effet, pendant qu'ils se tiraient ainsi gaiement du mauvais pas dans lequel ils s'étaient engagés, l'on était dans une grande inquiétude au château d'Anet. Toutes les personnes qui faisaient partie de la chasse étant successivement rentrées, et les princes ne reparaisant pas, on avait d'abord attendu avec patience ; mais à la nuit, l'effroi s'emparant de chacun, gentilshommes et piqueurs remontèrent à cheval et parcoururent avec des torches, et en sonnant du cor, afin de se faire reconnaître, tous les bois et les villages par où la chasse avait dû passer.

« Le pauvre curé, entendant tout ce bruit et reconnaissant alors qu'un des personnages qu'il avait reçus devait être le duc de Vendôme, qu'il ne connaissait point, car il y avait peu de temps qu'il était dans cette cure, s'adressant au dauphin qu'il prenait pour le duc, il le pria de l'excuser du peu de respect qu'il avait mis dans sa réception.

« Le prince le rassura et lui dit qu'il était au contraire son obligé, puisque sans lui il courait grand

risque de périr de faim et de fatigue ; et il voulut lui laisser quelques louis que le curé refusa.

« Pendant ce colloque de Monseigneur et du curé, le duc de Vendôme se présenta dans la cour aux gentils-hommes qui le cherchaient, en leur recommandant de ne le point nommer, et de ne point parler de cette aventure, qui pourrait arriver aux oreilles du roi.

« Puis après un remerciement au curé, le Dauphin et le duc remontèrent à cheval et arrivèrent à Anet à trois heures du matin.

« Malgré les recommandations de M. de Vendôme, dès le lendemain le Roi connaissait cette aventure.

« Le Dauphin, qui savait combien Louis XIV voulait qu'il fût circonspect depuis que le chevalier de Rohan avait voulu l'enlever pour le conduire en Angleterre, et qui craignait des remontrances, ne voulut pas rester davantage à Anet, et revint le jour même à Versailles avec M. de Vendôme. Le soir, au souper, le Roi s'étant contenté de lui demander s'il s'était amusé dans son voyage, il crut qu'il ignorait l'histoire du curé.

« Mais Louis XIV, sitôt qu'il avait eu connaissance de cette aventure, avait donné l'ordre de faire venir le curé. Il arriva au château de Versailles le lendemain.

« Ce pauvre curé ne savait ce que tout cela voulait dire, lorsqu'ayant été introduit dans le cabinet particulier du Roi, ce prince l'engagea avec bonté à lui raconter sans détour l'aventure des deux cavaliers qu'il avait reçus chez lui quelques jours avant. Rassuré par cet air de bonté du Roi, le curé n'oublia aucune circonstance, et lorsqu'il lui demanda s'il pourrait les reconnaître : « Oh ! oui, certainement, dit-il avec assu-

rance. » Alors le Roi, qui, pendant qu'il était ainsi en conférence avec le curé, avait donné l'ordre de faire venir le Dauphin et M. de Vendôme, fit ouvrir les portes de son cabinet.

« A peine le curé eut-il aperçu Monseigneur, qui se présenta le premier : « Sire, dit-il au Roi, voilà celui « qui a tourné la broche le premier ; » le Roi se mit à rire ; mais lorsque le curé, ayant aperçu M. de Vendôme, qui vint après, se fut écrié : « Sire, voilà le « palefrenier qui a pansé les chevaux et a tourné la « broche à son tour ! » le Roi fut pris d'un rire si expansif, qu'il se communiqua à tous les seigneurs qui venaient d'entrer dans le cabinet. Monseigneur et le duc de Vendôme, qui s'attendaient toujours à quelque vive réprimande du Roi, conservaient leur sérieux. Le Roi s'en aperçut, et se tournant vers eux, il se contenta de leur dire qu'ils pourraient bien ne pas trouver toujours un curé pour leur donner un couvert en pareille circonstance, et que le mieux était de quitter la chasse de meilleure heure, ce que, dit-on, ils n'oublièrent jamais dans la suite.

« Quant au curé, le Roi recommanda de lui servir un dîner un peu différent du souper qu'il avait donné au Dauphin, et lui fit remettre après le repas une bourse contenant deux cents louis d'or, ce qui fit qu'il s'en retourna bien plus content qu'il n'était venu. »

L'abbé L. LEVOYER.

# M. DE PONTMARTIN

ET

# M. VICTOR HUGO

---

Messieurs, il y a plusieurs mois, le travail que je vais vous lire pouvait avoir quelque intérêt, un intérêt dont la valeur ne m'appartenait pas, celui de l'actualité. Malheureusement la période des vacances et l'ajournement partiel, à notre dernière séance, d'un ordre du jour trop abondant lui ont enlevé le seul titre que je lui reconnaissais à votre bienveillance.

Néanmoins, comme il renferme contre un jugement inique, suivant nous, une protestation qui a toujours sa raison d'être, puisque les choses de la conscience ne se périment pas, nous persistons dans l'intention de vous le communiquer, car s'il nous est permis de douter quelquefois de votre adhésion sur certains points, dans certaines questions, vous nous avez appris à ne jamais douter de votre indulgence.

Dans son numéro du 25 juillet 1867, le *Correspondant* a cru devoir accueillir un article publié par M. de Pontmartin, contre M. Victor Hugo, au sujet de la reprise d'*Hernani*, au Théâtre-Français, dans la soirée du 20 juin dernier. Cet article rempli des invectives les plus dures contre un des écrivains qui ont jeté le plus d'éclat sur la première période du XIX<sup>e</sup> siècle, aurait dû provoquer déjà plus d'une réponse.

En attendant que le gant jeté par M. de Pontmartin, soit relevé par un champion digne de se mesurer avec lui ; loin de cette lice où nous n'avons pas l'ambition d'entrer, nous éprouvons le besoin de décharger notre cœur, et de protester contre les attaques dont l'auteur des *Orientales* et d'*Hernani* vient d'être l'objet. Nous ne venons pas nous poser ici en admirateur fanatique de celui sur lequel on fait tomber, aujourd'hui, tant de dédains et tant d'outrages ; nous reconnaissons comme tout le monde, que malheureusement le poète brillant de 1832 et de 1840, ne s'est pas maintenu dans la sphère élevée où il était parvenu ; nous avouons qu'il a subi des égarements de plus d'une sorte, qu'il est arrivé à son déclin, et nous voulons même que de ce brillant météore il ne reste plus qu'une lueur expirante..... mais, quand on vient lui contester jusqu'à son passé, quand le disciple enthousiaste de 1830, après avoir brûlé son encens, cherche à faire tomber de ce vaste front, symbole de cette vaste intelligence, une couronne pour jamais conquise, et dont chaque feuille attestait un succès nouveau, nous ne pouvons plus y tenir ; et, du fond de notre obscurité, nous considérons comme un devoir, à nous qui avons été bercés, comme M. de Pontmartin,

aux accents de cette lyre puissante et mélodieuse, de nous élever contre une pareille extravagance et une pareille injustice.

C'est *Hernani* qui a été l'occasion des attaques de M. de Pontmartin, c'est *Hernani* que nous devons d'abord défendre. Voici comment débute l'adversaire de M. Victor Hugo.

« C'est en somme un assez triste privilège que d'avoir  
« assisté à la première représentation d'*Hernani* (25 fé-  
« vrier 1830) ; ceux qui s'en vantent devraient ajouter  
« qu'ils ont eu à expier par trente-sept ans de mécomptes,  
« l'enthousiasme du premier moment. Ce qui nous mor-  
« tifie le plus, ce n'est pas le brevet de vieillesse que  
« nous inflige cette date inflexible, c'est le chagrin d'a-  
« voir été dupe à la fois de l'auteur et de l'œuvre. Pour  
« qu'une pièce *aussi radicalement mauvaise* se fût si  
« puissamment emparée de nous..... il fallait que nous  
« fussions bien aveuglés par la poussière du combat,  
« ou par l'envie de voir s'accomplir notre rêve de régé-  
« nération poétique. »

Que le drame d'*Hernani* soit une pièce susceptible de critique à certains égards, nous le voulons bien ; mais que ce soit une pièce *radicalement mauvaise*, c'est ce que l'on ne fera croire à personne, même aux ennemis les plus acharnés de l'auteur ; et cette expression seule fait voir que M. de Pontmartin a écrit sous l'empire d'un parti pris. M. de Pontmartin a mis trente-sept ans à se repentir de son propre enthousiasme, et d'une des impressions les plus pures peut-être et les plus douces de sa jeunesse ; la France confirme depuis trente-sept ans son jugement sur *Hernani*, et les nombreuses éditions tirées

de cet ouvrage disent assez qu'elle ne se repent pas de son ovation.

« Châteaubriand.., poursuit l'éminent écrivain auquel nous répondons, parle de ces temples de la haute Égypte dont les initiés défendaient l'entrée et où l'on trouvait, au lieu d'un Dieu, quelque monstre horrible. Ce n'est pas un Dieu que nous allons trouver ici, ni un monstre horrible, mais un mannequin *habillé de beaux vers.* »

Voilà M. de Pontmartin *qui trouve de beaux vers* dans *Hernani* ; il y a ici toute une révélation, et c'est avouer qu'il aurait bien pu se mettre en contradiction avec lui-même, s'il avait eu recours aux citations. Quand le moment sera venu, nous n'aurons pas tant de scrupule. L'auteur de l'article du *Correspondant* se livre à des considérations générales sur les drames de M. Victor Hugo, considérations qui ne sont pas assez spéciales à *Hernani*, pour les aborder en ce moment.

L'auteur de l'article, d'une part, rappelle combien la célèbre M<sup>lle</sup> Mars, habituée aux règles sévères de la comédie française, s'était pliée avec peine, avec déplaisir, aux exigences, en même temps qu'au laisser-aller du drame romantique ; d'un autre côté, il affirme qu'*Hernani* n'aurait pas eu six représentations si dona Sol n'avait eu une aussi habile interprète, et il considère comme une ingratitude d'avoir, en 1867, confié les divers rôles d'*Hernani* à des artistes si inférieurs aux premiers. Mais il avouera une chose, c'est que l'infériorité existe autant dans le répertoire que dans les artistes, et c'est encore faire l'éloge d'*Hernani*. En effet, pour parer à l'insuffisance du jour, on fait au

Théâtre-Français comme au Théâtre-Lyrique; on ne va certainement pas chercher les pièces qui ont eu le moins de faveur; ce serait une étrange spéculation. Si les réflexions de l'auteur sur M<sup>lle</sup> Mars n'ajoutent rien au mérite d'*Hernani*, elles ne prouvent assurément rien non plus contre lui. Nous ne voyons pas pourquoi en 1830 on eût chargé de cette interprétation une troupe de saltimbanques et de cabotins.

L'auteur de l'article supposant à M. Victor Hugo l'intention de nous donner dans le rôle d'*Hernani* la personification de l'honneur chevaleresque, à raison de sa haute naissance, ne peut comprendre ses faiblesses morales et la licence qu'il se permet, par exemple, pour se rapprocher de dona Sol, de pénétrer, le soir, furtivement, dans la maison du vieux Silva, et il se met à crier à la déchéance et à la dégradation! *Hernani* n'a certainement pas là une conduite morale; mais s'il n'est pas permis de représenter le mal sur la scène, ne fût-ce que pour faire ressortir le bien, il n'y a plus de composition dramatique possible et il faut alors déchirer tout notre répertoire théâtral, même nos tragédies du xvii<sup>e</sup> siècle.

Nous demanderons à M. de Pontmartin pourquoi il veut absolument, arbitrairement, que l'auteur d'*Hernani* ait imposé lui-même à son héros ce sentiment de l'honneur farouche, stoïque ou chrétien même, si l'on veut, qui lui eût fait surmonter toutes les fragilités humaines, toutes les tentations? Comment cette pensée aurait-elle pu germer dans l'esprit de M. Victor Hugo? Comprendrait-on qu'il eût doté de stoïcisme ou d'impeccabilité, en quelque sorte, en l'habillant en Caton

ou en Polyeucte, un bandit avoué, dont la tête est mise à prix, et qui a tous les défauts de sa situation, pour ne pas dire tous les vices, puisque le meurtre, au besoin, ne lui coûte rien ? Ce jeune homme agit sous l'impression du moment. Il n'a qu'un rayon dans l'âme ; ce n'est pas le repentir, ce n'est pas l'idée de la vertu et de la conscience, c'est l'amour, l'amour véritable, et cet amour le transforme et le métamorphose de brigand en chevalier, de bandit en paladin.

Nous reviendrons plus tard, à propos du dénouement du drame, sur le sens que l'on doit donner, suivant nous, au sous-titre de la pièce *l'Honneur castillan*, que nous sommes bien loin de traduire comme l'auteur de l'article.

M. de Pontmartin va rompre une autre lance. Au moment de la première représentation d'*Hernani*, le Recueil de la *Revue française* venait de se fonder. Notre critique rappelle qu'en mars 1830, un article fut publié dans ce recueil qui représente, dit-il, le tiers-parti littéraire de l'époque, et qui avait pour collaborateurs MM. le duc de Broglie, le comte Alexis de Saint-Priest, Guizot, de Barante, Vitet, Duvergier de Hauranne, Charles de Rémusat, Charles Magnin, Prosper Mérimée, Cousin, de Guizard, etc., etc.

Voilà de grandes autorités évoquées, et ne semble-t-il pas voir l'auteur d'*Hernani* traduit pieds et poings liés devant ce sanhédrin pour y subir un arrêt de mort ? Mais rassurons-nous : si leurs noms figurent sur la couverture du recueil, aucun de ces grands écrivains n'a signé l'article dont on se fait une arme dans ce moment. Il ne l'a été que de M. Auguste Trognon seul,

qui ne parle nullement au nom de ses collègues, et qui n'y exprime que des opinions personnelles. De sorte que cette liste ne prouve absolument rien ; nous allons plus loin : nous avons de sérieuses raisons de penser que si l'on eût ouvert un scrutin devant ces juges redoutables sur la question dont il s'agit, il se fût formé parmi eux une majorité imposante en faveur de l'œuvre nouvelle, sans vouloir prétendre qu'elle eût réuni l'unanimité des suffrages.

Mais il y a mieux que cela ; si le document dont l'écrivain du *Correspondant* semble vouloir se faire une arme si puissante, contre M. Victor Hugo, est si défavorable à ce dernier, comment se fait-il donc qu'il n'en cite que quatre mots, nous les avons comptés ? Et encore ces quatre mots sont-ils complètement insignifiants. Pourquoi donc une pareille discrétion, quand il pouvait écraser d'un seul coup son adversaire ? Ceci est au moins étrange. Au lieu de cela, l'auteur de l'article, qui ne veut ou ne peut rien citer, procède par des *on dit*, et prête aux autorités littéraires de l'époque des propos que certains d'entre eux ont fort bien pu tenir, mais qui ne ressortent d'aucun texte authentique. Il nous est donc bien permis de croire, devant un si pauvre moyen, que l'article de M. Trognon pouvait contenir autant d'éloge que de blâme.

Le drame d'*Hernani* manque de couleur locale, suivant l'auteur de l'article. Nous en demandons pardon à M. de Pontmartin, mais le voilà en flagrant délit d'ingratitude. Le drame manque de couleur locale, parce que la dévotion espagnole traduite par le langage et les attitudes ne ressort dans aucun des rôles. Au point de

vue religieux déjà, ce reproche n'est pas fondé. Les mots de *Jésus* dans dona Josefa, de *chapelet*, de *Pater*, de *saint Jean d'Avila*, de *saint du ciel* dans Ruy Gomez, se reproduisent souvent ; il y a un passage où dona Sol parle de *sa patronne* ; c'est dans la bouche du brigand Hernani et du voluptueux don Carlos qu'ils se rencontrent le moins souvent ; mais en vérité, dans ce dernier surtout, la contradiction entre le discours et la conduite eût été trop choquante.

Sous le rapport religieux, que pouvait-on demander de plus ? L'auteur du *Cid* et l'auteur d'*Hernani* ont compris chacun qu'en faisant toujours tomber à genoux leurs personnages, ils ne marcheraient pas. Ils ont compris qu'à force de patenôtres et d'oraisons, le côté héroïque, militaire, chevaleresque, serait, sinon effacé, du moins altéré, et qu'il ne fallait pas convertir un paladin en moine. Or, c'est au point de vue chevaleresque particulièrement, que la couleur locale ressort dans *Hernani*. C'est trop fort de le nier. Tous les caractères en sont imprégnés. Oui, nous sommes là en pleine Espagne, et s'il nous fallait citer tous les passages où cette qualité se manifeste, il faudrait copier le drame tout entier. — Nous nous contenterons de l'exposition de Ruy Gomez dans la scène des tableaux :

RUY GOMEZ, montrant les tableaux :

« Celui-ci, des Silva

C'est l'ainé, c'est l'aïeul, l'ancêtre, le grand homme,

Don Silvius, qui fut trois fois consul de Rome.

Voici don Galceran de Silva, l'autre Cid !

On lui garde à Toro, près de Valladolid,

Une châsse dorée où brûlent mille cierges.  
Il affranchit Léon du tribut des cent vierges.  
Don Blas, qui de lui-même et dans sa bonne foi,  
S'exila pour avoir mal conseillé le roi.  
Christoval ! Du combat d'Escalona, don Sanche,  
Le roi, fuyait à pied, et sur sa plume blanche  
Tous les coups s'acharnaient ; il cria : Christoval !  
Christoval prit la plume et donna son cheval.  
Don Jorge, qui paya la rançon de Ramire,  
Roi d'Aragon. . . . .  
. . . . . Voici Ruy Gomez de Silva,  
Grand-maitre de Saint-Jacque et de Calatrava.  
Son armure géante irait mal à nos tailles ;  
Il prit trois cents drapeaux, gagna trente batailles,  
Conquit au roi Motril, Antequera, Suez,  
Nijar, et mourut pauvre. — Altesse, saluez !  
Près de lui Gil son fils, cher aux âmes loyales.  
Sa main pour un serment valait les mains royales.  
Don Gaspar, de Mendoce et de Silva l'honneur !  
Toute noble maison tient à Silva, seigneur.  
Sandoval tour à tour nous craint ou nous épouse,  
Manrique nous envie et Lara nous jalouse,  
Alencastre nous hait. Nous touchons à la fois  
Du pied à tous les ducs, du front à tous les rois !  
. . . . . Voilà don Vasquez dit le Sage ;  
Don Jayme dit le Fort. Un jour, sur son passage,  
Il arrêta Zamet et cent Maures, tout seul. —  
J'en passe, et des meilleurs. — Voici mon noble aïeul.  
Il vécut soixante ans, gardant la foi jurée  
Même aux Juifs. — Ce vieillard, cette tête sacrée,  
C'est mon père ; il fut grand, quoiqu'il vint le dernier.  
Les Maures de Grenade avaient fait prisonnier  
Le comte Alvar Giron, son ami. Mais mon père  
Prit pour l'aller chercher six cents hommes de guerre ;  
Il fit tailler en pierre un comte Alvar Giron  
Qu'à sa suite il traîna, jurant par son patron  
De ne point reculer que le comte de pierre  
Ne tournât front lui-même et n'allât en arrière.  
Il combattit, puis vint au comte et le sauva.  
. . . . . C'était un Gomez de Silva !

Voilà donc ce qu'on dit quand dans cette demeure  
Ou voit tous ces héros. . . . .

(*Poursuivant.*)

Ce portrait, c'est le mien. — Roi don Carlos, merci ! —

Car vous voulez qu'on dise, en le voyant ici :

« Ce dernier, digne fils d'une race si haute,

« Fut un traître et vendit la tête de son hôte ! »

S'il n'y a pas dans ces pages de couleur locale, il n'en faut chercher dans aucun poète. Et le reproche est d'autant moins opportun qu'il nous donne le droit de demander à l'adversaire de M. Victor Hugo si nos poètes tragiques du xvii<sup>e</sup> siècle en ont eu beaucoup plus. Il faut avant tout être juste, et il faut avoir le courage de le dire. Oui, malgré toute la séduction que nous goûtons dans la lecture de nos grands maîtres, malgré la profonde admiration que nous avons pour eux, nous trouvons que s'ils ont manqué, pour être parfaits, d'une qualité, c'est de celle-là.

L'adversaire de M. Victor Hugo lui reproche plus loin d'avoir fait parler don Carlos, dans son monologue au tombeau de Charlemagne, comme un héros du xiii<sup>e</sup> siècle plutôt que comme un jeune homme du xvi<sup>e</sup>, jeune homme de dix-neuf ans, léger, nous l'avouons, étourdi, prince de parade, comme on nous le montre au commencement de la pièce.

Voilà l'auteur du drame cité à la barre de la police littéraire de l'impitoyable critique, prévenu du crime de lèse-vérité historique, d'anachronisme de contresens... Suivant lui, dans Racine, et même dans Shakspeare, les caractères sont admirablement soutenus. Celui des héros de Shakspeare qui ressemble le plus au don Carlos de M. Victor Hugo, c'est Henri V.

« Là, dit l'écrivain du *Correspondant*, nous voyons un jeune prince doué de grandes et nobles qualités, mais libertin et débauché, subissant tout à coup une de ces secousses qui rappellent les âmes hautes à leurs devoirs et à leur destinée. Sa conversion ne s'improvise pas en une heure... On assiste aux combats intérieurs de cette vaillante nature engourdie par le plaisir, réveillée par le remords... Chez don Carlos, rien de pareil ; pas la moindre gradation, on dirait qu'il a deux passions à la fois, et les plus absorbantes de toutes, l'ambition et l'amour... »

Il se demande enfin comment les amis du poète pourront le tirer de ce mauvais pas ? Les susceptibilités de M. de Pontmartin peuvent être extrêmement honorables, mais il faut avant tout qu'elles soient fondées, et tout le monde ne sera peut-être pas de son avis. M. Victor Hugo a-t-il manqué à la règle de l'unité de personne d'une manière aussi absolue qu'on le prétend ? Y a-t-il manqué ? Voilà ce qu'il faut examiner.

Voici en plein xvi<sup>e</sup> siècle un jeune homme désœuvré, voluptueux, débauché même, si vous voulez, qui, n'en déplaît à l'auteur de l'article, n'a point deux passions à la fois, l'amour et l'ambition, comme il le lui reproche, quoique ces deux passions puissent parfaitement bouillonner à la fois dans une âme. Il n'a pas la passion de l'amour ; c'est précisément parce qu'il ne sacrifie pas tout à ce penchant pour dona Sol, qu'on ne peut lui supposer pour elle un amour profond, véritable. Il est enclin au plaisir comme beaucoup de jeunes gens ; elle l'a frappé par sa beauté, il la poursuit comme il en poursuivrait une autre, pendant quelques

jours, quelques mois, peut-être, pour chercher demain une autre idole... mais il n'en est pas moins entraîné par la passion effrénée des sens. Aussi y a-t-il en face de ces contradictions apparentes dans la conduite d'un prince qui, par son dérèglement, peut compromettre ses hautes destinées, y a-t-il par trop de candeur chez M. de Pontmartin, quand il tient le langage suivant : « Pour bien préciser l'effet qu'il produit (ce rôle),... nous sommes forcés d'emprunter aux enfants une de leurs locutions familières : « *Ce n'est pas pour de bon, on ne peut croire que c'est arrivé*;... » comme si M. de Pontmartin n'avait pas vu à chaque instant dans le roman, dans le théâtre, dans l'histoire, dans la vie réelle, en lui-même peut-être le premier, aux jours de la jeunesse, l'homme méconnaître, non-seulement à certains moments les principes et les devoirs, mais encore ses propres intérêts de fortune et d'avenir ! M. de Pontmartin fait un grief à M. Victor Hugo d'abuser de son imagination et d'exagérer les penchants de la nature, on pourrait lui reprocher, à lui, de les méconnaître. L'écrivain ou le poète à qui le ciel n'aura pas permis de dompter son imagination, aura toujours pour lui une grande consolation, c'est d'avoir été doté en naissant de cette riche faculté.

Don Carlos est donc un jeune homme voluptueux sans amour. Quant à la passion de l'ambition, on peut la lui supposer sans aucune espèce d'inconvénient. Ambitieux ! Quand il ne le serait pas par caractère, la vacance du trône impérial est bien faite pour inspirer quelque rêverie et quelque démangeaison à celui qui peut y monter. Jusqu'ici, tous ces griefs sont, en vérité, de

bien mauvaise guerre ; ils s'effacent à souffler dessus. Eh bien ! de même qu'on peut être accidentellement ambitieux pour une pareille couronne, malgré la légèreté de son esprit et la fragilité de sa nature, on peut bien dans une circonstance particulière, lorsque l'on se trouve devant le tombeau de Charlemagne par exemple, où tant de grandeur est ensevelie, faire un retour sur soi-même, ou du moins se livrer à des méditations religieuses, sauf à reprendre, en se relevant, la pente de son esprit et de ses mœurs ; quelle contradiction y a-t-il là ? et en quoi cela blesse-t-il l'unité de personne ? Ne sommes-nous pas tous, en dehors de notre caractère, en certains moments, sous certaine influence, dominés, impressionnés par un fait, par une rencontre, par une apparition, en un mot, par un événement en dehors lui-même de nos habitudes ? Il n'y a pas besoin d'être prince pour cela. M. de Pontmartin voudrait des personnages tout d'une pièce ; ce n'est pas comme cela qu'on fait le drame, par une bonne raison, c'est que cette immutabilité n'est même pas dans la nature !

Quant à l'exemple de Henri V tiré de Shakspeare, nous sommes de l'avis de l'auteur de l'article ; il a parfaitement raison quand il dit que la situation n'est pas comparable et que les conditions ne sont plus les mêmes. Henri V se modifie lentement, successivement, complètement. Don Carlos, au contraire, est impressionné vivement, mais spontanément, momentanément ; il redevient le même après l'impression effacée ; rien de comparable. Pourquoi donc comparer ? L'unité est conservée, parfaitement, complètement con-

servée dans les deux rôles, dans les deux poètes. A quoi bon cette tempête dans un verre d'eau? Quand M. Victor Hugo voudra un développement successif dans un caractère, il le fera, à l'exemple de Shakspeare; quand il voudra, par un fait saisissant, l'arracher un instant à ses habitudes, pour fixer son esprit sur un sujet particulier, il le fera comme il l'a fait pour don Carlos, il le fera et sera applaudi! Don Carlos se recueille sur la tombe de Charlemagne; il n'est donc pas étonnant qu'il exprime des sentiments qu'on eût exprimés dans des siècles de foi. Il n'y a pas plus lieu de crier si haut à l'anachronisme qu'au défaut d'unité. Et quand M. de Pontmartin parle ici du langage du XIII<sup>e</sup> siècle, il est évident qu'il veut parler des sentiments traduits par les paroles, et non du langage au point de vue grammatical, car sous ce rapport, le langage de don Carlos n'est ni du XIII<sup>e</sup> ni du XVI<sup>e</sup> siècle. C'est le langage dans lequel écrit et parle l'auteur du drame, celui du XIX<sup>e</sup> siècle, de même que Racine et Corneille exprimaient dans le langage du XVII<sup>e</sup> siècle les sentiments et les passions des héros de l'antiquité. Pourquoi demanderait-on à M. Victor Hugo ce qu'on ne demanderait pas à ces grands écrivains? Pourquoi lui demanderait-on ce qu'on n'a jamais eu l'idée de demander à personne? A force de rigueur dans l'application des règles des trois unités, en imposant à l'auteur dramatique l'*infaillibilité* plutôt que l'*unité* dans un rôle, en lui imposant l'*inflexibilité historique*, en ne lui laissant aucune latitude, le poète disparaîtra, l'imagination sera un titre de proscription, il ne restera plus que la stricte histoire. Il faudra alors mettre au ban du théâtre

tous les auteurs dramatiques, car il n'y en a pas un qui ne se soit cru droit à quelque indépendance ; il n'y en a pas un qui se soit fait scrupule d'en user dans une sage mesure.

« En nous montrant, dit-il, ce Charles-Quint de fantaisie, d'une fantaisie qui ne respecte pas même les plus simples données du bon sens, M. Hugo... prélu-dait à ce singulier cours d'histoire et d'antithèse comparée, où son bon plaisir de conquérant et de despote réduit les noms historiques à n'être plus que des étiquettes : il faisait pressentir ces rois et ces reines qu'il appelle François I<sup>er</sup> ou Marie Tudor, mais qui ne sont en réalité que les humbles symboles de l'omnipotence du génie, chargés par le maître de nous intéresser à tout ce qu'il peut y avoir d'ignominie sur le trône, de vertu dans le ruisseau, de bassesse dans la grandeur et de grandeur dans l'abaissement. »

Jamais paroles plus aigres, plus imprégnées de fiel ne se sont retournées d'une manière plus directe et plus blessante contre celui qui les écrivit. Pour ce qui regarde particulièrement, individuellement le rôle de ce *Charles-Quint de fantaisie*, dans lequel ne sont même pas respectées les plus simples données du bon sens, nous venons de dire notre sentiment, qui sera, nous l'espérons, celui de tout homme de sang-froid, partisan ou non de l'école moderne. Ce nom doit-il figurer parmi ces *noms historiques* qui ne sont pour l'auteur de l'article que des *étiquettes*? Mais encore une fois, à moins de condamner un auteur dramatique au réalisme historique, nous ne voyons pas que le poète se soit beaucoup écarté de la vérité et qu'il se soit

beaucoup compromis en supposant à un prince de dix-neuf ans des goûts malheureusement trop ordinaires à cet âge, tout en lui donnant une grande émotion devant le tombeau d'un grand empereur. Si le rôle de Marie Tudor blesse sensiblement la vérité historique, il faudrait nous dire pourquoi. Est-ce le nom de François I<sup>er</sup> ? M. Victor Hugo nous apprend-il quelque chose, apprend-il quelque chose au public en lui prêtant les passions que lui donne l'histoire elle-même ? Est-ce le nom de Lucrece Borgia ? L'auteur de ce drame a-t-il menti à l'histoire en la montrant cruelle ? Est-ce le premier poète dramatique qui fait monter le vice sur le trône, et a-t-il fait là rien de plus que l'immortel auteur d'*Athalie* ? Les héros de ses autres drames sont la plupart des héros imaginaires, qu'il avait parfaitement le droit de créer. Cette expression d'*étiquettes*, par elle-même assez malheureuse, n'a donc aucune raison d'être et ne s'applique à rien. L'adversaire de M. Victor Hugo a cru lui porter un coup mortel, il ne l'a pas même égratigné.

Mais voilà l'écrivain du *Correspondant* qui nous révèle, sans le vouloir à la vérité, un des mérites dramatiques de M. Victor Hugo. C'est l'emploi des antithèses dans la même personne, et ordinairement dans le héros principal. Tantôt, comme dans *Hernani*, d'un homme sans vertu, sans aloi, il fait, il crée, sous l'empire d'une passion noble et généreuse, un homme grand et sublime, comme nous le faisons remarquer un peu plus haut ; mais son héros ne vaudra, ne se transformera que sous cette influence, seulement autant qu'elle s'exercera et au profit seulement de cette passion. Ainsi,

don Carlos passera par-dessus tous les devoirs en poursuivant cette femme, Hernani la respectera et l'aimera toujours. Mais dès que cette espèce de talisman qui s'exerce sur lui à travers les yeux et le cœur de dona Sol, se voilera ou s'effacera, il redeviendra le même homme qu'auparavant ; le chevalier redeviendra l'aventurier, l'aventurier redeviendra le bandit. L'unité a-t-elle eu à en souffrir ? Non, parce que le poète a puisé ce contraste dans la nature.

Tantôt ce sera, comme dans Triboulet, sous l'empire d'un autre amour, de l'amour paternel. Qui est-ce qui niera qu'un homme criblé de tous les vices puisse avoir au cœur cette étoile pure, grande et sainte ? Rire sans plaisir, se prêter sans conscience à des complaisances coupables, servir les plaisirs et la dissolution des grands, voilà le fond de sa vie, vie de honte et de misère, qui recèle cependant un trésor, une pensée, un sentiment délectable, sentiment d'autant plus précieux qu'il a davantage à veiller sur ce trésor, pour le dérober aux serres des vautours qu'il lance sur d'autres victimes. L'unité n'est pas froissée, et l'effet dramatique, par ce contraste, obtient des proportions immenses. Il ressort surtout dans le châtement que Dieu inflige au coupable, en lui arrachant à lui-même le bien qu'il ravit aux autres... l'amour de son enfant ! Il y a là une puissance de conception et une beauté morale qui peut ne pas se manifester à tous, mais qui n'en existe pas moins.

Une autre fois, ce sera Ruy Blas, un domestique, un valet, au front duquel Dieu a mis le génie, le génie de l'administration. Il ne s'en était jamais douté. Mais l'amour, l'amour d'une reine, lui révèle sa valeur.

Attaquée il la défend de toute la puissance de ce génie et de cet amour, il monte, il monte encore.,. Tout est à ses pieds... Mais le vent de la fortune tourne ; il redevient ce qu'il était, plus malheureux mille fois, puisqu'il a plus d'orgueil à étouffer dans plus d'abjection ; l'unité n'a pas eu à en souffrir, parce que les contrastes n'existent que dans les situations et non dans le caractère ; et le poète nous a donné, dans le cours de cette antithèse, des scènes admirables dont nous ne lui demanderons jamais compte, et dont nous n'avons qu'à le remercier.

Ce genre de beauté et d'invention de M. Victor Hugo lui est personnellement propre ; nul ne l'a imaginé avant lui, ni les grands classiques grecs, ni ceux du siècle de Louis XIV, ni même l'école shakspearienne, à laquelle il a emprunté tant de choses. Il est impossible de lui contester cette richesse.

Suivant l'auteur de l'article, *Hernani* marche de contradiction en contradiction : « Au premier acte, nous dit-il, *Hernani* a une heure devant lui ; dona Sol est fort disposée à se laisser enlever... Au lieu d'en profiter, il aime mieux raconter à la jeune fille ce qu'elle sait déjà, procédé de la pure tragédie classique. » *Procédé de la pure tragédie classique*, ces derniers mots suffiraient pour absoudre l'accusé. Autrement, il n'y a pas d'issue pour lui, et il sera toujours dans son tort. S'il s'éloigne des habitudes suivies sur la scène jusqu'à son apparition, vous criez au scandale, vous lui reprochez ses téméraires et arbitraires innovations ; et puis, lorsqu'il est le premier à rendre hommage à l'ancienne école, en se rapprochant des principes que vous dé-

fendez avec tant d'acharnement, vous ne lui en tenez aucun compte. Vous savez cependant bien, admirateur de l'une ou de l'autre école, vous savez cependant bien qu'un exposé de la situation est nécessaire. Nous reconnaissons qu'il n'apprend rien à dona Sol dans ce moment ; mais vous savez bien, vous, qu'il est nécessaire de l'apprendre au public, qui l'ignore ; que cette exposition est aussi indispensable à M. Victor Hugo qu'à Racine ou Corneille, qu'elle est, en un mot, le canevas sans lequel on ne peut ni tisser ni broder. Une pareille objection ne se soutient pas... Passons à une autre.

M. de Pontmartin, qui s'étonne à bon marché, est encore bien plus surpris de voir au second acte qu'Hernani ne profite pas pour l'enlever des mêmes dispositions de dona Sol, et qu'il n'exécute pas son projet de meurtre sur la personne de don Carlos, quand il en trouve l'occasion si facile. Sans doute, si dona Sol n'était pas là, il est à croire qu'Hernani ne résisterait pas à ses projets de vengeance de famille, projets conçus avant d'avoir vu celle qu'il aime. Son amour, il est vrai, et sa rivalité avec don Carlos, ne sont pas de nature à diminuer sa haine. Mais que va-t-il en résulter ? Hernani vous le dit, sa tête est mise à prix, il sera poursuivi, saisi, et il portera sur l'échafaud sa tête, qu'il peut bien exposer et livrer, mais encore celle de dona Sol, qu'il doit protéger et défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang. Il paraît que pour l'écrivain du *Correspondant* ce n'est qu'un petit inconvenient... On est tenté, vraiment, quelquefois de se demander s'il a lu le drame qu'il critique.

L'article du *Correspondant*, ne l'oublions pas, a été écrit au sujet de la reprise d'*Hernani* et de la représentation du 20 juin dernier, et la question de savoir si cette représentation avait ou non réussi était une question capitale. Malgré la faveur avec laquelle elle a été accueillie, M. de Pontmartin, forcé de convenir de ce succès éclatant, entreprend d'en changer la nature. Dans un moment où malheureusement l'enthousiasme littéraire n'a plus sujet de s'exercer, où les dissensions de 1830 sur les rivalités d'école sont plus qu'assoupies, l'auteur de l'article a le talent d'évoquer de leurs tombeaux les claqueurs d'autrefois et en peuple le parterre, les galeries et jusqu'aux couloirs de la Comédie française, où M. de Pontmartin est cependant parvenu à se faire jour, flanqué de deux ou trois, peut-être une dizaine d'hommes de goût comme lui, détracteurs, bien entendu, de ces monstruosité; il attribue ce succès à ces admirateurs à gage, et beaucoup aussi à la mise en scène, dont il exalte la perfection, à la captation facile de la curiosité *cosmopolite et affairée*; quant au public littéraire, à la société d'élite, il affirme que personne de cette classe n'a pu avoir la pensée d'assister à de pareilles misères. Probablement que les entrées de la salle étaient interdites à ces purs esprits de par M. de Pontmartin. Enfin, ce succès doit, suivant lui, être attribué à tout, excepté au talent de l'auteur, et cependant il constate lui-même l'infériorité des artistes chargés d'interpréter ces rôles aux artistes de 1830 et de 1836.

Comment! deux poids et deux mesures! En 1830, il a fallu le talent de M<sup>lle</sup> Mars pour sauver la pièce, et dans

les applaudissements de 1867, il ne revient rien à M. Victor Hugo, malgré la médiocrité des acteurs ! C'est un triomphe d'Exposition, et la pièce n'a eu sa faveur que par l'attrait de la curiosité, et l'auteur de l'article ne craint pas de la mettre au rang de la *Duchesse de Gérolstein* et de la *Biche au Bois* ! Quand une critique tombe dans de semblables extravagances, elle est vaincue.

Dans un autre passage, M. de Pontmartin reconnaît, et nous reconnaissons avec lui, que la guerre des deux écoles, qui ont brûlé tant d'amorces, est terminée depuis longtemps, parce que l'on jouait un peu sur des mots mal définis ; le baiser de paix, ce n'est pas nous qui le critiquerons. Mais alors, pourquoi ces nouvelles récriminations à propos d'une question jugée et éclaircie ? Pourquoi cette irruption soudaine contre une garnison qui, si vous voulez, a capitulé ? Allons ! n'imites pas ces généraux rancuneux qui montrent d'une main à leurs ennemis, en signe de paix, un drapeau blanc, moins flottant qu'eux-mêmes, et qui, de l'autre main, font tirer sur eux à boulets rouges. Laissez donc cette boutade qui ne change rien aux choses et ce feu de paille qui ne se survivra pas à lui-même.

L'auteur de l'article, qui reproche avec tant d'amertume quelquefois à l'auteur du drame son défaut d'unité et le peu de suite de ses idées, avant de diriger contre lui des griefs, pour la plupart si mal fondés, devrait bien faire un retour sur son réquisitoire et ne pas tomber lui-même dans de si étranges contradictions. En effet, il commence par déclarer que la pièce est *radicalement mauvaise* ; un peu plus loin, il veut bien recon-

naître qu'elle renferme *de beaux vers* ; il cite certains passages qu'il n'a pu s'empêcher d'admirer ; le mot *génie* lui échappe même, dans un certain moment, pour reprocher à M. Victor Hugo d'en abuser. Puis, la fièvre le reprend : la pièce n'a pas de valeur, *même au point de vue littéraire... C'est une pièce tombée!*... Nous voulons bien, avec l'adversaire de M. Victor Hugo, nous voulons bien reconnaître que ce dernier abuse quelquefois de son génie ; mais, l'auteur de l'article l'avouera, *n'a pas ce défaut qui veut.*

Il y a contre M. Victor Hugo un grief de M. de Pontmartin mieux fondé que les autres. C'est quand il lui demande compte de la mort des deux amants. Il est certain qu'on se sent révolté d'un dénouement qui vient si spontanément, disons-le, si brutalement renverser, détruire un rêve de bonheur dont la réalisation avait déjà coûté si cher à Hernani et à dona Sol. « Hernani, « dit l'écrivain du *Correspondant*, redevient esclave de « l'honneur castillan, au moment où les juges les plus « rigoureux lui conseilleraient de se dérober à cet esclavage : quel tribunal d'honneur hésiterait à le délier « de ce pacte impie?... Et quand cet amour, après les « jours d'épreuve, touche à d'ineffables félicités, quand « ce jeune homme de vingt ans, ce Roméo brûlé par le soleil des Castilles, compte les battements de son cœur,... « c'est alors qu'il se croit obligé de mourir et de voir « mourir sa jeune femme, parce qu'un vieillard, qui « n'a plus rien d'humain, vient lui rappeler son serment et sonner du cor sous sa fenêtre!... On veut que « j'accepte cette immolation soudaine de tout l'être : « l'âme, le cœur, la chair, les fibres les plus violentse

« et les plus délicates, non pas à un devoir de conscience, mais à un crime réprouvé par le ciel et par la terre, par la religion et par l'humanité. Non, je proteste, au nom d'un sentiment invincible, supérieur à toute hallucination ou à toute prestidigitacion poétique... »

Voilà une page remplie d'une véritable éloquence ; et pourquoi ? Parce que là il n'y a pas de parti pris ; le talent de M. de Pontmartin reprend tout son éclat, parce qu'il se rapproche de la vérité.

Il faut bien l'avouer, ce dénoûment est purement arbitraire de la part de M. V. Hugo ; il se comprend d'autant moins, que Jean d'Aragon est rentré dans la faveur de Charles-Quint, lequel, à l'exemple de Louis XII, ne veut plus se souvenir des insultes faites à don Carlos. La nature, la morale, l'impossible en un mot semblent protester contre l'auteur d'*Hernani*. Cette inspiration est d'autant plus regrettable qu'elle vient rompre l'unité à la fois dans le rôle d'Hernani et dans le rôle de Ruy Gomez. On ne peut comprendre comment ce noble vieillard, rempli des sentiments de l'honneur chevaleresque, si hospitalier, si généreux, si scrupuleux dans les choses de conscience, ait pu s'abaisser à former, avec son rival, ce pacte criminel, qui met la vie de ce dernier à sa disposition sans lutte et sans combat, et nous sommes forcés d'incliner sur ce point du côté de la critique.

Nous disons : d'*incliner* ; car, tout en blâmant ici avec elle M. V. Hugo, nous la trouvons encore trop absolue, et il y a une circonstance atténuante qu'on nous permettra de faire valoir en faveur du poète. C'est

une erreur à la critique de traduire ce sous-titre : *l'honneur castillan* par ces mots : le *véritable honneur*. C'est précisément pour éviter cette interprétation que le poète a ajouté l'épithète de *castillan*; l'honneur castillan est pour l'Espagnol, dans la pensée de M. V. Hugo, ce que le point d'honneur serait pour nous autres Français. Le point d'honneur peut s'associer chez celui qui le respecte, ou qui s'y soumet, à toutes les passions les plus violentes. Tel qui ne craindra pas de commettre des exactions, de blesser le droit des gens, de ravir la femme d'un ami, se croira enchaîné par cette loi conventionnelle; le point d'honneur est si éloigné de se confondre avec l'honneur, qu'il est réprouvé par les lois morales et religieuses; témoin le duel qui a chez nous encore un grand prestige, et qui est complètement condamné par elles. Le point d'honneur, en un mot, est une institution purement humaine, adaptée à nos passions et à nos intérêts souvent les plus coupables; l'honneur, au contraire, vient de Dieu, et ne transige jamais. Si nous blâmons M. V. Hugo, ce n'est donc pas d'avoir cherché à se rapprocher du point d'honneur dans le mobile du dénouement de son drame, c'est d'avoir créé, dans ce moment, à son héros une situation impossible.

Est-ce à dire pour cela que l'œuvre, objet de ce débat, n'ait pas de grands mérites; il n'y aurait que M. de Pontmartin à le penser, ou à vouloir le faire penser. Accumulons donc contre ce drame tous les reproches, tous les griefs que l'on voudra, il n'en restera pas moins une composition extrêmement remarquable. Que l'on y puisse relever quelques invraisemblances, qu'au

milieu d'une période de beaux vers, nous soyons choqués par une idée, par une expression trop hasardée ou d'un goût moins épuré, l'œuvre, par elle-même, sera toujours une belle et grande chose, parce que l'auteur, quand il a bien voulu se renfermer dans les limites de la raison et du naturel, a su nous toucher et nous remuer plus profondément que ne l'avait fait peut-être personne avant lui.

Quand donc l'auteur de l'article vient nous dire que ce drame est tombé, qu'il n'a jamais réussi, et que pour les générations à venir il n'en restera rien, c'est une opinion à laquelle aucune personne raisonnable ne se soumettra, même la plus hostile, même la plus prévenue. Nous n'avons point compté les recettes des directeurs dont aucun, si l'on en croit M. de Pontmartin, ne s'est enrichi à la suite de ces représentations; nous n'avons point fait l'inventaire des éditeurs de cette production, mais nous ne pouvons croire qu'ils aient pu la regretter. Il y a des succès qui ne se discutent pas, et après ceux de 1830, après ceux de l'Odéon en 1836, et en présence de l'ovation dont cette pièce est encore l'objet au moment où nous écrivons <sup>1</sup>; il est peut-être permis d'interjeter appel de ce verdict personnel et sans écho.

Si l'adversaire de M. V. Hugo avait restreint sa critique à la censure d'Hernani, notre tâche serait terminée, et content d'avoir réfuté, comme nous espérons l'avoir fait, presque tous ses arguments, nous n'irions pas plus loin que lui. Mais M. de Pontmartin ne s'arrête

<sup>1</sup> Septembre 1867.

pas là ; et, sous forme d'insinuation, il laisse entendre que les autres drames du même auteur sont tombés par les mêmes causes, et de la même façon. Nous le prenons au mot et comme, pour tout homme de sens, il est impossible de dire, comme nous croyons l'avoir démontré, que le drame d'Hernani soit tombé, si les drames qui lui ont succédé ont subi le même sort, il en résulte qu'ils sont parfaitement viables, tout en faisant la réserve de leurs défauts, et il en résulte que l'on y reviendra avec le même enthousiasme qui accueille, depuis trois mois, la reprise de leur devancier. Nous croyons être logique en parlant ainsi. L'auteur de l'article ne formulant pas ses improbations contre les autres pièces de M. V. Hugo, nous ne pouvons pas plus préciser notre réponse qu'il ne précise son jugement à leur égard.

En vérité, est-ce une chose raisonnable, est-ce bien le moment, quand l'élément artistique et littéraire est frappé d'une stagnation que l'on ne cesse de déplorer chaque jour, est-ce bien le moment de venir déchirer page à page des productions qui, en définitive, ont fait la splendeur intellectuelle de notre époque ? De nos jours quelle composition dramatique avons-nous donc à opposer au théâtre de M. V. Hugo, si imparfait qu'il puisse être ? Nous ne voulons pas faire de personnalités, nous ne voulons affliger personne, mais on nous permettra de dire, à nous et à bien d'autres qui en gémissent... que nous ne trouvons rien, absolument rien. Il est vrai que l'auteur de l'article ne pourrait se soumettre à ce raisonnement puisqu'il met le drame

d'Hernani, comme nous l'avons vu, au rang de la *Duchesse de Gerolstein* et de la *Biche aux Bois* ! M. de Pontmartin a oublié d'ajouter à ce répertoire la *Belle Hélène* et la *Dame aux Camélias* ; voilà où l'on arrive quand on se passionne injustement. Nous parlons de ce qui se passe aujourd'hui ; mais même dans ces jours de 1830 où la poésie et les lettres brillaient de quelque éclat (ce n'est pas trop dire peut-être) ; mais à cette époque de renaissance littéraire, quel poète du même genre aurait pu disputer son rang à celui dont on veut aujourd'hui incriminer les œuvres ? Depuis 1847 il y a eu dans l'esprit, dans les actes, dans les inspirations de M. V. Hugo, un déraillement, pour ne pas dire un déclin, une décadence que nous sommes les premiers à déplorer, sans nous en faire juges. Mais les erreurs d'aujourd'hui ne peuvent pas rétroagir contre les grandes inspirations de la période brillante qu'il a traversée. Son passé lui est acquis à lui et à la France pour toujours, quoi qu'il arrive ! Il n'appartient à personne, à un écrivain français, moins encore qu'aux auteurs étrangers, de le lui disputer. Qui donc dans les lettres, excepté M. de Lamartine, aurait pu venir s'asseoir à ses côtés ? Doux, chers et éclatants souvenirs ! Nous avons trois grands maîtres, trois hommes de génie, oui trois hommes de génie que nous aimions tendrement et qui étaient bien dignes de notre amour ; c'étaient M. de Lamartine, le poète de l'âme ; M. V. Hugo, le poète du cœur, et M. Alfred de Musset, le poète de la fantaisie. Noble triumvirat, charmante constellation de notre beau ciel ! le premier nous enivrait de son spiritualisme et de la beauté d'Elvire et

des sœurs de Beatrix ; le troisième nous confiait les rêves délirants de ses nuits orageuses. M. V. Hugo aussi varié, aussi puissant, aussi fécond dans les créations de l'esprit, brillait encore par la peinture de la psychologie humaine ; et, sous les formes les plus harmonieuses, dans la langue la plus poétique, traduisait les sentiments les plus réels et les plus élevés de la nature. Comme auteur dramatique, s'il s'est écarté de nos grands modèles à certains égards, il a su introduire chez nous, à travers sa grande personnalité, les beautés d'une littérature étrangère, que le public, en France, ne connaissait pas ; il a donné à notre scène une allure plus libre, plus animée et plus naturelle, et il y a ajouté des richesses d'imagination et de disposition qui n'appartiennent qu'à lui. Mais ce qui caractérisait M. V. Hugo, c'était bien moins le génie dramatique qu'une poésie instinctive qui se révélait à tout propos, à tout sujet et sous toutes les formes. Nous ne nous défendrons jamais de l'avoir admiré, sans avoir porté non plus dans aucun moment, comme nous le disions plus haut, notre admiration jusqu'au fanatisme. Nous n'en sommes plus, d'ailleurs, à ce temps où la rivalité de deux écoles divisait la France littéraire. On est revenu de part et d'autre de ces opinions exclusives qui n'avaient que le danger de nous rendre injustes, en nous faisant méconnaître la gloire de nos pères ou le mérite de nos contemporains. Nous sommes revenus de ces erreurs et de cet aveuglement. Nous ne nous courbons qu'à la loi de l'esthétique, et nous proclamons le beau partout où nous le trouvons. Nous rendons aux grands poètes du grand siècle tout l'hom-

mage et tout le respect qui leur appartient, sans cependant vouloir condamner la littérature de notre pays à tourner dans le cercle que le temps et les circonstances avaient tracé naturellement autour d'eux. La littérature doit se modifier comme les mœurs; l'immuabilité ne se comprend que dans la religion et la morale.

Nos grands auteurs tragiques du siècle de Louis XIV, avec le sublime de la pensée, se sont élevés à la perfection de la forme académique; les héros de leur théâtre ont quelque chose de sculptural et par la grandeur des proportions et par la pureté du style; mais s'ils ont les qualités des œuvres de Phidias, ils en ont aussi, peut-être, nous n'oserions pas dire les défauts, mais les inconvénients. En offrant l'éclatante pureté du marbre de Paros, ils participent un peu de sa froideur et manquent de quelque animation. Dans les moments les plus dramatiques, les plus émouvants, ils marchent à pas comptés, et dans leur manière de dire et d'agir la règle et la mesure se font un peu trop sentir. Ils manquent aussi, il faut l'avouer, un peu de couleur individuelle. Quels que soit leur patrie et le lieu où ils vivent, ils s'expriment tous avec le même langage; ils ont chacun parfaitement le caractère de leur âge, de leur situation, mais ils n'ont pas toujours, comme nous l'avons fait remarquer, ce que nous appellerions le caractère natif, qui donne seul la couleur locale.

Sur les ailes d'une imagination dévorante, personne n'est allé plus loin que M. V. Hugo dans le monde de la création fantastique, dont on peut lui reprocher jusqu'à l'excès lui-même. Dans le genre descriptif, soit

que sa muse se montre à nous, parée des rayons et des saphirs de l'Orient, soit que le burin de l'histoire, à travers les caprices et quelquefois les égarements du romancier, fasse renaître sous ses doigts la grande cité du moyen âge, avec ses bruits, avec ses vieux ponts et ses vieilles tours, avec ses mœurs et ses mystères, ses tableaux nous charment toujours par le coloris et la vérité.

Il aimait encore traduire, comme nous le disions tout à l'heure, dans la langue de la poésie, le charme des sentiments réels et des impressions de la nature, et jamais il ne fut plus séduisant. Pour le retrouver ainsi, il faut remonter presque jusqu'aux premiers essors de son talent, encore paré d'une sorte de virginité littéraire, et étranger aux rêves d'une ambition regrettable qui devait s'emparer plus tard de lui, et le faire hélas, peut-être, composer avec sa conscience. Pas une de ses productions d'alors, qui ne réveille un souvenir de notre adolescence et un battement de nos cœurs. Je vois encore, au sortir d'une maladie pénible, dans les premiers jours de ma convalescence, ma mère s'approcher de mon lit, partagée entre le bonheur de me voir échapper au danger et la crainte de provoquer une rechute en abusant de mes forces ; je vois ma mère s'approcher, avec sa discrète et tendre sollicitude, et me disant : Je ne veux pas causer avec toi, tu voudrais me répondre et je te fatiguerais, mais je t'apporte un de tes meilleurs amis qui te distraira sans rien te demander ; en me disant ces mots elle ouvrait un petit livre que je vois et que je possède encore, et elle me lut cette pièce que vous connaissez tous et commençant

ainsi : *Ce siècle avait deux ans, Rome remplaçait Sparte.* Ce petit livre, que ce souvenir de ma tendre mère me rend plus cher encore, c'était les *Feuilles d'automne*. Elle était tombée sur cette pièce, sans doute instinctivement, mais le hasard seul n'avait pu la guider, car elle y trouva trop de charme elle-même en voyant avec quel amour, avec quelle tendresse, avec quel respect le poète parle de sa propre mère, et elle se disait, sans doute, que je l'aimais ainsi, sans pouvoir l'exprimer aussi bien.

Dans les *Feuilles d'automne* et dans les *Rayons et les Ombres*, on trouve en effet le parfum de la jeunesse qui à lui seul vous captive, et sous la poésie la plus ingénieuse et la plus imagée une philosophie droite et pure et toutes les phases de la sensibilité intime et des sentiments élevés et généreux. Dans un moment de recueillement, il écrivit un jour : *Prière pour tous*, cette prière qu'il adresse à sa fille et qui commence ainsi : *Ma fille va prier*, et la religion et la charité trouvent sur sa lyre des accents célestes. S'adresse-t-il à une dame pour lui parler de sa grâce attrayante, jamais la beauté et l'honneur d'une femme n'ont reçu un hommage à la fois plus chevaleresque et plus discret. Qu'une jeune fille vienne à mourir à la suite d'un bal, et jamais élégie plus touchante et plus méditative ne vous aura communiqué un plus douloureux attendrissement. Dans les pièces dédiées à M<sup>me</sup> Hugo elle-même, les délicatesses de la femme n'avaient point encore trouvé de plus fidèle interprète. Les charmes de l'enfance et le bonheur du foyer ont été traduits par lui avec tant de séduction qu'on a réuni ensemble ces

morceaux détachés pour en faire le *Livre des mères*, et Dieu sait quelles douces larmes il a fait répandre ! Et les douceurs de l'amitié, avec quel charme il les traduit dans les épîtres au peintre Boulanger !

Eh bien ! cette psychologie poétique se retrouve avec le même succès dans ces drames que l'on attaque ici avec tant d'animosité et d'acharnement. S'il fallait, et personne n'y songe, nous aimons à le croire ; s'il était nécessaire de les sacrifier sous le rapport de l'ordonnance et de quelques situations forcées, il faudrait encore, non plus au point de vue de l'ensemble, mais au point de vue de l'analyse, les conserver précieusement pour une foule de détails du même genre. Les accents de l'amour, de cet amour que notre critique trouve trop spiritualiste, trop éthéré ou pas assez sensuel, parce qu'il respecte la femme aimée, n'ont jamais été plus vrais et plus saisissants que dans la bouche d'Hernani ; car il en exprime les plus tendres et les plus délicates jouissances, celles qui viennent du cœur. Et dans combien d'autres compositions ne les retrouve-t-on pas pleins de feu et de douceur à la fois. Ce *véritable honneur*, que l'écrivain du *Correspondant* trouve trop facilement compromis dans le rôle d'Hernani, a-t-il jamais eu de plus noble défenseur que le vieux Silva dans ce drame lui-même ? en a-t-il eu de plus éloquent que le comte de Saint-Xavier, outragé par Triboulet et demandant compte au roi de cette insulte et de l'honneur de Diane de Poitiers ?

*Pas de tête, plutôt qu'une souillure au front !* s'écrie ce vénérable vieillard ; et comme effet scénique, n'est-ce pas une chose admirable que de voir l'insulté de-

mander au monarque insulteur la grâce de l'échafaud ? Nous trouvons que cela vaut bien le : *Qu'il mourût !* Et cet amour paternel, dont nous parlions plus haut à propos des antithèses, Triboulet l'exprime en des termes tels que tout commentaire ne pourrait en décrire le poétique effet, et qu'on ne peut résister au désir de citer ces beaux vers, si connus qu'ils soient :

Est-il ailleurs un cœur qui me réponde ?

Oh ! je t'aime pour tout ce que je hais au monde !

Assieds-toi près de moi. Viens, parlons de cela.

Dis, aimes-tu ton père ? et puisque nous voilà

Ensemble, et que ta main entre mes mains repose,

Qu'est-ce donc qui nous force à parler d'autre chose ?

Ma fille, ô seul bonheur que le Ciel m'ait permis !

D'autres ont des parents, des frères, des amis,

Une femme, un mari, des vassaux, un cortège

D'aïeux et d'alliés, plusieurs enfants, que sais-je ?

Moi je n'ai que toi seule ! Un autre est riche... eh bien,

Toi seule es mon trésor et toi seule es mon bien !

Un autre croit en Dieu, je ne crois qu'en ton âme !

D'autres ont la jeunesse et l'amour d'une femme,

Ils ont l'orgueil, l'éclat, la force et la santé,

Ils sont beaux ; moi, vois-tu, je n'ai que ta beauté !

Chère enfant ! — Ma cité, mon pays, ma famille,

Mon épouse, ma mère, et ma sœur et ma fille,

Mon bonheur, ma richesse, et mon culte et ma loi,

Mon univers, c'est toi, toujours toi, rien que toi !

De tout autre côté ma pauvre âme est froissée.

Oh ! si je te perdais !... Non, c'est une pensée

Que je ne pourrais pas supporter un moment !

Souris-moi donc un peu. Ton sourire est charmant.

Oui, c'est toute ta mère ! elle était aussi belle.

Tu te passes souvent la main au front comme elle,

Comme pour l'essuyer, car il faut au cœur pur

Un front tout innocence et des cieux tout azur.  
Tu rayonnes pour moi d'une angélique flamme,  
A travers ton beau corps mon âme voit ton âme ;  
Même les yeux fermés, c'est égal, je te vois.  
Le jour me vient de toi. Je me voudrais parfois  
Aveugle et l'œil voilé d'obscurité profonde,  
Afin de n'avoir pas d'autre soleil au monde !

Nous avons été entraînés un peu au delà de notre sujet, parce qu'à propos d'Hernani l'on a voulu attaquer le poète lui-même. Ce que nous reprochons à M. de Pontmartin c'est bien moins la critique en elle-même, c'est bien moins la démonstration plus ou moins illogique de défauts que nous reconnaissons en partie, qu'une acrimonie blessante et une partialité traduite trop souvent par des termes injurieux pour M. V. Hugo, termes si mal choisis qu'ils tombent parfois dans la vulgarité. L'injure n'a jamais rien prouvé. Ceux qui ont la faiblesse d'y recourir dans la discussion font par cela même un aveu d'impuissance. Tout en reconnaissant que les rivalités d'école n'existent plus et n'ont plus de raison d'être, on revient toujours malgré soi à l'exclusivisme. Ce système, qui tendrait à écraser les célébrités de notre temps par la gloire d'une autre époque, est un système injuste et vicieux par les motifs que nous avons déduits plus haut. Nous croyons avoir prouvé que même à travers ses imperfections, M. V. Hugo avait introduit sur la scène des avantages incontestables. Les grands tragiques du xvii<sup>e</sup> siècle ont eu leur génie ; il a eu le sien. D'ailleurs, son infériorité dans sa spécialité du drame fût-elle démontrée d'une manière plus mani-

feste, il faudrait encore tenir compte de l'étendue de ses facultés et de cette étonnante facilité, qui lui a permis de traiter tous les genres et presque toujours avec un succès réel. Son génie brillait de mille irradiations, et l'on trouve dans ses volumineux recueils de poésie une souplesse de rythme, une richesse d'harmonie, et dans toutes ses œuvres une originalité et une puissance d'imagination qu'aucun de nos écrivains même les plus illustres n'avait encore montrées avant lui. Et ces qualités sont si individuelles, si inhérentes à sa nature, qu'elles se révèlent par moments dans ses dernières compositions elles-mêmes, que nous ne cherchons point à défendre et que nous abandonnons aux sévérités de la critique contemporaine et au jugement de la postérité.

P. BELLEUVRE.

# SAINT BERNARD

POÈME HISTORIQUE.

Poésie ! ô trésor ! perle de la pensée !..

(ALFRED DE VIGNY.)

---

## P R É L U D E.

Cherchez, ô voyageurs, de rivage en rivage,  
Jamais rien n'a brillé de reflets éclatants,  
Dieu n'a point en ce monde une aussi douce image  
Comme un front couronné de ses dix-huit printemps.

Jeunesse ! ô pur joyau, rayonnant diadème,  
Fantôme aux ailes d'or avec l'aube envolé,  
Ange des premiers jours, salut à toi, je t'aime,  
Car ton vin généreux sur mon cœur a coulé.

Souvent, par le Plaisir la Jeunesse éblouie,  
Le suit, et croit trouver le bonheur, mais en vain...  
— Amis, vous qui savez le vrai but de la vie,  
Au lieu de l'égarer, montrez-lui son chemin.

1091 - 1153.

I.

Sept enfants, joyeuse assemblée,  
S'agenouillent chaque matin  
Et prennent place à la veillée  
Près d'Alice et de Têcelin.

Bernard, le troisième par l'âge,  
A douze ans devient écolier ;  
Ses deux aînés font leur partage  
De l'armure du chevalier.

Têcelin détache sa lance  
Pour les conduire au suzerain :  
Et, séduits par tant de vaillance,  
Deux autres le suivront demain.

Au bruit des exploits de son père  
Bernard revient heureux et fier.  
Mais Alice a quitté la terre.  
Il trouve le foyer désert !

Pleure sur son lit solitaire,  
Pleure, ton cœur d'enfant le veut,  
On ne perd qu'une fois sa mère,  
Mais après elle il reste Dieu !

Qu'ai-je vu ? D'où vient cet apôtre ?  
Quel est ce blond adolescent ?  
Et ces guerriers, l'un après l'autre,  
Qui les rappelle de leur camp?...

C'est Bernard ! — Son cœur trop tôt vide  
Déjà cherchait autour de lui,  
Quand toute une jeunesse avide  
Le prend pour guide et pour appui.

Le voilà qui marche à leur tête,  
Et tous ces guerriers, l'âme en feu,  
Rêvent pour dernière conquête  
Celle de la Cité de Dieu.

## II.

Vingt ans ! L'âge où le cœur, plein de folles pensées,  
Comme les fleurs d'avril à tous les vents bercées,  
Résiste et s'abandonne au vain souffle des sens...  
Et c'est l'heure où ton bras, que recouvre un cilice,  
Plonge en ton cœur meurtri l'acier du sacrifice !  
— Que vos élus, Seigneur, sous vos mains sont puis-  
[sants !

Tous les tiens t'ont suivi. — Comme un fier capitaine  
Grossit ses bataillons des braves qu'il entraîne,  
Tu courus à l'autel comme un autre au combat.  
— Possédais-tu, dis-moi, quelque force secrète  
Que cinq ans t'ont suffi, caché dans ta retraite,  
Pour que ton siècle te nommât !

Clairvaux naît et prospère; et ta voix obéie,  
Tes disciples nombreux font de ton abbaye  
Comme un camp pacifique où tu dictes tes lois.  
Ta parole a dompté Cluny longtemps rebelle.  
Suger revient à Dieu. — Le Concile t'appelle :  
Et ton nom fait trembler jusqu'au seuil de nos rois.

Clairvaux ! quel nom jamais fut un plus bel hommage !  
— Ah ! vous aviez la foi, peuples du moyen âge :  
Et toi, peuple incroyant, qu'un rien fait dévier,  
Viens voir dans tes aïeux ce bon sens populaire,  
Qui, trouvant la vertu sous la main qui l'éclaire,  
En fait un lumineux foyer.

— O mon siècle ! d'où vient que toujours pris de doute,  
Ainsi qu'un pèlerin qui ne sait plus sa route,  
Aucun phare ne luit sur tes champs dépeuplés?..  
Qui donc mit une étoile au sommet du Calvaire ?  
C'est Dieu ! Dieu qui bénit tout front qui le révère,  
A son divin flambeau conduis tes pas troublés.

### III.

« — Qui peut dire  
« Sur la Lyre  
« Les nouveaux chevaliers ?  
« Qui peut sans imprudence  
« Célébrer la vaillance  
« Des héros Templiers ? »

IV.

— Qu'il monte jusqu'à toi ce refrain militaire.  
Ainsi de tes vertus ton siècle tributaire,  
    Dans ses gloires t'offre une part.  
Tout grand événement salue en toi son maître,  
Et ces moines guerriers que le Temple a vu naître  
    Sont encor ton œuvre, ô Bernard!

V.

« Jérusalem, ô notre ville aimée,  
« Tu ne compteras plus d'ennemis triomphants,  
« A l'heure du péril invoque notre armée.  
« Tous ses soldats sont tes enfants.

« Nous sommes là pour défendre tes portes,  
« Au cri de l'opprimé toujours battront nos cœurs,  
« Ce n'est pas vainement que nos fières cohortes  
    « Ont mérité ces mots vainqueurs :

    « Qui peut dire  
    « Sur la Lyre  
    « Les nouveaux chevaliers ?  
    « Qui peut sans imprudence  
    « Célébrer la vaillance  
    « Des héros Templiers ?

    « Brillant soleil de la mêlée,  
    « Vers toi montent nos vœux ardents :  
    « Que les remparts, que la vallée  
    « Se remplissent de combattants.

« Que le jour vienne où l'Infidèle  
« De nouveau blasphème la Croix ;  
« Devant une cause aussi belle,  
« Nous combattons *un contre trois* !

« Pour tailler cette armée impie,  
« Quand tes fils en viendront aux mains,  
« De tes murs, ô cité chérie,  
« Tu verras fuir les Sarrasins. »

## VI.

Le bûcher mit un terme à trop de renommée,  
Et sous les flots sanglants de l'épaisse fumée  
Leur manteau perdit sa blancheur.  
Le doute leur survit et respecte leur gloire.  
Mais leur nom frappe en vain les pages de l'histoire :  
Il n'a plus le son de l'honneur !

## VII.

Rome restait sans maître, et la Barque de Pierre  
S'arrêtait pour un jour sous les vents irrités ;  
Le schisme déchirait l'Église, — et cette Mère  
Pleurait, — sentant les coups de l'arme meurtrière  
Dans la main des enfants qu'elle avait allaités.

Un conclave secret (jours de triste mémoire)  
S'opposait à l'élu d'un conclave aveuglé.  
On acclamait deux noms qui n'étaient pas sans gloire,  
Et les peuples troublés ne savaient lequel croire  
Ou d'Innocent ou d'Anaclet.

La France à ces clameurs hésite et s'inquiète ;  
Ses prélats rassemblés, leur Prince au milieu d'eux,  
Attendent que Bernard ait fini son enquête :  
Il parle au nom de tous comme un autre prophète,  
Et son verbe inspiré proclame Innocent Deux.

L'Angleterre, l'Espagne ont regardé la France ;  
Quand Bernard a parlé, tout se rend à sa voix.  
Le Pape à ses côtés marche avec assurance :  
Et le Monde put voir deux hommes sans défense  
Devant qui s'inclinaient vingt rois !

Par son ambition, Gênes longtemps troublée,  
A la voix de Bernard sent renaître la paix.  
Milan, de ses erreurs est par lui consolée.  
Et lui, comme un soldat quitte après la mêlée,  
Échappe à tout un peuple ivre de ses bienfaits.

La victoire a sonné. Rome, Rome est en fêtes,  
Et son peuple est rangé sous un même étendard.  
Amour! — Paix! — Union! — Que d'illustres con-  
[quêtes!...  
— Heureux les temps où Dieu pour calmer les tempêtes  
Suscite la voix d'un Bernard !

### VIII.

Quoi! sans cesse le glaive est dans la main des sages,  
Et Dieu veut au combat des saints et des héros!...  
— Mais toujours les vieux monts sont en butte aux  
Et la foudre en tombant respecte les roseaux. [orages,

Rome de son génie a subi l'influence,  
Clairvaux de son amour a mesuré l'ardeur ;  
Où l'éloquence règne il vaincra l'éloquence  
Pour qu'un siècle unanime affirme sa grandeur.

Or, la France entourait d'une foule animée  
Un homme que l'école eut pour dernier rempart ;  
Sa mère pressentant sa parole enflammée,  
De l'abeille avait fait son doux nom d'Abeillard.

Il fut roi. — Créateur d'une philosophie,  
Le sceptre en main, partout il marchait d'un pied sûr,  
Mais lorsque Dieu soutient l'humble qui se défie,  
Le front de l'orgueilleux heurte à quelque angle obscur.

Un sourire suffit pour dompter sa grande âme :  
Et quand, nouveau Samson, de lui-même étonné,  
On le vit s'endormir aux genoux d'une femme,  
Il ne releva plus qu'un front découronné.

Héloïse a détruit sa plus pure auréole,  
Lorsque, penseur austère, il fléchit sous ses lois :  
Bernard achèvera de renverser l'idole,  
En montrant le docteur sans défense et sans voix.

Ce n'est jamais en vain que le feu du génie  
Fut déposé par Dieu dans l'âme d'un mortel ;  
L'âme peut s'obscurcir, orgueilleuse ou flétrie,  
Toujours sur ses débris luit un rayon du ciel.

Enfin l'esprit géant se soumet à l'Église :  
Bernard voit dans Clairvaux Abeillard pénitent,  
Et, demandant à Dieu d'oublier Héloïse,  
Il ne lui promet plus qu'un *cadavre éloquent*.

IX.

Silence! il va parler. Le peuple l'environne.  
Les princes pour l'entendre ont déserté leur trône,  
Vézelay vers ses monts les a vus s'entraîner :  
Et devant cette foule un instant immobile,  
On dirait une mer docile  
Que son souffle va déchaîner.

Sion, la Ville sainte, à peine reconquise,  
Sent aux mains de son roi le sceptre qui se brise  
Et pousse vers la France un cri d'aigle blessé :  
Car la France toujours sut montrer à l'Église  
Son respect, par sa foi soumise,  
Son amour, par son sang versé.

L'Orient, qu'une main tient au bord de l'abîme,  
Dans l'âme de Bernard trouve un écho sublime ;  
Partout les cris vainqueurs : « *Dieu le veut! Dieu le  
veut!...* »  
Comme une lave ardente aux flancs qu'elle dévore,  
Répandant leur onde sonore,  
Couvrent ses paroles de feu.

On part. — Les pèlerins se comptent par cent mille.  
Le roi que sa valeur ne sait pas rendre habile  
Aux accords de Byzance est trop vite endormi...  
— Nos guerriers sont pareils à ces fils de Carthage,  
Des fêtes contre leur courage  
Sont plus fortes qu'un ennemi !

Seigneur! quand vous frappez votre droite est terrible.  
Que le soldat flétri ne soit plus invincible,  
C'est bien : — mais pour le juste, il faut donc une part !  
Il faut, quand ces soldats reviennent sans conquête,  
Que l'opprobre de leur défaite  
Rejaillisse au front de Bernard!...

X.

Grand Saint! ma main trop faible en traçant votre his-  
De votre nom, sans doute, eût terni la mémoire, [toire,  
Mais vous m'avez guidé comme on guide un enfant.  
— De ces loisirs sans but où notre âge se presse,  
J'ai voulu détourner la frivole Jeunesse,  
J'ai chanté. — Laissez-moi vous prier maintenant.

XI.

Quand vous étiez sur cette terre,  
Priant aux pieds de notre Mère,  
Vous disiez pour toute prière :  
« Souvenez-vous! souvenez-vous! »  
— Des rivages de la Patrie  
Prêtez une oreille attendrie  
Aux accents d'un cœur qui vous crie :  
« Priez pour nous! »

Du Pontife-Roi qu'on outrage,  
De cette Barque sous l'orage,  
Dont on a juré le naufrage,  
Souvenez-vous! souvenez-vous!

Du Christ, à se perdre obstinée,  
Quand la terre s'est détournée,  
Quand la Jeunesse est moissonnée,  
Priez pour nous !

## XII.

Mon Dieu ! pour nous punir, si l'Archange rebelle  
Devait envelopper la terre de son aile,  
Seigneur ! d'un faible enfant reçois du moins ce vœu :  
Que la France à jamais sois fidèle à l'Église,  
Et comme ces Hébreux que conduisait Moïse,  
Que le peuple français sois le peuple de Dieu !

HENRY JOUIN.

---

## NOTES.

### I.

Vers 4 :

Près d'Alice et de Têcelin.

Les chroniqueurs ont appelé la mère de saint Bernard tantôt Élise, Alette, Élizabéth ou Alix (*Hist. de saint Bernard*).

Vers 5 :

Bernard le troisième par l'âge...

Alice donna le jour à six fils et à une fille. Guido fut l'aîné de tous ; ensuite Gerard, Bernard, André, Barthélemy, Nevard et Hombeline.

Vers 15 :

Mais Alice a quitté la terre...

Alice mourut en 1110, six mois à peine après le retour de saint Bernard au château de Fontaines. Il avait alors dix-neuf ans.

Vers 24 :

Et ces guerriers, l'un après l'autre,  
Qui les rappelle de leur camp ?

Le premier personnage que l'exemple de saint Bernard arracha aux vanités du monde fut son oncle, le vaillant Gaudry, comte de Touillon, qui occupait dans l'armée un poste éminent. — Barthélemy, le quatrième frère de saint Bernard, est avant tous les autres touché de ses exhortations. — André, nouvellement reçu chevalier, de soldat du siècle devint soldat de Jésus-Christ. — Guido, l'aîné de la famille, était marié : sa femme entra au monastère de Juilly, et lui devint le compagnon de saint Bernard. — Enfin, Gerard, « intrépide guerrier, dit la chronique, d'une prudence consommée, et tellement serviable que tout le monde le chérissait, » blessé et fait prisonnier à l'assaut du château de Grancey, se convertit, échappa miraculeusement de sa prison, et suivit la vocation supérieure qui l'appelait, comme son frère, à l'œuvre de Dieu. — Saint Bernard s'attacha encore un grand nombre de jeunes hommes, notamment le jeune seigneur Hugues, de l'illustre maison des comtes de Mâcon, qu'il avait eu pour condisciple. (*Hist. de Saint Bernard.*)

## II.

Vers 16 :

Ta parole a dompté Cluny longtemps rebelle...

Les moines de Cluny étant tombés dans le relâchement, saint Bernard s'éleva avec énergie contre leurs dérèglements

et eut la consolation de les voir revenir à l'observance de leur règle vers l'an 1124, après la publication de son *Apologie*.

Vers 17 :

Suger revient à Dieu...

Une des conversions dues à l'*Apologie*, et dont l'éclat procura une grande édification à l'Église, fut celle de l'illustre Suger, abbé de Saint-Denis et ministre de Louis-le-Gros. *Son monastère*, selon l'expression des historiens, *était une maison de plaisance plutôt qu'une maison de prière*, où le roi et ses courtisans venaient faire de brillants séjours. — A la lecture du dernier écrit de saint Bernard, un rayon de grâce touche l'âme de Suger et le fait tressaillir ; il rougit de honte et prend aussitôt la résolution de réformer son monastère et de se réformer lui-même.

Vers 17 :

. . . . . Le Concile t'appelle.

Le Concile de Troyes, en 1128.

Vers 18 :

Et ton nom fait trembler jusqu'au seuil de nos rois.

Lors des démêlés qui s'élevèrent entre l'évêque de Paris, Étienne de Senlis, et le roi Louis VI, celui-ci ayant traduit l'évêque devant la justice séculière, l'évêque fut dépouillé de ses biens. Il se réfugia à Sens auprès de son métropolitain et tous les deux se rendirent à Cîteaux, où se tenait alors le grand chapitre des abbés de l'ordre. Le chapitre ayant examiné mûrement la cause de l'évêque de Paris en reconnut la justice, et il fut arrêté qu'une lettre écrite au nom de tous les abbés de l'ordre serait adressée au roi. Ce fut saint Bernard qui rédigea cette adresse où il revendiquait, avec une liberté de langage étonnante, les droits de l'évêque dépouillé, et il gagna sa cause.

Vers 19 :

Clairvaux ! quel nom jamais fut un plus bel hommage !

« ... Il rendit sa vallée tellement illustre, d'obscur qu'elle était auparavant, qu'elle mérita d'être appelée de nom et de fait *Claire-Vallée* ; puisque en effet elle répandait comme du plus haut sommet des vertus chrétiennes une lumière et une clarté toute divine sur la surface de la terre. » (*Hist. de saint Bernard.*)

#### IV.

Vers 5 :

Et ces moines guerriers que le Temple a vu naître  
Sont encor ton œuvre, ô Bernard !

Les Templiers durent leur nom à la première habitation qui leur fut offerte par le roi de Jérusalem Godefroy de Bouillon, vers l'an 1118. Cette habitation se trouvait située sur l'emplacement de l'ancien Temple. Dix ans après la formation de cette société, elle ne comptait encore que neuf membres qui vivaient en communauté soumis à une discipline militaire sous le commandement de Hugues de Paganis, leur premier grand-maître. Ce petit noyau d'hommes dévoués n'avait pu ni se développer ni se recruter. Enfin, vers l'année 1128, ils vinrent à Rome pour demander au Pape une règle de vie ; le pape Honorius, comprenant l'importance d'une institution si adaptée aux besoins de son temps chargea les évêques français assemblés à Troyes de l'examiner et de lui donner une forme définitive. Hugues de Paganis, à la tête des Templiers, se présenta au Concile, et ayant exposé les vues qui l'animaient, ses paroles excitèrent une sympathie générale : saint Bernard fut aussitôt chargé de la rédaction des statuts de l'Ordre, ce dont il s'acquitta dans un style où respiraient l'ardeur belliqueuse et la ferveur monacale.

V.

Vers 21 :

Devant une cause aussi belle.  
Nous combattrons un contre trois!

La formule du serment que les chevaliers prononçaient au moment de leur profession contient cette phrase : « *Je ne fuirai jamais devant trois Infidèles, quand même je serais seul.* »

VI.

Vers 1 :

Le bûcher mit un terme à trop de renommée, etc.

L'Ordre des Templiers, fondé en 1128, fut aboli en 1314 par le pape Clément V. Enrichis par les droits et les abus de la guerre, ils s'étaient rendus odieux. On les voyait embrasser la prêtrise et les fonctions canoniales uniquement pour s'approprier les bénéfices qui en dépendaient. On leur reprocha de joindre à cet abus criant des choses saintes le grossier alliage des hérésies orientales avec la doctrine chrétienne ; mais les énergiques protestations du dernier grand-maître à son heure suprême laisseront toujours un voile obscur sur cette page de l'histoire.

VII.

Vers 6 :

Un conclave secret...

Le 14 février 1130 mourut le pape Honorius. Longtemps avant cette mort si redoutée, le riche et puissant cardinal Pierre de Léon avait brigué les suffrages d'un grand nombre de cardinaux pour assurer son élévation sur le Siège apostolique. La saine partie du collège des cardinaux appréhendait

à juste titre cette élection ; aussi, dans la prévision des intrigues dont ils connurent la trame, ils se réunirent, quoique en minorité, avant que la mort du pape fût publiée, et ils élurent d'une voix unanime le cardinal Grégoire, prélat d'un caractère ferme et d'une vie irréprochable, sous le nom d'Innocent II. Cette élection s'était faite en secret. Une grande partie des cardinaux n'y avaient point assisté ; les formes ordinaires n'avaient pu être observées. Aussi, à peine fut-elle connue que les cardinaux du parti de Pierre de Léon la déclarèrent nulle : et, se réunissant immédiatement au nombre de trente dans l'église de Saint-Marc, ils proclamèrent pape celui qui de longue main avait captivé les suffrages des princes et du peuple romain. Pierre prit le nom d'Anaclet II.

Vers 11 :

La France à ces clameurs hésite et s'inquiète.

Innocent II, vaincu par l'antipape Anaclet, qui resta maître de Rome et le fit prisonnier, parvint à s'échapper et vint chercher asile en France. Mais ni le roi, ni son ministre Suger ne surent quel parti prendre dans ces difficiles conjonctures ; ce fut alors que Louis VI eut la pensée de soumettre le conflit aux investigations d'un concile national. Il convoqua, à cet effet, dans la ville d'Étampes les évêques, les prélats et les abbés du royaume. Saint Bernard, pressé de s'y rendre par une lettre du roi et par les instances de plusieurs évêques des plus influents, ne balança point à la vue des périls de l'Église. Il vint à Étampes, où se trouvaient le roi, les évêques et les princes en grand nombre, qui l'accueillirent comme un ange du ciel. Ce fut à lui que tous convinrent d'un commun accord de remettre la solution de cette question si grave ; et ayant examiné avec impartialité les titres des deux élections, la qualité des électeurs, le mérite des élus, il parla lui seul au nom de tous et proclama bientôt qu'Innocent II était le véritable pape et le chef suprême de l'Église.

Vers 21 :

Par son ambition Gènes longtemps troublée...

Saint Bernard ayant accompagné le pape Innocent II dans la difficile campagne qu'il eut à soutenir pour rentrer à Rome, eut l'occasion de prêcher la paix dans les principales villes de la haute Italie, où il séjourna successivement, et il s'efforça de réconcilier les peuples acharnés les uns contre les autres. Parmi ces peuples, ceux de Pise et de Gènes se signalaient par leur implacable animosité.

Vers 23 :

Milan, de ses erreurs est par lui consolée.

L'archevêque Anselme, alors sur le siège de Milan, n'avait tenu aucun compte de l'excommunication que deux papes avaient prononcée contre lui ; il avait, un des premiers, reconnu Anaclét, et il excitait les Milanais à soutenir les droits de l'antipape ; lorsque, parvenu à son plus haut degré d'exaltation, la cause du schisme commença rapidement à décroître, et l'infidèle archevêque dut se soustraire aux ressentiments de son clergé en déposant les insignes de la juridiction pastorale entre les mains d'un évêque de la métropole : et celui-ci profita de la disposition favorable des esprits pour préparer les voies à saint Bernard.

## VIII.

Vers 11 :

Sa mère présentant sa parole enflammée,  
De l'abeille avait fait son doux nom d'Abeilard.

« Abeilard naquit en 1079, au bourg de Palais, près de Nantes. On assure que par un pressentiment de sa future éloquence, ses parents empruntèrent son nom à celui de l'abeille. »

*(Histoire de saint Bernard.)*

Vers 13 :

Il fut roi. — Créateur d'une philosophie...

« Son inexcusable faute est d'avoir soumis les vérités révélées au principe du libre examen. C'est là, qu'il en eût conscience ou non, c'est là ce qui fit à la fois et la vogue et le danger de son enseignement. Abeilard, en appliquant à la théologie une telle mesure d'appréciation, posa le principe du rationalisme. » (*Ibidem.*)

Vers 23 :

Bernard achèvera de renverser l'idole

En montrant le docteur sans défense et sans voix.

Héloïse lui fit perdre son nom de philosophe. Bernard lui ravit sa réputation de docteur. C'était en 1140 ; une grande assemblée d'évêques et de théologiens devait se réunir dans la ville de Sens. Abeilard écrivit à l'archevêque de cette métropole qu'il était prêt à justifier ses doctrines devant tout le monde, et il le pria instamment de convoquer l'abbé de Clairvaux, afin de mettre un terme, par une discussion publique, aux reproches d'hérésie qui le poursuivaient. L'archevêque ne demandait pas mieux que de soumettre au jugement du concile les questions controversées, et saint Bernard fut invité à s'y rendre en même temps qu'Abeilard. L'affluence fut considérable. Le roi lui-même et les seigneurs de la cour voulurent être témoins d'une lutte qui promettait un spectacle extraordinaire. « Les deux athlètes se présentent ensemble devant l'auguste assemblée ; sur eux se concentrent tous les regards. On produit les pièces, on énumère les chefs d'accusation, on attend dans un morne silence qu'Abeilard se disculpe et défende ses doctrines. Mais, ô confusion ! il veut parler, et la parole lui manque, et à la vue de saint Bernard, il demeure interdit ! Le serviteur de Dieu ne profite point de cet avantage, il refuse de terrasser un adversaire déjà vaincu ; il se borne à signaler dans les écrits d'Abeilard les erreurs

les plus patentes, et lui laisse le choix ou de se rétracter ou de se défendre. Mais le philosophe reste muet. Il sort enfin du Concile en proclamant qu'il en appelait au pape. » (*Ibidem.*)

Vers 30 :

Bernard voit dans Clairvaux Abeillard pénitent.

Pierre de Cluny, dont la charité pleine de délicatesse avait préparé cette heureuse conversion, conduisit Abeillard auprès de saint Bernard et mit le sceau à sa médiation évangélique en réconciliant ces deux grands hommes, qui, depuis lors, se donnèrent des gages réciproques d'affection et d'estime.

Vers 31 :

Et, demandant à Dieu d'oublier Héloïse,  
Il ne lui promet plus qu'un cadavre éloquent.

Voici les dernières paroles qu'Abeillard écrivit à Héloïse ; elles sont dignes d'être conservées :

« Si j'ai corrompu votre esprit, compromis votre salut,  
« terni votre réputation, perdu votre honneur, pardonnez-moi  
« et rappelez-vous la miséricorde chrétienne pour oublier le  
« mal que je vous ai fait. La Providence veut nous sauver, ne  
« l'en empêchons pas, Héloïse ; ne m'écrivez plus. Voici la  
« dernière lettre que vous aurez de moi. Mais en quelque  
« lieu que je meure, j'ordonnerai que mon corps soit porté  
« au Paraclet. Ce seront des prières alors, et non plus des  
« larmes, dont j'aurai besoin ; alors aussi, vous me reverrez  
« pour fortifier votre piété, et mon cadavre plus éloquent que  
« moi vous dira ce qu'on aime quand on aime un homme ! »

## IX.

Vers 3 :

Vézelay vers ses monts les a vus s'entraîner.

L'assemblée de Vézelay, dans le comté de Nivernais, en Bourgogne, eut lieu pendant la Semaine Sainte de l'année 1146.

La renommée de l'orateur sacré avait attiré à Vézelay une population qui dut se réunir sur le penchant d'une colline à défaut d'autre place assez vaste pour la contenir. C'est là que monté sur une espèce d'estrade saint Bernard prêcha tout ce peuple.

Vers 7 :

Sion, la Ville sainte, à peine reconquise,  
Sent aux mains de son roi le sceptre qui se brise...

Un demi-siècle ne s'était pas écoulé depuis la conquête de la Terre Sainte par Godefroy de Bouillon, quand la ville d'Édesse, capitale de la principauté fondée en Mésopotamie par Baudouin, frère de Godefroy, fut prise après un horrible massacre par le sultan de Bagdad (1144). A cette époque, le trône de Jérusalem était occupé par Melisende, veuve du roi Foulques d'Anjou, en qualité de régente, durant la minorité de son fils Baudouin III.

Vers 19 :

On part. Les pèlerins se comptent par cent mille.

« Il revenait (le roi) avec quelques centaines de chevaliers ; vingt-huit mois auparavant, il était parti à la tête de plus de cent mille hommes. » (*Histoire de saint Bernard.*)

Vers 20 :

Le roi que sa valeur ne sait pas rendre habile  
Aux accords de Byzance est trop vite endormi.

L'historien grec Nicétas rend justice en cette occasion à la bonne foi et à la noble confiance du caractère français, et il n'hésite pas à condamner lui-même les ruses qu'employèrent ses compatriotes pour énerver le courage des croisés, qui, au milieu des somptueuses fêtes qu'on leur offrait à Byzance, acquirent bientôt la certitude que Manuel Comnène, le digne petit-fils de celui qui faillit perdre la première croisade, en-

tretenait des liaisons avec les Turcs et leur dévoilait les plans de campagne des Latins.

Vers 28 :

Il faut, quand ces soldats reviennent sans conquête,  
Que l'opprobre de leur défaite  
Rejaillisse au front de Bernard !...

Au retour du roi, les plaintes furent générales ; mais sans faire la part des fautes qui pouvaient avoir amené la fatale issue de la croisade, l'animadversion publique ne s'attacha qu'à un seul homme, à celui qui avait été l'âme et le moteur de cette grande entreprise. Dans les premiers moments de stupeur, les amis les plus dévoués de saint Bernard ne surent eux-mêmes que répondre à des accusations en apparence fondées ; ils ne voyaient que les maux présents ; même les miracles qui avaient autorisé leur zèle leur devinrent un sujet de scandale. (*Histoire de saint Bernard.*)

---

# PROCÈS-VERBAUX

## DES SÉANCES.

---

SÉANCE DU 29 JANVIER 1868.

A sept heures, M. le Président, assisté au bureau de M. Chollet, secrétaire général, et de M. Jouin, secrétaire, déclare la séance ouverte. Le procès-verbal de la séance du 23 décembre dernier est lu et adopté.

M. le Président donne lecture à la Société de plusieurs lettres adressées à la Société : 1<sup>o</sup> par M. l'abbé Proyart, vicaire-général à Arras, et M. le docteur Reboulleau, à Constantine, qui tous deux acceptent avec reconnaissance le titre de membre correspondant, et promettent en échange leur concours aux travaux de la Société; 2<sup>o</sup> M. Sauvage, membre titulaire, adresse à la Société, pour lui en donner les prémices, plusieurs objets qu'il destine au Musée de la ville; ce sont une assiette en porcelaine de vieux Sèvres, une serviette en toile damassée portant en dessins de haute lice les fleurs de lis, les initiales de Louis XIV, le collier de Saint-Michel, l'image même du roi et son nom en toutes lettres : M. Sauvage affirme que cette serviette, dont sa famille est en possession depuis quatre généra-

tions, a appartenu au service du grand roi, et lui est venue d'un arrière-grand-oncle, capitaine aux gardes de ce prince. Il présente en même temps une boîte renfermant des balances et une série de petits poids qui paraît remonter à la même époque. Cet étui, sur le couvercle duquel est une nomenclature de toutes les diverses monnaies de cette époque, avec indication de leur forme et de leur pesanteur, renferme un spécimen de chacune des pièces de monnaie portées sur le tableau. Ces spécimens en cuivre, très-bien modelés et du poids exact des monnaies indiquées, me semblent avoir été destinées aux changeurs, aux employés du fisc, pour reconnaître la valeur des pièces qu'ils devaient échanger ou percevoir. Cet objet a sa place toute marquée au milieu de la nombreuse collection de monnaies anciennes que possède notre Musée. C'est donc un objet doublement précieux, comme monument d'abord et comme utilité pour reconnaître des types qui auraient pu échapper. M. le Président se charge de remercier M. Sauvage de son gracieux envoi.

Sur le rapport de M. Prévost, M. Jacquot, ingénieur des mines à Nantes, présenté par M. Lèbe-Gigun, membre titulaire, est admis avec ce titre dans la Société. M. Lèbe-Gigun, en faisant connaître à son client son admission, voudra bien lui exprimer le vœu de la Société, de recevoir de lui un travail qu'elle accueillera avec reconnaissance.

M. le Président fait ensuite connaître à la Société les démarches qu'il a faites en son nom au sujet de l'aumônerie Saint-Jean. Il a écrit à MM. les Présidents de la commission municipale et des hospices. Ces mes-

sieurs ne se rendaient pas compte d'abord des intentions de la Société ; mais bientôt, l'accord le plus parfait s'est établi. Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, a acheté les Greniers Saint-Jean, devenus par là propriété municipale, et fera tout ce qu'il est possible de faire pour les conserver. Quant aux salles, il n'y a aucun doute à ce sujet.

Heureuse de ce résultat, la Société remercie son Président, et attend avec confiance le résultat qu'elle demandait des lumières et du zèle du Conseil municipal.

M. Matty de Latour, ancien ingénieur en chef de Maine-et-Loire, a envoyé à la Société une caisse contenant tous ses travaux sur les Voies romaines en France et demande que la Société nomme un de ses membres pour examiner ce travail et en extraire ce qui pourrait plus particulièrement intéresser l'Anjou. M. le commandant Prévost veut bien se charger de ce travail important.

M. Paul Belleuvre commence la lecture d'un travail qu'il a écrit à propos d'un article de M. de Pontmartin sur Victor Hugo. Son extrême discrétion ne lui permet, au grand regret de tous les assistants, de lire que quelques pages de ce travail d'une grande actualité ; il veut bien promettre qu'il continuera cette lecture à une prochaine séance. La Société prend acte de cette promesse.

M. J. Quelin lit une pièce de vers intitulée le *Devoir*, dans laquelle il représente le jeune homme luttant incertain contre tous les vices d'une société corrompue, et appelant à son aide une lumière amie, une main bienfaisante pour guider ses pas, la main du devoir.

Vers faciles et harmonieux, gracieuses images, de la force même, de l'énergie, tels sont les caractères de ce morceau favorablement accueilli.

M. Affichard lit un compte-rendu qu'il a fait sur *le Droit payen et le droit chrétien*, par M. Carpentier (deuxième étude).

Dans une première étude nous avons vu le droit de l'homme sur l'homme ; dans cette seconde étude, l'auteur traite du droit de vie et de mort dans la famille, sous le paganisme, et de l'abolition de ce droit par la législation chrétienne. M. Affichard suit l'auteur dans toutes ses recherches, dans toutes les citations qu'il emprunte à l'histoire pour traiter cette question, comme il l'a fait dans sa première étude, sous le triple rapport du droit payen, du droit hébraïque et du droit chrétien. Avec lui nous frémissons à la vue de ces maîtres cruels, grecs, romains, et de nos jours encore de ces habitants du céleste empire, versant sans scrupule le sang de leurs esclaves, de leurs femmes, de leurs enfants, autorisés par leurs lois, souvent même poussés par elles. Les noms des plus grands écrivains, des philosophes, des légistes, viennent à l'appui des faits et montrent la société payenne, sous les dehors de la civilisation, plongée dans les horreurs de la barbarie. Une seule nation, la nation juive, proteste par ses usages, par ses lois contre la démoralisation universelle. Le paganisme admet entre les hommes le droit naturel qui régit les animaux, la loi hébraïque n'admet au contraire entre les hommes que des rapports à l'image de la justice de Dieu. Mais la voix du peuple juif est impuissante et étouffée, le christianisme vient lui donner la force qui lui manque ; avec

la sainteté, la divinité de ses enseignements, il entre en lutte contre le monstre, le saisit, l'abat, et organise les sociétés humaines sur des bases nouvelles. L'auteur du rapport nous a dépeint les horreurs de la barbarie ; avec lui nous assistons à cette transformation providentielle et à l'établissement de la loi d'amour qui est la base, l'essence du christianisme. M. Affichard en terminant répète que M. Carpentier, en écrivant ces volumes, a fait plus qu'un ouvrage de science et de législation, il a fait une bonne œuvre ; lui aussi a fait une bonne œuvre en même temps qu'un excellent travail ; telle est la pensée de la Société tout entière, unanime à lui présenter par l'organe du Président ses félicitations et à voter l'impression de son excellent rapport.

Enfin, l'ordre du jour appelait la lecture d'une épître familière, par M. le docteur Grille, et intitulée : *le Récipiendaire doit-il présenter une épreuve ?*

« ... Par Apollon ! Je veux fournir la mienne, »

répond notre nouveau collègue ; et en effet, dans cette gracieuse et charmante épître, où brillent une versification tantôt élevée et digne, tantôt gracieuse et légère, toujours facile et entraînant, M. Grille a tenu pendant toute sa lecture ses auditeurs sous le charme de sa parole, et les applaudissements qui ont accueilli ses vers, la promesse qu'il nous fait de nous en communiquer de temps en temps quelques autres, ont pu lui prouver combien la Société est heureuse de son concours.

La séance est levée à neuf heures et demie.

*Le secrétaire-général, M. CHOLLET.*

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1868.

A sept heures la séance est ouverte. Présents au bureau : MM. le docteur Lachèse, président ; Chollet, secrétaire-général ; Jouin, secrétaire ; Rondeau, trésorier.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le Président donne à la Société lecture d'une lettre par laquelle M. Rouillé Coudre, président du comité d'agriculture de la Société d'agriculture de Tours, invite la Société d'Angers à s'associer à une pétition qu'elle adresse au Sénat, pour lui demander d'appeler toute l'attention du gouvernement et plus particulièrement celle de M. le Garde des Sceaux, sur une question qui intéresse la production viticole, la consommation, le commerce et l'équité, en présence des nombreuses falsifications et fraudes qui s'opèrent dans le commerce des vins. La question posée par la pétition est celle-ci :

Tout individu qui met en vente du vin additionné d'alcool de vin, de betteraves, de grains ou d'autres substances, ne doit-il pas cesser de se soustraire au droit commun et devenir passible des mêmes peines que les sophisticateurs de denrées alimentaires et les falsificateurs d'engrais ?

Subsidiairement :

Tout individu attribuant au vin mis en vente par lui une désignation de crû inexacte, ne doit-il pas être puni pour tromperie sur la nature de la marchandise ?

La Société consultée déclare s'associer entièrement

aux vues des pétitionnaires, et prie son Président de transmettre à la Société d'agriculture de Tours son adhésion.

M. le commandant Prévost, nommé au poste important de commandant du génie à Vincennes, adresse à M. le Président ses adieux qu'il le prie de transmettre à la Société avec le vœu de conserver le titre de membre correspondant. La Société est unanime à regretter la coopération active de M. Prévost et lui conserve le titre de *membre titulaire non résidant*.

M. le docteur Lachèse fait verbalement un compte-rendu d'un ouvrage de M. Bénion, membre titulaire, sur la race canine. Cet ouvrage, dit M. le rapporteur, mériterait plus qu'un compte-rendu ordinaire, il a des parties fort remarquables, notamment celle qui traite de la rage. Il est digne de figurer au nombre des bons ouvrages offerts à la Société et l'auteur a droit aux remerciements et aux félicitations de ses collègues.

M. le Président et M. Chollet présentent pour devenir membres honoraires, M. Mérit, professeur de rhétorique à Mongazon, et M. Guillet, ancien professeur de physique et d'histoire naturelle à Combrée, aumônier à l'Oratoire. MM. Levoyer, Gillet et Chollet sont nommés d'office pour s'occuper de ces candidatures.

M. Belleuvre lit la suite de son travail intitulé : *M. de Pontmartin et Victor Hugo*. Il prend à partie le critique de l'auteur d'*Hernani*, s'efforce de réfuter chacune de ses insinuations contre le poète, et les retourne contre lui. C'est le plaidoyer chaleureux d'un disciple qui défend avec ardeur son maître, son héros, contre des attaques qu'il regarde comme injustes et imméritées.

M. Levoyer lit un compte-rendu d'un ouvrage intitulé : *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, de l'année 1701 à 1744*, par Pierre Narbonne, premier commissaire de police de la ville de Versailles. Cet ouvrage, d'un style correct et clair, ne peut être considéré comme un ouvrage historique ; il ne présente ni les caractères que l'on a droit d'exiger en pareil cas, ni la suite et l'enchaînement des faits ; toutefois il offre comme dans un panorama qui se déroule successivement, les portraits au point de vue de l'auteur, et ce point de vue peut être considéré comme une appréciation populaire, de toutes les célébrités de cette époque. Après quelques données sur l'administration, sur le prix des denrées et l'état de l'agriculture, il parle de M<sup>me</sup> de Maintenon, du prince de Bourbon ; puis c'est le Régent, Louis XV lui-même, Dubois, Fleury. Bientôt laissant les noms propres, il décrit la bourgeoisie ; les grands, les gens de loi..., les médecins, la franc-maçonnerie, les philosophes, les convulsionnaires ; enfin il cite à l'appui de ses critiques un assez grand nombre de chansons de circonstance, comme on les faisait déjà et comme on les fait encore dans notre France, où bien des choses finissent par des chansons. Ce travail de M. l'abbé Levoyer a excité constamment l'attention de toute l'assistance, et M. le Président n'a été que l'interprète de ses sentiments en disant à l'auteur tout le plaisir qu'elle en a ressenti et en lui offrant ses remerciements. Ce travail sera imprimé dans les bulletins de la Société.

La parole est donnée à M. Jouin pour lire un poëme sur saint Bernard. L'auteur prend son héros à sa nais-

sance, et dans les douze tableaux qu'il a tracés, il nous montre sous tous les aspects cette grande figure, l'honneur de la France et une des plus pures gloires de la religion. Ses dernières strophes sont moins une paraphrase qu'une réminiscence de la prière de saint Bernard, le *Memorare*, une invocation pour la France.

Une versification facile, des traits ingénieux, de gracieuses images, une grande fidélité historique, font accueillir avec faveur ce travail de notre collègue, qui nous permettra d'espérer l'achèvement des tableaux qu'il vient d'esquisser.

Enfin M. le Trésorier donne l'état de la caisse. Pendant l'année 1867, de lourdes dépenses ont grevé le budget ; toutefois la caisse a encore un actif d'au moins six cents francs, en plus des ressources ordinaires. Les finances sont donc, on peut le dire sans crainte, dans un état prospère, grâce à l'habile gestion du Trésorier, à qui sont adressés de sincères remerciements.

La séance est levée à neuf heures et demie.

*Le secrétaire-général, M. CHOLLET.*

---

SÉANCE DU 30 MARS 1868.

A sept heures et un quart M. le docteur Lachèse, président, ouvre la séance. Présents au bureau MM. Chollet, secrétaire-général, et Jouin, secrétaire.

M. le Président annonce à l'assemblée qu'il a envoyé à la Société d'agriculture de Tours son adhésion à la pétition qu'elle adresse au Sénat pour appeler l'attention du Gouvernement sur la sophistication des vins. Il

apprend aussi que la Société a reçu officiellement par l'entremise de M. le Préfet un énorme volume in-4° renfermant tous les détails recueillis dans l'enquête agricole de 1866 et concernant le département de Maine et Loire. Ce volume sera déposé dans la bibliothèque de la Société, à la disposition de tous ceux qui désireraient s'en servir.

Sur la demande de M. Cosnier, M. le Président avait adressé à M. le Maire d'Angers quelques observations afin d'obtenir la conservation de la façade d'une maison située rue Baudrière; une lettre de M. le Maire fait connaître que l'administration ne peut modifier le plan d'alignement adopté.

M. Sorin offre à la Société un exemplaire d'un opuscule qu'il vient de faire paraître et renfermant l'analyse des mandements et instructions pastorales de M<sup>gr</sup> Régnier, archevêque de Cambrai. La Société remercie vivement M. Sorin de son offre; M. Éliacin Lachèse donnera à une prochaine séance le compte-rendu de cette brochure.

M. le commandant Prévost a écrit à M. le Président deux lettres; dans l'une, il remercie la Société de lui conserver le titre de membre titulaire non résidant, et fait savoir qu'il a reçu la caisse contenant les œuvres de M. Matty de La Tour sur les *voies romaines en France*; dans la seconde, il remercie également le Président et la Société des compliments que M. le docteur Lachèse a bien voulu lui adresser au sujet de sa récente promotion comme officier de la Légion d'honneur, et accepte le titre de délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, à la réunion générale des

sociétés savantes qui doit avoir lieu en avril à la Sorbonne. Il annonce en même temps l'envoi prochain de son rapport sur l'ouvrage de M. Matty de La Tour.

Sur la proposition de M. le Président et après quelques détails donnés par M. Levoyer sur MM. Mérit, professeur de rhétorique à Mongazon et Guillet, ancien professeur de mathématiques et de sciences naturelles à Combrée, ces deux candidats sont admis comme membres titulaires.

M. Sauvage, membre titulaire, résidant au Louroux-Béconnais, envoie à la Société des notes qu'il a recueillies sur une inscription du grand autel de l'église du Louroux, incendiée vers 1797, et sur des deniers trouvés dans cette même commune, et qui remontent à une haute antiquité. Ces notes, dans lesquelles notre infatigable collègue révèle une fois de plus ses connaissances et son ardeur d'archéologue et de numismate sont reçues avec reconnaissance par la Société, heureuse d'avoir les prémices de ces découvertes, avant qu'elles aillent enrichir notre musée.

M. de Farcy rend compte de la visite qu'il a faite à l'ancien couvent de la Baumette, près Angers, et des peintures murales qu'il y a vues. Ces peintures, d'un mérite réel, ont été dégagées avec le plus grand soin du badigeon qui les recouvrait depuis longtemps, et présentent un véritable intérêt archéologique; ce rapport de M. de Farcy sera imprimé; et M. le Président remercie notre collègue de son excellent travail et propose à la Société d'écrire en son nom une lettre de remerciements à M. Cheux, propriétaire de la Baumette, pour le zèle qu'il a mis à chercher et remettre au jour

les richesses artistiques de sa propriété. Cette proposition est accueillie à l'unanimité.

M. Belleuvre lit ensuite la fin de son travail intitulé : M. de Pontmartin et Victor Hugo. Dans ses premières lectures, il avait défendu le drame d'Hernani, l'œuvre de Victor Hugo contre des attaques parfois plus que vives ; aujourd'hui, c'est le poète lui-même, c'est l'homme qu'il défend, aussi sa parole a-t-elle pris une nouvelle vigueur ; c'est le cœur qui parle, et qui communique au style de l'écrivain qui les fait partager à ses auditeurs, tous les sentiments qui l'animent. L'assemblée témoigne par ses applaudissements à l'auteur, tout le plaisir qu'elle a éprouvé pendant cette lecture, et décide que ce remarquable travail sera imprimé dans ses bulletins.

Enfin M. le docteur Romain Grille donne à la Société lecture d'une pièce de vers qu'il a composée, j'allais dire improvisée à l'occasion de la dernière réunion de l'association médicale. Dans ces stances il fait passer tour à tour sous sa plume chacun de ces empiriques, de ces charlatans qui de nos jours encore, en plein dix-neuvième siècle, pullulent dans les campagnes et jusqu'au sein des villes. D'un trait, d'un mot, il les dépeint, les fait reconnaître, et d'un coup de fouet d'une mordante ironie, d'une piquante satire, il stigmatise, nouveau Juvénal, et leurs systèmes et le fol enthousiasme, la sotte crédulité de leurs adhérents. Cette lecture termine gaiement une soirée bien remplie, et la séance est levée à 9 heures et demie.

*Le Secrétaire-général, M. CHOLLET.*





# MÉMOIRES

DE LA

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE**

**SCIENCES ET ARTS**

**D'ANGERS**

(ANCIENNE ACADEMIE D'ANGERS)

—

**NOUVELLE PÉRIODE**

—

**TOME ONZIÈME (1868) — N° 2**



**ANGERS**

**IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU**

Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1868

## SOMMAIRE.

L'église Saint-Serge à Angers. — M. l'abbé CHOYER

Voies romaines. Rapport sur l'ouvrage de M. Matty de la Tour, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées. — M. le commandant PRÉVOST.

Sur une étude offerte à la Société par M. J. Sorin. — M. EL. LACHÈSE.

Poésie : Dialogue entre Horace et le traducteur devant la Société, appelée à juger le différend. — Odes, livre I<sup>er</sup>, Odes I, II, III, IV, XI; I<sup>re</sup> Satire, *Personne n'est content de son sort*; IX<sup>e</sup> Satire, *le Fâcheux*. — M. le D<sup>r</sup> Romain GRILLE.

Le Grand Corneille. — M. l'abbé MERIT.

Revue bibliographique. — M. Paul LACHÈSE.

Peinture murale de l'aumônerie Saint-Jean, à Angers. — M. JOLY-LETERME.

Procès-verbaux des séances :

Séance du 30 avril 1868.

— du 23 juin.

# L'ÉGLISE DE SAINT-SERGE

A ANGERS.

---

Cette étude sur le chœur de l'église de Saint-Serge, a pour but, premièrement, de faire connaître le principe qui a guidé l'architecte de cette construction remarquable; en second lieu, de fixer avec autant de précision que possible l'époque à laquelle s'est élevé ce même édifice.

Nous l'avons déjà dit ailleurs, c'est de Saint-Serge qu'est parti le mouvement architectural des Plantagenets, lequel a excité un si grand enthousiasme dans l'Anjou et les pays circonvoisins. Il importe donc de nous arrêter un instant devant ce monument de premier ordre, et de considérer, avec une attention particulière, les détails de ce système d'architecture exceptionnel et typique.

La manière de construire, particulière au style angevin, est appelée parmi les archéologues, *semi-byzantine*, parce qu'en effet elle doit à l'art de Byzance et son

origine, et son caractère distinctif. Aux coupoles importées en France pendant la période romane, et qui surmontent encore aujourd'hui les plus beaux monuments de l'Angoumois et de la Saintonge, succéda, en Anjou, sous le règne de Henri II, un genre de voûtes à la fois plus élégantes, plus savantes et plus ouvragées.

C'est comme la fusion entre la voûte gothique et la demi-sphère, ou calotte byzantine. Mais inférer de là que le système angevin n'est qu'une sorte de transaction entre les deux manières de faire, et un simple mélange des deux éléments que je viens d'indiquer, ce serait se jeter dans une grande erreur, ce serait payer par un déni de justice les inventeurs d'une architecture unique et justement enviée par beaucoup de pays moins favorisés que le nôtre.

L'architecture des Plantagenets, disons-le sans crainte d'être démenti, est un progrès dans l'art de bâtir, et un progrès très-remarquable. Les auteurs qui l'ont étudiée, ont été frappés de ce fait particulier que les espaces, abrités par les voûtes des monuments angevins, sont ordinairement d'une régularité parfaite. « Point  
« de travées plus larges que longues, et par suite indé-  
« finiment multipliées, dit, en parlant de notre art, l'au-  
« teur de l'Architecture byzantine en France <sup>1</sup>. Toutes  
« sont parfaitement carrées, comme si elles devaient  
« se couvrir de coupoles. Ce n'est pas tout : leurs pi-  
« liers sont en grande partie intérieurs, réunis latéra-  
« lement et transversalement par de robustes grands

<sup>1</sup> M. Félix de Verneuil.

« arcs. Il ne manque qu'une calotte sphérique, et à la  
« rigueur on pourrait la faire aujourd'hui, sans rien  
« changer à l'économie de l'édifice, sans même ex-  
« hausser la toiture. »

Si elle n'a pas employé la demi-sphère proprement dite, l'architecture angevine a pourtant conservé, dans les voûtes et en le perfectionnant, le principe si avantageux de la coupole. La calotte sphérique, je l'avoue, n'existe pas dans nos monuments Plantagenets, mais, à sa place, se trouve un dôme composé de portions de sphères, se pénétrant les unes les autres, et aussi habilement combinées que gracieusement suspendues en l'air.

La pureté de lignes qui résulte des intersections toutes mathématiques de ces pénétrations, est de celles qu'il n'appartient qu'à la géométrie de produire.

De nombreuses recherches et des vérifications très-multipliées ont démontré que rien, au moins dans les arcs de cette belle architecture, n'a été abandonné au hasard. Les épures préparées et les petits modèles qui ont été taillés sur leurs tracés, m'ont conduit à des résultats aussi curieux que positifs.

Tout le système des voûtes Plantagenet paraît pouvoir être ramené à la solution d'un simple problème de géométrie descriptive, plus ou moins aperçu par l'architecte, et qui peut s'énoncer ainsi : Un carré ou un rectangle étant donné, couvrir les surfaces de ces polygones par des parties de sphères, se pénétrant les unes les autres, de manière que leur intersection forme des ogives.

Le vrai caractère de l'architecture angevine est donc

bien plus dans le principe de sa composition que dans le nombre ou la forme de ses arcs et de ses nervures.

C'est une théorie à part, c'est un progrès réel, c'est une découverte précieuse dans l'état d'édifier.

Il n'est pas jusqu'aux gracieux pendentifs des angles, si fréquemment reproduits dans tous les monuments du XII<sup>e</sup> siècle, en Anjou, qui ne participent eux-mêmes à la précision géométrique.

Leurs intrados, en effet, sont engendrés par un rayon de petit cercle de la grande sphère employée dans la voûte principale. De cette sorte, le point de départ, arbitrairement choisi, a conduit forcément l'architecte à ces effets si élégants et si particuliers que nous ne nous laissons point d'admirer dans les petites voûtes des angles du chœur de Saint-Serge.

Sans doute, en considérant l'irrégularité des remplissages faits entre les différents arcs des voûtes du XII<sup>e</sup> siècle, on admet facilement que nos pères, nos modèles dans l'art de construire, ont été pourtant moins avancés que nous ne le sommes aujourd'hui, dans la *stéréotomie* ou l'art de couper les solides; mais il n'en demeure pas moins certain que sans l'avoir formulé peut-être, les premiers ils ont su mettre en pratique l'un des principes les plus simples, les plus féconds, et comme moyen de construire les voûtes, les plus avantageux que la géométrie puisse nous offrir, celui des pénétrations sphériques.

Toute l'attention des constructeurs de Saint-Serge s'est évidemment portée sur les intersections des sphères, et nullement sur le remplissage des surfaces limitées par ces mêmes intersections. Ils ont abandonné

les intrados à la manière de faire habituelle, sans y attacher d'importance.

Une curieuse particularité m'a été révélée par l'épure. Les tores des arcs-ogives ne paraissent être qu'un ornement divisant en deux un polygone sphérique. Ce que l'on peut au moins affirmer, c'est que dans la construction, les deux triangles adjacents à la nervure, peuvent être disposés suivant un seul et unique calibre. Les quelques légères exceptions qu'on pourrait opposer aux indications de l'épure, doivent être regardées comme des incorrections ou des vices de méthode dans le tracé. Mais elles ne peuvent infirmer le principe générateur que nous avons indiqué.

Quoi qu'il en soit, l'église de Saint-Serge est, à mes yeux, un monument hors ligne, dans lequel la plus grande élégance se trouve alliée à une solidité que sept siècles d'existence n'ont pu encore altérer, contrairement à tant d'églises modernes que nous voyons souvent caduques dès leur premier âge.

On reste comme extasié en présence de ces voûtes aériennes et légères comme les tentures d'un pavillon. L'esprit, déjà prévenu à l'aspect de ces lignes si suaves et si pures, est d'autant plus disposé à se laisser gagner par les charmes de la merveilleuse architecture de Saint-Serge, qu'il ne trouve point, dans les sculptures, très-sobrement distribuées sur les parois de cet élégant sanctuaire, les motifs de séduction qui souvent surprennent notre premier regard, dans des œuvres de moindre valeur. L'examen raisonné comme l'impression simplement instinctive, s'accorde à constater dans le chef-d'œuvre que nous venons de décrire, une ma-

nière d'être exceptionnelle, une cause mystérieuse dont les effets séduisants nous étonnent et nous captivent.

Tel est le vrai, tel est l'essentiel caractère de l'église de Saint-Serge; telle est la valeur d'invention qui recommande cette architecture insolite et remarquable à notre admiration, en même temps qu'à notre reconnaissance pour le génie qui nous l'a donnée.

On s'est grandement et depuis longtemps préoccupé, dans le monde archéologique, du soin de rechercher à quel artiste éminent revient l'honneur d'avoir édifié le chœur de l'église de Saint-Serge. Les efforts de nos historiens, il faut bien l'avouer, sont loin d'avoir été couronnés de succès. L'architecte des Plantagenets nous est complètement inconnu, et le sera, selon toute apparence, longtemps encore. Le nom seul du bénédictin *Guillaume Amauri*, qui paraît avoir fait reconstruire l'église, est parvenu jusqu'à nous. Mais comme *Vulgrin*, l'un de ses prédécesseurs, joignait-il au talent de former des âmes pour le ciel, celui de préparer des demeures à Dieu sur la terre? Il nous est impossible, quant à présent, de répondre.

En attendant que l'avenir s'exprime sur ce point difficile de notre histoire, nous allons essayer, à l'aide de données indirectes, d'établir une date certaine après laquelle la reconstruction de l'église n'a pu avoir lieu, et qu'elle n'a pu précéder que de quelques années tout au plus.

C'est au récit de l'une des translations des reliques de saint Briec que nous allons demander les renseignements dont nous avons besoin.

Les restes de saint Briec, disent les chroniqueurs,

furent apportés à Angers, vers le milieu du ix<sup>e</sup> siècle, par un duc de Bretagne, du nom d'*Erispoë*, pour les soustraire aux profanations des Normands qui infestaient alors ce pays. *Erispoë*, autrement appelé dans une inscription commémorative, *Ilispodius*<sup>1</sup>, était alors possesseur de l'église de Saint-Serge, qu'il regardait comme sa chapelle particulière.

C'est là que le pieux duc de Bretagne déposa son précieux trésor, en attendant des jours meilleurs. C'est là aussi que les Angevins, fiers d'avoir reçu, au milieu d'eux, un tel hôte, s'empressèrent à l'envi de l'entourer de respects et d'honneurs.

En 1210, l'évêque Pierre, occupant alors le siège de Saint-Brieuc, justement jaloux de posséder quelques reliques du patron de sa ville épiscopale, vint à Angers, et, à force d'éloquence, obtint plusieurs ossements qu'il s'empressa de transporter dans son pays.

Entre ces deux translations de Bretagne en Anjou, et d'Anjou en Bretagne, une autre eut lieu dans l'intérieur de l'église de Saint-Serge, et c'est celle-là même qui peut jeter quelque jour sur la question dont la solution nous préoccupe en ce moment.

Au témoignage de Dom Mabillon, ce fut simplement un *lever* du corps de saint Brieuc, lequel fut ordonné par Amauri, abbé de Saint-Serge : *Levare fecit corpus sancti Brioci*<sup>2</sup>.

Cette particularité avait été puisée par le célèbre

<sup>1</sup> Cette inscription, gravée en lettres d'or, sur une plaque de marbre noir, a été trouvée dans le tombeau de saint Brieuc, lors de la translation dont nous nous occupons en ce moment. Voir les écrivains angevins du xviii<sup>e</sup> siècle.

*Annales bénédictines.*

bénédictin, dans une lettre de Henri II, je dirais mieux peut-être, suivant la belle formule de l'époque, dans une sorte de manifeste de ce religieux souverain à toute l'Église. Voici cette charte importante qui, faute d'avoir été comprise, est restée à peu près nulle entre nos mains, comme document historique :

« Henricus, rex Anglorum, dux Normannorum et  
« Aquitanorum et comes Andegavorum, omnibus  
« sanctæ Dei Ecclesiæ, salutem.

« Noverit universitas vestra quod anno ab Incarna-  
« tione Domini, 1166, et regni nostri decimo, pridie  
« calendas augusti, luna tricesima, die dominica, me  
« præsentè, translatum est corpus sancti Brioci, con-  
« fessoris episcopi, in ecclesia Beati Sergii, quæ est An-  
« degavis, et honorifice repositum in eadem ecclesia ;  
« officium præbente Guilermo (Geoffroy-la-Mouche) An-  
« degavensi episcopo ; assistentibus, Guilermo ejusdem  
« ecclesiæ (sancti Sergii) abbate, Guilermo Beati Albini  
« abbate, Hugone sancti Nicolai abbate, Guilermo Beati  
« Mauri abbate, cum multo clerici plebisque tripudio.

« Guilelmus, Omnium Sanctorum abbas, huic transla-  
« tioni interfuit et *conventus cum Britannicæ* (sic) <sup>1</sup>. »

Cette pièce remarquable est malheureusement incomplète, nous en donnerons la preuve tout-à-l'heure. Si nous la possédions dans son intégrité, peut-être la partie qui fait défaut, changerait-elle en certitude ce que nous ne pouvons présenter, en ce moment, que comme conjecture plus ou moins probable, touchant la reconstruction du chœur de Saint-Serge.

<sup>1</sup> Dom Housseau, tom. V, n. 1863, ms. de la Bib. imp.

Ce qui se trouve hors de doute, c'est que le fragment resté entre nos mains ne contient pas la mention d'un fait particulier d'une importance relativement considérable, que nous trouvons constaté dans le récit de Mabillon. Je veux parler du don de deux châsses offertes par Henri II, l'une d'argent, pour le chef vénéré de saint Briec, et l'autre de cuivre, pour recevoir le reste de son corps.

Mabillon, qui le premier a édité la lettre du roi d'Angleterre, ne la cite malheureusement que quant au sens et en abrégé. Mais on peut affirmer que quand il écrivait le détail dont il vient d'être parlé, la pièce originale et non mutilée, était encore sous ses yeux, ainsi que le constatent les paroles suivantes :

*Uti ex veteri instrumento Henrici regis patet, dato anno 1166, pridie calendas Augusti.* C'est bien la charte que nous avons rapportée.

Les Bollandistes citent la lettre de Henri II, mais telle que nous l'avons donnée, sauf la correction des derniers mots, et ils renvoient à Mabillon sans se préoccuper de donner une explication du fait des deux châsses.

Du rapprochement des deux ouvrages, il paraît résulter que la pièce originale a disparu pendant le temps qui s'est écoulé entre la publication des *Annales bénédictines* et celle du volume des *Acta Sanctorum* où se trouve l'histoire de saint Briec <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Quatre copies à ma connaissance, toutes de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, nous ont été conservées. L'une, celle que j'ai transcrite, est à la Bibliothèque impériale. La seconde se trouve à la Bibliothèque d'Angers; la troisième, aux Archives de la Préfecture. La quatrième enfin, provenant des manuscrits de M. Grille, est à Nantes. Cette dernière est sur parchemin.

On peut dire que les traces de la mutilation de la pièce originale apparaissent dans les dernières expressions de la lettre non signée de Henri II, laquelle se termine par ces mots inintelligibles : *Interfuit et conventus cum Britannicæ*, qu'on a traduit par : La Cour d'Angleterre était présente à la cérémonie, tandis que, d'après Mabillon, il faut lire : *Interfuit et Conanus comes Britannicæ* : Assistait aussi Conan, comte de Bretagne.

Nous n'avons tant insisté sur les preuves de la mutilation de la charte de Henri II que pour prévenir des objections.

Ainsi on ne peut pas nous opposer, comme fin de non recevoir, le silence gardé par cette pièce sur la reconstruction de l'église, puisqu'il est prouvé par ce que nous venons de dire, que ce document est incomplet. Ajoutons encore que Mabillon avait surtout en vue l'histoire des reliques de saint Brieuc. Il n'y aurait donc rien d'étonnant qu'il eût parlé des deux châsses données par Henri II, sans faire mention du remaniement de l'église de Saint-Serge.

La présence à la cérémonie de Saint-Serge, des deux souverains de l'Anjou et de la Bretagne, nous laisse croire, non-seulement qu'ils ont obéi l'un et l'autre à un sentiment religieux et patriotique en venant vénérer, à Angers, les restes de saint Brieuc, mais qu'ils n'ont peut-être pas été étrangers l'un et l'autre à la reconstruction du chœur de l'église incontestablement accomplie vers ce temps-là.

Quoi qu'il en soit, il demeure bien prouvé que la translation de 1166 n'a été qu'une translation à l'intérieur même de l'église de Saint-Serge. Mais à quel motif

attribuer la cérémonie qui, à cette époque, a ému si vivement le Maine et l'Anjou? Nous ne croyons pas téméraire de penser que le lever du corps de saint Briec a été occasionné par la reconstruction même de l'église.

L'examen de la chapelle septentrionale, celle qui a été occupée par le tombeau du patron de la Bretagne, et où il se trouvait encore au moment de la révolution, prouve matériellement que toute la partie la plus voisine de l'autel, est de construction postérieure à celle de Vulgrin, dans laquelle avait été déposé par Erispoë le corps de saint Briec.

A moins d'admettre que les restes saints auraient été transportés plus tard dans ce local définitif (fait dont on ne trouve nulle trace dans les documents historiques), il demeure établi que la chapelle, exactement de même construction que le chœur, a été terminée au plus tard, en 1166, ce qui ne permet pas de donner à la réédification du chœur une date plus rapprochée de nous.

Un fait qui me semble digne de remarque, c'est que la chapelle sud est d'un système architectural autre que celui du sanctuaire nord. L'abside, en effet, de droite, est circulaire, tandis que celle de gauche est carrée. La première appartient tout à fait aux traditions romanes; la seconde, au contraire, est essentiellement dans le caractère, relativement nouveau, du chœur de l'église.

En 1160, l'abbé Amauri, toujours d'après Mabillon, reçut d'Orient, et avec grande pompe, des reliques de saint Serge, qui étaient encore dans la chapelle de droite à l'époque de la révolution. Ne pourrait-on pas

voir, dans la préparation de ce premier sanctuaire, le commencement, et dans l'érection de la chapelle de saint Brieuç, la fin du remaniement général de l'église de Vulgrin?

De cette façon, nous aurions les deux limites extrêmes, 1160 et 1166, entre lesquelles se serait accomplie cette œuvre admirable.

Si l'on veut voir combien est fécond le système architectural de Saint-Serge, c'est à la seconde Tour des Druides encore debout au coin de la ci-devant place des Carmes, tour dont la salle, à quatre pendentifs, ne mesure pas moins de 10 mètres dans œuvre, qu'il faut aller l'étudier. C'est aux églises de Toussaint et d'Asnières qu'il faut le suivre pour l'apprécier dans son complet épanouissement.

Arrêtons-nous là : et pour résumer ce que nous avons dit sur le chœur de l'église de Saint-Serge, reconnaissons qu'il est le joyau des monuments de notre Anjou, comme il est assurément le fleuron sans égal de la couronne artistique de Henri II.

Abbé CHOYER.

# VOIES ROMAINES

---

RAPPORT *fait à la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, sur l'ouvrage de M. Matty de la Tour, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées.*

---

L'ouvrage de M. Matty de la Tour est un magnifique travail en sept volumes ; il lui a coûté vingt-sept années de laborieuses et dispendieuses recherches.

Au texte sont joints des dessins qui, par leur multiplicité, leur variété et le fini de leur exécution, constituent un véritable album artistique, en même temps qu'ils jettent le plus grand jour sur les questions que l'auteur a traitées.

Au point de vue technique et à celui de l'archéologie, le livre de M. Matty de la Tour est certainement une œuvre unique. La sagacité et le soin avec lesquels il a discuté tous les éléments qui se rattachent, de près ou de loin, à l'objet de ses investigations, doivent servir de modèles à tous ceux qui se proposent d'élucider les points encore obscurs des travaux des anciens.

Le premier volume renferme des généralités sur les voies romaines, ainsi qu'un projet d'organisation de

services spéciaux d'études, dans le but de découvrir, de faire connaître les vieux chemins qui existent encore, et d'en déduire des procédés pratiques pour nos routes modernes.

Les trois volumes suivants sont consacrés à la description détaillée, minutieuse, de la voie antique qui reliait Langres à Besançon.

Le tome cinquième traite des monuments archéologiques de toutes sortes qu'on rencontre dans les pays traversés par cette route.

Les deux derniers volumes contiennent des renseignements sur soixante-cinq voies romaines, choisies en divers points du territoire français et comparées à celle dont nous venons de parler.

Nous allons examiner sommairement chaque partie du livre de M. Matty de la Tour.

#### TOME PREMIER.

Les écrits des auteurs qui se sont occupés jusqu'à ce jour des chemins antiques, notamment ceux du savant Bergier, à l'érudition duquel M. Matty de la Tour s'empresse d'ailleurs de rendre hommage, ont accrédité quelques graves erreurs au sujet de ces sortes de constructions.

Il était admis, d'après eux, qu'une route romaine, de quelque importance, était composée de quatre couches : le *stratumen*, sorte de fondation, le *rudus*, le *nucleus* et la *summa crusta*. Chacun de ces quatre lits se trouvait invariablement composé de matériaux qui étaient sensiblement les mêmes, quel que fût le pays traversé par le chemin.

M. Matty de la Tour a prouvé que cette opinion était complètement erronée. Non-seulement le nombre des couches et la nature des matériaux varient dans les différentes routes, mais encore ils ne sont pas les mêmes en des points peu éloignés d'une même voie.

Bien plus, ce savant ingénieur est arrivé à cette conclusion que, sur un même profil en travers, dans le court espace qui comprend la largeur d'une route, il arrive parfois que le nombre des lits et la qualité des matériaux employés changent d'un bord à l'autre.

Une autre croyance généralement reçue par la majorité des archéologues, a encore été l'objet des critiques de l'auteur; c'est celle qui consiste à attribuer aux routes romaines de très-longs parcours suivant un tracé parfaitement rectiligne.

Sans doute, il existe de grandes distances ainsi franchies en ligne droite; mais on a exagéré ce fait, et M. Matty de la Tour a rendu un véritable service à la géographie ancienne en en démontrant l'inexactitude.

Qu'arrivait-il, en effet, quelquefois? On avait trouvé deux tronçons, très-éloignés, d'une même voie; ils étaient sensiblement dans le prolongement l'un de l'autre. On parvenait à connaître le nom de cette antique route romaine; alors, persuadé qu'on était de sa rectitude absolue entre ces deux tronçons, on la traçait toute entière en ligne droite, sur une carte, et comme on savait d'ailleurs par d'autres documents que telle ou telle localité antique se trouvait sur la dite voie, on n'hésitait pas à placer cette localité sur le tracé intermédiaire, fictif et fautif, qu'on avait rétabli. On dérangeait donc de leur position véritable d'anciennes villes

ou stations qu'on transportait ainsi à des distances considérables et qui, servant ensuite de repaires pour déterminer d'autres points, donnaient lieu à une série interminable d'erreurs et de discussions stériles.

L'auteur a également reconnu que, dans les cas les plus habituels, les Romains ne faisaient ni déblais, ni remblais, pour asseoir les chaussées de leurs chemins. Ils se contentaient d'enlever la partie molle du terrain, comprimaient le sol avec des pilons ou des rouleaux et mettaient successivement une série de couches dont le nombre et l'épaisseur variaient, mais qui se composaient d'ordinaire de petits matériaux, sauf le lit inférieur pour lequel de grosses pierres étaient presque toujours employées.

M. Matty de la Tour s'est en outre assuré que, dans la grande majorité des cas, une ou plusieurs des couches dont nous parlons étaient formées de bétons plus ou moins analogues aux nôtres.

Quant à ces belles pierres plates qui pavaient les chaussées des grandes routes, il s'en faut de beaucoup que leur emploi fût usuel ; on les réservait pour les voies principales, telles que les *vix Sacra*, *Appia*, etc.

La seconde partie du premier volume est consacrée au développement de quelques propositions auxquelles l'auteur attache une grande importance.

Il voudrait, avec raison, qu'un cours d'archéologie fût fait aux élèves de l'école des ponts-et-chaussées, et il en formule le programme.

Il donne le projet complet et détaillé de l'organisation d'un *service spécial d'études des voies romaines* et celui de l'établissement d'un *service spécial d'expériences à*

*faire* pour appliquer aux routes modernes les procédés de construction et d'entretien, en usage chez les anciens.

M. Matty de la Tour reproduit les nombreuses lettres qu'il a écrites au sujet de ces deux projets, à plusieurs personnages compétents, soit par leur haute position administrative, soit par leurs connaissances spéciales. Il transcrit également les réponses qu'il a reçues et fait connaître finalement que les propositions faites par lui à cet égard n'ont pas été accueillies par M. le Ministre des travaux publics.

Nous reviendrons tout à l'heure sur cette partie du travail de M. Matty de la Tour.

#### TOMES II, III ET IV.

Le deuxième et le troisième volume renferment les détails de la route antique qui s'étend de Langres à Besançon : c'est un chef-d'œuvre d'étude archéologique.

Il en résulte que, dans certains endroits, les fouilles accusent jusqu'à neuf couches successives de béton, toutes minces, puisque leur épaisseur totale est de 0<sup>m</sup>,98 au plus. Ces épaisseurs sont du reste très-variables.

On peut dire que M. Matty de la Tour a étudié la route de Langres à Besançon avec une sorte d'amour. Les innombrables dessins qu'il lui a consacrés sont d'une perfection achevée.

Il a dressé la carte géologique des terrains parcourus par elle, la carte hydrographique et même les plus petites inflexions du sol, de manière à montrer comment

s'écoulaient les eaux pluviales autour d'elle. De nombreux tableaux comparatifs présentent au lecteur la voie en question, en parallèle avec les routes romaines les plus connues de la France. En un mot, il n'est pas une face de la question qui lui ait échappé. Il prouve que les anciens suivaient généralement les pentes naturelles du sol sur lequel ils établissaient leurs chemins; aussi ces derniers présentent-ils parfois des inclinaisons très-rudes.

#### TOME V.

Dans le cinquième volume, la route de Langres à Besançon est étudiée dans ses rapports avec l'archéologie du pays qu'elle traverse. L'auteur y a reproduit, avec cet art dont il a si bien le secret, de magnifiques spécimens de monuments et d'objets antiques de toutes sortes. Il a notamment décrit et dessiné les détails de l'édifice de Membrey, qu'il suppose avoir servi à des bains romains, et qui, selon lui, aurait été détruit lors de l'invasion des barbares au ve siècle.

Nous croyons pouvoir affirmer que le dessin de la belle mosaïque de la chambre n° 25 n'est pas antérieur au iv<sup>e</sup> siècle.

#### TOMES VI ET VII.

Dans les deux derniers volumes, M. Matty de la Tour donne de nombreux renseignements sur soixante-cinq voies romaines, étudiées sur le sol de la France; les fouilles dont elles ont été l'objet viennent à l'appui des conclusions qu'il a déduites de l'examen de la route de Langres à Besançon et qu'il a formulées dans son premier volume.

Sur ces soixante-cinq voies citées par l'auteur, sept appartiennent à l'Anjou; ce sont les suivantes :

D'Angers à Carhaix;

D'Angers à Rennes;

D'Angers à Vannes;

D'Angers à Tours;

D'Angers à Nantes;

D'Angers à Poitiers;

D'Angers à Jublains, en passant par Vagoritum, capitale de la cité des Arvii, peuple gaulois dont la Commission de la topographie des Gaules s'efforce en vain de nier l'existence.

Mais il est à regretter que M. Matty de la Tour ait autant restreint qu'il l'a fait les observations critiques sur les tracés de ces routes. Plusieurs d'entre eux sont encore pour nous hypothétiques et auraient besoin, pour être reconnus exacts, de la sanction d'une discussion plus approfondie.

En composant son ouvrage, M. Matty de la Tour a rendu un immense service à l'archéologie. Il a jeté le jour sur un coin de l'histoire, de la géographie et de la topographie des anciens, qui était mal connu, et pour lequel plusieurs erreurs avaient, en quelque sorte, acquis droit de cité, même parmi les meilleurs esprits.

Aussi n'est-il pas étonnant que les grands corps savants de notre pays se soient empressés de donner à l'auteur un juste tribut d'éloges.

Comme le dit fort bien M. Matty de la Tour, l'histoire des chemins antiques est appelée à éclaircir bien des événements politiques et militaires.

Qui ne sait combien a été important le rôle joué par les voies de communication dans les relations pacifiques et guerrières des divers peuples entre eux? Tout le monde apprécie ce rôle, quand il s'agit de ces grandes émigrations qui suivaient le parcours naturel indiqué par les grandes vallées, par les cols des chaînes de montagnes. Tout le monde saisit encore facilement l'influence qui est résultée de la possession des moyens de transport maritimes entre les mains des Vénitiens et des Génois, remplacés par les Portugais, puis par les Espagnols, enfin par les Anglais, jusqu'à notre époque où la vapeur et les chemins de fer établissent également, entre tous et au profit de tous, la rapidité des échanges, des transactions, des relations de toutes sortes; relations de paix, quand il s'agit d'apporter dans un vaste concours les produits de l'industrie et des arts de toutes les nations du globe; relations de guerre, quand il y a lieu de demander à la force le triomphe d'idées qu'on croit bonnes ou simplement utiles.

Cette influence des voies et des moyens de communication, considérée en n'envisageant que les grandes lignes géographiques de notre globe, est parfaitement connue de tous; mais ce qui l'est moins, c'est le détail plus intime des contacts entre les peuples, par les lignes topographiques, par les petites artères locales d'un pays.

A ce point de vue, le travail de M. Matty de la Tour est précieux en ce qu'il nous montre une mine féconde à exploiter.

Un exemple fera mieux comprendre notre pensée sur

cet important sujet. Au ix<sup>e</sup> siècle, les anciennes voies romaines, qui avaient sillonné notre pays, étaient presque toutes détruites, faute d'avoir été entretenues, et il s'en était peu construit de nouvelles. Qu'arriva-t-il quand les Normands entreprirent leurs incursions? Ils se trouvèrent les maîtres des seules voies de communication qui existaient dans le pays, des cours d'eau. Ils en furent les maîtres, parce que la plupart des rivières ne constituaient que des routes incommodes et imparfaites pour les populations locales qui étaient loin de posséder les qualités nautiques de pirates vivant constamment sur l'eau.

Voici comment procédaient les Normands, surtout pendant la seconde phase de leur invasion. Ils laissaient leurs grands navires dans les fleuves, non loin des embouchures. Ils partaient de là avec de nombreuses et légères embarcations, pouvant remonter les plus petits affluents. Étaient-ils arrêtés par des gués, par le manque de fond, par une ville trop bien fortifiée pour être attaquée, ils mettaient les barques sur leurs épaules et les portaient par terre jusqu'à ce qu'il leur fût possible de les remettre à l'eau.

Pour ne pas perdre les moyens de communiquer avec le lieu où stationnaient leurs navires, pour assurer leur retraite, pour faire venir des renforts avec sécurité, ils établissaient, le long de toutes les rivières qu'ils remontaient, des stations peu éloignées les unes des autres, entre lesquelles circulaient des patrouilles en nacelles, des courriers qui leur apportaient journellement des nouvelles et même les produits comestibles de la mer, dont ils étaient si friands. Ces stations provisoires

ne tardèrent pas à prendre un caractère de permanence très-marqué, et le savant M. Deville a pu faire observer avec raison que les premières forteresses des Normands sont toutes bâties au bord des rivières et au pied des hauteurs, tant il leur importait de protéger leurs voies fluviales et de s'en assurer la possession. Ce fut plus tard, quand ils furent établis à demeure dans le pays, qu'ils fortifièrent les lieux élevés.

Au point de vue de la stratégie ordinaire, ces longs parcours, sur lesquels s'échelonnaient ainsi les envahisseurs, étaient de très-mauvaises lignes de bataille, faciles à percer et à rompre. Mais, pour cela, il aurait fallu que les populations eussent eu à leur disposition des routes, pour les conduire aux rivières occupées par les pirates. Elles en avaient si peu, et celles qui subsistaient étaient si mauvaises, que l'alarme était donnée à tous les postes normands et les secours arrivés, avant qu'une opération importante pût être tentée contre eux.

La cause favorable à l'invasion normande que nous venons de mentionner n'est pas la seule qui ait contribué au succès de leurs envahissements; mais elle y entre pour une large part et prouve que l'étude des moyens de communication des peuples de l'antiquité entre eux, si elle était mieux connue, expliquerait probablement plusieurs points restés obscurs dans l'histoire.

Espérons que l'œuvre de M. Matty de la Tour sera continuée et que les sociétés savantes réaliseront le vœu qu'il a émis de voir réunis non-seulement en France mais encore à l'étranger, les documents néces-

saies pour créer dans ses plus petits détails la carte routière de l'Empire romain.

Quant à demander au gouvernement autre chose qu'un appui sérieux et un concours utile, au moyen de fonds alloués; quant à désirer voir établir un service central pour les études qui sont si chères à M. Matty de la Tour, nous nous voyons obligé à regret de nous séparer de lui sur ce point. Les efforts des sociétés locales seront, nous le croyons, beaucoup plus fructueux que ceux d'une administration résidant à Paris, et dont le rayonnement dans le pays serait difficile, très-souvent inefficace. Les preuves à l'appui de cette opinion ne nous manqueraient pas.

Nous ne sommes pas étonné non plus du refus que M. le Ministre des travaux publics, tout en louant les efforts du savant archéologue, a cru devoir faire, d'installer un service d'expériences sur la manière dont les voies romaines étaient construites et entretenues, dans l'espoir qu'il en résulterait quelque chose d'utile et de pratique pour nos routes modernes. Outre que les conditions de voirie ne sont plus les mêmes, en dehors de l'énorme différence qui existe entre nos voitures et celles des anciens, nous sommes convaincus que nous avons peu à apprendre de ces derniers, en matière de ponts-et-chaussées. Nos gigantesques travaux à la mer, ceux auxquels a donné lieu l'établissement de certains chemins de fer, laissent bien au-dessous d'eux tout ce que l'antiquité a pu produire.

La construction et l'entretien des routes sont d'autant plus faciles, maintenant, qu'on peut faire venir de très-loin les matériaux les meilleurs, qui n'arrivaient au-

trefois qu'à grande peine et après un temps quelquefois très-long.

Mais, nous ne saurions trop le répéter, il est rare de voir un travail aussi intéressant, aussi complet que celui dont M. Matty de la Tour a bien voulu faire la communication à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, et pour lequel les plus vifs remerciements lui sont dus.

Commandant F. PRÉVOST.

Vincennes, 31 mars 1868.

---

SUR

**UNE ÉTUDE**

OFFERTE A LA SOCIÉTÉ

PAR M. J. SORIN.

---

Messieurs,

En 1521, près du château de Montalte, voisin de la petite ville d'Ascoli, naissait, dans une humble condition, un enfant nommé Félix, dont les premières années se passèrent à garder les troupeaux dans les champs. Un jour, son air intelligent, la précision de ses réponses, frappèrent un Religieux de l'ordre des Cordeliers, qui lui permit de le suivre jusqu'au couvent d'Ascoli. Là, Félix Peretti, après avoir étudié, devint Cordelier lui-même ; puis, ayant acquis par son savoir une prompte renommée, il fut successivement professeur de droit canon à Rimini et à Sienne, procureur-général de son ordre, consultant du saint Office, évêque de *san Agata de Goti*, cardinal et archevêque de Fermo ; enfin, en 1585, à la mort de Grégoire XIII, pape sous le nom de Sixte-Quint.

En 1794, à Saint-Quentin, commune de 300 âmes voisine de la ville de Baugé, naissait, dans une très-modeste condition, un enfant nommé René François, dont les premières années se passèrent à garder les animaux mis à la pâture. Son air d'intelligence et de réflexion ayant frappé l'attention du curé de la paroisse, un premier degré d'instruction lui fut donné par ce bon prêtre. Bientôt, placé par des soins dévoués au lycée d'Angers, le jeune René Régnier se distingua, se fit jour parmi les plus habiles et parvint vite à conquérir le monopole des premiers prix. Entré au séminaire de notre ville, ordonné prêtre en 1818, vicaire-général de ce diocèse en 1832, évêque d'Angoulême en 1842, il a été nommé, le 16 mai 1850, archevêque de Cambrai.

Il faut arrêter là notre assimilation, car, heureusement, le dernier mot est loin de se trouver dit sur les destinées de celui que nous nous honorons à un si haut point de compter parmi nos compatriotes. L'avenir semble riche pour lui de promesses nouvelles et, déjà nous avons entendu murmurer, en citant son nom, le mot de Cardinal... Toutefois, si dans le domaine des prévisions nous ne rencontrons que des lueurs incertaines, il n'en est pas de même dans celui des souvenirs. Là, nous trouvons une trace vive et brillante, qui ne s'effacera pas de longtemps. Les étudiants angevins de nos jours peuvent avoir entendu dire, les anciens lycéens, aujourd'hui sexagénaires, aiment surtout à conter encore quels braves enthousiastes éclataient lorsque le jeune Régnier, toujours le premier de chaque série, venait modestement recevoir des couronnes désormais

assurées. Il en fut de même, plus d'un s'en souvient, pour Édouard Mennéchet, Eugène Janvier, François Sévin, du Mans, d'autres encore dont une voix aimée<sup>1</sup> vous dira bientôt le passé brillant et dont les noms restent inscrits au premier rang dans le livre d'or de notre jeunesse. Or, il arriva un jour que le jeune Régnier, devenu l'abbé Régnier, put distribuer lui-même ces palmes qu'il avait cueillies en si grand nombre : il devint proviseur du collège dans lequel il avait été initié à la science ; bientôt, il quitta ces fonctions importantes pour recevoir dans l'église le premier de ces titres qui, croissant toujours, l'ont fait depuis 18 ans, le directeur spirituel d'une métropole.

Faut-il s'étonner que les travaux utiles et instructifs pour tous, émanés de la pensée d'un tel pasteur, aient, tout d'abord, frappé parmi nous l'attention d'un ancien et brillant élève de la même école, qui, après avoir professé longtemps avec autant de talent que de zèle, y a reçu à son tour le titre honorable de proviseur ? Ce bon juge, membre de notre Société, a voulu signaler à la contrée entière les écrits éloquents qu'à l'exemple de Mgr Angebault, de Mgr Pie et de maints autres prélats, Mgr de Cambrai vient de publier. Comme M. Sorin est heureux de cet hommage, dont l'expression vient aujourd'hui enrichir nos annales ! Quelle que soit sa vénération comme chrétien, il semble bien reconnaître sous la mitre éclatante, l'ancien condisciple et le bienveillant prédécesseur. « J'ai saisi avec bonheur, dit-il au « prélat, l'occasion de vous offrir publiquement un

<sup>1</sup> M. le docteur A. Lachèse.

« gage, si faible qu'il soit, des sentiments nés dans les communes études de votre jeunesse et de la mienne ; » puis, pour que chacun s'associe à ses éloges, il se met à citer, bien sûr que le sentiment de tous les lecteurs viendra aussitôt confirmer le sien.

On devine sur quels points, principalement, portent ces éloquents instructions. Une propagande active et non sans quelques aides de talent, essaie, en tous lieux, de battre en brèche, non-seulement le catholicisme, mais le spiritualisme même, à ce point, que certains écrivains osent se dire tout haut, soit matérialistes, soit libres-penseurs. « L'impiété dogmatique, qui, dit Mgr de Cambrai, s'évanouit toujours devant la lumière, comme les fantômes de la nuit à la clarté du jour, réussit souvent, à l'aide des formes scientifiques qu'elle affecte, à faire au moins chanceler ceux qu'elle ne renverse pas. » On sait combien cela est vrai. Il en est ainsi dans plus d'une chaire de conférences, et même à l'Académie, où se produisait récemment, en un langage aussi riche que souple et facile, un système ayant pour nous le genre de beauté que présentait le Buste un moment admiré par le renard de la fable. Certes, on y pouvait louer *l'effort de la sculpture* ; mais, quelle utilité, nous le demandons, offrent pour chaque jour de la vie, ces vérités compressibles et nuageuses auxquelles on n'attache pratiquement aucune conclusion ? Une croyance mérite-t-elle d'être proposée pour règle aux hommes, quand elle ne réalise pas ces trois conditions : un frein, une consolation, une espérance ?

Mgr Régnier, s'élève avec la double force du talent et du caractère contre ces idées décevantes et établit la

nécessité d'une « autorité dépositaire de la doctrine  
« qui, de génération en génération, doit être partout  
« et toujours transmise dans son inaltérable pureté. »  
C'est à Rome que se trouve ce gardien suprême de nos  
croyances ; et, conduisant ses lecteurs jusqu'aux pieds  
du Pontife, le prélat présente le parallèle de la ville  
païenne et de la ville chrétienne, avec une force de  
pensées et un éclat de style qui portent M. Sorin à se  
demander si c'est un poète, un orateur, un artiste ou  
un philosophe qui parle ainsi. Puis, cessant de décrire,  
le pasteur exhorte tous les fidèles à porter leurs pas, ou,  
au moins, leurs pensées vers cette cité éternelle. « Quel  
« spectacle, s'écrie-t-il, que celui de cette puissante et  
« magnifique unité ! Toutes les nations, toutes les tri-  
« bus, toutes les langues unies par les liens d'une pa-  
« ternité véritable, lorsque hors de là, tout se divise et  
« se dissout, lorsque, dans un même peuple, dans une  
« même famille, on ne voit si souvent que tristes dissi-  
« dences et animosités irréconciliables ! »

On devine quel zèle, quelle ferveur doivent respirer  
dans les lettres écrites à Sa Sainteté par le prélat de  
Cambrai. Mais, ici reparaît le jeune temps,.... car ces  
lettres sont écrites en latin, en latin exquis, et M. Sorin,  
qui, comme tous les victorieux aime à parler batailles,  
rappelle à cette occasion le brillant concours de rhéto-  
rique dans lequel le jeune René remporta le prix de  
discours latin, nommé alors le Prix d'honneur.

Vous le voyez, Messieurs, les pages trop peu nom-  
breuses que nous offre M. Sorin, sont riches à la fois  
de hauts enseignements et de touchants souvenirs. Ces  
souvenirs, ne voudrons-nous pas nous y associer?...

Nous l'avons dit et nous sommes heureux de le répéter, Mgr Régnier est Angevin. C'est sur notre sol qu'il est né, c'est par nos mains qu'ont été applaudis ses premiers succès et c'est à nos yeux qu'a bientôt paru l'aube de sa précocité renommée. — Alors qu'inspirée par un sentiment dont, je l'espère, la force ne s'amointrira jamais parmi nous, cette réunion s'est empressée d'associer à ses travaux des savants, des littérateurs, des célébrités dont la réputation, comme la vie, n'a pas eu son origine en Anjou, comment se fait-il que nous n'ayons rien fait encore pour obtenir, pour revendiquer, pourrions-nous dire, l'inscription sur l'état déjà si riche, de nos collaborateurs, le nom de l'éloquent prélat, de l'écrivain si pur dont on vous signale le noble langage? L'instant est venu de combler cette lacune fâcheuse et, sûr à l'avance de votre pensée, nous vous proposons de décider que le titre de membre honoraire de cette Société sera offert à Mgr Régnier, archevêque de Cambrai.

E. LACHÈSE.

---

# DIALOGUE

ENTRE

## HORACE ET LE TRADUCTEUR

DEVANT

LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

Appelée à juger le différend.

---

HORACE.

O vulgaire écrivain ! quel fol amour t'entraîne ?  
T'attaquer sans pudeur à l'ami de Mécène !  
Sur quel droit t'appuies-tu ? sur quelle autorité ?  
Dans les lettres ton nom s'est-il accrédité ?  
Où t'emporte l'excès d'un imprudent délire ?  
Ton luth peut-il jamais s'accorder à ma lyre ?

L'AUTEUR.

O maître ! je le sais, par l'orgueil abusé,  
Traducteur sans mérite, hélas, j'ai trop osé !  
Aveugle que je suis en ma triste impuissance,  
Moi, lutter avec vous, jugez l'irrévérence !  
C'est trop, et vous sentant par ma plume estropié,  
Vous joignez au sourire un regard de pitié.

HORACE.

Bien d'autres avant toi tentèrent l'aventure;  
Je pourrais l'attester, j'en porte la blessure :  
Ah! que de coups déjà mes travaux ont soufferts!  
Quoi! porterais-je encor la peine de tes vers?

L'AUTEUR.

Ce n'est qu'un badinage où mon esprit s'amuse,

HORACE.

Jeu trop cruel, merci, je n'admets pas l'excuse.

L'AUTEUR.

Mais je veux vous traiter en maître vénéré.

HORACE.

Tous ceux qui m'ont traduit m'ont toujours torturé;

L'AUTEUR.

A votre sens précis je veux rester fidèle.

HORACE.

Et ta langue à la mienne, enfant, ressemble-t-elle?

L'AUTEUR.

Oui, je veux vers par vers, reproduisant vos traits...

HORACE.

Vain espoir! et l'épreuve est faite désormais.

L'AUTEUR.

Je viens faire à vos pieds une amende honorable,  
Au collège, autrefois, poète détestable,

Que je vous ai maudit ! Permettez, qu'en retour,  
J'unisse au repentir un doux tribut d'amour.

HORACE.

Ton amour, prouve-le par la seule lecture ;  
De grâce, épargne-moi la preuve en écriture.  
A mes œuvres le temps a mis sa majesté ;  
Respecte au moins ce que tout siècle a respecté.  
Pour chaque peuple, il est un cachet, un génie ;  
O traducteurs ! quelle est votre étrange manie  
De vouloir à vos lois toujours nous convertir ?  
D'un auteur travesti vous faites un martyr.  
Pour toi, cesse un effort où ta muse s'épuise,  
Sur tout autre sujet la gloire t'est permise :  
Compare donc entre eux français, italien ;  
Mon idiome est-il d'accord avec le tien ?  
Et le style diffus, qui dans tes vers domine,  
Vaut-il le trait concis de la phrase latine ?

L'AUTEUR.

Cher Horace ! je sais que par la version  
Jamais on n'atteindra votre concision.  
Non jamais, en dépit du talent poétique,  
Nul ne pourra prétendre à votre grâce attique.  
Vous resterez toujours, vous-même, original,  
Qu'on ne suit qu'en boitant et d'un pas inégal.

HORACE.

Ta logique en ce point est juste et raisonnable ;  
Alors donc si pour toi je suis inimitable,  
Par cet aveu si franc te voilà condamné ;  
Arrête ton pégase à ma suite obstiné,

Laisse-moi cette toge où je me sens à l'aise ;  
Habiller un Romain à la mode française,  
C'est du burlesque. En vain les plus rares esprits  
A leur rythme ont tenté d'assouplir mes écrits ;  
Vain labeur ! ils ont tous succombé dans la lutte :  
Où d'autres ont glissé, tu feras la culbute.

L'AUTEUR.

Eh quoi ! j'aurai passé tant de nuits, tant de jours,  
Écrivant, effaçant, et corrigeant toujours ;  
Et quand je touche au port, après un long voyage,  
Pressentant le succès qui m'attend au rivage ;  
Vous viendrez me crier avec un froid dédain :  
Temps perdu, pauvre fou, travail stérile et vain !

HORACE.

Les poètes entre eux se doivent la franchise :  
Que n'as-tu mesuré ta force à l'entreprise ?

L'AUTEUR.

Mais quand je touche au but, faut-il me retirer ?

HORACE.

Dans cette mer perfide aimes-tu mieux sombrer ?

L'AUTEUR.

Dans vos odes on lit, ainsi qu'en vos épîtres,  
Qu'Auguste vous comblait et d'honneurs et de titres ;  
Puisse un simple reflet de l'insigne faveur,  
Qui fit votre fortune auprès d'un empereur,  
M'éclairer à mon tour ; aux fastes de l'histoire,  
Près du vôtre, mon nom brillera dans la gloire.

HORACE.

L'ambition t'égare, écoute un bon conseil ;  
Laisse ton manuscrit dormir son lourd sommeil,  
Et qu'il n'aille jamais, affrontant la lumière,  
Attendre un acheteur aux rayons du libraire.  
Si tu tiens à l'argent, vends-le chez l'épicier ;  
Il te rapportera quelque chose en papier ;  
Devenant enveloppe, au commerce propice,  
Dans le monde il rendra le plus heureux service.

L'AUTEUR.

Horreur ! qu'il soit plutôt consumé par le feu !  
O mes rêves dorés ! faut-il vous dire adieu ?  
Eh quoi ! narguer ainsi ma poétique ivresse !  
A la honte livrer l'œuvre de ma jeunesse !  
Ah ! j'en appelle à vous, frères, congrès savant !  
D'Horace et de l'auteur jugez le différend !  
Voyez à quel succès mon esprit peut prétendre ;  
N'allez pas condamner un homme sans l'entendre :  
Je ne m'abuse pas, à l'aigle les sommets,  
Qu'un médiocre auteur ne touchera jamais !  
Mais il est pour chacun des degrés au Parnasse.  
Et pendant qu'on verra notre immortel Horace  
Planer, au sein des airs, dans son vol radieux,  
Un satellite obscur le suivra dans les cieux.

---

# ODES

## LIVRE PREMIER.

### I.

#### A MÉCÈNE.

*Mæcenâs atavis edite regibus.*

Cher protecteur, ô fils des rois !  
Digne ami, vois dans la carrière  
Tous ces chars roulant à la fois  
Soulever la noble poussière ;  
Et de ses rapides essieux  
Rasant la borne avec adresse,  
Dans les transports de son ivresse,  
Le vainqueur s'égalier aux dieux.  
L'un, dans notre état politique,  
Brigue l'honneur des premiers rangs ;  
Dans ses greniers du sol lybique  
Un autre entasse les présents.  
Loin de sa chaumière natale,  
Quittant ses rustiques travaux,  
L'ami des champs, pour l'or d'Attale,  
Ira-t-il voguer sur les flots ?  
Jouet de la mer en furie,  
Le marchand rêve à sa patrie ;  
Mais, dans les délices du port,  
Il pressent déjà la détresse,

Et l'aiguillon de la richesse  
Le fait remonter à son bord.  
Près de la source jaillissante,  
S'enivrant d'un vin généreux,  
Sans souci de l'heure présente,  
Le buveur en paix vit heureux.  
Au bruit des camps, au choc des armes,  
Mère, tu frémis de terreur,  
Quand l'airain sonnait les alarmes  
Du guerrier fait battre le cœur.  
Qu'importe une épouse éplorée ?  
Le chasseur suivi des limiers  
Brave les rigueurs de Borée,  
Courant et cerfs et sangliers.  
Pour moi, le front orné du lierre,  
Aux chœurs des dieux mêlant ma voix,  
Loin des cités et du vulgaire,  
Je me plais à l'ombre des bois.  
O vous, filles de l'harmonie !  
Faites revivre dans mes chants  
De Sapho le divin génie  
Et les mélodieux accents :  
Mécène et toi, prête à ma lyre  
L'éclat de ton nom glorieux ;  
Et je pourrai, dans mon délire,  
Porter ma tête jusqu'aux cieux.

II.

A CÉSAR AUGUSTE.

Jam satis terris nivis atque dira.

Trop longtemps Jupiter, de sa main redoutable,  
De la grêle et des vents déchaîna la fureur,  
Et frappant de la foudre une cité coupable,  
Dans Rome sema la terreur.

Effroi des nations, ce sinistre présage  
Du siècle de Pyrrha fit craindre les fléaux ;  
Quand, au sommet des monts, quittant l'humide plage,  
Protée entraînait ses troupeaux.

Quand les poissons, jouet des vagues écumantes,  
S'attachaient à la branche où chantaient les oiseaux,  
Et que les daims, ravis aux forêts verdoyantes,  
Flottaient à la merci des eaux.

Le Tibre rappelant des bords de l'Étrurie  
Les flots impétueux que son cours y porta,  
Profanait de Numa la dépouille chérie,  
Et tes autels, chaste Vesta !

A la voix d'une épouse, inondant le rivage,  
Le fleuve au loin portait son fléau destructeur ;  
Et, malgré Jupiter, que tant d'audace outrage,  
D'Illia se disait vengeur.

Vous, qu'ont faits orphelins nos trop cruelles guerres,  
O rares descendants de ce siècle odieux !

Vous saurez qu'on a vu, s'armant contre leurs frères,  
Des Romains s'égorger entre eux !

Quel Dieu raffermira de son bras tutélaire  
Un empire ébranlé jusqu'en ses fondements ?  
O vierges ! de Vesta fléchissez la colère,  
Et mêlez vos pleurs à l'encens !

De forfaits inouis viens expier l'injure,  
Bel Apollon ! Descends du céleste séjour,  
Toi, charmante Vénus ! et l'aimable ceinture  
Des ris, des jeux et de l'amour !

Toi que séduit la guerre et l'appareil des armes,  
L'horrible aspect du Maure aux yeux étincelants,  
Souviens-toi de tes fils, apaise leurs alarmes,  
Et cesse, ô Mars, tes jeux sanglants !

D'un héros bienfaisant empruntant la figure,  
Daigne, fils de Maïa, t'émouvoir à nos voix ;  
Accours, d'un aile agile, ô rapide Mercure,  
D'Auguste viens venger les droits !

Diffère ton retour aux demeures sublimes,  
Tant que Rome a besoin d'un appui précieux :  
On ne te verra pas, fatigué de ses crimes,  
Reprendre ton vol vers les cieux.

Fais-toi dans les combats un renom populaire ;  
Sois le père et le roi d'une auguste cité ;  
Que le Mède impuni ne foule pas la terre  
Où César règne en liberté !

III.

AU VAISSEAU QUI PORTAIT VIRGILE.

Sic te diva potens Cypri.

De Cythère ô puissante reine,  
Eole, ô fougueux roi des vents!  
Et vous, brillants frères d'Hélène!  
Gardez-le des airs incléments :  
Qu'il vogue en paix vers le rivage ;  
Guidez, au nom de l'amitié,  
Jusqu'au terme de son voyage,  
De mes jours cette autre moitié!  
Le premier qui sur l'onde amère  
Osa, d'une imprudente main,  
Lancer une barque légère,  
N'avait-il pas un cœur d'airain ?  
Que l'aquilon au vent d'Afrique  
Livrât d'impétueux assauts,  
Qu'au sein du golfe Adriatique,  
Le notus tourmentât les flots,  
Qu'un astre annonçât la tempête,  
Rien n'émut son âme inquiète ;  
Celui qui put voir sans terreur  
Les monstres des uniques plages,  
La mer brisant, dans sa fureur,  
Les vaisseaux, jouet des orages,  
De la mort connut-il l'horreur ?

Du ciel violant la défense,  
Jaloux de l'empire des eaux,  
Trop à l'étroit, l'homme s'élançe,  
Cherchant des horizons nouveaux :  
Oh trop coupable race humaine !  
Voyez-vous le fils de Japet  
Usurper le divin domaine  
Et ravir le fatal secret :  
Dès lors vint fondre sur la terre  
L'affreux cortége des fléaux ;  
La faim, la peste meurtrière  
Mirent le comble à tant de maux ;  
Et la mort à frapper si lente,  
Par ses coups sema l'épouvante.  
Dédale règne dans les airs,  
Hercule est maître des enfers,  
De l'homme, ô sacrilége audace !  
Des dieux va-t-il prendre la place ?  
Mais Jupiter qui veille aux cieus,  
Ne restera pas sans vengeance,  
Et déjà la foudre s'élançe  
Pour frapper l'outrage odieux.

IV.

A SESTIUS.

Solvitur acris hiems grata vice veris.

Le doux zéphyr que le printemps ramène  
D'un souffle tiède a chassé les hivers ;  
Et le vaisseau, sur le flot qui l'entraîne,  
Va se livrer aux caprices des mers.  
O laboureur ! quitte enfin ta chaumière ;  
Guide aux prés verts les troupeaux bondissants :  
La nuit d'avril, sous l'astre qui l'éclaire,  
Rayonne au ciel dans les airs transparents.  
Dansez en chœurs, nymphes, grâces charmantes !  
Vénus préside à vos ébats joyeux :  
Et de Vulcain les enclumes bruyantes,  
Sous les marteaux font rejallir les feux.

Amis, il faut ceindre sa tête  
De fleurs aux parfums précieux !  
Dans les bois la victime est prête ;  
Offrons un sacrifice aux dieux :  
Qu'importe et grandeur et misère ?  
La mort d'un pied indifférent  
Vient tout heurter sur cette terre,  
Où l'homme passe en un instant.

O Sestius ! dans les royaumes sombres,  
Pluton t'appelle à la suite des ombres :

Adieu, plaisirs ! fragile royauté !  
Ce don du sort au convive fêté ;  
D'un Lycidas, adieu donc la tendresse,  
Enfant encor au milieu des enfants,  
Mais dont le cœur, bientôt dans la jeunesse,  
Va s'éveiller à d'autres sentiments.

XI.

A LEUCONOË.

*Tune quæsieris scire nefas.*

Ne cherche pas, dans ton impatience,  
A pénétrer le secret de nos jours :  
A la magie, indiscrete science,  
Bien fou celui qui veut avoir recours !  
Résignons-nous, soit que dans leur clémence,  
Les dieux pour toi prolongent les instants ;  
Ou que l'hiver, dont la rigueur s'avance,  
Fixe pour toi la limite des ans ;  
Filtre tes vins, garde la paix du sage :  
Rien ici-bas de stable et de certain.  
En tout, ami, saisis l'heure au passage ;  
Maître aujourd'hui, n'attends pas à demain !

## I<sup>RE</sup> SATIRE.

PERSONNE N'EST CONTENT DE SON SORT.

*Quid fit Mæcenas ut nemo quam sibi sortem.*

D'où vient donc qu'ici-bas on voit, ô cher Mécène,  
L'amour du changement régner dans l'âme humaine?  
Qu'il le tienne du sort ou de sa volonté,  
De son état toujours un homme est dégoûté.  
Heureux marchands! s'écrie, au milieu des alarmes,  
Le soldat harassé par le poids de ses armes ;  
Le marchand, dont l'esquif est battu par les vents,  
De Mars rêve la gloire et les lauriers sanglants :  
On s'attaque, dit-il, une seule heure décide  
Ou d'un joyeux triomphe ou d'une mort rapide.  
A l'aube réveillé par de fâcheux clients,  
Le magistrat aspire au calme heureux des champs.  
Le laboureur, forcé de plaider à la ville,  
Vante du citadin l'existence tranquille.  
Faut-il citer encore? un récit plus complet  
De Fabius le bavard lasserait le caquet.  
Abordons sans tarder le sujet de ma thèse!  
Qu'un Dieu dise à ces gens : Eh bien donc, à votre aise,  
J'entends votre requête et je cède à vos vœux :  
Changez, si c'est pour vous le moyen d'être heureux.  
Soldat! fais-toi marchand, et va courir le monde!  
Juge! creuse un sillon, rends la terre féconde :  
Les rôles sont changés, le choix vous est permis :  
Que chacun prenne ici sa place, ô mes amis!  
Quoi! vous ne bougez pas! quoi! tant d'indifférence,

Après tant de désirs et tant d'impatience !  
Que du grand Jupiter l'implacable courroux,  
O mortels imprudents ! vienne fondre sur vous !  
Si le ton sérieux convient à la matière,  
Mêlons-y quelques traits d'une muse légère.  
Le rire fait goûter l'austère vérité :  
L'écolier pour le maître est un enfant gâté ;  
Ses premières leçons sont toujours mieux apprises  
Quand il a devant lui l'appât des friandises.  
Mais laissons de côté tout exemple plaisant,  
Et dans le cœur humain pénétrons plus avant.  
Celui dont les sueurs fertilisent la terre,  
Cet hôtelier sans foi, ce guerrier téméraire,  
Et ce hardi marin, en lutte avec les flots.  
Quel est leur but, l'espoir de leurs constants travaux ?  
C'est de jouir en paix, au temps de la vieillesse,  
Du gain que recueille leur active jeunesse.  
Ainsi fait la fourmi, type toujours cité.  
Se peut-il qu'un insecte ait tant d'activité ?  
Prévoyante ouvrière, en soins elle s'épuise.  
Sans réserve, un hiver l'a-t-il jamais surprise ?  
Aussi, que l'aquilon souffle en nos champs glacés ;  
Tranquille, elle jouit des trésors amassés.  
Quant à l'amour de l'or, pour lui rien ne l'arrête,  
Ni l'hiver, ni l'été, le fer ou la tempête ;  
Riche avare ! entasser est ta suprême loi :  
Quel malheur de trouver un plus riche que toi !  
Dans le sol enfouir l'or en amas immense,  
Et trembler à toute heure, ami, quelle démente !  
Si j'y touche, dis-tu, je vais tout dépenser ;  
Si tu n'y touches pas, à quoi bon l'entasser ?

Diras-tu, fier des grains qui surchargent ton aire,  
Qu'il t'en faut plus qu'à moi quand l'estomac digère?  
Esclave, dont la charge est de porter le pain,  
T'en faut-il plus encor pour assouvir ta faim?  
Pour qui sait se borner aux lois de la nature,  
D'arpents à labourer qu'importe la mesure?  
Mais il est doux d'avoir un domaine important;  
Eh! si d'un petit bien tu retires autant;  
Ne t'enorgueillis pas, nos chances sont pareilles;  
Cesse de préférer tes greniers aux corbeilles.  
Pour étancher ma soif, irai-je chercher l'eau  
D'une humble source? à moi le fleuve ou le ruisseau!  
Quel superflu! prends garde à la rive perfide,  
Le pied glisse, et l'on tombe au courant de l'Aufide.  
Qui boit modérément, boit avec sûreté,  
Et par les flots jamais ne périt emporté.  
Le peuple dit : Si l'or fait la valeur d'un homme,  
On n'en saurait avoir une trop grosse somme.  
Insensés, que séduit un mirage imposteur,  
Restez donc à loisir dans votre triste erreur.  
Un riche Athénien, type de ladrerie,  
Des censeurs de son temps bravait la raillerie :  
Sifflez, leur disait-il, pour moi je m'applaudis,  
Et sur mon coffre-fort, triomphant, je m'en ris.  
Tantale, au sein d'un fleuve, à sa lèvre altérée,  
Appelle en vain une onde ardemment désirée :  
C'est ton histoire, ami, pour toi la vérité  
Change de scène, et luit sous un titre emprunté.  
Sur des sacs entassés tu dors, bouche béante,  
Et tu te gardes bien, d'une main imprudente,  
De toucher, en profane, à ces objets sacrés,

Comme, à de vieux tableaux, au foyer vénérés.  
Tu ne connais donc pas la valeur véritable  
D'un écu, son usage aux besoins de la table ;  
Il nous fournit le pain, le légume, le vin,  
Nécessaire aliment du soir et du matin.  
Quoi ! perdre le sommeil, avoir peur de son ombre,  
Craindre le feu, partout voir des voleurs sans nombre ;  
Et j'envierais tes biens, à ce prix, non jamais !  
Vive la pauvreté, le sommeil et la paix !  
Mais, en tes sens glacés, que la fièvre s'allume,  
Qu'un mal invétéré sur ton lit te consume ;  
A ton chevet, je vois le zélé serviteur  
Apporter le remède et presser le docteur :  
Vite il faut conjurer le danger qui te presse,  
Et, consolant les tiens, te rendre à leur tendresse.  
A ta femme, à ton fils, qu'importe ta santé ?  
Des voisins, des valets, des parents détesté,  
Va, quand l'amour de l'or est le seul qui t'enchaîne,  
Chacun n'aura pour toi qu'indifférence ou haine :  
Si tu crois sans égards t'attacher l'amitié,  
Fixer l'affection, c'est folie et pitié.  
On dresserait plutôt, sous le frein qui le guide,  
Aux jeux du Champ-de-Mars, l'âne le plus stupide.  
Cesse enfin d'amasser, jouis avec raison  
D'un bonheur sans mélange, au sein de ta maison :  
La fortune à tes vœux ne fut jamais rebelle ;  
Écoute, et souviens-toi d'une histoire cruelle.  
Le riche Umidius mesurait, par boisseaux,  
L'argent accumulé dans son coffre en monceaux :  
Vêtu comme un esclave, il voyait à toute heure  
La faim fondre sur lui dans sa triste demeure.  
Étrange illusion d'un penchant vicieux !

Or il advint qu'un jour, par un crime odieux,  
Une simple affranchie, en fille de Tyndare,  
De sa hache abattit la tête de l'avare.  
Eh! quel modèle donc me faut-il adopter?  
Un Menius, par exemple, est-ce un type à citer?  
Tu tombes d'un excès dans un excès contraire.  
Je blâme un vice, un autre a-t-il droit de me plaire?  
Dans un juste milieu du sage respecté,  
Par la vertu le bien est toujours limité.  
Il est plus d'un degré marqué par la prudence  
Entre l'amour du gain et la folle dépense.  
Ma thèse a donc raison, il n'est que trop certain  
Que tout homme est jaloux du sort de son prochain.  
Ma chèvre a plus de lait que la tienne, et l'envie  
De soucis dévorants empoisonne ta vie.  
Vois donc autour de toi tout ce peuple indigent!  
En vain tu veux sur tous régner par ton argent;  
Tu trouves, en dépit de ta grande fortune,  
Un plus riche que toi dont l'aspect t'importune.  
Ainsi, quand des rivaux briguent le prix des chars,  
Dans le cirque affrontant de dangereux hasards,  
Chacun veut dépasser celui qui le distance,  
Et ne s'occupe plus de celui qu'il devance.  
De là vient, qu'ici-bas, on voit si rarement  
L'homme quitter la terre ayant vécu content;  
Et comme d'un banquet qui sut le satisfaire,  
Convive heureux, sortir à son heure dernière.

Ne disons pas un mot de plus;  
Ici suspendons nos paroles,  
On me dirait : Ami, tu voles  
Les tablettes de Crispinus.

## IX<sup>ME</sup> SATIRE.

### LE FACHEUX.

Ibam forte via Sacra sicut meus est mos.

Dans le sentier qui monte au Capitole,  
Rêvant un jour, je suivais mon chemin :  
Quand un quidam, m'adressant la parole,  
Vers moi s'avance, et me prenant la main :  
— Eh ! comment va la santé ? cher Horace !  
— Très-bien, lui dis-je, et prêt à vous servir.  
Puis il me suit : voulant le prévenir :  
— Ami ! pour toi, que veux-tu que je fasse ?  
— Ce que je veux, mais de par Apollon !  
Quoi ! pourrais-tu ne pas me reconnaître :  
Quand tous les deux, ô poète, mon maître !  
Nous sommes nés sur le sacré vallon.  
— Hé bien ! alors, reçois-en mon hommage ?  
Un frère en toi, c'est pour moi grand honneur ;  
Et, pressentant un flux de bavardage,  
D'un pas tardif je presse la lenteur :  
Puis je m'arrête et je parle à voix basse  
A mon valet, mais, sans lui dire rien :  
Quoi ! ne pourrais-je enfin, de guerre lasse,  
Me délivrer d'un fâcheux entretien ?  
O Bolanus ! prête-moi ta cervelle  
Pour me tirer de ce triste embarras.  
Notre homme allait de nouvelle en nouvelle,  
Sur tout sujet il ne tarissait pas.

J'étais muet; outré de mon silence :  
— C'est bien, je vois que tu veux m'éviter.  
Peine perdue, ami, prends patience!  
Auprès de toi je persiste à rester.  
Vas-tu donc loin? — Jusqu'au delà du Tibre,  
Où de César s'étendent les jardins ;  
Je vais, à l'heure où de soins je suis libre,  
D'un mien ami consoler les chagrins.  
— Oh quel bonheur! dit l'homme insupportable ;  
J'ai du loisir, marcher est de mon goût :  
Est-il pour moi compagnon plus aimable?  
Dans le chemin, je te suis jusqu'au bout.  
Comme un baudet qu'on charge outre mesure,  
Désespérant désormais du repos,  
J'allais courbé, faisant triste figure,  
Abasourdi d'un déluge de mots.  
— Viscus, dit-il, expert dans l'art d'écrire,  
Et Varius, un maître de la lyre,  
Auprès de toi sont en grande faveur.  
Comme eux, je veux conquérir ton estime :  
Je suis poète, et le feu qui m'anime  
Me fait viser à la même hauteur.  
    J'ai la plume élégante,  
    J'ai le jarret moëlleux  
    Et ma voix quand je chante,  
    Fait des jaloux nombreux.  
Dieu! quel torrent! mettons-y la barrière .  
— Au moins, repris-je, il te reste une mère,  
Frères ou sœurs, enfin quelques parents?  
— Hélas! ils sont tous morts depuis longtemps.  
— Qu'ils sont heureux! moi je suis sous ta serre :

Allons, courage, étreins-moi donc, bourreau!  
Oh ! qu'elle avait bien raison la sorcière,  
Quand elle dit, la main sur mon berceau :  
Fer ou poison ne pourront pas t'atteindre,  
Tu peux braver la douleur de côté ;  
De tous les maux tu n'auras rien à craindre,  
Mais des bavards fuis l'importunité.  
Crois sur ce point l'avis de la sagesse,  
Quand la raison aura mûri tes sens ;  
Car un fâcheux, dans un jour de tristesse,  
Doit te causer des soucis bien cuisants.  
Le temps s'enfuit, et l'heure qui s'avance  
Nous mène ensemble au temple de Vesta.  
Pour un procès d'une grande importance,  
Notre quidam était attendu là.  
En s'abstenant, sa perte était certaine :  
— Ami, dit-il, pour me tirer de peine,  
Ici, veux-tu m'assister un instant ?  
— Moi ! que la mort me frappe incontinent  
Si je m'arrête ! au diable ton affaire !  
Mon rendez-vous est bien plus nécessaire.  
— Que ce refus me cause de tracas !  
Qui donc lâcher, du procès ou de l'homme ?  
— Moi, dis-je. — Non, perdons plutôt la somme,  
Riposte-t-il en avançant mes pas.  
Et le voilà, me tenant à la chaîne,  
A ses côtés en esclave soumis.  
De quel crédit jouis-tu chez Mécène ?  
— Mais j'ai l'honneur d'être de ses amis.  
Esprit sagace, il sait choisir son monde.  
— Vraiment : ainsi, tu nages dans ses eaux,

Sois mon patron ! d'une ardeur sans seconde  
Je me fais fort d'évincer tes rivaux.

— Ah ! connais mieux les mœurs et les usages  
De sa maison : c'est l'ordre avec la paix.

On n'y vient pas briguer de vains suffrages,  
Et l'intrigant n'y peut avoir accès.

Je ne crains pas qu'un plus savant m'en chasse,  
Ou qu'un plus riche ici prenne ma place,  
Le seul mérite y décide du rang.

— Que ce récit m'étonne et me surprend !

— Rien de plus vrai. — Pour moi, quel jour de gloire !  
Si je pouvais paraître devant lui.

Va, la science est le meilleur appui :

Mécène est froid, mais bon, tu peux m'en croire.

— J'irai : d'ailleurs, je connais plus d'un tour ;  
Aux gens je sais comment faire la cour :

On m'éconduit, rien ne me décourage,

Et pour le voir, je le guette au passage.

Par tout mortel un succès convoité

S'obtient toujours avec la volonté.

Pendant qu'il parle, ô rencontre propice !

Aristius passait, il vient à nous :

Il connaît l'homme, il pressent mon supplice :

— Bonjour, amis, où vous dirigez-vous ?

En l'écoutant, et d'un signe, et d'un geste

Je le préviens, je lui pince le bras ;

Mes yeux criaient : Sauve-moi de la peste !

Il voit ma peine, il ne s'en émeut pas.

Moi j'enrageais : — Mais n'as-tu pas, je pense,

A me parler d'un important secret ?

— C'est vrai, mon cher, un peu de patience,

Dans un saint jour il faut être discret.  
C'est du sabbat, compte bien, le trentième :  
Des Juifs faut-il ici braver les lois ?  
Veux-tu sur toi que l'on crie anathème ?  
— Et que me font leurs statuts et leurs droits !  
— Sois indulgent au moins pour mon scrupule,  
Simple je suis, et d'un esprit crédule :  
Nous causerons dans un autre moment.  
Ce dit, il part, jugez de mon tourment !  
O chance heûseuse ! au détour d'une rue,  
Sur le fâcheux un ennemi se rue :  
— Ah ! te voilà coquin, rustre, animal !  
M'interpellant : — Toi, viens au tribunal,  
De ses méfaits attester l'impudence.  
— Très volontiers : on entre à l'audience.  
Pendant ce bruit, je me suis esquivé.  
Apollon ! tu m'avais sauvé.

Dr R. GRILLE.

# LE GRAND CORNEILLE

---

Monsieur le Président,

Vous m'avez, sinon demandé, du moins indiqué l'étude littéraire que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Malgré les difficultés que je prévoyais, et qui m'ont paru plus grandes dès qu'il a fallu les vaincre, je me suis mis à l'œuvre, déterminé d'abord, et jusqu'à la fin soutenu par cette pensée que si je reste au-dessous de ma tâche, on me pardonnera sans peine, Monsieur le Président, d'avoir moins consulté mes forces que votre désir. Et j'ai cru, messieurs, que je ne pouvais vous témoigner plus convenablement ma vive reconnaissance pour les bienveillants suffrages qui m'ont donné place dans cette Société, qu'en y entrant par un acte de respectueuse déférence envers celui qui la préside si dignement.

N'attendez point, messieurs, un travail complet sur Corneille, mes occupations journalières et obligées ne me permettraient pas de conduire à bonne fin une aussi considérable entreprise. Le titre même que j'ai choisi : *Le grand Corneille*, vous indique assez l'objet restreint de cette étude, qui sera moins une critique proprement

dite que l'éloge de notre illustre poète. Corneille reçut de ses contemporains le nom de Grand, la postérité le lui a laissé. A quoi faut-il attribuer ce singulier honneur? Quelques hommes, une dizaine au plus, ayant étonné le monde par une longue suite d'actions extraordinaires, relevées d'un trait particulier d'héroïsme, obtinrent et gardèrent le nom de Grands, encore je remarque que presque tous n'eurent à conquérir qu'une partie de leur grandeur : rois ou puissants seigneurs, et nés pour ainsi dire dans la gloire, ils parvinrent au sommet sans avoir à franchir les premiers et les plus difficiles degrés. Lorsque l'on commença de dire le Grand Corneille, notre poète aurait pu s'appliquer à lui-même ce mot de l'un de ses héros :

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.

Fait digne de remarque, dans toute l'histoire de la littérature, on ne trouve que l'auteur du *Cid* qui ait reçu et conservé le nom de Grand. Homère, Sophocle, Virgile, le Dante, Shakspeare, Racine, sont d'admirables et grands poètes, tous par quelque côté supérieurs à Corneille, et pourtant Pierre Corneille seul est le Grand Corneille, c'est son nom, comme c'est le nom de Condé. On vit

Le Grand Condé pleurant aux vers du Grand Corneille.

Mais notre poète ne devrait-il point cette distinction unique à l'engouement de quelque coterie littéraire, autant qu'à la beauté de ses œuvres? Sans doute on a vu l'admiration publique étrangement égarée; toutefois, jamais à ce point : elle pourra se laisser sur-

prendre un jour, jusqu'à essayer de dire le Grand Chapelain, puis Boileau viendra, et quelques alexandrins auront raison de cette fausse grandeur; et si Boileau ne vient pas, Chapelain suffira contre lui-même, car il faudra bien enfin qu'il montre son poëme épique. Mais je m'attarde ici sans motif. Personne n'ignore que pour entrer dans sa gloire, Corneille eut à vaincre la cabale la plus puissante et la plus passionnée : toute la puissance du grand cardinal, toute la passion des petits poëtes jaloux. Les fins connaisseurs eux-mêmes furent lents à se déclarer. Paris et la province disaient déjà : Beau comme le *Cid* ! que l'Académie, pour accorder son suffrage, attendait encore la permission d'Aristote. Du reste, il ne me déplait pas, je l'avoue, que le poëte le plus fréquemment et le plus naïvement sublime, ait obtenu d'abord l'admiration instinctive de l'âme humaine. Ce que l'âme, d'elle-même, saisit le plus vite, goûte le plus délicieusement, c'est donc le beau le plus élevé, le pur idéal. Grande leçon que nos artistes contemporains ne méditeraient pas sans profit.

Avec les années, ou plutôt avec les chefs-d'œuvre, l'enthousiasme alla croissant. Condé frémit et s'étonne devant ces héros plus grands que lui-même. Turenne demande : Où donc Corneille a-t-il appris le langage des hommes de guerre ? Sévigné s'écrie : Vive notre vieux poëte ; gardons-nous de rien comparer aux divins endroits de Corneille. Et l'on verra l'illustre évêque de Meaux, qui a condamné le théâtre avec tant de sévérité et d'éloquence, désarmé devant cette beauté Cornélienne, à peine profane tant elle est sublime, lire à haute voix quelques-unes des grandes pages de notre

poète, dans un salon digne d'entendre *Polyeucte* interprété par Bossuet. Ces nobles suffrages rappellent le mot de Napoléon (de longues années séparent son nom de ceux que je viens de citer, mais la gloire les rapproche) : « Si Corneille avait vécu de mon temps, je l'aurais fait prince. » Tellement profonde avait été l'impression produite dans les meilleurs esprits, que l'on put voir le génie du poète faiblir et tomber, et l'admiration pour les premières œuvres rester entière, comme invinciblement attachée aux pures beautés du *Cid*, des *Horaces*, de *Cinna*, de *Polyeucte*. On disait :

Après l'*Agésilas*, hélas ! Après l'*Attila*, holà !

Cependant, l'auteur d'*Agésilas* et d'*Attila* s'appelait toujours le Grand Corneille.

Le siècle qui suivit jugea moins favorablement Corneille, et je ne m'en étonne pas. A cette époque, les esprits aiguisés, mais amoindris, par le scepticisme, me semblent en général avoir été plus propres à saisir les petits côtés des grandes choses que les grandes choses elles-mêmes. Le siècle de Bossuet avait exalté Corneille, non sans quelque injustice envers Racine ; le siècle de Voltaire tenta sournoisement de dénigrer Corneille, afin de grandir son rival. Ni Corneille ni Racine n'avaient besoin, pour rester grands, que l'on abaissât quelque chose autour d'eux. Dans ses commentaires infinis, Voltaire chicane Corneille plutôt qu'il ne le critique. Parmi les réflexions les plus justes et les plus fines perce tout à coup une pointe de raillerie souvent inconvenante ; il semble même que le commentateur, oubliant de qui il parle, est quelquefois

tenté de grimacer. J'oserai dire ici toute ma pensée. Je suis convaincu que Voltaire, à de certaines heures au moins, ne pouvait qu'imparfaitement goûter Corneille, saisir l'arôme héroïque et chrétien qui s'exhale de ses grandes œuvres. Pour entrer complètement dans certaines beautés de *Polyeucte*, il ne suffit pas d'avoir l'esprit, le goût, le génie même, il faut encore être incapable de concevoir et d'écrire la *Pucelle*. D'ailleurs, il y avait un autre Voltaire, très-capable celui-là de comprendre et d'apprécier Corneille. Commentant l'une des scènes sublimes des *Horaces*, l'auteur de *Mérope* s'écrie transporté : « Voilà, voilà le Grand Corneille, ainsi appelé, non pour le distinguer de Thomas, son frère, mais pour le distinguer du reste des hommes ! » Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire, à l'éloge de notre poète, qu'il est sorti avec toute sa gloire de la critique la plus sévère, la plus minutieuse qui ait jamais été écrite, et cela par l'homme du goût le plus perçant et le plus sûr. Cependant, il faut bien l'avouer, l'influence de Corneille fut presque nulle sur la littérature de cette époque. Plus rien de ses franches allures, de sa sublimité, de sa verte énergie. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la langue même de Corneille semble perdue. Perfectionnée, fixée dans la simplicité noble par Bossuet et Pascal, assouplie par Sévigné, Molière et La Fontaine, elle était bien pourtant notre vraie langue : élevée, ardente comme le cœur même de la France, alerte comme son esprit, ferme et précise comme son bon sens.

A la grande littérature a succédé la littérature aimable. On cherche dans la périphrase et l'épithète la poésie qui doit jaillir des profondeurs et des sublimités

de l'âme humaine. Pour tout dire en un mot, dans la patrie de Corneille, de Molière, de La Fontaine, de Racine, le sceptre des vers finit par tomber aux mains de l'abbé Delille. Au brillant réveil de notre littérature contemporaine, lorsque des novateurs, sinon toujours injustes, du moins toujours passionnés, faisant table rase sur l'admiration publique, demandèrent raison de leur renommée aux auteurs les plus célèbres du xvii<sup>e</sup> siècle, Corneille fut maintenu avec acclamation à sa place d'honneur. On se piqua de l'admirer, d'imiter son énergique simplicité, les tours hardis et familiers de son style, et : « Vos vers sont Cornéliens, » est encore aujourd'hui la louange la plus goûtée de nos poètes. Malheureusement, plusieurs dépassèrent les limites extrêmes jusqu'ou ce vigoureux et sublime génie aime à parvenir et sait s'arrêter. Tantôt, pour monter plus haut, ils se perdirent dans les nues ; tantôt pour descendre plus bas, à la poursuite de contrastes outrés, ils s'abîmèrent dans l'horrible ou l'absurde. Et l'on vit ceux-là même dont le génie semblait digne de lutter avec Corneille, à force d'exagérations de toute sorte, sortir pour ainsi dire de tous côtés de la langue et de la nature.

Messieurs, si j'ai essayé de vous présenter d'abord le point de vue historique de la gloire du grand Corneille, c'est que cette gloire me semble un fait extrêmement remarquable, digne au premier chef de fixer l'attention des véritables amis des arts, de tous ceux qui ne voient pas seulement dans la poésie un passe-temps agréable et distingué, mais l'un des meilleurs dons que l'homme ait reçus de la bonté divine, l'une de ses forces les plus efficaces pour le bien.

Voilà donc notre Corneille placé par ses contemporains au sommet de la gloire, et la postérité l'y a maintenu. Et cependant, la plupart des œuvres de ce poète sont réputées médiocres, quelques-unes illisibles, et dans un seul de ses meilleurs ouvrages, Voltaire a trouvé plus de réserves à faire au nom de la grammaire, de l'harmonie, et même du bon goût, que dans le théâtre entier de Racine. D'un autre côté, Corneille n'est pas du nombre de ces auteurs dans lesquels s'incarnent les passions, les aspirations d'un siècle ou d'un pays. Heureux poètes, qui ont au service de leur gloire, non les cent voix seulement de la renommée, mais les millions de bouches de tout un peuple. Tous les grands personnages de Corneille sont des types absolus et aucun d'eux n'est Français. Je le répète, il doit y avoir ici un problème d'esthétique important à résoudre, et je suis convaincu que qui rendrait bien compte de ce fait extraordinaire, répandrait un grand jour sur les questions d'art les plus difficiles et les plus élevées. On a dit que l'honneur de Corneille c'était surtout d'avoir inauguré dans notre patrie tous les genres de poésie dramatique, d'avoir précédé Racine dans la tragédie, dans la comédie Molière, lequel écrivait à Boileau : « Sans Corneille, je n'aurais jamais composé le *Misanthrope* ; » d'avoir, par *Andromède* et la *Toison d'or*, devancé Quinault dans la tragédie lyrique, et par le *Cid*, *Nicomède* et *Don Sanche*, tenté le drame héroïque qui devait plus tard trôner, non sans éclat, sur la scène française. Sans doute, Corneille s'élevant d'un coup d'aile à une distance presque infinie des mille petits auteurs qui s'étaient crus de bonne foi ses rivaux ou

ses maîtres; créant une langue nouvelle pour exprimer des sentiments nouveaux; faisant pénétrer soudain les lueurs victorieuses du bon sens et du génie dans ces ténèbres, ce chaos où régnait l'oubli de toute règle, de toute convenance, de toute beauté, s'imposait par cela seul à l'admiration de ses contemporains et de la postérité. Cependant je reste convaincu que le tendre et harmonieux et parfait Racine, remplissant le même rôle, n'eût pas obtenu le même titre. Corneille s'appelle le Grand Corneille par une autre raison, plus glorieuse pour lui, et qui fait plus d'honneur aussi à ceux qui l'aiment et l'admirent.

Malgré la longue défaillance de son génie, malgré les fautes de détail qui déparent même ses chefs-d'œuvre, Corneille est le grand Corneille parce qu'il a su, mieux qu'aucun autre poète profane, exprimer le Beau dans toute sa pureté. Je tiens à justifier une affirmation aussi absolue, à l'appuyer sur les principes. Les questions générales de littérature peuvent et veulent être résolues, non par le goût individuel ou l'opinion la plus commune, mais par des raisons de raison. Exprimer le beau, la splendeur du vrai, selon le mot de Platon, accepté par toute la philosophie sérieuse, c'est la fonction propre du poète, le but suprême de l'art. D'où l'on peut rigoureusement conclure que l'œuvre poétique la plus parfaite est celle qui, sous la forme la plus pure, exprime le vrai, qui a le plus de splendeur. Il faut le vrai, mais il faut la splendeur. Aussi, faire des réalistes une classe à part de poètes et d'artistes, c'est à mon avis brouiller toutes les notions, détourner à plaisir les plus nobles mots de leur juste sens. Le réaliste absolu

(s'il existe) n'est rien dans l'art. Ce qu'il peint, ce qu'il sculpte, ce qu'il écrit, peut être vrai, mais c'est un vrai sans splendeur, partant sans poésie. Le poète commence par rejeter ce qu'il désespère de faire briller :

*Quæ*

*Desperat tractata nitescere posse, relinquit.*

Ou s'il admet dans son œuvre le vrai inférieur, sans éclat, c'est qu'il cherche un contraste,

Une ombre à son tableau qui lui donne du lustre.

Hélas! que d'insultes on a fait subir à l'art pour avoir oublié, ou n'avoir jamais su, que le beau est la splendeur du vrai, et que le but premier de l'art est d'exprimer le beau!

Mais poursuivons. L'objet principal sur lequel s'exerce le poète, le poète dramatique surtout, c'est l'homme. Que l'auteur soit bon philosophe, fin connaisseur du cœur humain, profond politique, théologien même, à merveille; et l'on n'est guère grand poète sans être un peu tout cela. Toutefois, ce que d'abord j'exige de lui, parce qu'il est d'abord poète, ce n'est point un sermon, un traité de morale, de politique ou de psychologie, ce n'est pas le plaisir de voir les plus terribles difficultés de métier habilement vaincues : c'est un tableau vivant où l'homme m'intéresse, me touche et me ravisse par l'expressiou du beau. Mais l'homme est divers, comme parle Montaigne. Il y a l'homme sans expression, ou n'exprimant rien que de vulgaire ou d'absolument laid. Dans cette basse région, point de poésie, puisque la beauté fait défaut : c'est le domaine du réalisme. Plus haut, il y a l'homme passionné, *ange et*

*bête*, c'est Achille, Didon, Macbeth, Phèdre et mille autres. Là se tiennent volontiers les poètes, parce qu'ils y trouvent la vie, tous les contrastes, et la beauté n'est pas absente ; elle se manifeste dans l'intelligente activité de l'homme et dans son invincible amour du bien. Notre grandeur native apparaît jusque dans la peinture de certains vices, comme l'ambition, l'orgueil, les désirs de vengeance et les amours désordonnés ; forces mal employées, sans doute, forces cependant en soi intéressantes et belles. A la profondeur de certaines chutes, aux repentirs ou seulement aux remords qui les suivent, on peut juger de quelle hauteur sont tombés les coupables.

Tous les poètes ont exprimé, et quelques-uns admirablement, cette grandeur, pour ainsi dire renversée, de l'âme humaine.

Plus haut, il y a l'homme dont la beauté plus pure se manifeste par l'expression des sentiments naturels, tels que l'amitié, l'amour maternel, le dévouement filial, etc. C'est Andromaque, Pénélope, Nisus et Euryale, la Clytemnestre de Racine. Naissant d'eux-mêmes en nos cœurs, et s'y développant sans effort, ces sentiments tiennent plus encore de l'instinct que de la vertu. Passion et sentiment, les poètes ne sont guère sortis de cette région, que j'appellerai la région moyenne de notre âme. En effet, plus haut dans la vérité et dans la beauté, il y a l'homme encore, l'homme dominant ses passions frémissantes, mais enchaînées, l'homme prêt à sacrifier à la vertu, à l'honneur, à Dieu les plus doux sentiments de père, d'époux ou d'amant. C'est Rodrigue, le vieil Horace, Curiace, Pauline, Polyeucte.

Arrivés là, nous sommes avec Corneille dans toute la splendeur du vrai. Enfin, le Beau, dont nous ne saurions entrevoir sans émotion les plus lointains reflets dans les œuvres inférieures de l'art, le Beau, invincible amour de nos âmes, nous apparaît avec sa pureté presque céleste ! Et si le hideux ou plat réalisme fait couler des lèvres le stupide : « Oh ! comme c'est bien cela ! » en présence de l'idéal, réalité éternelle et suprême, l'âme qui le revoit et le reconnaît, plutôt qu'elle ne le découvre, s'écrie frémissante, transportée : « C'est lui ! c'est lui ! »

Or, messieurs, le poète profane qui élève le plus fréquemment l'âme jusqu'à cette vision du beau, immédiatement reflété de Dieu dans l'homme, et la pénètre de cette allégresse profonde et sublime comme elle-même, sans contredit, c'est Pierre Corneille. Il ne souffre en ses héros ni molles passions ni faiblesses indignes, rien de ce qui pourrait dégrader ou seulement voiler la beauté de l'âme humaine. Rodrigue, Curiace, le vieil Horace, Polyucte, Pauline, Nicomède, sont des types parfaits d'honneur et de vertu, non plus grands que nature, comme on l'a répété cent fois, mais grands comme la nature même, et cela suffit. Je ne veux pas dire que Corneille seul ait été sublime, mais il l'a été plus fréquemment qu'aucun autre poète, et d'une façon qui lui est propre. Clytemnestre s'avancant sur la scène, radieuse du bonheur prochain d'Iphigénie, est belle et touchante, non sublime ; plaidant pour sa fille, contre les raisons de politique et les oracles des Dieux, elle devient grande et magnifique ; enfin, lorsque trahie de tous, seule avec son amour, elle crie aux

soldats qui se précipitent pour lui ravir son enfant :

Oui, je la défendrai contre toute l'armée !

elle est sublime, elle fait resplendir l'amour maternel dans toute sa vérité. Les héros de Corneille n'arrivent pas ainsi au sublime par degrés, ils y sont posés. Ce n'est pas une scène, un vers, une parole qui est sublime, c'est le rôle même.

J'apporterai en exemple, Pauline, l'épouse parfaite. Pauline est devenue l'épouse sans avoir été l'amante : tendrement attachée à Sévère ; par obéissance, elle s'est unie à Polyeucte. Épouse, elle se doit à son mari, elle se donnera à lui tout entière, et de l'accomplissement de ce devoir naîtra un amour profond, inébranlable, que l'arrivée de Sévère, puissant et magnifique, ne servira qu'à faire briller d'un merveilleux éclat. Dans la scène la plus hardie qui ait jamais été osée, Polyeucte confie Pauline à Sévère par cet adieu invraisemblable, s'il ne sortait de la bouche d'un saint :

Vivez heureux ensemble, et mourez comme moi.

Libre désormais, que fera Pauline ? Elle suppliera l'amant (et avec quelle sincérité éloquente !) de sauver l'époux ! Sans doute, le sentiment proprement dit ne pouvait être absent d'un tel rôle, mais il en sera le fond, pour ainsi dire, et non le sommet : au-dessus de la tendresse de l'épouse brille une héroïque vertu. Phèdre est une passion, Clytemnestre un sentiment, les grands personnages de Corneille sont des vertus qui parlent, agissent et combattent.

Peindre le sentiment et la passion, c'est peindre le cœur de l'homme, avec ses oscillations, ses alternatives

de mouvement et de repos, ses élancements sublimes et ses brusques retours. Fixés à des principes immuables, supérieurs à l'homme, l'honneur et la vertu ne souffrent point ces fluctuations ni ces saccades. Si l'on tente de les personnifier sur la scène, il faut dès les premiers élans parvenir au sublime et s'y maintenir. Sous ce rapport, Corneille n'a pas de rival, et l'étonnement de l'esprit devant ses personnages, taillés dans le granit, toujours sublimes, inflexibles, absolus comme des principes, c'est que le poète ait pu leur souffler la vie, leur communiquer le mouvement exigés par le drame, qui doit mettre sous nos yeux, non la statue de l'homme, mais l'homme même agissant et vivant.

On rencontre, rarement il est vrai, on rencontre cependant chez les autres poètes de ces héros de vertu tout d'une pièce, à la manière de Corneille. D'ordinaire, ils produisent le plus puissant effet : de ce nombre est l'*Antigone* de Sophocle. Et la littérature païenne ne nous a rien laissé peut-être qui lui fasse plus d'honneur que cette personnification du dévouement absolu de la jeune fille à son père et à ses frères. Je crois que le rêve de Virgile eût été de placer dans cette région supérieure son pieux et impassible *Énée*. Malheureusement, l'exécution trahit la haute intention du poète : son héros, il faut bien le reconnaître, n'est que de taille moyenne :

*Amphora cæpit*

*Institui, currente rota, cur urceus exit?*

Enfin, notre Racine a su mettre un héros à côté des héros de Corneille (sans Polyeucte, je dirais au-dessus), et ce n'est pas Mithridate, c'est Joad, le vrai prêtre,

Joad ne craignant que Dieu, ne comptant que sur Dieu, ne luttant que pour les intérêts de Dieu, et vainqueur de Mathan et d'Athalie, rapportant à Dieu seul tout l'honneur et tous les fruits de sa victoire.

Seulement, messieurs, le sublime, ce sommet que tous les grands poètes ont touché, sur lequel quelques-uns même ont fait séjour, j'ose dire que Corneille seul l'a vraiment habité. C'est la patrie de son génie ; aussi, comme il s'y meut librement, comme il en parle naturellement la langue, comme il y est bien chez lui ! La Fontaine ne semble pas plus à l'aise, conversant avec ses naïfs ou malins personnages, que le grand Corneille dans la société de ses héros. S'il descend, il perd sa familiarité digne, aisée, naïvement sublime, et devient trop souvent emphatique et guindé. Toutefois, l'enflure, insupportable chez les écrivains ordinaires, déplaît moins dans ce noble esprit, parce que, sans doute, ce qui n'est chez les autres que l'effort de l'impuissance ambitieuse, nous semble dans Corneille l'élan, manqué quelquefois mais toujours sincère, vers le sublime, où bientôt il parviendra. Ainsi, l'œil suit avec moins de fatigue les premiers et pénibles mouvements par lesquels l'aigle, trop voisin de la plaine, s'efforce de remonter, parce que, au battement vigoureux de ses larges ailes, on prévoit qu'il ne tardera guère à atteindre les hauteurs où son regard est resté fixé.

Oui, Corneille n'a toute sa liberté, toute sa force que dans le sublime ; cependant, les épîtres, plusieurs passages des tragédies, le *Menteur* presque tout entier, quelques pages de la traduction de l'*Imitation*, traduction sur laquelle vous avez entendu ici même une re-

marquable étude, révèlent dans leur auteur un génie souple et varié. Dans tous les genres, il aurait pu briller au second rang. Ne vaut-il pas mieux pour sa gloire et l'honneur de notre littérature que son âme se portant tout entière au sublime, il se soit placé le plus haut dans le genre le plus élevé ?

Jusqu'ici, Messieurs, je vous ai parlé de Corneille, maintenant je voudrais vous le montrer. La beauté, la splendeur éclatant assez d'elle-même, je m'arrêterai à faire remarquer surtout que notre poète est resté dans le vrai. Il est généralement reçu de dire que les héros de Corneille, grandis outre mesure, ne sont après tout que des personnages de convention, ravissants de beauté, mais placés en dehors de toute vérité. D'abord, ce reproche implique contradiction, le beau étant absolument inséparable du vrai. Corneille, lorsqu'il est beau, est aussi vrai que Sophocle, Homère, Virgile, Racine, aussi vrai que le réaliste le plus absolu. Si Camille, Horace, Émilie, dans quelques parties de leurs rôles, semblent sortir de la vérité, Rodrigue, le vieil Horace, Curiace, Auguste, Polyeucte, Pauline, Nicomède, sont dans la nature aussi bien qu'Achille, Didon, Bérénice, Phèdre, Clytemnestre, aussi bien que Sancho, Sganarelle ou Tartufe, etc., parce que le sommet appartient à la montagne aussi bien, mieux même que les flancs et la base. Si l'on veut dire que les personnages de Corneille sortent de la nature commune, on ne se trompe pas ; mais encore une fois, c'est la fonction et l'honneur du poète de faire resplendir le vrai supérieur. Le poète doit peindre l'homme plutôt que des hommes : Pauline n'est pas une épouse, mais

l'épouse ; le vieil Horace n'est pas un Romain , mais le Romain ; Curiace non un soldat, mais le soldat. Tandis que le photographe copie un soldat, c'est-à-dire le premier venu en costume militaire, le peintre fait vivre sur la toile l'homme dévoué, vaillant, agile, robuste, brillant d'enthousiasme, de grâce martiale et d'entrain que l'on appelle le soldat. *Ut pictura, poesis.* Le poète est peintre et non photographe.

Du reste , ce serait se tromper étrangement que de croire qu'au mépris des règles les plus vulgaires, Corneille ait fait de ses héros des hommes sans passions, presque sans liberté, sorte de machines à vertu ; non. Corneille au contraire a su peindre le combat avec un art admirable, au-dessus de toute comparaison, et d'une manière qui lui est propre. L'homme se montre, ou plutôt se laisse deviner, sans jamais faire tort au héros. Les plus grands sacrifices, résolument acceptés, sont accomplis avec aisance, entrain, et je ne sais quelle allégresse héroïque. Point de ces lâches et trop fréquents retours vers le mal , qui laissent à la vertu, même victorieuse, comme un faux air du vice. Le poids est lourd, mais il est porté vaillamment, sans contorsions, sans gémissements éternels. « En bonne règle, dit un auteur, Hercule ne doit jamais suer. » Une scène, un mot suffisent à Corneille pour révéler combien terribles étaient les passions, combien tendres les sentiments immolés au devoir ; et cela souvent avec une délicatesse de touche digne de Racine. La lutte est rapide et douloureuse dans le cœur du jeune Rodrigue ; longue, solennelle chez Auguste, le vieux politique, qui doit calculer jusqu'à sa clémence même ; dans l'âme sainte

de Polyeucte, le combat est grave, religieux, et la victoire accordée à la prière. Pauline a lutté contre les tendres souvenirs éveillés à l'arrivée de Sévère. Mais dans ce noble et chaste cœur, la victoire seule indiquera discrètement le combat :

Je ne le verrai point.  
Je ne le verrai point.

Tout cela nous semble admirablement observé, et l'école moderne de la nuance pourrait prendre encore des leçons de notre vieux Corneille.

Mais voyons de plus près quelques-uns de ses héros. Rodrigue et Curiace sacrifient le plus cher amour, l'un à ce qu'il croit devoir à l'honneur de son père, l'autre à ce qu'il doit réellement à sa patrie.

RODRIGUE à *Chimène* :

N'attends pas de mon affection  
Un lâche repentir d'une bonne action.  
De la main de ton père un coup irréparable  
Dés honorait du mien la vieillesse honorable.  
Tu sais comme un soufflet touche un homme de cœur.  
J'avais part à l'affront, j'en ai cherché l'auteur ;  
Je l'ai vu, j'ai vengé mon honneur et mon père.  
Je le ferais encore, si j'avais à le faire.  
Ce n'est pas qu'en effet contre mon père et moi  
Ma flamme assez longtemps n'ait combattu pour toi.  
Juge de son pouvoir : dans une telle offense  
J'ai pu douter encore si j'en prendrais vengeance.  
Réduit à te déplaire ou souffrir un affront,  
J'ai retenu ma main, j'ai cru mon bras trop prompt ;  
Je me suis accusé de trop de violence ;  
Et ta beauté sans doute emportait la balance  
Si je n'eusse opposé, contre tous tes appas,  
Qu'un homme sans honneur ne te méritait pas ;  
Qu'après m'avoir chéri quand je vivais sans blâme,  
Qui m'aima généreux me haïrait infâme ;  
Qu'écouter ton amour, obéir à sa voix,  
C'était m'en rendre indigne et diffamer ton choix.

Voici la réponse de Curiace aux larmes et aux prières de Camille, qui cherche à le détourner du combat :

Je vous plains, je me plains, mais il y faut aller...  
Que je souffre à mes yeux qu'on ceigne un autre tête  
Des lauriers immortels que la gloire m'apprête ;  
Ou que tout mon pays reproche à ma vertu  
Qu'il aurait triomphé si j'avais combattu,  
Et que sous mon amour ma valeur endormie,  
Couronne mes exploits d'une telle infamie !  
Non, Albe, après l'honneur que j'ai reçu de toi,  
Tu ne succomberas ni vaincras que par moi :  
Tu m'as commis ton sort, je t'en rendrai bon compte.  
Je vivrai sans reproche ou périrai sans honte.

CAMILLE.

Tu ne veux donc pas voir qu'ainsi tu me trahis !

CURIACE.

Avant que d'être à vous, j'étais à mon pays !

Qu'on lise ces deux scènes devant une réunion de jeunes gens auxquels le vice n'a pas encore ravi leur générosité, et les âmes devenues visibles sur les fronts rayonnants, dans les yeux baignés de nobles larmes, montreront Rodrigue et Curiace, non-seulement possibles, mais vivants.

Dans le cœur du vieil Horace, le patriotisme dominera l'amour paternel :

Nous venez-vous, Julie, apprendre la victoire ?

JULIE.

Mais plutôt du combat les funestes effets.  
Rome est sujette d'Albe et vos fils sont défaits.  
Des trois, les deux sont morts, son époux seul vous reste.

LE VIEIL HORACE.

O d'un triste combat, effet vraiment funeste !  
Rome est sujette d'Albe ! Et pour l'en garantir

Il n'a pas employé jusqu'au dernier soupir !  
Non, non, cela n'est point ; on vous trompe, Julie :  
Rome n'est point sujette, ou mon fils est sans vie.  
Je connais mieux mon sang, il sait mieux son devoir.

Puis se tournant vers Camille, qui pleure ses frères  
morts :

Ne les pleurez pas tous ;  
Deux jouissent d'un sort dont leur père est jaloux.  
Que des plus nobles fleurs leur tombe soit couverte  
La gloire de leur mort m'a payé de leur perte ;  
Ce bonheur a suivi leur courage vaincu,  
Qu'ils ont vu Rome libre autant qu'ils ont vécu,  
Et ne l'auront point vue obéir qu'à son prince,  
Ni d'un État voisin devenir la province.  
Pleurez l'autre, pleurez l'irréparable affront  
Que sa fuite honteuse imprime à notre front.  
Pleurez le déshonneur de toute notre race  
Et l'opprobre éternel qu'il laisse au nom d'Horace.

JULIE.

Que vouliez-vous qu'il fit contre trois ?

LE VIEIL HORACE.

Qu'il mourût !

Les sentiments exprimés dans toute cette scène sublime, dont le « Qu'il mourût ! » n'est que le suprême éclat, dépassent-ils les forces de la nature ? Un homme n'oserait le dire.

C'était l'adieu des femmes de Sparte à leurs fils partant pour le combat : « Ou dessus, ou dessous. »

Et le fameux :

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie,  
honoré des larmes du grand Condé ! Il faudrait plaindre celui qui jugerait que la nature ne peut atteindre jusque-là.

Quant à Polyeucte, Corneille avait lu les *Acta Mar-*

*tyrum* : ici l'honneur et le mérite du poëte, c'est d'avoir osé être aussi vrai que l'histoire. Par là, dépassant la nature sans sortir de la vérité, il a su faire resplendir la beauté presque divine de l'âme chrétienne et sainte. Et Pauline n'est-elle pas aussi parfaitement vraie que parfaitement belle ?

Sévère, connaissez Pauline tout entière.  
Mon Polyeucte touche à son heure dernière.  
Pour achever de vivre il n'a plus qu'un moment.  
Vous en êtes la cause, encor qu'innocemment.  
Je ne sais si votre âme, à vos désirs ouverte,  
Aurait osé fonder quelque espoir sur sa perte.  
Mais sachez qu'il n'est point de si cruels trépas  
Où d'un pas assuré je ne porte mes pas ;  
Qu'il n'est point aux enfers d'horreurs que je n'endure  
Plutôt que de souiller une gloire aussi pure.  
Vous êtes généreux ; soyez-le jusqu'au bout :  
Mon père est en état de vous accorder tout.  
Il vous craint, et j'avance encore cette parole  
Que s'il perd mon époux, c'est à vous qu'il l'immole.  
Sauvez ce malheureux, employez-vous pour lui,  
Faites-vous un effort pour lui servir d'appui.  
Je sais que c'est beaucoup que ce que je demande.  
Mais plus l'effort est grand, plus la gloire en est grande.  
Conserver un rival dont vous êtes jaloux,  
C'est un trait de vertu qui n'appartient qu'à vous :  
Et si ce n'est assez de votre renommée,  
C'est beaucoup qu'une femme autrefois tant aimée,  
Et dont l'amour peut-être encore vous peut toucher,  
Doive à votre grand cœur ce qu'elle a de plus cher.  
Souvenez-vous enfin que vous êtes Sévère.  
Adieu ; résolvez seul ce que vous devez faire :  
Si vous n'êtes pas tel que je l'ose espérer,  
Pour vous priser encor je le veux ignorer.

Oui, Pauline est aussi vraie que Phèdre, et combien plus belle !

A mon avis, rien n'est touchant comme certaines scènes où les personnages de Corneille laissent entre-

voir (ils y mettent je ne sais quelle pudeur qui convient à des héros) toute la tendresse des sentiments immolés au devoir. Autant la langueur des âmes molles, qui veulent et ne veulent pas, s'élèvent et retombent, toujours en larmes, pleurant tour à tour la passion ou la vertu sacrifiées, me semble en général fade, antipoeétique et malsaine, autant je me sens ému de voir des cœurs vigoureux s'attendrir un instant sans faiblesse. Alors se révèlent la force et la grâce de l'âme humaine, toute sa beauté !

Chimène à Rodrigue, qui vient de tuer le comte :

Si quelque autre malheur m'avait ravi mon père,  
Mon âme aurait trouvé dans le bien de te voir  
Tout le soulagement qu'elle eût pu recevoir ;  
Et contre ma douleur j'aurais senti des charmes,  
Quand une main si chère eût essuyé mes larmes.  
Mais il me faut te perdre après l'avoir perdu.

Avant que le Romain prononçât le « Qu'il mourût ! » le cœur du père et de l'ami s'était laissé deviner dans une scène sans égale, au jugement de Voltaire. Curiace ne sait en quels termes prendre congé de ce vieillard à qui tant de liens l'attachent, et dont il va combattre les fils :

CURIACE.

Quel adieu vous dirai-je ? et par quels compliments...

LE VIEIL HORACE.

Ah ! n'attendrissez point ici mes sentiments.  
Pour vous encourager, ma voix manque de termes,  
Mon cœur ne forme point de pensers assez fermes ;  
Moi-même, en cet adieu, j'ai les larmes aux yeux.  
Faites votre devoir et laissez faire aux dieux.

Je l'avoue, les torrents de pleurs dont Titus et Béré-

nice inondent la scène me touchent moins que les larmes contenues de ce père héroïque. Une entreprise plus délicate encore, c'était de montrer dans Polyeucte l'époux ému jusqu'à pleurer et le martyr inébranlable, le saint resté pour ainsi dire dans le ciel. Je ne sais s'il existe dans la littérature entière quelque chose qui ait été amené à ce degré de perfection. Vainement Pauline, afin de déterminer son mari à sacrifier aux dieux, a fait parler et l'ambition et la terreur des supplices ; enfin, tout son cœur éclate en cette plainte si éloquente sur les lèvres de l'épouse dévouée jusqu'à l'héroïsme :

Je ne te parlais point de l'état déplorable  
Où ta mort va laisser ta femme inconsolable.  
Je croyais que l'amour t'en parlerait assez,  
Et je ne voulais pas de sentiments forcés :  
Mais cette amour si ferme et si bien méritée  
Que tu m'avais promise et que je t'ai portée,  
Quand tu me veux quitter, quand tu me fais mourir,  
Te peut-elle arracher une larme, un soupir ?  
Tu me quittes, ingrat, et le fais avec joie ;  
Tu ne la caches pas, tu veux que je la voie ;  
Et ton cœur, insensible à ces tristes appas,  
Se figure un bonheur où je ne serai pas !  
C'est donc là le dégoût qu'apporte l'hyménée !  
Je te suis odieuse après m'être donnée !

POLYEUCTE.

Hélas !

PAULINE.

Que cet hélas ! a de peine à sortir !  
Encor s'il commençait un heureux repentir !  
Que, tout forcé qu'il est, j'y trouverais de charmes !  
Mais, courage, il s'émeut, je vois couler ses larmes.

Écoutez la réponse de Polyeucte : elle suffirait à la gloire d'un poëte :

J'en verse, et plutôt à Dieu qu'à force d'en verser  
Ce cœur trop endurci se pût enfin percer !  
Le déplorable état où je vous abandonne  
Est bien digne des pleurs que mon amour vous donne ;  
Et si l'on peut au ciel souffrir quelques douleurs,  
J'y pleurerai pour vous l'excès de vos malheurs.  
Mais si, dans ce séjour de gloire et de lumière,  
Ce Dieu tout juste et bon peut souffrir ma prière ;  
S'il y daigne écouter un conjugal amour,  
Sur votre aveuglement il répandra le jour.  
Seigneur, de vos bontés, il faut que je l'obtienne ;  
Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne :  
Avec trop de mérite il vous plut la former  
Pour ne vous pas connaître et ne vous pas aimer,  
Pour vivre des enfers esclave infortunée  
Et sous leur triste joug mourir comme elle est née.

PAULINE.

Que dis-tu, malheureux ? qu'oses-tu souhaiter ?

POLYEUCTE.

Ce que de tout mon sang je voudrais acheter :

PAULINE.

Que plutôt !...

POLYEUCTE.

C'est en vain qu'on se met en défense.  
Ce Dieu touche les cœurs, lorsque moins on y pense.  
Ce bienheureux moment n'est pas encore venu :  
Il viendra ; mais le temps ne m'en est pas connu.

PAULINE.

Quittez cette chimère, et m'aimez.

POLYEUCTE.

Je vous aime,  
Beaucoup moins que mon Dieu, mais bien plus que moi-même.

PAULINE.

Au nom de cet amour, ne m'abandonnez pas.

POLYEUCTE.

Au nom de cet amour, daignez suivre mes pas.

PAULINE.

C'est peu de me quitter, tu veux donc me séduire ?

POLYEUCTE.

C'est peu d'aller au ciel, je veux vous y conduire.

PAULINE.

Imaginations !

POLYEUCTE.

Célestes vérités !

PAULINE.

Étrange aveuglement !

POLYEUCTE.

Éternelles clartés !

Voilà le vrai dans toute sa splendeur ! Voilà le Grand Corneille ! Personnage véritablement né pour honorer son pays, a dit Racine. Oui, et j'oserai ajouter : pour honorer l'humanité tout entière. Si, ne pouvant laisser à la postérité qu'un seul poète, nous tenions à donner une haute idée de notre grandeur morale, l'hésitation ne serait pas possible, il faudrait lui léguer les œuvres du Grand Corneille.

L'abbé MÉRIT,

Professeur de rhétorique, à Mongazon.

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

---

Messieurs, encouragé par la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli mes précédentes *Revues Bibliographiques*, permettez-moi de vous signaler de nouveau quelques-unes des nombreuses publications envoyées à notre Société de toutes les parties de la France, en m'arrêtant surtout aux articles qui offrent un intérêt particulier pour notre Anjou.

Les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*<sup>1</sup> contiennent un curieux travail de M. E. Bimbenet, sur les noms des deux villes de Gien et d'Orléans, et incidemment sur le nom du beau fleuve qui arrose également cette province et la nôtre, la Loire.

« M. Roger de Belloguet, dit M. Bimbenet, dans son *Ethnogénie gauloise ou Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes*, nous apprend que le mot *Lli* veut dire flot, marée, tandis que le mot *gour* ou *gur* signifie les hommes, et que les Lligurs étaient les hommes de la mer ou les habitants de ses rivages.

<sup>1</sup> 1868, 3<sup>e</sup> trimestre.

« Il ajoute que le mot *ger* signifie clameur, cri, parole. Il suit de cet enseignement que de même que les Lligurs étaient les habitants du bord de la mer, de même les Lliger étaient les habitants d'une étendue plus ou moins considérable d'eau ou d'un fleuve; le mot *mer*, ayant pris une grande extension et ayant été appliqué même aux pays marécageux (mot qui lui-même justifie cette proposition), ainsi que l'attestent un grand nombre de noms de lieux situés dans l'étendue des terres, et le mot *ger*, exprimant les mots clameur, cri, parole, ayant fini par se personnifier dans ceux qui les poussaient ou qui les prononçaient.

« Le fleuve a donc pris le nom de ses habitants, il est devenu le *Liger*, comme étant le domaine de ceux qui en étaient, dans une certaine proportion, en possession exclusive. »

Cette étymologie est à coup sûr possible, mais M. Bimbenet ne fait point dériver le mot *Loire* actuel de *Liger*. On sait que la ville d'Orléans s'appelait primitivement *Genabum*. Après la conquête elle fut nommée *Aurelia* et généralement on regarde ce changement comme une flatterie à l'adresse de l'empereur Aurélien. M. Bimbenet n'est pas de cet avis, et je vous demande la permission de citer un autre passage de ses recherches, dans lequel il fait connaître son opinion sur l'origine des mots *Orléans* et *Loire*, origine qui, suivant lui, est la même :

« .... Dom Le Pelletier rapporte l'interprétation de Davies du mot *Ghen*, *Gen*, qui correspond à *ar mor*, la mer, correspondant lui-même à toute grande étendue d'eau; à ce mot *Ghen*, *Gen* appartient le mot *Ghenau*,

*Genau*, ou *Ghenou*, *Geneu*, correspondant au mot latin *os*, bouche, ou au mot *mentum*, menton.

« Voilà l'acception de la première syllabe du mot *Ghenab* et en même temps du mot *Orléans* trouvée : *Ghen*, *Gen* ou *or* ; c'est la bouche de l'eau, l'ouverture, le canal par où elle s'écoule.

« Mais *Ghen*, *Gen* ou *Gen* a une autre acception qui correspond au mot *brachium*, bras ; ses dérivés *Ghenau*, *Genau*, ou *Ghenou*, *Geneu* correspondent aussi au mot latin *lacertus*, qui veut dire *coude* : à *cubito ad manum*, dit Le Pelletier ; ce mot *lacertus* est aussi synonyme de *vires*, *nervi*, les forces, les nerfs ; enfin *Ghenau* ou *Genau* a une autre acception : celle du mot *lacerta*, qui veut dire tout ce qui rampe : *serpentis genus*, à peu près synonyme, au moins au figuré, du mot *coude*, car l'avant-bras, du coude à la main, obéit à la volonté de l'homme en agissant comme agit le serpent ; et le fleuve de la Loire, surtout devant Orléans, serpente en formant un *coude* d'une grande profondeur, au sommet duquel la ville est bâtie sur son *or* et comme sur sa *bouche*.

« Si on tient compte du langage nécessairement imagé des peuples primitifs, et si on veut se reporter à la situation du territoire des Carnutes sans cours d'eau de quelque étendue, formant une contrée absolument déshéritée, au contraire, de cet avantage, on comprendra qu'ils aient appelé celle qui la confinait : la bouche d'où s'échappent les grandes eaux, car on dit encore aujourd'hui, pour exprimer une prise d'eau même artificielle : une bouche d'eau ; et d'où ils tiraient l'activité qui était comme le *nerf* de leur vie sociale. »

Ainsi Orléans vient de *or*, bouche et *lacerta*, serpent et, toujours d'après M. Bimbenet, tandis que *lacerta* passait par *Laerta*, *Laera*, *Leara*, *Laer* et *Leer* pour arriver à *Loire*, s'arrêtant à *Leara* il se transformait en *Léans* pour former *Or-Léans*.

Ainsi encore, en admettant, ce qui est difficile, ces transformations du mot *lacerta*, Loire pourrait signifier : *qui rampe comme un serpent*, mais il est impossible de croire que ce nom lui ait été donné à cause du coude que ce fleuve fait devant Orléans.

Toutes les assertions de M. Bimbenet sont appuyées sur de nombreux textes, développées avec une véritable science, mais elles sont peu probantes, aussi la Société d'Orléans elle-même n'en a-t-elle point accepté les conclusions.

Un travail publié par l'Académie de la Rochelle <sup>1</sup> ouvre un autre champ à vos recherches historiques. M. le Préfet avait chargé une commission de cette Académie, d'examiner deux pierres tombales placées dans l'église de Bourgneuf. M. Menut, en rendant compte de cette mission, nous signale un fait assez singulier, c'est que, dans le pays, l'une de ces tombes passe pour être celle d'Eléonore d'Aquitaine, mais, ajoute avec raison M. Menut, « il suffit de rappeler que le tombeau de cette reine, si chère aux Rochelais, figure à l'abbaye de Fontevrault, parmi ceux des Plantagenets que l'Angleterre a voulu dernièrement nous enlever. »

M. Menut relève encore, dans l'église de Bourgneuf, une inscription ainsi conçue : F. PICARD I. KODOVN ET

<sup>1</sup> Section de littérature, n° 14, 1868.

I. MARTINEAU FRABRIQUEURS DE LEGLIZES DE CEANS FAICT PAR B. ANGEVIN 1628. Intrigué par ces derniers mots, j'écrivis à M. le curé de Bourgneuf pour savoir s'il pourrait me donner quelques renseignements sur l'architecte de son église, voici sa réponse :

« Monsieur,

« Je regrette de ne pouvoir vous fournir le renseignement que vous me demandez sur l'architecte qui après les guerres civiles dites religieuses, a reconstruit en grande partie notre église. Nos registres les plus anciens ne datent que de l'année 1700. Nous n'avons rien d'antérieur à cette époque, ni à l'église, ni à la mairie. Notre petit bourg autrefois très-important a été détruit dans ces bouleversements, du moins en grande partie, et il lui aura fallu bien du temps sans doute pour se réorganiser.

« Agréez, etc.

MOREAU, prêtre.

• Bourgneuf, le 17 juillet 1868.

Ainsi nous sommes réduits aux conjectures. Faut-il voir là une œuvre nouvelle de notre Biardeau <sup>1</sup>, le célèbre sculpteur, entr'autres, des saints de la Barre? Nous le voyons chargé en 1638 du tombeau du marquis de Charnacé et de l'autel des Carmes d'Angers, ce qui prouvait une certaine notoriété. D'un autre côté il entreprend en 1654 la construction de Notre-Dame des Ardilliers à Saumur, et les continuelles relations entre cette ville et le Poitou pouvaient avoir été en partie la cause du choix fait par les Oratoriens en cette cir-

<sup>1</sup> Voir sur Biardeau les curieux documents publiés par M. C. Port dans le *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, 1864.

constance. Enfin, Biardeau mourut en 1671 dans un âge avancé et il pouvait ainsi très-bien avoir en 1628 restauré l'église de Bourgneuf, car ce n'est qu'une restauration que rappelle l'inscription et non une édification complète.

Je laisse à de plus savants que moi à tirer une conclusion de tout ceci, me bornant à poser la question.

Le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe <sup>1</sup> publie des inscriptions relatives à des prêtres ayant appartenu au diocèse du Mans et recueillies à Rome par M. le chanoine X. Barbier de Montault. Nous y trouvons l'épithaphe de Jean de Alredo, licencié en l'un et l'autre droit et chanoine des églises du Mans et d'Angers, qui mourut à Rome le 29 novembre 1428, et fut inhumé dans l'église de Saint-Chrysogone. Sa dalle tumulaire en marbre blanc et gravée en gothique ronde, est encadrée dans le pavé du collatéral droit. On y lit :

†  
 HIC SVBTVS. IACET. QVOND. <sup>2</sup> IOHES.  
 DEALREDO. <sup>3</sup> INVTRQ; <sup>4</sup> IVRE.  
 LICEN. <sup>5</sup> ARCHID<sup>7</sup>. <sup>6</sup> DE LAVALLE. IECCA. <sup>7</sup>  
 CENOMAN. EIUSDQ; <sup>8</sup> ET. ANDEGAVEN. <sup>9</sup>  
 CAN. <sup>10</sup> QVI. OBIIT. ANNO. DNI. M. <sup>11</sup>  
 CCCC. XXVIII. DIE. PENLTIA. NOVEBR. <sup>12</sup>  
 AIA. <sup>13</sup> EIVS. IN PACE. QUIESCAT. AMEN.

<sup>1</sup> 1868, 2<sup>e</sup> trimestre, p. 526.

<sup>2</sup> Quondam Johannes. — <sup>3</sup> La lettre R est douteuse, à cause d'une cassure du marbre. — <sup>4</sup> In utroque. — <sup>5</sup> Licentiatus. — <sup>6</sup> Archidiaconus. — <sup>7</sup> In ecclesia. — <sup>8</sup> Cenomanensi ejusdemque. — <sup>9</sup> Andegavensis. — <sup>10</sup> Canonicus. — <sup>11</sup> Domini millesimo. — <sup>12</sup> Penultima novembris. — <sup>13</sup> Anima.

Il serait fort à désirer que nous pussions reproduire à notre tour, les épitaphes rappelant la mémoire ou les bienfaits des prêtres angevins morts ainsi dans la ville éternelle.

Nous trouvons dans la *Revue des Sociétés savantes*<sup>1</sup> la copie de quatre documents des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, conservés dans les archives de Maine-et-Loire, et donnant le texte de marchés passés pour la confection de boiseries, de tapisseries et de peintures, destinés à orner deux églises d'Angers et une église de Saumur. Dans un préambule analytique, M. Port met en pleine lumière les curieux renseignements que nous fournissent ces documents pour l'histoire des arts et des artistes en Anjou. Si nous ne pouvons pas les reproduire ici en entier, nous croyons devoir citer du moins les principaux passages du préambule :

« *Premier document.* — Le premier document est un marché passé par le prieur de l'Hôtel-Dieu d'Angers pour la confection des stalles et des boiseries du chœur de son église. *L'ouvrier en menuiserie*, Conrardin Chappelle, ne m'est pas autrement connu et semble venir exprès de Tours pour cet ouvrage. Il annonçait l'intention de s'installer, durant les travaux, avec son ménage à Angers, et le prieur lui devait *bailler chambre et place à cheminée* dans sa maison de la rue Saint-Nicolas, dite des Tuffeaux, espèce de logis prieural, où se débitaient les vins des domaines. L'artiste réclame comme un bénéfice, et pour sa femme sans doute, l'office ordinaire

<sup>1</sup> *Revue des Sociétés savantes*, avril 1868, p. 277.

du tenancier, se réservant les profits et salaire de ce commerce, tout le temps qu'il devait *ouvrer de menuiserie*. Son œuvre est depuis longtemps détruite.

« *Deuxième document.* — Les stalles de l'église Saint-Pierre de Saumur, au contraire, existaient encore il y a trente ou quarante ans, et n'ont disparu, sans que j'en aie pu savoir d'autres renseignements, que dans les travaux qui depuis cette époque ont renouvelé l'église. Ce sont les *frères et sœurs de la confrérie des prêtres fondée en l'honneur du Saint-Sacrement de l'autel* qui en avaient fait les frais et surveillé l'exécution, dans des années de ferveur, où tous les ornements, les chappes et le mobilier du culte avaient été rajeunis ou transformés par le zèle des paroissiens. Pintart et Raoulet Michau, menuisiers, en passèrent avec eux marché le 13 mars 1474 (n. s.), à raison de 11 livres tournois par stalle haute ou basse; mais, au bout d'un an de travail, découragés et en perte de temps et de peine, ils laissèrent l'œuvre et quittèrent le pays. La tâche inachevée fut presque immédiatement reprise et confiée cette fois, non plus à forfait, mais à journées réparties entre de nombreux maîtres, Georges Lefèvre, Jean de Vernoil, Philippe Amy, Pacquet de Gasvres, Pierre Blatuet, occupés à l'œuvre pour une part inégale, et entretenus pendant le travail de pain, de pitance, de vin blanc *et de quelque bonne victuaille aux grandes fêtes*. Georget Lefèvre, qui semble à lui seul avoir entrepris un des côtés du chœur, y travailla plus de deux ans (1476-1478).

« *Troisième document.* — C'est la fabrique de la paroisse, et non plus une confrérie dévote, qui près d'un

siècle plus tard complète la décoration du chœur de Saint-Pierre, en commandant aux meilleurs maîtres une riche tapisserie où se déroulaient en groupes variés les *histoires* de la vie du saint patron. Robert de Lisle est l'artiste à qui l'on s'adresse pour peindre sur toile les dessins et modèles de l'œuvre (1542). Son nom indique peut-être une origine flamande; mais à coup sûr il était dès lors fixé à Angers, où dix ans plus tard on le retrouve occupé par la ville <sup>1</sup> à organiser les pompes de l'entrée du roi Henri II (1551). On le voit d'ailleurs si bien en vogue et retenu au château de Serrant par des travaux si importants, que nos paroissiens, en peine de l'y relancer, et n'ayant pu obtenir qu'une partie de la tâche promise, sont réduits à recourir à un autre peintre pour l'achever. Jean de Lastre, qui fournit les cinq dernières *histoires*, habitait, comme Robert, la ville d'Angers, sans que je me souvienne d'avoir rencontré son nom dans aucun autre document du temps. — Des marchands tapissiers de Tours se chargèrent de la confection matérielle sur les patrons de nos artistes, artistes eux-mêmes et aidés d'artistes capables d'apprécier et de refaire au besoin, comme on le voit dans le compte, les patrons qui dirigeaient leur travail.

<sup>1</sup> « A Robert Belocier, marchand, 12 l. 10 s. t. pour la vendition de 20 draps de veille toile baillez à Robert de Lisle, peintre, pour servir aux édifices et bastimans faitz pour ladicte entrée du roy, 20 mai 1551. » (*Archives municipales d'Angers*, cc 13, fol. 86.) — « A Robert de Lisle, la somme de 20 s. t. pour l'achapt de vert d'azur et de vert de vezie pour faire les peintures qu'il convenoyt faire à ladicte entrée du roy, 14 avril 1551 » (*Ibid.*, fol. 86.) — « Aux painctres de Lisle et Lagouz, tant pour avoir drogues que pour leurs peinnes, III<sup>xx</sup> XI l. XVI s. » (*Ibid.* cc 14.)

« Ces tapisseries, encore aujourd'hui conservées dans l'église Saint-Pierre, comprennent deux séries. La première série représente la vie de saint Florent, et provient, croyons-nous, de l'église voisine, Notre-Dame de Nantilly. On l'a plusieurs fois décrite, et M. Courty, de Saumur, en possède le dessin complet par Hawke, artiste d'un talent très en vogue en Anjou il y a quelque trente ans. L'autre composition comprend actuellement cinq pièces, dont une simple et quatre doubles, représentant chacune deux scènes de la vie de saint Pierre, patron de l'église pour laquelle elle a été expressément commandée. C'est cette dernière œuvre dont le détail est donné par notre marché, et qui, dès maintenant, peut être attribuée à une date précise et à un artiste certain. Chaque cadre, entouré d'une ornementation à peu près identique, a son sujet déterminé par une légende en rimes françaises.

« *Quatrième document.* — Ce dernier document nous montre un artiste peintre Angevin, chargé vers le même temps (1566), par le chapitre de Saint-Mainbœuf, de représenter la légende de saint Saturnin, allant à Tours pour voir des modèles et mener à bien plus sûrement son œuvre sur des données plus ou moins serviles. »

Le nom est resté en blanc sur la pièce. « L'artiste désigné, dit M. Port dans une note, doit être Pierre Coquet ou Rolland Lagoux, les deux peintres alors en réputation à Angers, à moins que le chapitre n'ait profité du séjour à Angers de quelques-uns des nombreux artistes mis l'année précédente en réquisition par la ville, de tous les points de l'Anjou, pour les fêtes de l'entrée du roi Charles IX (octobre 1565) et parmi les-

quels figure « Jacques Prévost, autrement dit Fondettes, peintre du roi. » Le travail dont il s'agit ici dura un an et fut payé par le chapitre en 1567. »

Il paraît qu'une nouvelle et terrible maladie menace nos vignobles. Elle a déjà fait de grands ravages dans la Drôme et le Var. On avait prétendu que cette maladie était due à un cryptogame qui s'insinue par la moelle béante des sections de la taille. « Je crois au contraire, dit M. Goubert, président du Comice de Grignan <sup>1</sup>, je crois que la maladie vient uniquement des racines rongées par des myriades d'insectes ou petits vers jaunâtres dont on ne connaît pas le nom

« Ces vers rongeurs s'attachent aux extrémités des racines et forment des bourrelets.

« On les aperçoit très-bien à l'œil nu.

« Si on les presse, ils répandent une liqueur gluante qui s'attache aux doigts.

« Ces insectes pullulent d'une manière prodigieuse ; exposés à l'air, ils meurent aussitôt.

« Non, la maladie ne vient pas par la section de la taille, car des souches aujourd'hui pleines de vigueur et chargées de raisins, mais voisines d'autres souches attaquées, seront certainement atteintes demain ; tandis que les souches plus éloignées ne le seront qu'à tour de rôle, alors que le cercle infecté s'agrandira.

« Le propriétaire qui reste huit jours sans visiter sa vigne déjà malade ne la reconnaît plus ; là ou il a laissé

<sup>1</sup> *Bulletin des travaux de la Société d'Agriculture de la Drôme*, n° 31,

des ceps vigoureux il ne trouve plus que des souches mortes qu'il peut facilement arracher avec sa main.

« Voilà la maladie en attendant que la science trouve un remède pour s'en préserver ou la combattre.

« Permettez-moi, Monsieur le Président, de donner ici mon opinion de simple praticien.

« A mon avis, c'est la grande sécheresse qui règne depuis deux ans qui engendre tous ces vers destructeurs, cause de la maladie ; c'est l'humidité qui, en détruisant ces insectes, fera cesser le fléau.

« Telle est mon espérance et celle de beaucoup de vigneron ; elle est basée :

« 1° Sur ce que les terrains humides ont été jusqu'aujourd'hui moins sujets à la maladie que les terrains secs ;

« 2° En ce que les vieilles souches dont les racines s'enfoncent profondément dans la terre sont moins attaquées que les jeunes ;

« 3° Enfin, parce que s'il est vrai que ces vers meurent au simple contact de l'air, il est probable qu'ils ne résisteront pas à l'humidité.

« Viennent donc les bonnes pluies d'automne, nous les appelons de tous nos vœux ; nous comptons sur elles pour nous débarrasser de ces hôtes immondes et ruineux.

« Si malheureusement notre espoir est déçu, tout est perdu. Dans trois ans nous n'aurons plus un seul cep de vigne. »

« De nouveaux renseignements, lisons-nous dans le même *Bulletin*, confirment les prévisions de M. le Président du Comice de Grignan. Sous l'influence des pluies

qui sont enfin survenues « des vignes qui semblaient  
« mortes, il y a quinze jours, ont totalement changé  
« d'aspect et reverdissent ; elles poussent comme si  
« nous étions au mois d'avril. »

Une vigne, sur les bords de l'Eygues, que l'on croyait perdue et que l'on se proposait d'arracher en hiver, ayant été envahie par cette rivière, lors de la dernière inondation, reverdit et reprend sa végétation. « Quant  
« aux vignobles qui n'ont pas été inondés, écrit-on, l'a-  
« mélioration est moindre, mais elle est sensible ; les  
« ceps reverdissent et les maudits insectes ont dis-  
« paru. »

Espérons donc que le mal, dont l'approche avait répandu la terreur dans l'âme de nos confrères de la Drôme, sera complètement guéri par les pluies et les gelées de cet hiver et que la récolte prochaine leur fera oublier leurs trop justes craintes.

Le *Bulletin de la Société de l'Industrie* de la Mayenne<sup>1</sup>, nous fait connaître un document très-curieux. C'est une ordonnance de Charles VII, réglant la levée des deniers de guerre dans l'Anjou et le Maine, fixant la force des garnisons à entretenir dans les places fortes, et contenant des mesures pour la répressions des vexations commises contre les paysans. Cette ordonnance est datée d'Angers, le 26 janvier 1443. Sa longueur ne nous permet pas de la reproduire ici, même par extraits ; mais nous avons tenu, tout au moins, à la signaler aux futurs historiens de cette lamentable époque.

<sup>1</sup> Tome IV, année 1867, page 307.

J'ai gardé pour la fin de ce compte-rendu le Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan <sup>1</sup>. Il contient d'abord une intéressante étude historique sur Arthur de Richemont, où est reproduite une partie de la chronique de Guillaume Gruel.

« L'an 1423, y lisons-nous, monseigneur de Richemont print congé de monseigneur de Bourgogne et s'en vint par mer à Saint-Malo, car plus ne vouloit se mettre ès dangers des Anglois. Et bientôt, après qu'il fut en Bretagne, le roy envoya ambassades devers le duc et devers lui, et fut conclu par les Estats de Bretagne que monseigneur de Richemont iroit devers le roy, et alla effectivement le trouver à Angers. Il était accompagné de messeigneurs de Laval, de Porhoët, de Châteaubriant, de Montauban, de Malestroit, de la Berlière, de Beaumanoir, de Rostrenen et de plusieurs autres. Et vindrent au devant de mondit seigneur plusieurs grands seigneurs ; et demeurèrent en ostage le bastart d'Orléans et messire Guillaume d'Albret. En outre, lui furent baillées quatre places en ostages et y furent mis gens de par lui, c'est à sçavoir : Lusignan, Loches, Chinon et Meun-sur-Yèvre ; et le receut le roy à Angers en un jardin, et lui fit grande chère et grand accueil. »

Nous y trouvons aussi un curieux article de M. de Closmadeuc sur la chirurgie et barberie en Bretagne avant la révolution, mais je veux surtout attirer votre attention sur les fouilles entreprises et les précieuses découvertes faites par la Société du Morbihan. Il n'est pas un de leurs bulletins qui ne contienne sur ce sujet

<sup>1</sup> Année 1868, premier semestre.

de curieux détails. Aujourd'hui, par exemple, il s'agit de cercueils en pierre trouvés à Quiberon, cercueils plus anciens peut-être que les dolmens.

En présence de semblables études et de tels résultats, j'ai pensé qu'il y avait beaucoup à faire dans notre Anjou. Jusqu'à ce jour, en effet, bien peu de fouilles ont été entreprises, il reste énormément à trouver et à apprendre, car le sol de notre province recèle certainement d'inappréciables richesses. Je propose donc à notre Société d'imiter ce que fait si bien la Société du Morbihan, c'est-à-dire de consacrer quelques fonds à des fouilles sur les parties de nos environs que l'on suppose les plus intéressantes à étudier ; une commission suivra ces travaux et pourra trouver de véritables trésors pour l'histoire ou l'archéologie de l'Anjou.

P. LACHÈSE.

---

# PEINTURE MURALE

DE

## L'AUMONERIE SAINT-JEAN

A ANGERS.

---

Dans la séance du 10 mai 1867, un rapport vous a fait connaître la peinture murale de l'aumônerie Saint-Jean, et des études très-sérieuses ont été faites sur cette mystérieuse représentation.

Chargé d'une mission qui nous avait fait examiner ces bâtiments, nous avons, avant de connaître le rapport, et comme étude de peinture décorative et symbolique, dessiné ce motif et l'avons examiné avec toute l'attention possible de notre part; nous n'y avons vu que le symbole de la sainte Vierge triomphant du démon, représenté par un animal hybride, ayant à la fois des membres de quadrupède, des ailes de monstre marin et une queue de végétaux, embrassant enfin la nature entière, et ce sujet nous avait paru très-médio-

crement rendu, comme le sont en général dans notre pays presque tous ceux de même nature traités à cette époque.

Pour qui a vu un assez grand nombre de peintures murales et en a dessiné une certaine quantité dans divers monuments, celle de l'aumônerie Saint-Jean est une peinture de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Comme dans presque toutes les œuvres similaires de cette époque, la palette est réduite à deux ou trois couleurs ; ici il n'y en a que deux, le jaune d'ocre et le rouge brun, posées à plat sans l'adjonction d'aucun de ces traits sûrs et hardis qui indiquent, précisent et modèlent en quelque sorte la forme. Dans la sécheresse du dessin manquant d'ampleur, et dans sa disposition, on sent l'absence et la perte complète de ces traditions, de ces cartons dérivés de l'art antique, et qui, à défaut de la science et de la connaissance réelle de l'art, donnaient aux œuvres du xi<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle une largeur qui, à partir de ce xiii<sup>e</sup> siècle si fécond en belles œuvres, va toujours en décroissant, jusqu'au moment où, abandonnant l'étude du trait et les cartons, on arrive à la vignette d'impression.

Nous avons à Antigny (Vienne) dessiné la légende des trois vifs et des trois morts, dont la date est bien connue : même dessin, même palette, mêmes rinceaux, mêmes ornements, mêmes palmettes, aussi lourdement contournées que celles qui forment la queue de l'oiseau démoniaque.

A Saint-Javin, la dernière peinture, celle qu'on superposa au xvi<sup>e</sup> siècle à la belle peinture du xi<sup>e</sup>, et que nous avons à peu près entièrement fait disparaître pour

retrouver celle-ci, était également rouge et jaune à dessins lourdement contournés, affectant des formes torturées et de peu de grâce.

A Saint-Pierre-des-Églises (Vienne), mêmes dispositions pour des peintures du même style et de la même époque.

A Saint-Mexme de Chinon, peinture du xv<sup>e</sup> siècle, même pauvreté de tons, même raideur et incorrection de dessin.

A Cunault, à Candes, à Pontigné, mêmes dispositions dans les peintures murales de la même époque. Nous n'eussions point de nouveau soulevé cette question et présenté d'opinion à cet égard, afin de ne pas nous mettre en contradiction, aussi amicale que possible toutefois, avec de plus savants et honorables devanciers dans cette étude, sans la rencontre inopinée que nous avons faite dernièrement de ce sujet traité complètement dans une tapisserie de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, appartenant à l'église Saint-Pierre de Saumur.

Ici la leçon est claire et sans aucune obscurité ni ambiguité; la clarté du sujet est encore élucidée par l'inscription placée au bas du tableau, qui ne peut laisser subsister aucun doute.

Sur une plate-forme bâtie en pierre de taille (remarquons en passant le nombre douze qui paraît bien symboliser les apôtres) repose en évidence, au centre et comme objectif principal de toute la composition, le vase contenant les sept fleurs de lis.

Ce vase en cristal, d'un travail précieux, est orné à sa partie inférieure de godrons de lazulite; ses ornements sont en or, ses deux anses sont formées par des dau-

phins à têtes de lions; sur l'enroulement supérieur de l'anse droite figure un petit disque dont nous ne nous expliquons pas la présence.

Autour de ce vase sont disposés comme toujours, dans la chambre de la Vierge Marie, lors de l'Annonciation, les meubles et instruments de travail de la mère de famille : le rouet ou dévidoir avec son écheveau de laine, la pelote de laine et les fuseaux, une corbeille contenant une pièce d'étoffe, une cassette et un livre de prières.

A gauche du spectateur, sainte Anne, appuyée sur une tablette sous laquelle se trouve, comme à la peinture de l'aumônerie Saint-Jean, un griffon ailé qui fait face au vase symbolique, le touche presque et sert de support à la tablette de sainte Anne.

La figure de sainte Anne est bien caractérisée par l'âge que lui donne dans son profil sa bouche rentrée sans saillie des lèvres, et le caractère général de sa tête; on ne peut d'ailleurs attribuer qu'à elle les paroles adressées à la Vierge Marie, car ce ne sont point les paroles de la Salutation angélique : « Quand le divin amour aura soufflé sur toi du ciel, tu recevras, ô Vierge, le fils en ton chaste giron. »

Au-dessus du vase, l'entourant et l'adorant du regard, une foule de chérubins voltigent dans le nuage qui supporte l'archange; celui-ci, les bras levés, tient de la main gauche, placé au-dessus du vase sacré, séparé de la figure de sainte Anne par le bras droit, la tige de lis qui va vivifier ou défiir plutôt le bouquet s'épanouissant des sept fleurs, nombre sacré qui résume l'univers, Dieu et le monde.





QUAND LE DIVIN AMOVR AVRA SOVFFLE SVT TOY DV CIEL  
TV RECEVRAS O VIERGE LE FILS EN TON CHASTE GIRON

Entre sainte Anne et l'archange se dessine, au milieu d'une auréole éclatante aux rayons éblouissants d'or et de feu, la divine colombe, figure du Saint-Esprit, qui se dirige aussi vers le vase des lis, symbole sacré de pureté.

Grâce à cette image symbolique, la mère peut assister à la divine conception de sa fille, et aucun sentiment, si pur qu'il soit, n'en peut être blessé, tant est grande la délicatesse et la chasteté dans l'idée de cette composition.

Pour revenir à notre point de départ, quelle que fût la destination de la pièce évidemment importante où se trouvait cette peinture, et la sculpture de la cheminée, et l'agencement de la construction, attestent cette importance; c'était donc l'image de la sainte Vierge, mère de Dieu, victorieuse du démon, qu'on avait voulu représenter, et peut-être avait-on eu recours à ce genre de peinture allégorique, parce qu'on n'eût pas pu trouver à cette époque un artiste suffisant dans nos provinces pour tout autre genre de représentation; et cette peinture est une œuvre de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Nous tenons à l'établir pour bien préciser la facture de cette époque et la faire servir au besoin de point de repère à la reconnaissance d'autres œuvres du même temps.

(Ci-joint un croquis calqué de la tapisserie de Saint-Pierre de Saumur.)

Veuillez agréer, etc.

JOLY-LETERME,

Architecte diocésain.

Saumur, 10 septembre 1868.

# PROCÈS-VERBAUX

## DES SÉANCES.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1868.

A sept heures et un quart M. le Dr Lachèse, président, assisté au bureau de M. Chollet, secrétaire général et de M. Jouin, secrétaire, ouvre la séance. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente. Après quoi M. le Président annonce à l'assemblée que parmi les nombreuses lettres et brochures, programmes et prospectus qui lui ont été envoyés, et qui sont sans aucun intérêt pour la Société, il a trouvé une petite brochure intitulée : *Mémoires sur les lectures faites à la Sorbonne*, dont M. Paul Lachèse s'est chargé de faire le rapport.

Deux candidats sont présentés à la Société : M. Port, archiviste du département, et M. Stany de Vauguyon, ancien lieutenant de vaisseau, présenté il y a quelque longtemps déjà par M. Joseph de Mieulle. M. Port, ancien membre de la Société, et qui n'avait pu pendant longtemps prendre part à ses travaux, rentre de droit dans son sein. M. de Vauguyon est admis à l'unanimité des suffrages.

Le Secrétaire lit le rapport sur l'ouvrage de M. Matty

de la Tour, ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, intitulé : *Voies romaines*, et que M. le commandant Prévost a eu l'obligeance de faire malgré les embarras de sa nouvelle installation à Vincennes. Après avoir, dans la première partie de son rapport, rendu compte des matières traitées dans chacun des sept volumes dont se compose cet ouvrage manuscrit, M. Prévost ajoute que M. Matty de la Tour a rendu, en le composant, un immense service à l'archéologie. Il a jeté le jour sur un coin de l'histoire, de la géographie et de la topographie des anciens qui était mal connu et pour lequel plusieurs erreurs avaient en quelque sorte acquis droit de cité, même parmi les meilleurs esprits. Aussi n'est-il pas étonnant, dit encore le rapport, que les grands corps savants de notre pays se soient empressés de donner à l'auteur un juste tribut d'éloges. Il termine en exprimant l'espoir que cette œuvre de M. Matty de la Tour soit continuée, et que les Sociétés savantes réalisent le vœu qu'il a émis de voir réunis non-seulement en France, mais encore à l'étranger, les documents nécessaires pour créer, dans ses plus petits détails, la carte entière de l'empire romain.

Conformément aux conclusions de M. Prévost, la Société prie M. le Président d'adresser à M. Matty de la Tour les plus vifs remerciements pour lui avoir communiqué son excellent travail ; elle décide que ce rapport sera imprimé et exprime le vœu que le gouvernement vienne en aide le plus possible à l'auteur, pour faire imprimer le résumé de son bel ouvrage.

M. le Président est également prié d'adresser à M. le

commandant Prévost les remerciements de la Société pour son active collaboration. M. le Dr Lachèse répond qu'il a prévenu la demande de la Société, et qu'il lui a adressé tant en son nom personnel qu'au nom de tous ses collègues d'Angers ses félicitations pour la nouvelle distinction qu'il vient de recevoir par sa nomination d'officier de la Légion d'honneur.

*L'église de Saint-Serge à Angers*, tel est le titre d'un excellent travail de M. l'abbé Choyer sur un des plus beaux monuments d'architecture de notre pays. Dans une première partie, il nous fait parcourir et admirer avec lui cette église Saint-Serge qu'il regarde comme un monument hors ligne où la plus grande élégance se trouve unie à une solidité que n'ont pu altérer encore huit siècles d'existence. Dans la seconde partie, il cherche à découvrir le nom de l'artiste éminent qui a édifié le chœur de Saint-Serge. L'histoire et les chroniques sont muettes sur ce point; mais une inscription malheureusement tronquée qui existe encore, et divers documents, prouvent que la reconstruction du chœur et des chapelles remonte bien à l'époque des Plantagenets, et tout porte à croire qu'il faut attribuer aux pieuses générosités de Henri II ce monument, le joyau de notre Anjou, comme il est assurément le fleuron sans égal de la couronne artistique de ce prince.

Ce travail, selon le vœu de l'assemblée qui remercie M. Choyer, par l'organe de son président, sera imprimé dans les annales de la Société.

L'ordre du jour appelait la lecture de deux morceaux de poésie, par M. le Dr Grille, la traduction en vers français de la première épître et de la première satire

d'Horace. Avant de commencer cette lecture, l'auteur suppose une grave discussion entre Horace et lui; il nous montre le poète latin en grande colère contre les traducteurs qui travestissent ses pensées, lui-même cherche à se défendre contre de telles imputations, et prend pour juge son auditoire. Lecture faite de ces deux morceaux de poésie, lecture souvent interrompue par des bravos mérités, l'auditoire n'a eu qu'une voix pour reconnaître dans la traduction toutes les beautés qu'on admire dans l'original; et pour déclarer que la prétendue colère d'Horace pouvait bien n'être qu'un pressentiment, que la crainte bien fondée de se voir égalé sinon surpassé par son traducteur.

La séance est terminée à neuf heures.

*Le Secrétaire général, M. CHOLLET.*

---

SÉANCE DU 23 JUIN 1868.

A sept heures et un quart la séance est ouverte par M. le président Lachèse, assisté au bureau de MM. Chollet, secrétaire général, Jouin, secrétaire, Rondeau, trésorier.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté; ensuite M. le Président fait connaître à la Société qu'il a reçu une lettre de faire part, annonçant la mort de M. François-Léon Fallue, chevalier de la Légion d'honneur, ancien officier, lauréat de l'Institut et membre correspondant de la Société, décédé à Épinay-sur-Seine dans sa soixante-treizième année, et qu'il a

de suite exprimé à la famille de M. Fallue les regrets et les sympathies de la Société.

M. Éliacin Lachèse lit un rapport sur la brochure publiée par M. Sorin, contenant l'analyse des mandements et instructions pastorales de M<sup>gr</sup> Regnier, archevêque de Cambrai. Cette lecture inspire à M. Lachèse une pensée que tous les membres de la Société ont également. M<sup>gr</sup> Regnier est un enfant de l'Anjou, presque de notre ville, puisque, à part sa première enfance, il a passé à Angers plus de la moitié de sa vie, d'abord comme élève du lycée, dont quelques années après il devenait le proviseur. Nommé en 1830 vicaire général du diocèse, il nous quittait dix ans plus tard pour monter sur le siège épiscopal d'Angoulême, et depuis longtemps déjà il est archevêque de Cambrai. La Société, qui est heureuse et fière de compter au nombre de ses membres honoraires MM. Berryer, Dufaure, Vitet, membres de l'Institut, ne pourrait que se trouver honorée d'ajouter à ces noms celui de M<sup>gr</sup> de Cambrai. M. Lachèse demande donc que M. le Président se charge d'offrir ce titre à M<sup>gr</sup> Regnier. La Société, adoptant avec empressement la proposition de M. Lachèse, prie instamment son Président qui accepte d'exprimer à M<sup>gr</sup> Regnier le vœu unanime de tous ses membres de le voir accepter le titre de membre honoraire.

M. l'abbé Mérit lit une étude sur le grand Corneille. Après des considérations générales d'une très-haute valeur sur la littérature et la poésie, l'auteur affirme et prouve abondamment que ce qui constitue la vraie beauté, la grandeur dans les œuvres humaines, c'est qu'elles se rapprochent davantage de la nature. Or,

Pierre Corneille, plus que personne, possède à un degré éminent cette qualité. Il prend les unes après les autres les diverses pièces du grand poète, en étudie le plan, le caractère des personnages, et par de nombreuses citations qu'il commente ou analyse, nous montre le poète toujours et partout d'accord, et dans ses pensées et dans l'expression de ses pensées, avec les sentiments de la vraie, de la belle nature.

Pour rendre compte comme il conviendrait de ce remarquable travail, il faudrait non pas seulement en donner une pâle analyse, il faudrait le citer tout entier. — Votre secrétaire, Messieurs, ne pourrait que l'affaiblir en y portant la main ; il préfère, comme c'est son devoir, dans son procès-verbal, consigner les applaudissements chaleureux et unanimes qui ont accueilli cette étude, dont l'impression a été votée par acclamation.

M. le Président demande à la Société de lui faire part des impressions que lui a fait éprouver la lecture d'un vieux palmarès, d'un palmarès du Lycée de 1821. Nous le parcourons donc avec lui, avec lui nous sommes heureux et fiers de trouver dans ce palmarès des noms de personnages connus, célèbres même. Plusieurs de ces noms sont prononcés d'une voix émue et pleine de larmes ; c'est que c'étaient des amis, des amis qui ne sont plus. La Société partage les sentiments de son Président, le remercie de cette communication qu'il a bien voulu lui faire et demeure convaincue que si les succès au collège ne sont pas toujours l'annonce certaine d'autres succès dans le monde, ils peuvent du moins en donner l'espérance, et que l'écolier, qui dans sa jeunesse tra-

vaille à orner son intelligence et son cœur, devient toujours sinon un homme célèbre, du moins un homme honorable et honoré.

M. Lachèse est prié de faire imprimer ce travail.

Deux pièces de vers de M. Jouin : l'une portant pour titre *L'Inconnu*, et l'autre, stances à M. de Montalembert à la lecture de son ouvrage, *Le P. Lacordaire*, 1864 ; toutes deux remarquables par la facilité du style, la délicatesse des pensées, la fraîcheur des images, terminent cette séance, qui est levée à neuf heures et demie.

*Le Secrétaire général*, M. CHOLLET.







# MÉMOIRES

DE LA

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE**

**SCIENCES ET ARTS,**

**D'ANGERS**

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

---

**NOUVELLE PÉRIODE**

---

**TOME ONZIÈME (1868) — Nos 3 et 4**

---

**ANGERS**

**IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU**  
Chaussée Saint-Pierre, 13

---

1868



LES  
**VRAIS INTÉRÊTS**  
DES PAUVRES  
ET  
**DE LA DOUTRE**

A ANGERS.

---

*A M. le Maire et à MM. les membres du Conseil municipal d'Angers.*

Monsieur le Maire,  
Messieurs les Conseillers,

Les formalités relatives à l'aliénation de notre ancien Hôtel-Dieu, par la Commission administrative des hospices, sont définitivement remplies, et la ville d'Angers va devenir incessamment propriétaire, si elle ne l'est déjà, du vaste enclos Saint-Jean. Le retard apporté au traité légal depuis si longtemps attendu entre les parties contractantes, vient donc de prendre heureusement fin.

Une question importante ne peut manquer de se

poser bientôt devant le Conseil municipal : je veux parler de l'usage auquel seront désormais affectés les magnifiques monuments de l'établissement abandonné.

C'est le moment, croyons-nous, d'élever la voix en faveur des besoins toujours nombreux du pauvre, et de solliciter pour lui l'avantage de retrouver encore dans l'asile où il a été si longtemps reçu, le pain de chaque jour et les soins affectueux de la charité.

Des tracés de rues nécessaires à la circulation plus active des hauts quartiers de la Doutre, je le sais, menacent, au nom du bien public, de diviser, de morceler, de compromettre l'antique et bienfaisante Aumônerie angevine.

Pour conjurer un pareil malheur, pendant qu'il en est encore temps, je prends la liberté d'adresser mes réclamations à ceux qui peuvent le détourner.

Au lieu, en effet, de *détruire*, mot toujours difficile à prononcer, quand il est suivi d'un autre exprimant une chose excellente, au lieu de détruire la belle et humanitaire institution, qui fut si longtemps le salut de l'indigent et la gloire de notre pays, ne serait-il pas possible, par une heureuse combinaison, de servir à la fois tous les intérêts engagés ?

Telle est, Messieurs, la question que je me suis souvent faite à moi-même, et à laquelle je vais essayer de donner une réponse, en discutant devant vous mes motifs.

Pour mettre un peu d'ordre dans l'exposé que j'ai à faire, je montrerai :

1° Que l'organisation d'une ou de plusieurs œuvres de bienfaisance, dans l'ancien hôpital, peut facilement

avoir lieu , sans charges appréciables pour la ville ;

2<sup>o</sup> Que les tracés indiqués par le projet municipal, à travers l'enclos Saint-Jean, peuvent à égales dépenses et avec plus d'avantages, s'exécuter sur d'autres points du même quartier ;

3<sup>o</sup> Enfin, je ferai voir que le vœu public et les traditions du Conseil municipal lui-même s'accordent pour réclamer la conservation de l'ancien Hôtel-Dieu.

## I.

Deux œuvres différentes peuvent être établies dans le vaste enclos donné par le comte d'Anjou, soit ensemble, soit à l'exclusion l'une de l'autre, si leur rapprochement devait présenter des inconvénients trop considérables. Toutes les deux pourraient trouver, dans des pensions payées, leurs ressources ordinaires, la fondation n'ayant plus aujourd'hui aucun revenu. Je veux parler d'une maison de santé pour les ouvriers, et d'un orphelinat-école-professionnelle pour les enfants pauvres ; ou, si l'on aime mieux, en renversant l'ordre des termes, d'un lieu d'apprentissage pour *former des ouvriers*, et d'une *infirmerie* pour les recevoir, quand la fatigue ou la maladie auront affaibli leurs forces et compromis leur unique moyen d'existence, la santé, source du travail.

Le nouveau refuge est d'autant plus désirable que les ouvriers n'acceptent qu'avec répugnance le séjour dans les hôpitaux. Préoccupés des moyens de se soustraire à une nécessité qu'ils disent avoir subie jusqu'à présent, ils ont pris le parti de se réunir en

*Sociétés de secours mutuels*, et de se faire traiter, au gré de leurs désirs, dans un lieu choisi par eux.

Déjà, en 1866, le nombre des membres participants aux diverses Sociétés d'Angers, s'élevait à quatre mille trois cent quarante trois. — Les recettes totales de l'année représentaient une somme de 80,338 francs 08 centimes, qui a permis de donner des secours à trois cent cinquante-neuf malades<sup>1</sup>.

Ce simple exposé suffit à montrer qu'il y a, vis-à-vis des ouvriers malades, et ne voulant pas des soins de l'hôpital, un besoin nouveau à satisfaire, celui de leur procurer une maison de santé, accessible aux moyens pécuniaires dont ils disposent. Paris, Lyon et plusieurs autres grandes villes de France, nous offrent de très-encourageants exemples de cette amélioration sociale, établie en faveur des travailleurs des deux sexes.

Pourquoi donc, au lieu de le *détruire* sans utilité appréciable, l'Administration municipale n'accorderait-elle pas aux ouvriers, comme maison de santé, l'établissement tout fait du comte d'Anjou?

Cette satisfaction donnée à ceux auxquels est refusé l'avantage de recevoir les soins toujours préférables de la famille, serait absolument sans charge pour le budget de la Ville. Voilà le premier moyen d'utiliser les constructions de l'Aumônerie Saint-Jean, sans les détourner de leur destination première. Le second, l'École professionnelle, ne s'éloignerait pas plus que l'autre du but essentiel de la fondation.

Ici, j'ai besoin d'entrer dans des détails particuliers

<sup>1</sup> Statistique générale des Sociétés de Secours mutuels de la ville d'Angers, pour l'année 1866.

pour faire connaître par quelles ressources il serait possible à l'œuvre de se constituer et de fonctionner sans grever la caisse municipale.

Disons avant tout, et pour rassurer les esprits, que l'idée d'une pareille entreprise pourrait effrayer, qu'il ne s'agit point d'une innovation. En effet, Paris nous montre déjà, sur une grande échelle, un heureux précédent et un modèle complet de ce genre d'œuvre. Je veux parler de l'Institution Saint-Nicolas, rue de Vaugirard, dans laquelle plus de quinze cents enfants reçoivent tous les jours la nourriture et l'instruction.

L'œuvre de Saint-Nicolas est aujourd'hui reconnue *d'utilité publique* par l'État, et peut recevoir les dons qu'il plaît à la bienfaisance de lui offrir.

Elle est administrée par une commission laïque, et présidée par M<sup>sr</sup> l'archevêque de Paris, qui toujours y est représenté par un ecclésiastique de son choix. Cette même commission est composée de trente membres, parmi lesquels se trouvent des hommes des conditions les plus élevées de la société.

Enfin, le service et l'instruction sont confiés aux Frères des Écoles chrétiennes.

Ceci posé, voyons comment sur le terrain municipal il serait possible d'établir une institution semblable.

Le local étant préalablement fourni et approprié par la Ville <sup>1</sup>, je proposerais d'ouvrir un orphelinat payant

<sup>1</sup> Pour commencer l'œuvre, j'estime qu'une somme de 5,000 fr. serait suffisante, et permettrait d'attendre plusieurs années, avant de solliciter de nouvelles dépenses. La modicité de cette somme est fondée sur la quantité de bâtiments, existants aujourd'hui, en nombre plus que suffisant, pour un début que la prudence doit rendre lent et modeste.

et dont les pensions suffiraient à l'entretenir. Les dons particuliers seraient employés au développement de l'œuvre. L'Institution Saint-Nicolas et une autre de même genre qui nous est spécialement connue, l'orphelinat de Saint-Vincent de Paul, à Vaugirard, fondé par un de nos compatriotes, M. Clément Myionnet, portent à 300 et 360 francs le prix de la pension, et toujours il y a plus de demandes que de places à occuper.

Nous ne croyons pas nous faire illusion en affirmant que ce qui est possible à Paris, l'est également à Angers, surtout avec l'avantage de posséder un établissement tout fait.

Mais voici, en outre, ce qu'on pourrait faire pour rendre l'orphelinat-école-professionnelle accessible à ceux de notre département, qui en ont le plus besoin, aux enfants à la fois pauvres et orphelins de père et de mère. Pour ceux-là, je voudrais que la pension fût réduite à 200 francs. Cette somme serait fournie par des bourses fondées à perpétuité, par un capital de 4,000 francs, demandé aux âmes généreuses que touchent le bien de l'indigent et l'honneur de la Religion. La charge de l'entretien des enfants orphelins proprement dits, deviendrait ainsi légère pour chacun des coopérateurs volontaires à une œuvre que tout le monde reconnaît être éminemment belle et utile.

Les ressources que je viens de faire connaître ne seraient pas les seules sur lesquelles pourrait compter le nouvel établissement.

Tout en apprenant des états, les enfants pourront réaliser quelques gains par leur travail. A Saint-Nicolas, c'est la pension de la quatrième année d'apprentissage

que les élèves épargnent à leurs bienfaiteurs. C'est déjà quelque chose.

Des avantages de diverse nature devraient être attachés, selon nous, aux dons généreux des restaurateurs de l'Aumônerie Saint-Jean, et en devenir dès ici-bas la première récompense.

Ainsi, des assemblées générales de tout le personnel de la maison devraient être faites, une ou deux fois l'année, pour payer, par la prière commune envers les fondateurs et restaurateurs de l'œuvre, la dette particulière et sacrée de la reconnaissance.

En outre, je voudrais qu'en échange du capital, un titre régulier et transmissible dans les familles fût délivré sur parchemin à chaque souscripteur d'une bourse entière, conférant à son propriétaire différents droits, tels que ceux de présenter lui-même autant d'enfants ou d'infirmes qu'il aurait fondé de bourses diverses.

Tous les titulaires devant se réunir pour nommer la Commission administrative, ceux-là seulement auraient le droit d'élire et d'être élus, qui auraient un titre entier. Pour devenir titulaire, il suffirait au bienfaiteur de s'engager à payer la rente de 200 francs. Il serait loisible à chaque souscripteur de faire le capital en totalité ou par partie, pendant sa vie ou après sa mort, pourvu qu'un engagement sérieux fût contracté. De cette manière, l'association faite entre eux par les restaurateurs de l'œuvre, administrerait elle-même ses propres biens aussi longtemps que durerait la nouvelle fondation.

Le diplôme qui serait remis aux souscripteurs, constituant un vrai titre à la reconnaissance publique, ac-

querrait évidemment un grand prix dans les familles, qu'il replacerait sans cesse en face du bienfait de leurs ancêtres. Je voudrais donc que, dans le règlement, un article spécial fût consacré à fixer d'avance à quelle personne écherrait le titre de souscripteur, dans une famille qui viendrait à s'éteindre.

Je demanderais aussi qu'un compte restât ouvert sur les livres de l'établissement, à toutes les personnes qui auraient fait un versement partiel, afin qu'elles, ou leurs ayant-droit pussent un jour compléter le capital d'une bourse entière, et acquérir, avec le titre, les prérogatives qu'il devrait conférer.

De tout ce qui vient d'être dit, il résulte que non-seulement les particuliers pourraient fonder des lits à perpétuité, dans l'Aumônerie Saint-Jean reconstituée, mais que les communes elles-mêmes pourraient jouir avec une grande économie d'un pareil avantage. J'en dirai autant des grands établissements industriels qui se préoccupent des infirmités de leurs ouvriers, ou de l'avenir des enfants que laisse souvent à leur charité, le décès prématuré des parents.

Je ne parle point de l'âge auquel les enfants seraient reçus, ni du temps pendant lequel on les garderait, pas plus que du genre de travail auquel ils seraient occupés. Ces omissions, et une foule d'autres qui leur ressemblent, sont intentionnelles; ces présentes lignes n'étant que l'idée première d'un projet, les rudiments d'un programme.

Tel est, Messieurs les Conseillers, l'exposé sommaire des moyens à prendre pour faire revivre notre belle et remarquable Aumônerie Saint-Jean, dont le sort est en ce

moment entre vos mains. Ils n'ont rien d'onéreux pour la caisse municipale ; et cependant, les vrais intérêts des pauvres, dont vous vous occupez avec un zèle si persévérant, seront respectés et sauvegardés.

Je passe aux améliorations à réaliser dans les quartiers de la Doutre.

## II.

En proposant la division des terrains de l'ancien hôpital (si ce n'est pas une simple formalité pour arriver à l'acquisition légale du domaine Saint-Jean), l'Edilité urbaine a pris sciemment sa détermination, et avec la conscience de l'immense sacrifice qu'elle allait imposer à nos affections.

Cependant, nous devons à la justice de dire que, dans le cas d'un projet définitif, des motifs d'un ordre élevé n'auraient pourtant pas fait défaut à sa résolution.

Sa sollicitude pour le bien de la ville basse, est incontestable ; nous avons ses actes en garantie.

Pendant plus de trente ans, en effet, les habitants de la Doutre n'ont pas cessé de réclamer qu'on exécutât des travaux dans leurs quartiers, et pendant plus de trente ans, on leur a toujours répondu *qu'il n'y avait rien à faire sur un emplacement aussi mal préparé.*

A l'Administration municipale aujourd'hui chargée de gérer la chose publique, il était réservé de montrer l'injustice et l'inanité de préjugés aussi funestes.

Elle a mis résolument la main à l'œuvre, et nous ne saurions assez la remercier de ce qu'elle a déjà fait dans notre Doutre. C'est évidemment le même motif

qui a dû inspirer l'honorable Commission du lotissement des terrains Saint-Jean, dans les tracés qu'elle a présentés à l'enquête, et que je veux discuter.

Je ne serai point, je dois le dire, de l'avis de l'Administration, mais je suis heureux de pouvoir affirmer que si j'ai le regret d'être, un instant, son contradicteur, je ne suis nullement son adversaire.

Personne n'est autant que moi l'approbateur sincère des travaux utiles et de bon-gôût que l'initiative de nos Ediles sait préparer à notre cité.

Pour faciliter l'intelligence des points à discuter, je joindrai à mon texte des plans topographiques.

L'excellent et habile Ingénieur de la ville qui voit où m'entraîne le combat, voudra bien me laisser pour un moment, mettre le pied sur son terrain.

Du reste, je me hâte d'ajouter qu'en appelant le dessin en aide à ma pensée, je n'ai aucunement la prétention d'offrir des projets étudiés. Je laisse ce soin et cette tâche difficile aux hommes spécialement chargés du service de la voirie.

Comme nos dignes administrateurs, je veux l'amélioration des quartiers de la Doutre; mais je demande des travaux motivés sur des considérations d'utilité plus générale.

C'est assez dire que l'avantage par trop limité du tracé municipal, à travers l'enclos Saint-Jean, qu'il divise et qu'il *détruit*, ne me paraît répondre ni à l'énorme sacrifice moral qu'il impose, ni à la pensée elle-même de l'Administration.

Prenons pour exemple, afin de mieux fixer les idées, la rue qui, partant du quai, passe entre la *chapelle* te

les *Greniers Saint-Jean*, pour se rendre à l'angle de la rue de l'Hommeau et du boulevard de la Turcie, c'est la principale du projet (voir le plan).

Cette rue paraît avoir été inspirée par son alignement avec celle du Mail, de l'autre côté de la rivière. Elle se trouve à traverser la Maine, parallèlement au pont de la Haute-Chaine, et à une distance de cent cinquante mètres environ.

Sans le pont qui doit relier la voie nouvelle à celle du Mail, il est démontré d'avance que le tracé à travers l'hôpital ne peut avoir qu'une utilité très-restreinte. La preuve de cette assertion est élémentaire et s'impose d'elle-même à l'esprit.

Est-il admissible, en effet, qu'un piéton ou un voiturier qui aura besoin de gagner un point quelconque de la rive gauche de la Maine, en partant du haut quartier de Sainte-Thérèse, aille se heurter à la rivière, vis-à-vis de la rue du Mail, pour être obligé ensuite de regagner en aval ou en amont le pont qui doit lui donner passage? Sans le pont, convenons-en, la rue nouvelle ne peut être que très-médiocrement utile.

Mais quand le pont sera fait? — Je répondrai tout d'abord : Oui, si jamais on le construit; car je ne crains pas de l'affirmer, l'existence du pont dont la nouvelle rue est essentiellement solidaire, doit être regardée comme une impossibilité morale, équivalant à une impossibilité matérielle. Est-ce que sa distance, en effet, de cent cinquante mètres du pont de la Haute-Chaine, n'est pas un obstacle évident et infranchissable? Est-ce que l'un ne ferait pas double emploi avec l'autre? Est-ce que les hommes intelligents qui seront, dans la suite,

appelés à gérer la chose publique à Angers, voudront jamais consentir à jeter inutilement dans la rivière le fruit des épargnes de la ville?

Non, le second pont de la Haute-Chaine ne sera point construit; et la destination de la rue qui aura *détruit l'ancien et magnifique Hospice Saint-Jean*, sera caractérisée par une utilité au moins fort contestable.

Au reste, pour ne pas perdre le temps sur cette question déjà plus qu'élucidée, convenons d'une chose : puisque la rue, sans le pont, n'a pas de raison d'être, qu'il soit admis, entre nous, que la rue ne sera point faite avant le pont. Nous croyons être de bonne et loyale composition.

Mais, nous dites-vous, la Doutre ne trouve pas son compte à l'arrangement que vous proposez. Elle a besoin de rues nouvelles qui, en activant la circulation dans son sein, développent son industrie et son commerce.

Ces réclamations sont on ne peut plus justes, et on ne peut plus fondées. Aussi pour y faire droit, allons-nous essayer d'indiquer les véritables plans des rues à construire pour atteindre le but si désirable de la transformation de nos quartiers.

Quelqu'un a donné l'excellente idée de rétablir, en attendant un passage définitif, une simple passerelle en fer, sur les piles encore existantes du pont des Treilles.

Cette mesure, d'une exécution peu dispendieuse, se recommande par un besoin réel de communication entre les deux rives, et aussi par la place avantageuse qu'occuperait la passerelle, et plus tard le pont définitif.

C'est donc, comme on voit, au centre du haut quar-

tier de la Doure, et près de l'École des Arts, que doivent converger tous les efforts de l'Administration, ainsi que toutes les rues à construire, parce que là, et là seulement, se trouve la place normale pour une voie transversale vraiment utile aux deux rives de la Maine.

Quand je dis : aux deux rives, il faut entendre aux deux parties opposées de la ville, depuis l'extrémité du faubourg Saint-Lazare, jusqu'à la place du Lycée Impérial. Car le tracé, dont je parle, traverse tout l'espace que je viens d'indiquer. Il passe par la place du Ralliement remaniée, et partout il aura des pentes carrossables.

Entrons dans quelques détails.

Si l'on part du coin de l'École des Arts, à peu près dans l'alignement de son pavillon nord, et que l'on se dirige vers le haut de la rue Monfroux, on traverse le tertre Saint-Laurent, vers l'endroit où l'on a coutume de placer le reposoir.

Au sortir de la rue Monfroux, le nouveau tracé peut être poursuivi à travers le coin de la place Lyonnaise, et les îlots de maisons qui la bordent, jusqu'à l'entrée de la rue de la Mazure, d'une part.

De l'autre, en traversant la Maine et le quai des Luiettes, vis-à-vis de l'entrée de la rue de la Roë renouvelée, le même tracé transversal atteint par cette dernière, la place du Ralliement, puis le boulevard de Saumur, puis enfin la place du Lycée.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le plan de la ville, pour s'assurer que la voie de communication entre le boulevard de Saumur et la place du Ralliement, a été dirigée en prévision d'un prolongement ultérieur

jusqu'à la place du Lycée Impérial. En définitive, le passage transversal que nous proposons de construire par l'École des Arts, relie la route d'Avrillé avec celle de Trelazé par les carrières; ou en d'autres termes, la route impériale n° 162, d'Angers à Caen, avec la route impériale n° 152, de Briare à Angers, moyennant une faible inflexion par la rue du Collège.

Voilà comment nous entendons faire des travaux inspirés par des motifs d'utilité générale.

Ce simple exposé suffit, à lui seul, pour justifier le déplacement de rues que nous sollicitons, lequel déplacement, en servant sur une pareille échelle, les intérêts de la Doutre et de la haute ville elle-même, aura de plus le très-grand avantage de conserver à la cité angevine, un riche domaine; à un établissement hospitalier, une place exceptionnellement favorable; et à l'architecture un type des plus remarquables.

Ces motifs nous semblent bien valoir la peine d'être pris en considération. Cependant ils ne sont pas les seuls à militer en faveur du tracé par le pont des Treilles.

Celui-ci doit profiter également, et à la belle église de la Trinité (j'y reviendrai tout-à-l'heure), et à l'établissement impérial, que nous avons déjà nommé, l'École des Arts et Métiers, beaucoup trop gêné, pour son importance, dans les limites angustées qui l'enserrent.

En traversant le tertre Saint-Laurent, abaissé et nivelé, selon le projet municipal, le tracé central laisserait, à gauche, en montant, un terrain, relativement considérable, qui pourrait être offert à l'École, pour servir à son agrandissement; mais à la condition d'ob-

tenir, en retour, le dégagement de l'église de la Trinité, du côté nord.

Ce dégagement, impérieusement réclamé par la prudence, autant que par la convenance, est tout-à-fait dans le vœu du gouvernement qui travaille partout à l'isolement des monuments publics.

Mais ce sont surtout les pauvres, et la religieuse fondation de Henri II, qui doivent bénéficier du tracé par le pont des Treilles; on en va juger.

En se décidant à faire l'abandon de l'Hôtel-Dieu, la Commission administrative des Hospices a fait une double faute; qu'elle me permette de le lui dire.

Elle a quitté une bonne place, une place consacrée par sept siècles d'expérience, pour en prendre une dans des conditions hygiéniques, hélas! plus que douteuses. En outre (c'est la commission municipale qui la première l'a fait observer), l'hôpital Saint-Jean *offrait des avantages précieux, qu'on ne pouvait créer ailleurs qu'avec des sacrifices énormes.* Donc, il ne fallait pas les négliger

Mieux instruits aujourd'hui par l'expérience, il me semble, Messieurs les Conseillers, que la première chose à éviter, c'est d'aggraver l'erreur indiquée par vos Commissaires.

L'ancien hôpital est une richesse première entre vos mains; il importe de savoir utiliser ce qui existe au profit du bien. Nous oserons donc vous proposer de reprendre vous-mêmes votre propre pensée, pendant qu'il en est temps encore, et de lui faire produire le résultat si désirable qu'elle a voulu atteindre.

Pour moi, en indiquant le parti avantageux qu'on

peut tirer de l'état de choses actuel, je veux m'inspirer des sages recommandations de la Commission municipale.

Si l'on prend pour centre de l'ensemble des édifices construits et à construire à l'ancien Hôtel-Dieu, le bâtiment désigné sous le nom de *Greniers Saint-Jean*, et pour première aile, celui de la grande salle, rien ne serait plus facile que de terminer ce plan grandiose. Il suffirait de construire, à la même échelle, et sur le tertre Saint-Laurent abaissé, un corps de bâtiment en équilibre avec le volume de la grande salle.

Des trois principaux éléments de l'ensemble que nous indiquons, deux existent déjà, et pour le troisième, on peut affirmer qu'il y a beaucoup plus de matériaux à *piéd d'œuvre*, qu'il n'en faudra pour l'élever sur le terrain désormais acquis à la ville.

De plus, le déblaiement sera fait pour l'exhaussement des bas quartiers. En découvrant ainsi un terrain parfaitement solide, les travaux de nivellement viendront encore éviter tous les frais de fondations.

Quels plus grands avantages peut-on trouver réunis à des motifs plus déterminants pour procurer à Angers un établissement monumental, et de ceux dont une cité peut, à bon droit, s'enorgueillir?

Quant aux moyens de réaliser d'aussi utiles et d'aussi grandes choses, ils n'ont rien qui dépasse les forces dont nous pouvons disposer, pourvu qu'on ne néglige pas de faire entrer dans leur combinaison, l'un des éléments de succès les plus faciles et souvent les plus assurés, le temps.

Il restera, comme nous l'avons dit, loisible à la Ville

de confier la tâche importante de l'achèvement des constructions à la *Commission de bienfaisance*, dont il a été parlé, ou de l'accomplir elle-même. Dans ce dernier cas, j'ose l'affirmer, ses ressources actuelles seraient plus que suffisantes pour mener à bonne fin une entreprise dont on ne saurait assez désirer l'exécution.

Ainsi, pourquoi l'Administration, qui a pu prélever sur les dépenses du budget ordinaire une somme ronde de *cent mille francs*, pour venir en aide à la construction du théâtre ne continuerait-elle pas, après cette œuvre terminée, la même économie en faveur des pauvres? Quatre ou cinq années seraient plus que suffisantes pour faire de l'Aumônerie Saint-Jean l'un des plus remarquables établissements hospitaliers que nous possédions en France.

S'il fallait appuyer notre demande par un exemple encourageant, il nous serait facile de le produire, et d'autant plus prépondérant qu'il part de plus haut. C'est celui de la sollicitude Impériale pour l'Hôtel-Dieu de Paris, dont les murs ont dû s'élever en même temps que ceux du Grand-Opéra.

Pour nous, patients et modestes, nous nous contenterons de demander seulement que les murs de l'ancien Hôtel-Dieu s'élèvent, non pendant, mais après la construction du théâtre d'Angers.

Cependant la Ville croirait-elle devoir se décharger à la fois et des frais nécessaires à la conservation de l'œuvre fondée par Henri II, et des sommes que doit entraîner une réorganisation nouvelle, nous viendrions lui dire encore : Ne *détruisez* pas ce qui est fait ; donnez plutôt aux bienfaiteurs de la belle institution angevine,

aux amis des arts et de l'archéologie, aux hommes religieux qui vous la demandent, la permission de travailler sur votre terrain ; et bientôt, nous en avons la confiance, ils seront heureux de partager avec vous la jouissance d'avoir rendu à notre Cité et à la Religion, un établissement qui, pendant tant de siècles, a fait leur commune gloire.

Ainsi les intérêts de la Doure comme ceux des pauvres réclament la conservation dans son intégrité, de la fondation du comte Plantagenet.

### III.

Me permettrai-je maintenant, Messieurs les Conseillers, de me constituer ici l'interprète des sentiments de la population que vous représentez, relativement à cet Hospice Saint-Jean si regrettablement menacé dans son existence ? Ils sont faciles à constater.

Je ne crains pas de le dire, les vœux de conservation que j'exprime ici, peuvent et doivent être regardés comme ceux du public angevin.

Partout, en effet, dans le pays, quand j'ai jeté le cri d'alarme, après le malheur arrivé aux charpentes de la grande salle, un immense et douloureux écho s'est fait à mes plaintes. Cette vive émotion devait être produite, et même elle était facile à prévoir ; car c'était au moment où le patriotisme de l'Anjou obtenait d'une volonté souveraine engagée, la conservation du tombeau de Henri Plantagenet ; et il était simple, il était logique d'admettre que les sympathies acquises à l'image du grand administrateur de notre pays, devaient être plus assu-

rées encore à l'œuvre de prédilection qu'il avait *faite* lui-même, avec le désir qu'elle eût, pour me servir des expressions de l'une de ses chartes, une *durée éternelle*<sup>1</sup>.

Henri II, avant de descendre dans la tombe, avait pris la précaution de mettre son Hospice d'Angers sous la protection de l'Église, se reposant sur elle du soin de veiller à la conservation et à la destination de son aumône. Le religieux monarque ne fut point trompé dans sa confiance. Les Évêques d'Angers, comme autant de sentinelles vigilantes, se sont transmis avec une scrupuleuse exactitude, et, pour ainsi dire, de main en main, le dépôt sacré du royal défunt.

Et quand, après sept siècles de protection non interrompue, la mémoire du roi-fondateur sera menacée de disparaître du milieu de nous, avec son Hospice, ce sera encore la voix épiscopale d'un vieillard qui, la première, se fera entendre pour conserver au bienfaisant comte d'Anjou, le droit de cité dans sa patrie!

Vous connaissez mieux que personne, la demande formulée par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, pour sauver l'Aumônerie de Henri II, après avoir déjà si puissamment concouru à conserver à l'Anjou les tombes royales de Fontevrault.

Son initiative conservatrice et ses énergiques réclamations, recueillies par l'histoire, demeureront inséparables des faits qui vont s'accomplir, et seront à son éternel honneur!

Vous le voyez, Messieurs, l'autorité religieuse, et,

<sup>1</sup> *Cartulaire de Saint-Florent*. Pièce relative à la construction du pont de Saumur. *Statui quomodo pons illæ in æternum ædificaretur.*

avec elle, tous les hommes religieux, les représentants des arts, des sciences et des lettres, et tous ceux qui ont voué un culte quelconque à ce qui est beau, à ce qui est grand, à ce qui est utile, s'unissent à moi pour vous demander de ne pas *détruire* une Institution que le Fondateur a mise lui-même en nos mains, en la confiant à notre garde et à notre honneur.

Quelques personnes ont cru pouvoir m'adresser le reproche, que je n'accepte pas, je me hâte de le dire, de vouloir rétablir l'Aumônerie angevine au profit de quelque Communauté. Rien n'est moins fondé qu'une pareille appréhension, parce que rien n'est plus éloigné de ma pensée.

Une fois déjà la Fondation de Henri II fut sur le point de devenir la propriété d'une Communauté. L'autorité urbaine porta l'affaire devant le Parlement de Paris, qui s'émut de la position faite à l'Aumônerie angevine. Il s'empressa de rappeler à tous et à chacun la prescription du droit et l'accomplissement du devoir.

Par un arrêt célèbre dans l'histoire angevine, le Parlement a déclaré : *Que le temps ne peut apporter aucune altération aux fondations faites des hôpitaux, parce que ce qui a été une fois donné à Dieu pour ses pauvres, ne peut plus être employé à un autre usage* <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Recueil des Privilèges de la Ville d'Angers.*

*L'Union de l'Ouest*, après avoir reproduit cet arrêt dans son numéro du 3 octobre dernier, le faisait suivre des réflexions suivantes pleines de justesse et d'à-propos : « Cet arrêt du Parlement est du 9 décembre 1660. Il a été rendu contre les chanoines de Saint-Augustin qui desservaient l'hôpital, et qui voulaient en faire un prieuré de leur ordre. On peut voir, par cet exemple, comment nos pères savaient respecter la foi des contrats. Ils ne se croyaient pas libres, ayant

Nous nous en tenons, pour notre compte, à ce jugement de la haute Cour de Paris, et nous avons la confiance que nos dignes Administrateurs ne s'en écarteront pas.

Qu'il demeure donc bien dit, une fois pour toutes, que nous sollicitons dans le rétablissement de l'Aumônerie Saint-Jean, une œuvre de bienfaisance à laquelle le concours d'un ordre religieux doit être acquis, comme il l'est aux *hospices* et aux *hôpitaux* ; mais rien de plus, rien de moins ; c'est-à-dire, que l'objet de l'œuvre, ce sont les pauvres ; et le moyen d'action auprès d'eux, ce seront les soins attentifs et affectueux de ces âmes généreuses qui font du dévouement leur profession habituelle.

Non-seulement le public veut la conservation de l'Aumônerie angevine, mais vos propres traditions, Messieurs les Conseillers, s'unissent à nous pour la réclamer.

Alors qu'il fut question, pour la première fois, de réunir l'hôpital à l'hospice, le Conseil municipal consulté sur les avantages ou sur les inconvénients de cette grave mesure à prendre, nomma une commission composée de MM. Planchenault, Président du Tribunal Civil, Augustin Giraud, ancien Maire d'Angers, Latour, Commandant du Génie, Lefrançois, Docteur-médecin, et Gaultier, Procureur-Général. Un rapport imprimé fut adressé par les Membres de cette Commission à leurs collègues du Conseil municipal.

accepté le bienfait, d'interpréter et de transformer à leur gré, la volonté et l'œuvre du bienfaiteur. C'est ainsi qu'ils n'ont pas voulu permettre, même pour fonder un monastère, que l'on touchât à l'œuvre de Henri II, et ce n'est pas eux qui auraient toléré que l'on fit une *usine* du domaine constitué aux pauvres. »

Permettez-moi de remettre sous vos yeux quelques-uns des passages du travail remarquable que je viens d'indiquer, et qui se trouve dans vos archives. La pensée des mandataires d'Angers, vos prédécesseurs, en sortira précise et lumineuse.

« Puisqu'il s'agissait de centralisation, il a paru tout  
« d'abord à la Commission, qu'il était convenable de  
« faire entrer dans la translation projetée, l'hôpital  
« Saint-Jean, et de donner une autre destination à cet  
« Établissement. Sous l'empire de cette préoccupation,  
« et avant de poursuivre son examen, votre Commis-  
« sion a cru devoir se transporter à l'Hôtel-Dieu, pour  
« en parcourir et visiter tous les détails, et ensuite en  
« conférer avec la Commission administrative des Hos-  
« pices. Par suite de cette inspection, qui a duré plus  
« de trois heures, et après avoir entendu les observa-  
« tions de MM. les Administrateurs, bien des doutes  
« se sont éclaircis, bien des préventions se sont dissi-  
« pées.

« Votre Commission a sans doute remarqué qu'il y  
« avait beaucoup à dire sur la situation actuelle de  
« l'Hôtel-Dieu ; qu'il y avait, pour mettre cet Hospice en  
« harmonie avec les autres hôpitaux projetés, beaucoup  
« de vieilles constructions à détruire, et de nouvelles à  
« édifier. Mais aussi, elle a été frappée des *avantages*  
« *existants qui ne pouvaient se créer ailleurs qu'avec des*  
« *sacrifices énormes.*

« Ces avantages consistent dans la salle des malades,  
« qui, par sa magnifique construction et son étendue,  
« mérite d'être respectée. *Ajoutons de suite* qu'en re-  
« cueillant les souvenirs les plus éloignés, on ne se rap-

« pelle pas qu'à aucune époque la moindre épidémie y  
« ait pénétré.

« Des servitudes y sont établies sur une grande  
« échelle, et y sont d'une exploitation facile. Nous cite-  
« rons la buanderie, la cuisine, placées sur le bord de  
« la rivière, dont les eaux viennent les alimenter. Les  
« greniers et les caves, si nécessaires pour une grande  
« administration, sont admirables sous le rapport de l'é-  
« tendue et de la solidité. Voilà des avantages réels qui  
« n'ont pas pu nous échapper. D'ailleurs, nous avons  
« été rassurés par les dispositions de la Commission  
« administrative qui, *pénétrée du mérite de nos observa-*  
« *tions, nous a affirmé que son intention était d'augmenter*  
« *sur un plan étudié, l'étendue de l'Établissement,* par  
« l'acquisition des maisons étrangères qui l'entourent,  
« etc. »

Telle était la pensée du Conseil municipal il y a trente ans.

Des événements, à nos yeux, on ne peut plus regrettables, se sont accomplis depuis ces années déjà éloignées de nous. Comment et par quels motifs, la sage détermination de vos intelligents Commissaires n'a-t-elle pas définitivement prévalu? A d'autres qu'à nous il appartient de répondre. Mais ce qui me frappe particulièrement, et ce que je tiens beaucoup à faire remarquer, c'est la persévérance de l'intention conservatrice de la Municipalité à l'égard de la Fondation du comte d'Anjou.

Avant que la première pierre des fondements du nouvel hôpital fût *approchée*, j'osai protester énergiquement contre ce qui se préparait; car, je suis heu-

reux de le dire, je n'ai pas attendu que les faits fussent accomplis, pour formuler mes réclamations.

Je me présentai donc devant un de MM. les Adjointes. Je voulais savoir par quels moyens il serait possible de résister à une détermination que tout, à mes yeux, condamnait.

Bien qu'elles soient encore présentes à mes souvenirs, je ne rapporterai pas les paroles *instructives* recueillies de la bouche du digne M. Cesbron, de si douce et si regrettable mémoire. Je me contenterai d'affirmer que l'Administration, et naturellement le Conseil municipal, ont regretté vivement la chose, et n'ont donné qu'une approbation devenue nécessaire. C'était logique, après le rapport de la Commission de 1838.

Mais, nous avons un acte plus récent encore et qui a bien aussi sa signification. Permettez-moi, MM. les Conseillers, de vous le rappeler. C'est celui qui a fait passer des mains de la Commission Administrative des Hospices dans les vôtres, la seule partie de l'enclos du comte Plantagenet, que vous ne possédiez pas encore, les *Greniers Saint-Jean*.

Pourquoi, en effet, n'avez-vous pas voulu abandonner à la spéculation et à l'industrie privée les monuments de Henri II? Pourquoi votre émotion, en voyant *profaner*, par une destination inconvenante, l'ancien asile des pauvres, a-t-elle été, un moment dans votre enceinte, et si générale et si vive? Pourquoi enfin votre sollicitude s'est-elle empressée d'assurer, même au prix d'un sacrifice d'argent, et alors que vos finances étaient obérées, la conservation de cette partie, en apparence secondaire, de la Fondation faite en faveur des classes

souffrantes? — La réponse ne peut être douteuse. Car, qui pourrait admettre que c'est pour la *détruire* sous nos yeux, en dépit de toutes nos réclamations, et en faisant violence à nos affections les plus légitimes, que l'Autorité Municipale aurait soustrait l'Aumônerie Saint-Jean, si chère à l'Anjou, aux intentions généreuses de ceux qui auraient voulu la sauver au prix des plus grands sacrifices?

Nous n'avons jamais cessé, nous, les amis de l'intéressante institution de bienfaisance angevine, de faire instance auprès de l'Administration, pour qu'elle achetât le Domaine Saint-Jean, parce que, selon nous, l'Autorité municipale, et par une *œuvre municipale*, pouvait seule conserver à la royale Fondation sa dignité première.

Serait-il dit qu'en retour de notre grande confiance, garantie par tous ses actes passés, la même Administration viendrait aujourd'hui briser nos espérances, en tirant du principe posé par l'acquisition des *Greniers Saint-Jean*, une conséquence qu'il ne contient pas?

Car, encore une fois, on n'achète pas, pour le briser ensuite en plusieurs morceaux, un vase précieux, rare, introuvable; quand surtout, à cet objet unique s'attachent des souvenirs de famille.

Nous pouvons donc l'affirmer, sans crainte d'un démenti, l'acquisition des Greniers Saint-Jean devait nous faire croire, en ce qui concerne la fondation, à des intentions conservatrices. Le sacrifice de notre charitable institution ne pourrait avoir de compensation dans les *squares* destinés à embellir les monuments dont elle a reçu l'hommage et qui, séparés les uns des autres, ne seraient plus alors que des débris.

Le dernier coup dont serait frappée l'Aumônerie Saint-Jean, déjà si maltraitée, serait d'autant plus rigoureusement jugé par la postérité, que, indirectement, et en certaine mesure, il tendrait à porter atteinte à l'existence même du pauvre.

Je m'explique :

Les établissements hospitaliers, tout le monde le sait, ont presque toujours puisé les ressources dont ils disposent, dans le sein de la charité, qui souvent s'est épuisée à leur constituer un avoir. Cependant, en s'imposant des sacrifices considérables, les bienfaiteurs, qui oserait dire le contraire? n'ont jamais consenti à se dessaisir de leur fortune, sans avoir tacitement stipulé qu'on tiendrait compte, autant que possible, de leur désir de voir se perpétuer l'existence indéfinie de leur bienfait. Or, dans les circonstances présentes, je vous le demande à vous-mêmes, Messieurs les Conseillers, quel bienfait peut se présenter à vous, entouré d'autant de droits d'être respecté, conservé, que celui qui fait en ce moment l'objet de nos réclamations?

Il est le don patriotique, humanitaire et religieux d'un enfant de l'Anjou, devenu le Souverain le plus puissant de l'Europe; d'un bienfaiteur auquel nous devons une grande partie des richesses dont nous jouissons aujourd'hui. Si donc la considération d'un homme d'une position si élevée, et pour son pays si méritante, ne peut suffire à protéger une œuvre de bienfaisance qui devait porter le nom de son bienfaiteur jusqu'aux générations les plus reculées, qui donc, Messieurs les Conseillers, pourra confier avec sécurité, aux administrations en général, le dépôt sacré de son aumône, qui donc le voudra tenter?

C'est ainsi qu'en faisant disparaître l'ancien Hospice d'Angers, on travaille à tarir la source précieuse et si nécessaire de la charité. Est-ce là, dites-le-nous, servir la cause de l'indigent? est-ce là s'inspirer des vrais intérêts d'un quartier pauvre et malheureux? Est-ce là comprendre administrativement l'avantage de la Cité elle-même? Évidemment non. Les convenances morales autant que les principes sociaux exigent que l'Aumônerie Saint-Jean ne soit pas détruite; et nous avons la confiance que nos dignes Administrateurs, mieux éclairés, ne la détruiront pas.

Henri II était à Argentan, quand il reçut la désolante nouvelle du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry. Aussitôt il ordonne qu'un établissement charitable sera fondé sur le sol même qu'il foulait alors sous ses pieds. La ville d'Argentan eut plusieurs fois à reconstruire les murs élevés par le roi d'Angleterre, mais jamais elle n'eut la pensée d'abandonner l'œuvre de son bienfaiteur. Au contraire, ce n'est pas sans un légitime orgueil qu'elle montre encore debout, et à sa place primitive, *l'hospice Saint-Thomas*.

C'est assez. Je me résume. Une mesure importante, de laquelle dépend l'avenir de notre Établissement charitable de Saint-Jean, vient d'être prise, et peut, d'un jour à l'autre, recevoir un commencement d'exécution. Je veux parler du projet de rue qui tend à diviser, et, en le divisant, à *détruire* le domaine constitué aux pauvres par Henri II. Je fais appel de sa propre décision au

Conseil municipal mieux informé, non-seulement parce que la fondation de la magnifique institution angevine forme à elle seule l'une des plus belles pages de nos annales particulières; non-seulement parce que ce précieux refuge du malheureux nous a été confié sous la garantie d'un dépôt, sous la protection et la sauvegarde du respect toujours attaché à une disposition quasi testamentaire; non-seulement parce que cette pieuse institution d'un puissant et repentant monarque fait le plus grand honneur à la Religion, qui en a reçu l'hommage, mais encore parce que l'œuvre humanitaire et bénie du noble comte d'Anjou touche aux intérêts les plus sacrés des pauvres; parce que l'exécution du projet municipal, si elle avait lieu, aurait l'énorme inconvénient de priver la Ville d'une richesse foncière d'un grand prix, sans profiter sensiblement au bien des quartiers de la Doutre.

Poussé par ces motifs d'un intérêt public, j'ose me présenter devant l'Autorité municipale, au nom des pauvres, de la religion et des arts, et lui adresser mes plus instantes réclamations, à l'effet d'obtenir la restauration de l'Aumônerie Saint-Jean.

Si les ressources de la Ville font défaut à la bonne volonté de nos Administrateurs, je demanderai au moins qu'il soit permis aux hommes de cœur et de dévouement de travailler à relever, là où elle a été fondée, la plus belle œuvre de bienfaisance qu'ait jamais possédée l'Anjou.

Nous avons la confiance que pleine et prompte satis-

faction sera donnée au vœu général dont je me fais en ce moment l'interprète auprès de vous, Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers municipaux. Ce n'est pas trop présumer de votre affectueuse sollicitude pour le pauvre, et de votre empressement habituel à le secourir.

Déjà bien des responsabilités sont engagées dans les faits qui se sont accomplis relativement à l'ancien hospice Saint-Jean, et que l'histoire devra enregistrer.

C'est pour lui servir de témoignage que j'ai pris la liberté de mettre ces présentes lignes sous les yeux de l'Administration urbaine et de mes concitoyens.

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération,

Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers  
municipaux,

Votre très-obéissant serviteur,

R. CHOYER.

Aux Carmes à Angers, le 2 juillet 1868.

## NOTES SUR LES TRAVAUX

DE

## TRANSFORMATION DE LA DOUTRE

---

Nous croyons que c'est ici le lieu de dire un mot des importantes améliorations qu'on peut procurer aux diverses parties de la Doutre et qui se rattachent, plus qu'il ne paraît au premier abord, à la cause que nous avons entrepris de plaider.

L'Administration municipale, en effet, se préoccupe vivement de la transformation de la ville basse, qu'elle veut mettre dans des conditions hygiéniques meilleures, en la divisant par des rues actives et spacieuses. C'est, nous l'avons vu, la raison qui lui a inspiré l'idée regrettable, selon nous, de morceler l'enclos Saint-Jean. Si donc nous montrons que, sans plus de frais, on peut construire autour de ce précieux domaine des voies de communication, et plus belles et plus utiles, la conséquence de cette combinaison nouvelle en faveur des réclamations dont l'Aumônerie Saint-Jean est l'objet, sera manifestement avantageuse à la conservation de ce bienfaisant asile.

Nous essaierons quelques tracés autres que ceux indiqués par le projet municipal, et qui nous semblent devoir leur être préférées.

En effet, on propose de poursuivre la rue beaucoup trop étroite du Godet, le long de l'enclos Saint-Jean, qu'elle écorne, en emportant un intéressant souvenir que nous ne pouvons passer sous silence. Je veux parler d'un symbole spécial, peint au XII<sup>e</sup> siècle sur le pignon intérieur d'une salle récemment et fâcheusement privée de sa toiture.

La signification de cet emblème, quelque peu extraordinaire, n'est pas encore bien fixée parmi les archéologues. Mais ce qui l'est irrévocablement, c'est que la peinture dont nous parlons appartient au faire du XII<sup>e</sup> siècle; c'est qu'elle n'est point un détail d'ornementation; mais bien un motif principal et même indépendant du système d'embellissement qui l'entoure; c'est enfin que l'appartement qui a reçu cette composition significative faisait partie intégrante d'un logis particulier qui n'était rien moins que l'habitation d'un pauvre.

L'année dernière, à pareille époque, notre remarquable peinture de Saint-Jean était visitée et attentivement examinée par M. Beulé, Secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts. Rédigé par M. le commandant Prévôt, le rapport auquel avait donné lieu une semblable étude précédemment faite par une Commission spéciale, a été lu et applaudi à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, dans sa séance solennelle du mois de juillet.

Ainsi, de nombreux savants, les uns après les autres,

ont affirmé la valeur et l'importance de notre rareté archéologique <sup>1</sup>.

Cependant, par suite sans doute de la circonstance particulière faite depuis trois années à l'immeuble Saint-Jean, vendu mais non livré, toutes les réclamations sont restées sans force auprès des administrations compétentes; et nos remarquables peintures n'ont pu obtenir la très-modique aumône d'une volige pour les abriter. Espérons pour elles des jours meilleurs.

Nous croyons, nous, qu'on peut faire mieux que de prolonger la rue du Godet au delà du bâtiment de l'École des Arts.

Si l'on prend l'alignement des murs de clôture de l'ancien hôpital, le long de la Maine (voir le plan); si on le poursuit, d'une part, jusqu'à la place définitivement maintenue de l'École des Arts; et si, de l'autre, il est prolongé au delà du pont de la Haute-Chaine jusqu'en Reculée, on pourra facilement construire une *avenue*, aussi utile que belle et commode. Ce tracé est réclamé non seulement par un quartier intéressant et populeux, mais aussi par l'hospice important de Sainte-Marie dont l'entrée principale est déjà préparée du côté de la Maine.

Je me hâte d'ajouter qu'ici au moins l'Édilité urbaine ne nous fera pas le reproche de l'entraîner à des dépenses ruineuses pour la caisse municipale, puisqu'il n'y a pas un centime à déboursier pour frais d'acquisition de terrains; et que, d'un autre côté, les remblais à faire entrent dans les projets mêmes de la Ville.

<sup>1</sup> Voir les *Mémoires de la Société*, 1867, deuxième trimestre.

Ceci posé, rendons-nous sur la place de l'École des Arts. Mettons-nous dans l'axe de cette même place et du boulevard des Tanneries en construction, la face tournée vers l'École. Portons nos regards à notre gauche. Deux circonstances importantes nous frappent et nous poussent à solliciter le prolongement de la rue de la Tannerie, en voie d'exhaussement, jusqu'au lieu même que nous occupons.

Premièrement, cette grande et belle rue vient tomber sur la place de l'École, et sous un angle sensiblement égal à celui de l'avenue de Reculée. En second lieu, le même tracé prolongé au delà du boulevard de Nantes, du côté du Bon-Pasteur, nous offre une contre-partie remarquable de la magnifique voie indiquée pour le côté nord.

La rue de la Tannerie devant être prochainement remaniée, peut facilement prendre l'alignement que nous demandons. Reste la toute petite partie qu'il faut ouvrir entre la rue Beaurepaire et la place de l'École. Pour ce faire, il faut, il est vrai, se résigner à l'acquisition de trois ou quatre habitations peu considérables.

Mais ce n'est pas pour notre projet que nous demanderons la disparition des maisons qui font obstacle au prolongement de la rue de la Tannerie. C'est pour l'église de la Trinité, dont le dégagement devient nécessaire; et c'est là le second avantage important à signaler. Le magnifique monument qu'on restaure aujourd'hui avec tant de soin, et, disons-le, avec tant de succès, a besoin, pour produire tout son effet, d'être mis en lumière et en relief. Sur ce point, nous ne se-

rons pas contredit. Mais voici que se présentent d'autres raisons non moins sérieuses et d'un ordre non moins élevé.

Les plus élémentaires convenances du culte exigent impérieusement que la rue du Godet soit déplacée. L'autel, en effet, sera sûrement reconstruit dans la grande abside du chœur, sa place normale et liturgique.

Dans l'état actuel des choses, une seule épaisseur de mur se trouverait à séparer l'autel sur lequel s'accomplit le plus saint des mystères de la religion catholique, du bruit des voitures et des charrettes, qui journellement se succèdent dans la rue du Godet.

D'ailleurs, qu'on s'approche des réparations récemment faites du côté de cette même rue du Godet, et on verra les pierres du monument nouvellement réparé, déjà tout égratignées et usées par le frottement. Bientôt elles seront tellement endommagées, qu'avant de terminer la réparation totale, si l'on n'avise, il faudra de nouveau les remplacer. Ce n'est donc pas, je le répète, à l'alignement de la rue de la Tannerie prolongée que sera concédée la démolition des maisons qui masquent la vue de la belle et monumentale métropole de la Doure, mais à ce précieux édifice lui-même.

Voilà comment nous concevons des améliorations utiles et servant efficacement les intérêts publics, améliorations qui donnent satisfaction aux exigences de l'art et du goût.

Nous ne demandons pas à la Ville qu'elle mette aujourd'hui à exécution tous les travaux que nous venons d'indiquer. Non. Mais ce que nous sollicitons, ce que

nous ne cesserons point de réclamer, ce que, dès ce moment, le bon sens nous accorde, c'est une étude d'ensemble qui permette de faire convenablement chaque chose, de la faire en son temps, à son heure et à sa place. Il ne suffit pas, pour obtenir le succès dans le remaniement d'un quartier, de *détruire*; il ne suffit pas même de savoir faire; il faut aussi, en prévoyant l'avenir, savoir éviter de l'engager malgré lui, et surtout de lui rendre le progrès impossible.

On a commencé, l'année dernière, l'ouverture d'une rue parallèle à la rue Beaurepaire, et qui a valu au quartier qu'elle traverse la perte de la place des Carmes. Je ne viendrai point renouveler les vives protestations auxquelles a donné lieu le tracé qu'on avait primitivement accepté, par la crainte d'être privé de toute voie de communication avec le pont du centre. Mais il n'est aujourd'hui douteux pour personne que la rue commencée ne donne satisfaction complète, ni aux vrais intérêts de la Doutre, en général, ni à ceux qu'on a voulu particulièrement servir. Ce tracé est une demi-mesure avec tous ses inconvénients.

Cependant, il n'est pas tout imputable à l'Administration, dont les efforts et l'incontestable bon vouloir sont parvenus à nous donner enfin un accès direct à l'amorce du quai. Le regret qu'on peut équitablement formuler, prendrait sa raison d'être dans la timidité excessive qui a fait négliger à nos Édiles la direction unique que devait suivre la rue à construire pour donner une valeur réelle à la Doutre. Cette direction était celle de l'axe de la Cathédrale qui, prolongé au-delà de la Maine, passe tout près de la fontaine de la Laiterie.

On sait que, depuis plus d'un demi-siècle, l'opinion publique, à Angers, se préoccupe des moyens d'établir devant notre magnifique monument, une voie d'accès à la fois digne et commode. Déjà plusieurs projets ont été présentés et presque aussitôt écartés, par le motif qu'ils exigeaient des dépenses considérables.

Nous n'avons point à discuter les fins de non-recevoir apportées par les diverses Administrations municipales qui se sont succédé, à Angers, depuis cinquante ans. Mais, ce que nous pouvons affirmer, c'est que le projet d'escalier monumental devient tous les jours et plus populaire et d'une exécution plus désirée.

Déjà dix mille francs, ont été offerts pour engager à commencer l'œuvre. Nous ignorons si les fortes dérivations pratiquées, pour des besoins religieux, locaux ou étrangers, au courant des libéralités épiscopales, n'empêcheront point le renouvellement d'une proposition si avantageuse à la cité. Ce qui au moins demeure acquis à la cause, c'est que la disparition du hideux état de choses actuel est impatiemment attendue.

Par l'effet même des grands embellissements du reste de la ville, le contraste que fait avec eux l'inqualifiable montée Saint-Maurice devient plus frappant et plus intolérable.

Le tracé, suivant l'axe de la cathédrale, est de ceux qui s'imposent à l'esprit. Les motifs qui le justifient sont nombreux.

En ce qui touche les intérêts matériels du quartier, cette nouvelle voie offrirait un appât aux capitaux, qui, trouvant sur ses rives des terrains de valeur, ne pourraient manquer de s'y fixer.

Pour ce qui regarde la beauté de la Ville, c'est une question jugée. D'ailleurs, si quelqu'un pouvait avoir des doutes, nous l'engagerions à monter dans les appartements supérieurs du boulanger qui occupe le haut de la place de la Laiterie, et nous osons assurer qu'il n'en descendra pas sans être converti à nos idées. Le vrai point perspectif de la Cathédrale n'est point au Quai Ligny, d'où l'on ne la verra jamais qu'en raccourci, et comme du bas d'une montagne, mais bien de la place de la Laiterie, plus éloignée et plus élevée.

Par toutes ces raisons, le tracé de la nouvelle rue devait aboutir à la fontaine de la place de la Laiterie, en dégageant l'église de la Trinité.

Tous les avantages que nous venons d'énumérer ne peuvent-ils absolument être retrouvés? Sont-ils complètement perdus? Nous ne le pensons pas. Nous croyons, au contraire, que ce tracé le plus important de tous ceux qui peuvent embellir Angers, doit être aujourd'hui encore l'objet de nos préoccupations, et qu'il peut en ce moment même recevoir un commencement d'exécution.

L'église de la Trinité a besoin d'être dégagée, au midi comme au nord. Les raisons de convenance pour le culte se présentent ici avec autant de force que pour l'éloignement de la rue du Godet.

L'Administration municipale va donc se trouver dans la nécessité de mettre la main à l'œuvre pour un alignement nouveau à donner à la rue de la Trinité.

Ne serait-il pas désirable qu'elle préparât les choses, à l'endroit qu'elle touchera, comme elles doivent l'être, pour faire partie du seul tracé qui puisse régénérer le centre de la Doutre?

Encore une fois, nous ne demandons pas à l'Administration qu'elle fasse plus de travaux qu'elle n'a résolu d'en entreprendre; mais nous serions heureux de voir les parties mises à exécution, s'accomplir dans les conditions les meilleures et les plus utiles, laissant à l'avenir à faire le reste.

Cet avenir même ne paraît pas éloigné où le boulevard, dans l'axe de la Cathédrale, pourra facilement recevoir un commencement d'exécution, au bord de la rivière. Déjà la place des Carmes a disparu, et les jours de la rue Grainetière sont comptés. Le quai projeté va mettre aux mains de l'Administration des terrains qu'elle pourra faire avantageusement servir à l'amorcement du nouveau tracé.

Sans doute, le projet que je viens d'indiquer paraîtra quelque peu hardi à plusieurs personnes, et les objections ne lui feront pas défaut. Mais je ne les redoute point; et j'irai même au-devant pour les prévenir et les détruire.

On peut m'opposer : 1<sup>o</sup> Qu'il faudra un second pont à côté de celui du Centre;

2<sup>o</sup> Que l'épaisseur des maisons restantes entre la rue Beurepaire et celle que nous proposons sera trop étroite;

3<sup>o</sup> Que l'activité de la rue Beurepaire demeurera en souffrance;

4<sup>o</sup> Enfin, que la filature qui se trouve sur le parcours de la rue projetée de la Cathédrale, deviendra un obstacle insurmontable.

Reprenons ces difficultés spécieuses, il faut en convenir, mais non insolubles.

Pour les trois premières, j'en ferai justice d'un seul coup et par un seul exemple.

Si nous jetons les yeux sur un plan de Paris, nous ne serons pas peu surpris d'y trouver, et cela sur une bien plus grande échelle, quelque chose de tout semblable à ce que nous proposons. Le boulevard de Sébastopol, rive droite, l'un des plus beaux assurément de la ville modèle, vient tomber sur la Seine en *hors d'axe* de toute sa largeur et plus, avec le pont au Change qui lui sert de passage. Ce même boulevard de Sébastopol laisse à droite et à gauche, entre lui et les rues Saint-Denis et Saint-Martin, des épaisseurs de maisons plus minces que celles qui sépareront, à Angers, la rue Beaurepaire de sa parallèle.

Pour donner un point perspectif à la belle avenue de la gare de Strasbourg, on a construit, dans l'île Saint-Louis, et dans l'axe du boulevard, le dôme du tribunal de Commerce, le bijou des monuments modernes de Paris.

Mais, à Angers, le point perspectif du boulevard de la Cathédrale est tout fait ; que les Parisiens me le pardonnent, il vaut mieux que leur joli Tribunal : c'est notre cathédrale elle-même.

Voilà ce que sont les trois premières objections à l'ouverture de la rue que nous sollicitons. Voyons la quatrième.

Le tracé projeté passe dans les *cours* de la filature, laissant intacts et la maison de maître et les ateliers de l'établissement qui peuvent trouver, dans les terrains voisins, en ce moment à vendre, beaucoup plus d'espace que n'en possède aujourd'hui toute l'usine.

Il est vrai qu'il faudrait concéder à cette même usine la seconde partie de la place des Carmes. Mais, où sera l'inconvénient, quand la rue Grainetière elle-même aura disparu ? Il n'y a donc et il ne peut y avoir, de ce côté, des difficultés sérieuses, des difficultés assez grandes pour priver la Doure de conditions hygiéniques meilleures ; l'église monumentale de la Trinité d'une valeur incomparablement plus grande ; le service religieux, dans ce temple, d'une décence dont il ne peut se passer ; et enfin, la ville d'Angers, de l'un des plus grandioses embellissements qu'elle puisse ambitionner.

L'abbé CHOYER.

---

La question, traitée dans le mémoire de M. l'abbé Choyer, appartient essentiellement à l'histoire locale. En publiant ici toutes les pièces qui s'y rattachent, nous croyons servir à la fois les intérêts du présent et de l'avenir. C'est dans ce double but que nous plaçons ici les importantes adhésions qu'on va lire.

#### CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Séance du 29 août 1868. — (Extrait du procès-verbal.)

« Un membre du Conseil présente, au nom de la quatrième Commission, les observations suivantes sur une communication de M. l'abbé Choyer, relative à l'ancien Hôtel-Dieu d'Angers :

« Messieurs, à l'appui de plusieurs brochures qui témoignent de l'amour et de l'ardeur pour les arts, M. l'abbé Choyer demande au Conseil général de vouloir bien émettre le vœu que la ville d'Angers, dans les grands travaux dont elle dote un quartier jusqu'à présent déshérité, conserve réunis (formant un tout) les bâtiments de l'aumônerie de Henri II (l'ancien Hôtel-Dieu).

« Plusieurs membres de la quatrième Commission se sont rendus sur les lieux, ils ont vu les travaux que l'administration d'Angers fait exécuter et qui rendent la vie à cette partie de la ville. Ils ont visité les trésors d'architecture et de souvenirs de l'ancien hôpital St-Jean et sans entrer dans les considérations de cette touchante institution et de tous les bienfaits qu'elle a répandus pendant si longtemps sur notre pays, votre quatrième Commission, à l'unanimité, vous prie d'émettre auprès de l'Administration de la ville d'Angers, le vœu le plus vif de voir retirer des Greniers St-Jean l'industrie qui s'y est établie, de voir aussi conserver à ces chefs-d'œuvre de l'art cette unité qui réserve l'avenir et permettra, espérons-le du moins, la consécration de l'esprit et de l'arrêt du Parlement célèbre dans l'histoire angevine, et qui déclarait que le temps ne peut apporter aucune altération aux fondations faites des hôpitaux, parce que ce qui a été une fois donné à Dieu pour ses pauvres ne peut plus être employé à un autre usage. »

« Les conclusions de la Commission sont adoptées par le Conseil général. »

---

ÉVÊCHÉ D'ANGERS.

Angers, le 17 juillet 1868.

Monsieur et cher Abbé,

J'ai lu avec attention le mémoire que vous m'avez adressé, concernant l'ancienne aumônerie de Saint-Jean, fondée par Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou.

Ce rapport renferme deux parties distinctes, l'une relative aux bâtiments de l'ancien hôpital ou aumônerie, l'autre relative à une œuvre de charité qu'on pourrait fonder et établir dans ces bâtiments mêmes, afin de les conserver en les utilisant.

Quant à la première, c'est-à-dire, la conservation de ces grandes et belles constructions que la piété du comte d'Anjou avait fondées, je pense que tous ceux qui portent intérêt à notre province et à ses souvenirs historiques, les verraient avec peine, tomber sous le marteau démolisseur. Nos Sociétés savantes ont réclamé, quand on a voulu transporter loin du sol qui les possède, les statues des Plantagenets.

Quant à la deuxième partie de votre mémoire, nos Sociétés charitables regretteraient de voir disparaître l'asile du pauvre et de la souffrance. L'Administration municipale qui se préoccupe, avec tant de sollicitude, des besoins de la classe indigente, qui a déjà commencé à porter l'air et la vie dans les quartiers d'outre-Maine, accueillera avec intérêt, j'en suis persuadé, et favorisera les plans qui, sans augmenter les charges de la ville, tendront à développer les bienfaits de la charité.

Enfin, quant aux moyens d'exécution et à la distri-

bution des terrains, des rues à ouvrir, je ne suis pas compétent pour traiter de telles questions. L'Administration puisera dans son zèle, dans son expérience, dans le mémoire que vous lui présentez, les lumières qui l'éclaireront pour les résolutions qu'elle devra prendre.

Veillez croire, mon cher Abbé, à mes sentiments dévoués.

† GUILLAUME,

Évêque d'Angers.

---

ÉVÊCHÉ D'ANGOULÊME.

Angoulême, le 10 août 1868.

Mon cher abbé,

Je viens de lire avec le plus vif intérêt votre étude sur Henri II et votre pétition pour la conservation de sa magnifique aumônerie.

Il y a quarante ans que j'ai visité pour la première fois ce bel hôpital Saint-Jean. Mon admiration pour cette grande salle et pour cette jolie chapelle monostyle qui lui est contiguë, ne s'est point affaiblie depuis. Tant de belles choses que j'ai vues depuis en France, en Italie, en Belgique, en Allemagne, ne m'empêchent pas d'affirmer que c'est encore un des monuments les plus beaux et les plus curieux qu'il y ait en Europe. Une ville de science et d'art comme celle d'Angers ne peut songer à le détruire.

A un autre point de vue, cette aumônerie est une œuvre sainte. J'applaudis de tout cœur à vos vues et à vos propositions pour la conserver à sa destination pri-

mitive. C'est assez des profanations de 93. En les continuant paisiblement aujourd'hui, nos villes s'exposent à des destructions bien autrement radicales.

Tout à vous en Notre-Seigneur.

† ANT.-CH., év. d'Angoulême.

---

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE MAINE-ET-LOIRE.

Angers, le 9 août 1868.

Monsieur l'abbé,

Je vous remercie de votre brochure que j'ai lue avec le plus vif intérêt. Je partage de tout point votre manière de voir, et je ne doute nullement que la Société linnéenne appelée à se prononcer sur cette question ne fût en tout point d'accord avec vous. Mais malheureusement je ne puis en ce moment faire une convocation. La Société linnéenne n'est presque composée que de membres qui demeurent l'hiver à Angers, et la belle saison dans leurs terres, ou vont en voyage. Dans ce moment, je ne pourrais pas réunir six personnes. Nos règlements portent convocation de novembre à avril.

Je regrette vivement de ne pouvoir vous être utile dans cette circonstance ; mais si vous avez besoin de mon nom ou de mon opinion, vous pouvez en user largement, car j'adopte de tout point votre manière de voir.

Recevez, Monsieur l'abbé, l'assurance de mes sentiments respectueux.

AIMÉ DE SOLAND,

Président de la Société linnéenne.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'ANGERS ET DU DÉPARTEMENT DE  
MAINE-ET-LOIRE.

Extrait du procès-verbal de la séance du mois de décembre 1868.

La Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire émet le vœu que, conformément au mémoire produit par M. l'abbé Choyer, et par les motifs qu'il y déduit, on retire des *Greniers Saint-Jean* l'industrie qui s'y est établie; qu'on ne morcelle pas l'Hôtel-Dieu Saint-Jean, et qu'on lui conserve la destination charitable qu'il n'a cessé d'avoir depuis son origine.

Ce vœu est émis au nom du respect et de la reconnaissance pour les intentions d'un bienfaiteur, comme aussi au nom de l'amour des arts.

---

FABRIQUE DE L'ÉGLISE DE LA TRINITÉ D'ANGERS.

Angers, le 18 août 1868.

Monsieur l'abbé,

En réponse à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 3 août courant, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu d'une autorisation de M<sup>gr</sup> l'évêque, en date du 16 août, j'ai réuni le Conseil de fabrique de la paroisse de la Trinité, et qu'il acceptera avec la plus vive reconnaissance toutes les améliorations que l'Administration municipale jugera possibles pour le dégagement des abords de l'église et les intérêts de la paroisse, dont il est exclusivement chargé.

Agréez, je vous prie, Monsieur l'abbé, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le président de la fabrique, FL. HÉBERT.

ÉCOLE IMPÉRIALE D'ARTS ET MÉTIERS D'ANGERS.

Angers, le 16 août 1868.

Monsieur l'abbé,

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en me demandant mon adhésion, une pétition qui touche à des intérêts multiples.

Étranger à la ville d'Angers, je n'ai pas la compétence nécessaire pour donner un avis sur les sujets traités dans votre mémoire.

Toutefois, le dégagement de l'église de la Trinité, intéressant directement l'école que je dirige, je puis dire que je verrais avec plaisir ce dégagement, et que je soumettrai volontiers au Conseil de l'école, et, s'il y a lieu, à Son Excellence le Ministre des travaux publics, les propositions que l'édilité angevine pourrait me faire dans ce but.

Recevez, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma considération distinguée,

FAVIER, directeur.

---

Mouliherne, le 30 juillet 1868.

Monsieur et bien cher ami,

J'adhère de grand cœur au projet d'œuvre de bienfaisance que vous proposez d'établir dans les bâtiments de l'ancien hôpital.

Si, comme j'en ai la confiance, l'administration municipale, toujours attentive à procurer le bien des pauvres, fait droit à vos très-louables intentions, je serai heu-

reux de concourir de mon argent à la restauration de la belle et religieuse fondation angevine.

Agréez, Monsieur et digne ami, l'expression de mes meilleurs sentiments.

R. DUBOIS,

Curé de Mouliherne.

---

Angers, le 8 août 1868.

*Deo et pauperibus Christi et toti villæ Andegaviæ et Benefactoribus cleemosynariæ dedit et concessit.*

Un souscripteur d'une bourse entière.

---

Angers, le 4 août 1868.

Monsieur et cher confrère,

J'ai trois choses à vous offrir en adhésion à votre remarquable mémoire : 1<sup>o</sup> mes félicitations pour l'heureuse pensée que vous avez eue de réclamer la restauration de la célèbre aumônerie d'Angers ; 2<sup>o</sup> la modeste somme de 2,000 francs dont je puis disposer pour la fondation d'une demi-bourse ; 3<sup>o</sup> enfin, avec mes plus vifs regrets de ne pouvoir faire davantage, mon ardent désir de voir réussir au plus tôt vos excellents projets.

Recevez, très-honoré confrère et ami, l'assurance de mon entier dévouement.

A. M.

*Nota.* Ces deux adhésions dont les auteurs veulent rester inconnus, sont de deux ecclésiastiques d'Angers.

R. C.

La Chauvelaie, 7 août 1868.

Merci de votre brochure ; je l'ai lue avec un vif intérêt, et je m'associe volontiers au jugement favorable que mes collègues de la Société d'agriculture, sciences et arts ont consigné dans le procès-verbal du 28 juillet dernier. Au fait, il n'en pouvait être autrement. Votre appel à la conservation de l'hôpital Saint-Jean dans son intégrité, et mieux encore, votre désir de voir rendre à cette vieille et vénérable enceinte quelque chose de sa vie première, ne peuvent manquer d'être pris en considération.

Toutefois, sur vos plans, j'aurais souhaité que vous eussiez trouvé le moyen de réserver un espace pour la construction d'une chapelle du Saint-Sacrement, à la place même où était l'ancienne qui servait autrefois de reposoir à la procession du Sacre.

Cette chapelle rétablie et l'hôpital Saint-Jean restitué aux bonnes œuvres, répondraient à cette pieuse tradition, plus ou moins fondée, il est vrai, mais néanmoins respectable, qui veut que des deux monuments l'un ait été bâti en témoignage de la peine que causa jadis à nos pères l'hérésie de Béranger, et l'autre considérablement augmenté, après 1170, en expiation du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry.

Vous serez, je n'en doute pas, de cet avis, qui doit plaire à votre cœur de prêtre et d'Angevin.

Agrérez l'assurance de mon très-profond respect.

GODARD-FAULTRIER.

Angers, le 8 août 1868.

Mon cher Monsieur l'abbé,

J'ai lu tout ce que votre zèle éclairé et vos recherches consciencieuses vous ont dicté au sujet de l'Hospice et des Greniers Saint-Jean. Il était juste qu'une œuvre dont la destination et la tradition historique sont si respectables, eût un apologiste convaincu et apte à mettre la vérité en lumière aux yeux de tout homme de bonne volonté.

Dieu merci! la ville d'Angers est la légitime et digne héritière du comte d'Anjou, tant à l'égard de l'institution charitable qu'il lui a léguée que des sentiments si franchement chrétiens qui l'ont inspirée. Elle saura donc conserver et maintenir.

Les projets d'appropriation actuelle que vous exposez, mon cher Monsieur, correspondent parfaitement aux besoins de notre époque, où la soif de liberté et de jouissance n'est pas toujours réglée par la conscience du devoir.

Maintenant, cher Monsieur l'abbé, que vous m'avez permis de vous exprimer mon opinion sur vos projets, accordez-moi la faveur d'être un de vos souscripteurs pour une bourse et de vous offrir l'assurance affectueuse de mon respectueux dévouement.

Dr RENIER.

---

Daumeray, le 8 août 1868.

Monsieur et cher confrère,

Je vous remercie de l'envoi de votre mémoire pour la

conservation de l'hospice Saint-Jean. Je l'ai lu aussitôt et tout d'une haleine.

Si vous m'aviez déjà convaincu par les raisons exposées de vive voix, maintenant mieux informé encore, je donne de tout cœur mon adhésion à votre projet. Et le cas échéant, soyez assuré que je ne vous ferai point défaut pour conserver et restaurer un monument auquel me paraissent intéressés l'avantage et l'honneur de la ville d'Angers et de notre département tout entier.

Votre ami bien sincère et tout dévoué.

M. CHEVALLIER,

Curé de Daumeray.

---

ABBAYE DE SAINT-MARTIN DE LIGUGÉ.

9 août 1868.

Mon cher et vieil ami,

J'ai reçu avant-hier votre mémoire sur le projet de restauration de l'aumônerie d'Angers. Je m'empresse de vous offrir à ce sujet mes plus sincères félicitations. Dom Feron, notre digne prieur, à qui je l'ai communiqué, se joint à moi avec une égale et très-vive adhésion à vos nobles efforts. Le ton modéré et persuasif de votre pétition ne manquera pas de gagner à votre cause tout homme de cœur et d'intelligence, et surtout, quiconque s'intéresse aux gloires de notre Anjou et aux destinées de ses vieux monuments. Celui dont vous avez pris si chaleureusement la défense a été, depuis plusieurs siècles, l'un des plus imposants asiles de la

charité qui ait surgi aux âges de foi sur notre sol angevin. Il mérite notre respect et notre reconnaissance.

Je ne parle pas des merveilles de sa construction au point de vue de l'art. Il serait déplorable que dans un siècle qui se dit restaurateur et admirateur de nos vieux monuments, l'on vînt aussi frapper du marteau démolisseur, les murs presque indestructibles d'un lieu aussi vénérable. La presse anglaise et la foule des savants anglais si conservateurs et si respectueux pour leurs antiquités nationales, nous jetteraient à la face ce manque de respect pour les traditions angevines.

Recevez, en sincère et affectueuse amitié, les sentiments dévoués avec lesquels je suis tout à vous,

GOURBEILLON,

Religieux bénédictin.

---

Angers, le 17 août 1868.

Monsieur l'abbé,

J'ai lu, avec un grand plaisir, le mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser ; tout ce qui se rapporte au dégagement des abords de l'église de la Trinité et à la conservation de l'aumônerie Saint-Jean ne peut qu'inspirer un bien vif intérêt.

Les tracés que vous proposez pour procurer aux divers quartiers de la Doutre des voies de communication plus convenables et plus praticables, me semblent devoir être pris en grande considération, si surtout comme vous l'affirmez, leur exécution ne doit pas occa-

sionner pour la cité, des dépenses plus élevées que celles qu'elle a l'intention de faire.

Veillez agréer, Monsieur l'abbé, l'expression de toute ma gratitude et l'assurance de mes sentiments les plus dévoués,

PASSE.

---

Angers, le 17 août 1868.

Monsieur l'Abbé,

Par votre lettre, en date du 12 de ce mois, vous me faites l'honneur de me demander mon avis, sur l'idée que vous avez conçue d'établir, dans les bâtiments de l'hôpital Saint-Jean, un orphelinat pour les garçons.

Sitôt qu'il s'agit d'une œuvre de bienfaisance à fonder, je ne puis qu'applaudir et former des vœux pour qu'elle se réalise.

Et je le fais, dans cette circonstance, d'autant plus volontiers, que, à mon avis, l'œuvre projetée par vous, répond à un besoin depuis longtemps vivement senti.

Mes honorés confrères, MM. les curés de la ville, avec lesquels j'ai eu occasion d'en parler, m'ont tous exprimé le même sentiment.

Veillez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de mes sentiments respectueux.

D. DENÉCHAU,  
Curé de Saint-Maurice.

---

Angers, le 17 août 1868.

Monsieur et cher confrère,

L'œuvre des orphelins que vous avez le désir d'établir dans l'aumônerie Saint-Jean reconstituée, me paraît intéresser au plus haut degré la religion, la société et la famille. Je serai heureux d'y coopérer selon la mesure de mes forces. Vous pouvez donc, dès aujourd'hui, m'inscrire comme souscripteur d'une bourse entière.

Votre tout dévoué confrère.

F. GRANGEARD,

Chanoine honoraire.

---

27 septembre 1868.

Monsieur et bien cher confrère,

J'ai lu, avec beaucoup d'intérêt, les Mémoires que vous avez bien voulu m'adresser. J'applaudis à votre zèle pour préserver de la ruine, la belle aumônerie Saint-Jean.

Les œuvres que vous proposez d'y établir ont toutes mes sympathies, surtout celle d'un refuge pour les invalides de l'industrie.

Si, comme je l'espère, vous réussissez dans vos très-utiles projets, je serai heureux de m'associer à vos efforts, en offrant une somme de quatre mille francs pour fonder une bourse au profit de quelque pauvre orphelin ou infirme de ma paroisse.

Recevez, cher et vieil ami, l'assurance de mon bien sincère attachement.

E. R.

# LE DON ET LA MÉMOIRE

D'UN

# INSIGNE BIENFAITEUR

DE L'ANJOU

DEVANT LES REPRÉSENTANTS DE SON PAYS.

---

*A M. le Préfet et à MM. les membres du Conseil général  
de Maine-et-Loire.*

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président,  
Messieurs les Conseillers,

L'année dernière, à pareille époque, des hommes connus par leur dévouement aux pauvres, appelaient l'attention du Conseil général sur une œuvre de bienfaisance angevine, sérieusement menacée dans son existence. Des explications nettes et opportunes firent promptement disparaître tous les malentendus, et le Dépôt de Mendicité fut conservé.

Permettez-moi, Messieurs les Conseillers généraux, de venir aussi, à mon tour, faire appel à votre sollicitude pour une institution également humanitaire, particulièrement chère aux Angevins et riche d'un passé glorieux. Je veux parler de l'aumônerie Saint-Jean, fondée par Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou.

Pour me bien faire comprendre relativement à l'objet précis de ma réclamation, je demanderai la permission de revenir un instant sur les faits accomplis depuis quelques années à Saint-Jean.

Par la position élevée de son fondateur, par la pensée bienfaisante qui l'a inspirée, par les services importants qu'elle a rendus pendant sept siècles, par la gloire enfin qu'elle a jetée sur notre ville et sur notre province, l'œuvre bénie du comte d'Anjou a pris une place importante dans l'histoire des institutions civiles et ecclésiastiques de nos contrées.

Je ne rappellerai point les motifs plus spécieux que réels qui ont fait abandonner le local offert par Henri II. Je ne dirai rien du préjudice qu'a souffert de cette regrettable détermination l'antique et royal asile des pauvres.

Il m'est bien plus agréable de faire observer qu'en passant aux mains de l'Administration municipale, les édifices du comte Plantagenet ont trouvé une sauvegarde que la loi elle-même paraît avoir été jusque-là impuissante à leur assurer. La grande salle, la chapelle et les Greniers Saint-Jean seront conservés. Ce fait ne peut être l'objet d'un doute. Mais hélas ! cette protection des murs du roi fondateur, sur son domaine morcelé

par des rues, nous osons le dire au Conseil municipal, ne libérera point la ville de ses obligations envers l'art et l'archéologie qui ne verront jamais, dans des monuments désunis, désagrégés, séparés les uns des autres, que des débris, que des ruines.

La religion, de son côté, redemandera toujours cette institution bienfaisante qu'elle a inspirée et si longtemps protégée. Enfin le généreux bienfaiteur de l'Anjou ne retrouvera point son œuvre dans le nouvel hôpital transporté sur un sol étranger.

Ce que nous voulons aujourd'hui, ce que nous demandons, c'est l'œuvre du comte d'Anjou, c'est son institution vivante, ce sont ses monuments non séparés des pauvres qui sont leur raison d'être, c'est tout le royal domaine non divisé ni morcelé de Henri II.

Tel est, Messieurs les Conseillers généraux, le véritable état de la question dont la solution nous préoccupe à un si haut degré.

Une distinction fâcheuse, selon nous, a été faite entre les monuments et la fondation du comte Plantagenet, ou si vous le préférez, entre les constructions matérielles et l'institution à la fois bienfaisante et religieuse. Nous réclamons contre cette division que rien ne justifie, contre ce morcellement pour nous illicite, d'un domaine que les siècles nous ont conservé indivis, et que nous sommes jaloux de transmettre dans son intégrité aux générations qui doivent nous suivre.

Pour nous, si précieux que soient les grandioses édifices de Henri II, jamais ils ne seront que la partie accessoire de son œuvre. Ainsi, de leur côté, paraissent l'avoir compris bon nombre des amis dévoués à l'au-

mônerie angevine, et dont vous lirez plus loin les sympathiques adhésions à notre mémoire.

J'arrive aux raisons qui m'ont déterminé à faire appel au vœu protecteur et conservateur du Conseil général.

Nous avons eu occasion déjà de montrer que Henri Plantagenet a fondé son hospice d'Angers tant pour les indigents valides que pour les malades : *Tam sanis quam ægrotis* <sup>1</sup>. Son œuvre devait être large comme sa pensée, grande comme son amour si franchement chrétien des pauvres du Christ auxquels il l'a offerte : *Deo et pauperibus Christi dedit et concessit* <sup>2</sup>.

Faudrait-il un commentaire à des paroles d'ailleurs si formelles? La tradition se chargerait de nous le fournir net et explicite.

Le préambule d'un inventaire de l'ancien hôpital Saint-Jean, année 1645, contient les lignes qui suivent : « L'Hôtel-Dieu ne refuse aucun pauvre malade de « quelque nation et de quelque qualité qu'il soit, attendu que cet établissement a été fondé à la charge « que toutes sortes de malades, régnicoles ou étrangers, y seraient reçus <sup>3</sup>. »

Ce passage des archives de l'Hôtel-Dieu expliquerait peut-être une irrégularité apparente de langage qui a pu faire croire un instant à une erreur de copiste, tandis que, en réalité, elle est intentionnelle et d'une signification favorable à la cause que j'ai pris la liberté de défendre.

<sup>1</sup> Charte du pont des Treilles.

<sup>2</sup> Archives de l'Hôtel-Dieu d'Angers.

<sup>3</sup> Archives de l'Hôtel-Dieu à la Préfecture d'Angers, série A. Nous devons cette note intéressante à M. Ménière, pharmacien à Angers.

Étienne de Matha, sénéchal du roi d'Angleterre, qualifie d'aumônerie de l'Anjou l'institution de son souverain : *Eleemosynaria Andegaviæ*. *Andegavia* signifie, à proprement parler, Anjou et non Angers.

Au contraire, toujours dans la même charte, quand il s'agit de choses ou de personnes d'Angers, et sans relation aucune avec le reste de la province, c'est l'expression régulière qui prévaut. Par exemple, les religieuses du Ronceray et les bourgeois d'Angers sont appelés : ceux-ci, *burgences andegavenses*, et celles-là, *moniales andegavenses*.

Je m'arrête au détail d'étymologie que nous venons de faire connaître, parce qu'il nous aide à montrer combien il serait difficile d'admettre que si l'hospice de Henri II appartient, par la volonté de son fondateur, à la France et même aux États circonvoisins, les représentants de l'Anjou ne fussent pas écoutés dans leurs réclamations pour conserver ce don précieux à l'art et aux pauvres de notre province.

D'ailleurs, des motifs d'intérêt public peuvent être invoqués par le Conseil général du département, pour ne pas laisser disparaître l'ancien hospice d'Angers.

Dans la pétition que j'ai l'honneur d'adresser au Conseil municipal, et qu'on peut lire à la suite de ce mémoire, j'indique des œuvres de bienfaisance à établir dans les bâtiments de l'hôpital abandonné. Je montre combien il serait regrettable que la ville ne profitât pas de l'occasion vraiment exceptionnelle qui lui est offerte, pour fonder, à Angers, des institutions qui lui manquent.

Mais ici je veux renoncer, pour un moment, aux

avantages immenses que nous présente, sous le rapport des œuvres, le local Saint-Jean. Je veux supposer que ces mêmes constructions de l'ancien hôpital doivent rester sans destination utile. Dans ce cas encore, j'ose l'affirmer, la prudence ne nous permettrait pas de morceler, de détruire le magnifique enclos de l'hôpital et les bâtiments qui le recouvrent, bâtiments et enclos dont nous pouvons, d'un jour à l'autre, avoir un impérieux besoin.

J'ai déjà eu occasion de produire l'avis motivé d'un médecin éminent sur les dangers que présente le rapprochement de l'hôpital et de l'hospice.

Qui oserait dire que les faits observés jusqu'à ce jour, soient de nature à nous rassurer sur l'avenir ? Le pauvre est confiant : qui peut en conscience garantir aujourd'hui que sa vie trouvera, dans le nouvel hôpital, tous les motifs de sécurité qu'offrent ailleurs les asiles semblables ?

Dans le rapport qui vous a été adressé l'année dernière, j'ai trouvé, au sujet de la mortalité des enfants, dans les dépôts, de belles et courageuses paroles que je veux rapporter.

« Je ne craindrai pas, disait votre honorable collègue, avec une franchise qui lui crée des titres à notre reconnaissance, je ne craindrai pas d'entrer dans le détail des chiffres, parce que votre sollicitude a le droit d'être complètement éclairée. »

Laissez-moi vous dire aujourd'hui, Messieurs les Conseillers généraux, que dans la question présente, il y va de la *vie de nos pauvres*.

Avant de détruire l'établissement tout fait que nous

possédons à Saint-Jean, ne serait-il pas sage, ne serait-il pas logique d'attendre au moins que l'expérience ait fourni sa démonstration complète, favorable ou désavantageuse? En présence de l'état de choses actuel et des craintes trop légitimes qu'il inspire, nous croyons que c'est un acte de prudence élémentaire que celui qui nous porte à prévoir simplement la possibilité d'un avenir malheureux. Et si, en effet, cet avenir redoutable (que Dieu nous en préserve!) venait à justifier nos appréhensions, combien n'aurions-nous pas à regretter l'empressement inconsidéré avec lequel nous nous serions privés nous-mêmes d'un moyen, si puissant à la fois et si facile, de porter remède au mal?

Quand je parle d'empressement, je ne demande pas à être cru sur parole. Il y a quelques jours seulement, j'avais sous les yeux le rapport de la commission du budget qui vient d'être voté par le Conseil municipal. J'y ai lu le passage suivant en réponse aux très-sages questions de M. le Préfet, relativement aux garanties que la ville, avant de traiter, peut offrir à ses créanciers des hospices : « Quant au lotissement et à l'estimation  
« des terrains à revendre par la ville, il paraît difficile  
« de rien projeter de satisfaisant et d'exact *avant l'exécution des plans de voirie*. On pourrait assurément  
« proposer un lotissement et une estimation, mais ce  
« ne serait qu'une prévision bien incertaine. Des plans  
« définitifs et des évaluations exactes ne sont vraiment  
« possibles qu'après *l'ouverture* des voies de communication qui doivent transformer cette partie de la  
« ville. Dès que ces rues seront *créées*, quand les monuments que la ville tient à conserver, la grande

« salle de Henri II, la chapelle et les Greniers Saint-Jean seront dégagés, on procédera à un lotissement en harmonie avec ces monuments, on donnera aux terrains une valeur en rapport avec la plus-value qu'ils doivent nécessairement acquérir. Nous espérons que ces explications répondront aux objections soulevées par l'administration supérieure, et que cette affaire pourra être bientôt terminée à la satisfaction de toutes les parties intéressées. »

De toutes les parties intéressées ! C'est-à-dire, que sans savoir ce qu'elles vaudront ensuite, nous commencerions par faire des ruines avec nos grandioses monuments !.....

Mais le fait, le fait irréparable de la destruction de l'œuvre de Henri II serait accompli !.... Mon Dieu ! pourquoi donc tant nous presser de détruire ?.....

Il faut pourtant dire qu'une compensation au morcellement de l'enclos Saint-Jean que vous venez de voir traité en pays conquis, nous est offerte par l'honorable commission du lotissement des terrains de l'ancien hôpital. On nous promet d'entourer nos monuments une fois dégagés les uns des autres, de *squares* et d'autres embellissements semblables. Mais hélas ! Messieurs les commissaires oublient que si les fleurs, sur le corps d'un ami, sont un hommage à sa mémoire, c'est à la condition que la main qui les aura offertes, n'aura pas volontairement porté le dernier coup à l'existence du défunt !..... J'ai parlé au commencement de mal-entendu. Ce qui heureusement, Messieurs les Conseillers généraux, me rassure, ce que je m'empresse de porter à votre connaissance, c'est que toutes les regrettables

mesures dont il vient d'être parlé ne paraissent être, aussi elles, que le résultat d'un malentendu facile à faire disparaître. Jugez-en.

Le Conseil municipal, c'est justice lui rendre, veut le bien des pauvres. Son respect pour les monuments nationaux est incontestable. L'acquisition de la tour Saint-Aubin et celle des Greniers Saint-Jean nous en fournissent une preuve sans réplique.

Quant à ce sentiment élevé de délicatesse qui veut que le Fondateur de l'aumônerie Angevine soit respecté jusque dans son œuvre sauvegardée de tout usage inconvenant, quelle voix a fait entendre au sein du Conseil municipal, des accents plus nobles et mieux motivés que celle de l'auteur lui-même du rapport auquel nous venons de faire emprunt? D'où peut donc venir la dissidence qui existe entre l'Administration, et, on peut le dire, la presque totalité des habitants d'Angers, sinon de ce que l'on a pris pour une nécessité impérieuse, ce qui n'est tout simplement que le résultat d'une erreur? En d'autres termes on a cru que les intérêts des quartiers d'outre-Mainé ne pouvaient être satisfaits que par le morcellement de l'enclos de Henri II, ce qui est évidemment faux, ainsi que je l'ai établi dans la deuxième partie de mon mémoire au Conseil municipal.

J'espère, Messieurs les Conseillers généraux, que ce qui vient d'être dit suffira pour arrêter vos convictions sur la possibilité de conserver, *dans leur intégrité*, les bâtiments et l'enclos Saint-Jean. J'ai confiance que vous voudrez bien émettre un vœu favorable au projet que j'ai l'honneur de recommander à votre vive sollicitude

pour tout ce qui touche aux intérêts et à la gloire de notre département.

Après les explications qui viennent d'être données, votre désir formulé de voir maintenir la fondation en même temps que les constructions de Henri II, vous n'en pouvez douter, ne rencontrera que des cœurs disposés à l'accueillir, que des défenseurs dévoués de nos richesses artistiques et monumentales. Faut-il autre chose pour sauver l'aumônerie Saint-Jean ?

Encore un mot, si vous voulez bien me le permettre.

Tout le monde sait dans quel déplorable état se trouvent aujourd'hui les belles et remarquables charpentes de la grande salle de l'ancien hôpital. La plupart des aiguilles des fermes privées par un vandalisme inexplicable des tirants qui les soutenaient, sont descendues sur les coupoles qu'elles écrasent. Des lézardes inquiétantes sont déjà ouvertes des deux côtés de la voûte dans toute la longueur de la salle. L'administration des hospices a promis de faire réparer les dégâts commis à son insu, paraît-il, mais sous sa responsabilité, dans le monument confié à sa garde.

Déjà plusieurs années se sont écoulées depuis que l'incompréhensible mutilation dont il vient d'être parlé a été signalée à l'attention publique, et des réparations sérieuses sont encore à exécuter. A quoi peuvent tenir des lenteurs si compromettantes pour notre beau type de l'architecture angevine ? La loi qui doit protéger les monuments historiques resterait-elle sans force, vis-à-vis de celui de Henri II ? Serions-nous réservés à être les témoins de la ruine de la grande salle, en même temps que de l'affligeant spectacle d'une brasserie ins-

tallée dans le palais des pauvres, construit par le plus grand bienfaiteur de l'Anjou <sup>1</sup> ?

Nous osons appeler sur les mesures d'urgence que réclament les faits qui viennent d'être signalés, la plus sérieuse attention du Conseil général.

Agrérez l'expression du profond respect avec lequel je suis,

Monsieur le Préfet,

Messieurs les Conseillers,

Votre très-humble serviteur,

R. CHOYER, prêtre.

Aux Carmes à Angers, le 10 août 1868.

<sup>1</sup> La partie antérieure des Greniers Saint-Jean paraît avoir servi d'asile aux indigents valides, voyageurs et pèlerins.

Le visiteur ne peut plus s'approcher de notre précieux monument, sans que sa vue ne soit attristée par les enseignes de la brasserie, sans que les odeurs des ferments et des levures de bière ne lui montent au nez et ne le prennent à la gorge. Quand donc pourra cesser un pareil état de choses ?

A

# MONSIEUR LE COMTE DE MONTALEMBERT

A LA LECTURE DE SON OUVRAGE :

LE PÈRE LACORDAIRE

1864

---

Après deux ans j'ouvre ce livre  
D'un parfum suave embaumé,  
Où ton génie a fait revivre  
Ce que ton cœur avait aimé.

N'est-il point trop tard pour t'écrire ?  
Non, je m'adresse à ta douleur :  
Et ces lignes que tu vas lire  
Auront un écho dans ton cœur.

Voulant parler de ton ouvrage,  
A toi le conteur et l'ami,  
Je croyais écrire une page ;  
Je n'ai trouvé qu'un mot : Merci !

Merci pour cet illustre exemple  
Que tu déroules sous nos yeux,  
Et que la jeunesse contemple  
Avec un regard envieux.

Merci pour sa mâle existence,  
Pour sa pure et noble fierté,  
Merci pour ces flots d'éloquence  
Où lui-même s'est raconté.

Ah! puisse un jour notre jeunesse,  
S'appuyant d'un tel souvenir,  
Passer, exempte de faiblesse,  
Sous le regard de l'avenir.

Il n'est plus!.. quels rêves de gloire  
Pourront jamais combler ton cœur;  
Dieu devrait ôter la mémoire  
A ceux qui perdent le bonheur.

Il n'est plus!... ton compagnon d'armes  
Au milieu du jour t'a quitté,  
Et sa mort fait verser des larmes  
Sur l'Église et la liberté.

Mais il leur reste ton courage,  
Dieu dans ton âme a répandu  
(De son amour tel est le gage),  
Le génie avec la vertu...

J'arrête ma plume indiscreète,  
Tu vas blâmer tant d'abandon,  
Je ne suis qu'un humble poète,  
Pourtant j'espère mon pardon.

Je n'ai nul titre pour te plaire,  
Mon style n'est point renommé,  
Je n'ai point connu Lacordaire,  
Mais je suis jeune, — il m'eût aimé!

H. JOUIN.

# L'INCONNU

---

ÉPITRE A UN JEUNE POÈTE ANGEVIN INCONNU DE L'AUTEUR.

---

L'inconnu, c'est le gouffre immense  
Que l'œil humain n'a pu sonder ;  
C'est un sol vierge où l'espérance  
En trébuchant s'en vient rôder.

C'est un océan sans limites  
Où tôt ou tard doit s'engloutir,  
Soit qu'il sommeille ou qu'il s'agite,  
Le passé comme l'avenir.

L'inconnu, c'est le grand problème  
Que Dieu lègue à l'humanité ;  
L'inconnu, c'est l'homme lui-même,  
L'inconnu, c'est l'éternité.

C'est une main qui nous entraîne,  
C'est un chemin que chacun suit,  
C'est une lueur incertaine  
Que nous croyons voir dans la nuit.

C'est notre dieu, c'est notre maître,  
Il entre sans être attendu ;  
Et lorsque l'homme dit : « Peut-être !... »  
Son esprit songe à l'inconnu.

L'inconnu vers lui nous attire,  
Mais quand notre doigt l'a touché,  
Dans le dégoût qu'il nous inspire,  
Nous regrettons d'avoir cherché !

Et bientôt notre âme inquiète,  
Quand le sang coule de nos pieds,  
Nous pousse à la même défaite  
A travers les mêmes sentiers.

ENVOI.

Vous qui désiriez cette page,  
Excusez mon humble début,  
Sans doute il eût été plus sage  
A moi de rester inconnu.

1863.

H. JOUIN.

# RÉPONSE A L'APPEL

FAIT

## AUX RIVERAINS DE LA LOIRE

PAR

LA CHAMBRE DE COMMERCE

**DE ROANNE.**

---

Messieurs,

L'Administration du département de la Loire, ayant ouvert une enquête publique touchant des projets d'exhaussement et de consolidation des digues destinées à garantir la ville de Roanne des inondations, la Chambre de commerce de cette ville, fortement émue par le souvenir des désastres éprouvés en 1846, par suite des travaux insuffisants exécutés avant cette époque, a rédigé un rapport, portant la date du 23 octobre dernier, dans le but de prouver : Que les projets soumis à l'enquête actuelle, ne donneraient pas de résultats plus efficaces que ceux qui ont été impuissants pour résister

aux crues antérieures, que, par conséquent les travaux qu'ils indiquent ne doivent pas être exécutés;

Que pour mettre, certainement, la ville de Roanne à l'abri des inondations, et aussi, préserver, à tout jamais, les riverains de la Loire, des pertes incalculables dont ils sont menacés dans l'avenir, il fallait, enfin, recourir au moyen, au seul moyen infaillible, indiqué par l'examen des lieux et qui consiste : à *exhausser les digues de Pinay et de la Roche* (situées à environ deux myriamètres en amont de Roanne); à *construire une digue aux piles Saint-Maurice, ainsi que quelques autres, comme celle de Pinay, dans les gorges de la Loire, en amont de la plaine de Forez; et enfin, deux barrages, sur chacun des principaux affluents du fleuve.* Pour se convaincre de la bonté de ce projet, il suffit de consulter l'histoire!

En effet, elle nous assurera qu'au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, les populations de la Loire ayant appris qu'on voulait toucher aux rochers qui obstruaient encore le lit du fleuve, opposèrent des réclamations tellement vives à ce projet, qu'il fut décidé qu'on n'y donnerait pas suite.

Voici à ce sujet le récit du duc de Saint-Simon : « La nature plus sage que les hommes, ou, pour parler plus juste, son auteur, avait posé des rochers au dessus de Roanne, dans la Loire, qui en empêchaient la navigation jusqu'à ce lieu, qui est le principal du duché de M. de la Feuillade.

« Son père, tenté du profit de cette navigation, les avait voulu faire sauter. Orléans, Blois, Tours, en un mot tout ce qui est sur le cours de la Loire, s'y opposa. Ils représentaient le danger des inondations, ils

« furent écoutés, et quoique M. de la Feuillade fût un  
« favori et fort bien avec M. Colbert, il fut réglé qu'il  
« ne serait rien innové, et qu'on ne toucherait pas à ces  
« rochers.

« Son fils, par Chamillart son beau-père, eut plus  
« de crédit. Sans écouter personne, il fut procédé par  
« voie de fait; on fit sauter les rochers et on rendit la  
« navigation libre en faveur de M. de la Feuillade. Les  
« inondations qu'ils arrêtaient se sont débordées depuis,  
« avec perte immense pour le roi, et pour les particu-  
« liers; la cause en a été reconnue après, mais elle  
« s'est trouvée irréparable. »

Cependant, de grandes et désastreuses inondations étant survenues à partir de l'enlèvement de ces rochers, les populations élevèrent, à nouveau, de nombreuses plaintes vers le roi, qui ordonna, alors, au sieur Robert de Chastre, intendant des levées et aux ingénieurs Poitevin et Mathieu, de se transporter sur les lieux, de constater le volume des rochers qui avaient été enlevés, et d'examiner si ces travaux étaient la cause des débordements fréquents survenus depuis quelques années.

Un procès-verbal, du 23 janvier 1711, contenant l'avis du sieur Robert de Chastre, constate que les quatre inondations survenues depuis 1707, ont été causées par les enlèvements des rochers faits pour faciliter la nouvelle navigation établie entre Saint-Rambert et Roanne, environ seize lieues, et que pour éviter à l'avenir de pareils débordements, *il est indispensable de faire trois digues :*

La première aux piles de Pinay ;

La seconde à l'endroit du château de la Roche ;

Et la troisième aux piles et culées d'un ancien pont, qui était construit sur la Loire, au bout du village de Saint-Maurice ;

Et qu'avec le secours de ces digues, les passages étant resserrés, lorsqu'il arriverait de grandes crues, les eaux qui s'écoulaient en deux jours auraient peine à passer en quatre ou cinq ; le volume des eaux étant diminué de moitié, ne causerait plus de ravages pareils à ceux qui sont survenus depuis trois ans.

Sur le rapport du sieur Desmartz, conseiller ordinaire au Conseil royal, Louis XIV ordonna, le 23 juin 1711, l'adjudication de ces trois digues. Celles de Pinay et de la Roche furent construites, la première coûta environ 170,000 fr. et la seconde 40,000 fr., mais malheureusement, la construction de la digue au bout du village de Saint-Maurice fut ajournée.

Cependant, l'effet de ces deux digues fut tellement considérable et protecteur, qu'il est démontré que leur présence a diminué d'un tiers la crue de 1846 qui, ainsi réduite, a néanmoins causé des dommages, évalués, au *Moniteur* du 3 juin 1847, à 40 millions !

Comment de tels faits ne prouveraient-ils pas les avantages du projet adopté par la Chambre de commerce de Roanne, surtout si l'on considère que les travaux demandés par cette assemblée, concordent parfaitement avec les idées émises dans la lettre mémorable que l'Empereur écrivait le 19 juillet 1856 au Ministre des travaux publics, lettre de laquelle nous devons citer les passages suivants :

« Quant au système général à adopter pour mettre à l'avenir, à l'abri de si terribles fléaux, nos riches vallées

traversées par de grands fleuves, voici ce qui manque encore, et ce qu'il faut absolument et immédiatement trouver....

« Au milieu de tous les systèmes proposés, un seul m'a paru raisonnable, pratique, d'une exécution facile et qui a déjà pour lui l'expérience... Tout consiste donc à retarder l'écoulement des eaux. Le moyen d'y parvenir est d'élever dans tous les affluents des rivières ou des fleuves, au débouché des vallées et partout où les cours d'eau sont encaissés, des barrages qui laissent dans leur milieu un étroit passage pour les eaux, les retiennent lorsque leur volume augmente, et forment ainsi en amont, des réservoirs qui ne se vident que lentement : il faut faire en petit ce que la nature a fait en grand. Si le lac de Constance et le lac de Genève n'existaient pas, la vallée du Rhin et celle du Rhône ne formeraient que de vastes étendues d'eau ; car, tous les ans, les lacs ci-dessus, sans pluie extraordinaire, et seulement par la fonte des neiges, augmentent leur niveau de deux et trois mètres, ce qui fait pour le lac de Constance une augmentation d'environ deux milliards et demi de mètres cubes d'eau, et pour le lac de Genève de un milliard sept cent soixante-dix millions.

« On conçoit que cet immense volume d'eau, s'il n'était retenu par les montagnes qui, au débouché de ces deux lacs, l'arrêtent et n'en permettent l'écoulement que suivant la largeur et la profondeur du fleuve, une effroyable inondation aurait lieu tous les ans.

« Eh bien ! on a suivi cette indication naturelle, il y a plus de cent cinquante ans, en élevant dans la Loire un barrage d'eau dont l'utilité est démontrée par le

rapport fait à la Chambre, en 1847, par M. Collignon, alors député de la Meurthe.

« En 1856, comme en 1846, les digues de Pinay et de la Roche ont sauvé Roanne d'un désastre complet !

« Quand même ces barrages feraient quelques torts aux cultures des vallées, il faudrait bien en prendre son parti, quitte à indemniser les propriétaires, car il faut se résoudre à faire la part de l'eau, comme on fait la part du feu dans un incendie, c'est-à-dire sacrifier les vallées étroites, peu fertiles, au salut des riches terrains des plaines !

« Je voudrais que vous fissiez étudier ce système le plus tôt possible, sur les lieux mêmes, par les hommes compétents de votre ministère. »

Eh bien, Messieurs, sans chercher à apprécier, soit en bien, soit en mal, les travaux proposés par M. Marne, ingénieur en chef de la Loire, pour la défense de la ville de Roanne, je pense que ces travaux doivent être ajournés par la raison que M. Boulangé, ingénieur en chef du département de la Loire, a répondu, seul, à la demande de l'Empereur ! En effet, il a fait sur les lieux des calculs qui établissent que le volume d'eau retenu, en 1846, par les digues de Pinay, a été de cent huit millions deux cent quatre-vingt-douze mille mètres cubes, et que la durée de la retenue a été de seize heures trente minutes, ce qui fait une retenue de mille huit cent vingt-trois mètres cubes par seconde. Tout en constatant qu'au commencement de la crue, ce volume était presque nul, qu'il a augmenté peu à peu, pour diminuer ensuite et devenir presque nul au moment où les eaux étaient à leur plus grande élévation à la digue, c'est-à-dire au

moment où la digue laissait passer autant d'eau qu'il en arrivait en amont, il conclut en disant que le volume d'eau retenu par chaque seconde, pendant les seize heures trente minutes qu'a duré le remplissage du réservoir, a dû être double, c'est-à-dire qu'il a pu être de trois mille six cent quarante-six mètres cubes à la seconde et il ajouté :

« Si l'on compare ce volume à celui qui a passé à Roanne au moment de la crue (et qui s'est élevé à sept mille trois cents mètres cubes à la seconde), on voit que sans les digues de Pinay et de la Roche, ce volume aurait pu être de moitié en sus de ce qu'il a été ; dans ce cas, la crue aurait duré beaucoup moins longtemps ; mais comme les dommages proviennent surtout de la hauteur à laquelle les eaux s'élèvent, il est probable que toute la partie inférieure de la ville de Roanne aurait été complètement détruite, et que tout le littoral, en aval, aurait éprouvé des dommages beaucoup plus considérables, encore, que ceux que l'on a eu à déplorer ! Ces digues n'ont pas seulement pour résultat de diminuer le volume des eaux, et conséquemment leur élévation et leur rapidité, elles ont encore pour résultat de diminuer l'intensité des crues en aval du bec d'Allier. En effet, l'Allier et la Loire n'étant séparés que par une chaîne de montagnes qui reçoit fort souvent des pluies d'orage sur ses deux versants, si les digues de Pinay et de la Roche n'existaient pas, les crues de ces deux grands cours d'eau viendraient se réunir au bec d'Allier, et il en résulterait que, à partir de ce point, les eaux de la Loire auraient un énorme développement et renverseraient tout sur leur passage !

« La durée de la retenue des eaux opérée par la digue de Pinay étant de 16 heures 30 minutes, le ralentissement des eaux dans la partie supérieure de la Loire, ne peut offrir que de très-grands avantages, qui seraient de beaucoup augmentés, si l'on décidait la construction, aux piles Saint-Maurice, du barrage qui avait été décrété en 1711.

« Enfin, en tenant compte des dégradations faites à la digue de Pinay avant 1846, ce barrage, lors de la crue du 18 octobre, a été submergé par un volume d'eau ayant 3<sup>m</sup>,93 de hauteur, sur une longueur moyenne de 115<sup>m</sup>, y compris le digueron ; or, en calculant la vitesse de cette eau à 6<sup>m</sup> à la seconde, ce qui n'est nullement exagéré, on trouve qu'il est passé au-dessus de la digue un volume d'eau de 2,706 mètres cubes par seconde.

« Depuis lors on a réparé la digue de Pinay et on l'a relevée à peu près à la hauteur qu'elle avait après sa construction ; mais il faut noter ici que la digue de Pinay, produisant un remous jusqu'à Cleppé (à 10,400<sup>m</sup> en amont de Pinay), chaque inondation a déposé des couches successives de limon qui ont sensiblement élevé le niveau de la plaine de *Nervieux*. Dans la seule inondation de 1846, l'épaisseur de la couche de limon qui y a été déposée paraît avoir été de 0<sup>m</sup>,15 à 0<sup>m</sup>,40 d'épaisseur ; si donc on évalue à 0<sup>m</sup>,15 d'épaisseur seulement, les couches de limon déposées par chacune des crues qui se sont succédé depuis 1711, on sera convaincu que l'exhaussement de la plaine de *Nervieux* qui en est résulté, ne permet plus à la digue de Pinay de produire un effet utile aussi considérable, car le bassin n'étant plus aussi profond, le volume d'eau emmagasiné

en temps de crue, dans cette plaine, est bien inférieur à celui qu'y retenait la digue aussitôt après sa construction : il est même probable que si cet exhaussement de la plaine n'avait pas eu lieu, la digue de Pinay n'aurait pas été submergée en 1846 et en 1866, ou tout au moins, les eaux n'y auraient pas atteint une aussi grande hauteur, et les désastres n'auraient pas été, à beaucoup près, aussi considérables.

« On a calculé que pour que les crues à venir ne s'élèvent pas à une hauteur de plus de 5<sup>m</sup> au pont de Roanne (en 1846 elle s'y est élevée à 7<sup>m</sup>,40) et pour assurer ainsi à la ville de Roanne et aux sept départements que la Loire baigne en aval, l'absence, pour l'avenir, des ravages que les crues extraordinaires leur ont fait trop subir, il faudrait exhausser *de 3 mètres* la digue en question telle qu'elle se trouve aujourd'hui.

« Cet exhaussement des digues devra, nécessairement, augmenter les remous dont les dépôts de limon doivent fertiliser la plaine, mais comme la quantité d'eau qui devra être emmagasinée sur les 4,000 hectares environ sera plus considérable, et gêner la possession des propriétaires ; pour éviter toutes récriminations de leur part, il est juste d'admettre, en principe, que des indemnités, en argent, leur seront comptées, tout en faisant remarquer que quelle que soit la somme à laquelle pourront être fixées ces indemnités, elles ne seront rien en comparaison des avantages assurés, ainsi, à l'intérêt général. »

Tels sont les principes admis par M. Boulangé, qui propose en définitive d'exhausser les digues de Pinay et de la Roche, de 3<sup>m</sup> ;

De construire aux piles Saint-Maurice le troisième barrage décrété en 1714 ;

De construire deux barrages sur chacun des affluents ci-après :

- 1° L'Isable,
- 2° L'Aix,
- 3° Le Lignon,
- 4° La Marre,
- 5° Le Bonson,
- 6° L'Anse,
- 7° Le Lignon de la haute Loire,
- 8° La Semenne,
- 9° Le Furens,
- 10° La Coïse,
- 11° La Loise,
- 12° Le Bernand ;

Et enfin d'établir ultérieurement quatre ou cinq digues (comme celle de Pinay) dans les gorges de la Loire, en amont de la plaine de Forez.

Ces ouvrages estimés comme suit :

Exhaussement de la digue de Pinay et du digue-ron . . . . .	62,000 fr.
Exhaussement de la digue de la Roche . . . . .	36,400
Construction du barrage St-Maurice . . . . .	180,000
Construction des vingt-quatre barrages sur les affluents ci-dessus détaillés, au prix de 100,000 fr. l'un . . . .	2,400,000
Grandes digues à construire dans les gorges de la Loire, ensemble . . . . .	1,000,000
Total . . . . .	<u>3,678,400 fr.</u>

(Dans ce total ne sont pas comprises les sommes nécessaires auxquelles auront droit les riverains, soit pour expropriations soit pour dommages causés à leurs propriétés.)

Tel est, Messieurs, le projet que la Chambre de commerce de Roanne adopte complètement et pour lequel elle demande le concours d'adhésion de tous les riverains de la Loire, afin d'obtenir du gouvernement que le projet de M. Boulangé soit mis à exécution, et que les travaux partiels de défense formant les projets soumis à l'enquête, soient ajournés.

Si nous comparons le projet de M. Boulangé avec le rapport rédigé le 29 avril 1867, par MM. les Inspecteurs généraux des ponts et chaussées Belin, La Galisserie, Coume, Homberg et Comon, nous verrons d'abord que tous les esprits sont d'accord pour reconnaître que, soit en faisant sauter des rochers placés dans un but certain par la nature, soit en construisant des chaussées qui rétrécissent à l'excès le cours des fleuves et des rivières, c'est la main des hommes qui a gâté ce que la Providence avait si bien organisé.

Comment ne pas décider alors que les moyens à choisir pour réparer, autant que possible, les fautes commises, doivent être ceux qui conduiront le plus sûrement à ramener les choses à leur état primitif et naturel?

S'il en est ainsi, les conclusions proposées par la Commission des inondations, pour répondre aux demandes de la dépêche ministérielle en date du 31 octobre 1856, ne semblent pas pouvoir conduire au but poursuivi par l'Empereur, ainsi que par toutes les populations riveraines de la Loire.

Aussi, cette Commission est-elle peu affirmative en présentant son travail, capable tout au plus, dit-elle, d'atténuer, *autant que possible*, les désastreuses conséquences des inondations dans la vallée de la Loire, et qui se borne à proposer *de régulariser les grandes crues extraordinaires dans les vals au moyen de déversoirs placés et solidement construits dans la partie d'amont des vals, et dont le couronnement serait placé à une hauteur telle, que les vals fussent garantis contre toutes les grandes crues ordinaires* (cette hauteur devrait être de 5<sup>m</sup> environ au-dessus de l'étiage) *et en leur donnant une longueur suffisante pour que dans les grandes crues extraordinaires, ils pussent emmagasiner dans les vals une quantité d'eau égale à celle qui est entrée par les brèches, dans les grandes crues de 1856 et 1866.*

Sur quels principes ces conclusions reposent-elles, Messieurs? Le remarquable rapport du 29 avril 1867 ne les fait pas connaître, et si l'on fait observer à la Commission des inondations que les faits accomplis démontrent qu'à la hauteur de 5<sup>m</sup> au-dessus de l'étiage, le couronnement des levées sera dépassé par les crues telles que celles de 1825 (bien que cette crue ne puisse pas être considérée comme crue extraordinaire) et que les vallées seront inondées; la commission répond « que  
« si l'on voulait garantir les vals contre une pareille  
« crue en exhaussant les déversoirs de 0<sup>m</sup>,70, il fau-  
« drait en même temps leur donner trois fois et demie  
« plus de longueur, et que les dépenses en seraient  
« augmentées dans une proportion trop considérable,  
« que l'inconvénient à éviter ne paraît pas justifié, et





« que d'ailleurs cette crue de 1825 est un fait isolé et unique dans les crues de la Loire ;

« Qu'on peut donc présumer qu'une crue semblable se présentera très-rarement. »

De telles idées sont-elles des garanties ? qui pourrait le croire ? Pour moi, je le crois d'autant moins, qu'un nivellement que j'ai fait, les 5 et 12 septembre dernier, sur le bras de Loire qui passe vis-à-vis le bourg de Gohier, m'a prouvé que le couronnement de la digue insubmersible de Gohier n'est qu'à 6<sup>m</sup>,31 au-dessus des sables (complètement mis à sec par les chaleurs de l'été) et non plus à 6<sup>m</sup>,60 ; qu'ainsi, il est évident que le niveau de l'étiage s'est relevé de 0<sup>m</sup>,29 à 0<sup>m</sup>,30 depuis 46 ou 50 années, et qu'enfin, à l'avenir, une crue de 5<sup>m</sup>,51 de hauteur, à Saint-Martin, suffira pour produire des dommages aussi considérables que ceux que l'on a eu à déplorer en 1825, puisqu'à cette époque le maximum de la crue s'est trouvé de 5<sup>m</sup>,80 !

Quant à la longueur à donner à ces déversoirs, la même Commission décide *qu'elle devra être suffisante pour que les vals puissent emmagasiner, dans les crues extraordinaires, une quantité d'eau égale à celle qui est entrée par les brèches, dans les crues de 1856 et de 1866.*

Ces principes paraissent incontestables, Messieurs ; mais quel est, ici-bas, l'ingénieur qui pourrait garantir l'exactitude des calculs capables de donner la solution mathématique d'un tel problème ?

En présence de ces difficultés, comment croire que la construction des déversoirs projetés sera plus apte à sauvegarder les riverains de la Loire des désastres des inondations, que ne l'ont été les digues sub-

mersibles imaginées par M. l'ingénieur en chef Li-mierre, à assurer en tout temps la navigation de la Loire, depuis Tours jusqu'à Paimbœuf? Le système parut excellent, la réputation de l'auteur était grande!

Eh bien! ces digues submersibles auxquelles les chambres ont consacré durant plusieurs années un crédit annuel de 1,250,000 fr., après avoir partagé les avis des ingénieurs et des inspecteurs des ponts-et-chaussées, qui ont été appelés à les voir et à les juger, ont été abandonnées, en 1841, par ordre ministériel et sur les demandes réitérées des conseils généraux!

Or, il faut remarquer ici que l'insuccès des digues submersibles, construites dans le lit de la Loire, n'a pas donné lieu à d'autres pertes graves que celle des sommes portées au budget de l'État, tandis que, si au lieu de fortifier les digues actuelles, on vient à les déraser pour faire des déversoirs, dans le cas où ces déversoirs ne rempliraient pas le but qu'on veut atteindre, il faudra des sommes considérables et un temps qui pourra mettre un grand nombre d'intérêts en souffrance, pour remettre les choses dans l'état où elles se trouvent aujourd'hui. Aussi les populations paraissent-elles de tous points opposées à la construction de ces déversoirs.

Deux exemples récents viennent à l'appui de ce que nous avançons. En effet :

1<sup>o</sup> La Commission des inondations ayant décidé la construction d'un déversoir sur la levée syndicale de Gohier (dans notre département), un projet rédigé par les ingénieurs, suivant le programme qui leur avait été donné, ayant été soumis à une enquête publique, la Commission spéciale formée pour donner son avis sur

le résultat de cette enquête, composée de plusieurs maires, et présidée par l'un des membres du Conseil général, cette Commission a été presque unanime pour demander le rejet de ce projet de déversoir comme n'offrant aucune garantie, devant troubler, sans but certainement utile, des intérêts importants, et comme comprenant une estimation de beaucoup au-dessous, sans aucun doute, du chiffre auquel conduirait la construction de ce déversoir, avec toutes ses conséquences ; et par sa lettre en date du 24 septembre dernier, M. le Préfet de Maine-et-Loire s'est joint à la Commission d'enquête pour prier M. le Ministre de ne pas approuver le projet en question.

2° Le Conseil général avait voté, dans sa session de 1867, un projet d'exhaussement de la route départementale n° 21, pour la mettre au-dessus du niveau des crues de 1856 et 1866.

Les travaux commencés ont dû être suspendus, par suite des vues divergentes qui se sont produites sur les meilleurs moyens à employer pour garantir la route de l'inondation.

Tandis que M. l'ingénieur en chef du département demande l'exécution pure et simple du projet d'exhaussement, M. l'ingénieur en chef du service de la Loire pense qu'il serait nécessaire d'établir de petites arches ou travées, au moyen desquelles on ménagerait sous la chaussée transversale un débouché de 65<sup>m</sup> superficiels. (Cette opinion de M. l'ingénieur en chef du service de la Loire, est en opposition formelle avec la réponse faite par la Commission des inondations à la proposition

avancée par plusieurs maires, qui affirmaient que les ponts, accompagnés de levées transversales, causaient une intumescence dangereuse des crues.) D'un autre côté, l'Administration des travaux publics, dans le but d'augmenter le débouché des grandes eaux au pont de Saint-Mathurin, fait étudier un projet d'abaissement du couronnement de la levée du chemin n° 5, de manière à former un *déversoir* sur 400<sup>m</sup> de longueur à la suite du pont suspendu. La crête serait établie à 5<sup>m</sup> seulement au-dessus de l'étiage, soit à 1<sup>m</sup>,70 en contre-bas du niveau des crues de 1856 et 1866.

Dans sa séance du 28 août dernier, le Conseil général, sur l'avis de sa troisième Commission, rejette le projet de déversoir, dont l'exécution aggraverait encore les dangers que l'on a tenu à éviter; il rejette également le projet de l'ingénieur en chef de la Loire, qu'il regarde comme tout à fait insuffisant, et pense que la meilleure mesure à prendre pour augmenter le débouché des grandes eaux, serait de construire une nouvelle travée de 100<sup>m</sup> à la suite du pont suspendu. En conséquence, il demande l'étude de ce projet pour la nouvelle session.

Comme vous le voyez, Messieurs, les conclusions de la Commission des inondations qui estiment à plus de 23,000,000 fr. (non comprises les sommes nécessaires auxquelles auront droit les riverains, soit pour expropriations, soit pour dommages causés à leurs propriétés), la dépense à faire pour l'exécution de travaux, dont elle ne garantit nullement le succès, peuvent donner lieu à de graves objections.

En est-il de même du projet proposé par M. l'ingé-

nieur en chef Boulanger, et dont la Chambre de commerce de Roanne demande l'exécution? Assurément non!

Aussi, voyez avec quelle conviction cet ingénieur affirme que Roanne et les sept départements situés en aval n'auront plus à redouter les désastres causés par la rupture des levées existantes!

Voyez comme ses affirmations reposent sur des faits positivement établis et qui prouvent que puisque l'enlèvement des rochers, qui autrefois réglèrent convenablement la retenue et le cours des eaux venant des montagnes, est la cause des inondations, le seul moyen de faire cesser le mal, consiste à construire des barrages qui remplaceront le fonctionnement naturel des anciens rochers, tandis que toutes les autres solutions ne seraient que des palliatifs insuffisants, et occasionneraient des dépenses beaucoup plus considérables que celles qu'exigerait la construction de ces digues nouvelles, avec l'exhaussement de celles qui existent, et dont l'estimation totale est de 3,478,400 fr.

Par ces motifs, Messieurs, je pense que l'appel que la Chambre de commerce de Roanne fait au concours des riverains, mérite toute votre attention, et j'ai l'honneur de vous prier d'y donner votre adhésion empressée.

Si vous trouvez ma proposition digne de votre approbation, veuillez charger le bureau de notre Société de faire connaître votre décision à M. le Préfet Poriquet, en lui demandant son puissant concours, au Président de la Chambre de commerce de Roanne, au gouvernement de l'Empereur et à l'Empereur lui-même.

Ce sera, suivant moi, un grand honneur pour la

Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, d'être ainsi l'une des premières à s'associer à la patriotique initiative de la Chambre syndicale de Roanne, et à concourir, pour sa part, à la réalisation de l'œuvre excellente, commencée par Louis XIV et terminée par Napoléon III!

F. LACHÈSE.

Gohier, 30 novembre 1868.

---

# RAPPORT

**Sur le travail de M. Ferdinand Lachèse, au sujet de l'appel  
de la Chambre de commerce de Roanne.**

---

Messieurs, vous m'avez chargé, à votre précédente séance, de vous faire un rapport sur le travail présenté à la Société par M. Ferdinand Lachèse, et ayant pour titre : *Réponse à l'appel fait aux riverains de la Loire par la Chambre de commerce de Roanne* (novembre 1868).

Le but que se propose M. Lachèse, dans son travail, est d'appeler l'attention des riverains de la Loire sur les propositions de la Chambre de commerce de Roanne, ayant pour objet de prévenir les inondations de la Loire. Il demande que ces propositions soient appuyées par votre Société, et que votre bureau soit chargé de faire connaître cette décision à M. le Préfet de Maine-et-Loire, toujours prêt à favoriser les œuvres utiles.

M. Lachèse pense, avec la Chambre de commerce de Roanne, que les travaux proposés pour défendre cette ville seront insuffisants, si on ne construit pas des barrages sur chacun des affluents de la Loire, en amont

de Roanne, de façon à former au-dessus de ce point une immense réserve d'eau qui, retardant les crues de la Loire, en modérera l'intensité et prévendra ainsi tout dommage.

Il s'appuie, ainsi que la Chambre de Roanne, sur les faits relatés dans les Mémoires de Saint-Simon. Il constate les heureux effets résultant des travaux ordonnés par Louis XIV sur les plaintes des habitants des vallées, à la suite des désastres de 1711.

Il s'appuie encore sur la lettre que l'Empereur écrivait le 19 janvier 1856, après les cruels désastres de cette année ;

Enfin, sur les travaux de M. Boulanger, ingénieur en chef du département de la Loire. Puis il compare le projet de cet ingénieur avec le rapport de la Commission des inondations de la Loire, prise au sein du Conseil impérial des ponts-et-chaussées, et il combat les conclusions de ce rapport, qui tendent à faire établir des déversoirs sur certains points des levées qui bordent ce fleuve.

Il fonde son opinion : 1° sur quelques études de nivellement qu'il a faites à Gohier, et qui prouveraient que le niveau du sol, sur lequel coule la Loire, s'élève ; ce qui d'après lui rendrait le jeu du déversoir trop fréquent dans un avenir très-rapproché ; 2° sur la divergence de vues sur ce point des ingénieurs, l'un du service de la Loire, l'autre du service du département de Maine-et-Loire ; 3° enfin, sur l'avis du Conseil général de Maine-et-Loire, qui a repoussé le projet de déversoir sur le chemin, près de Saint-Rémy.

Cette étude, Messieurs, offre cet intérêt qu'elle ap-

pelle la discussion sur une des questions les plus importantes pour notre département, et sans admettre toutes les conclusions de M. Lachèse, nous vous proposons d'en voter l'impression.

Mais nous pensons qu'il est utile de mettre en regard de cette opinion les vues générales de la Commission des inondations de la Loire, qui, tout en ne paraissant pas combattre le système des barrages des affluents de la haute Loire, considère à peu près comme impossible de calculer l'importance des crues de la Loire, les niveaux qu'elles pourront atteindre, soit par suite de l'abondance des eaux, soit par suite des exhaussements du lit du fleuve, variables en bien des cas, et qui par ces raisons émet l'avis qu'il est bon de renoncer à l'espoir toujours déçu de mettre toutes les levées au-dessus des plus grandes eaux.

Cette Commission pense qu'il faut diviser les travaux de telle sorte que tous les efforts de résistance soient concentrés pour protéger les villes, les grands centres de population, les grandes voies de communication, comme le chemin de fer d'Orléans parallèle à la Loire; les pays où l'introduction des eaux peut occasionner de grands dommages, comme le val de l'Authion; mais qu'il faut au contraire faciliter l'introduction des eaux dans les vals où le dommage est moindre, et dans des conditions telles que ce dommage puisse être annulé; que de cette introduction des eaux dans certains vals, il résultera nécessairement une atténuation de la crue qui peut sauver les levées; que l'on fera à propos dans des conditions bien déterminées, ce qui se produit au hasard, au gré des éléments et presque toujours dans

les plus défavorables conditions pour la sécurité des habitants des vallées, et pour leurs biens.

Quels que soient, du reste, Messieurs, les moyens particuliers indiqués par la Commission pour arriver à la défense de Roanne, moyens qui ne nous ont pas été communiqués, on doit conclure que les vues d'ensemble qui précèdent sont justes et que les efforts de tous doivent aboutir à la réalisation des meilleurs moyens à prendre pour parvenir au but désiré : éviter autant que possible les inondations, et si les éléments renversent encore une fois les prévisions humaines, rendre le moins destructifs possible les ravages qu'elles peuvent causer.

E. DAINVILLE.

---

# DITHYRAMBE

AU COMTE ALFRED DE FALLOUX.

*Verbis, scriptis, aratro.*

---

O vous ! noble écrivain dont notre ville est fière,  
Et qui, grâce à l'éclat du talent littéraire,  
    Brillez aux premiers rangs ;  
Pardonnez au poète un instant de délire,  
S'il ose, en votre honneur, hasarder sur la lyre  
    De trop faibles accents.

Vous marchez, le front ceint d'une double auréole,  
Deux merveilleux attraits, le style et la parole ;  
    Ravissants attributs !  
Où la pensée acquiert une double puissance ;  
Mais que, dans sa bonté, Dieu jamais ne dispense  
    Qu'à de rares élus.

Venez donc nous charmer par cette grâce attique,  
Aimable expansion d'un esprit sympathique,  
    Par cette urbanité  
Qui du vrai gentilhomme atteste la nature,  
Et qui jaillit chez vous, comme une source pure  
    Sur un sable argenté.

Parlez ! chacun aspire avec impatience  
A cette voix si chère, unissant l'élégance  
    Au goût le plus discret ;  
A ces éclairs soudains que jette le génie,  
Ces mots étincelants de verve et d'harmonie  
    Qui sont votre secret.

Un sillon lumineux marque ici votre trace,  
Montez à ce fauteuil ! c'est là qu'est votre place ;  
    Qui ne serait jaloux  
D'honorer en ce jour, pendant son court passage,  
L'homme à qui la cité réserve un juste hommage,  
    Le comte de Falloux ?

Partageant nos travaux, nos luttes et nos fêtes,  
Dans le champ des beaux-arts, poursuivez vos conquêtes,  
    O maître vénéré !  
A marcher sur vos pas conviez notre zèle,  
Faites passer en nous quelque vive étincelle  
    De votre feu sacré.

La palme des concours qu'obtint votre jeunesse  
Fit battre plus d'un cœur et d'orgueil et d'ivresse,  
    En ces jours de bonheur,  
Où, répondant aux soins d'un ange tutélaire,  
Fils heureux ! vous portiez à la plus digne mère  
    Ce gage du vainqueur.

Pour exciter l'ardeur de votre intelligence,  
Deux flambeaux devant vous, les lettres, la science  
    Brillaient à l'horizon.  
L'histoire vous ouvrit sa féconde carrière ;  
Et dans l'étude, on vit éclater la lumière  
    D'une haute raison.

Par vous, un jour nouveau luit aux fastes de France,  
Et des destins changeants méditant l'inconstance,  
Devant un roi martyr ;  
Quand des partis grondaient les fureurs déchaînées,  
Vous nous montrez comment les têtes couronnées  
Savaient alors mourir.

L'église triomphante a reçu vos hommages,  
A votre plume on doit ces émouvantes pages,  
Ce récit glorieux,  
Où, le rosaire en main, cette égide puissante,  
Un prélat vit sombrer, au golfe de Lépante,  
Le croissant odieux.

De ces graves sujets l'enseignement austère  
A votre esprit donna la tendance sévère  
Et la maturité ;  
Auteur chrétien ! pour vous le dogme catholique  
Ne peut se séparer du culte monarchique,  
Dans la fidélité.

Quand d'une horrible nuit évoquant les victimes,  
Une voix, au congrès, fit peser tant de crimes  
Sur la religion ;  
Qui n'a pas entendu, dans l'ardente réplique,  
Vibrer contre l'erreur cet accent énergique  
De l'indignation ?

C'est à ce cri de l'âme, à cet art de bien dire,  
Que de vos facultés se révéla l'empire,  
Que surgit l'orateur ;  
Et que le mandataire, à la mâle éloquence,  
Nommé par le pays, montra pour sa défense  
Le talent et le cœur.

L'ordre public tremblait sous les coups de l'orage,  
Vous avez opposé la fermeté du sage

A ce fougueux torrent ;

Quand, au mépris des lois, tout croulait à l'abîme,  
Vous avez des partis su mériter l'estime

Par votre dévouement.

Entendez-vous, Messieurs, tomber de la tribune  
Ces mots retentissants dont l'écho fit fortune,

Qu'on répétait partout :

Plus de ces ateliers, école détestable,

Où l'homme, aux vils instincts, qui de rien n'est capable,

Est capable de tout !

Dire ce qu'il fallait d'héroïque courage,

Pour oser faire entendre un si viril langage ;

On le sait : dans ce temps

Où la France, aux abois, si près d'un cataclysme,

Ne trouva de salut que dans le fier civisme

De ses représentants.

A l'œuvre le pouvoir jugeant le caractère,

A vos soins confia l'honneur d'un ministère :

Gloire soit à la loi

Qui valut à l'auteur sa couronne civique !

Gloire à la liberté d'instruction publique

S'appuyant sur la foi !

De vos talents divers ces brillants témoignages

Des illustres savants conquièrent les suffrages,

Dans un jour solennel,

Et votre nom, déjà consacré par l'histoire,

Rayonna sous l'éclat d'une nouvelle gloire

Qui vous fit immortel.

Noblement descendu d'un haut rang politique,  
L'étude vous ouvrit un abri pacifique,  
    Au sein du vieux château ;  
Près de la femme aimée et d'une tendre fille,  
Centre d'affection, cher foyer de famille,  
    Qui vit votre berceau.

Quel bonheur, n'est-ce pas, au sortir de l'arène,  
Où s'agite à grand bruit la passion humaine,  
    De retrouver la paix !  
Et libre des soucis dévorants de la ville ;  
De vivre, à son loisir, dans un charmant asile,  
    Sous des ombrages frais !

C'est dans ce doux repos que, d'une amie intime  
Au monde révélant le langage sublime,  
    D'un écrin précieux  
Vous nous avez montré la perle étincelante,  
Dont le prix doit ouvrir à la foule indigente  
    Un asile pieux.

La vie aux champs pour vous ne coula pas stérile :  
L'homme du Parlement fut l'agronome utile ;  
    Quel progrès accompli !  
A l'étable, aux sillons, tout prend formes nouvelles.  
D'un royaume voilà les fécondes mamelles,  
    Disait le grand Sully.

Salut au lauréat, vainqueur dans nos Comices !  
Pour le bien s'imposant de larges sacrifices,  
    Ardent propagateur !  
Dans le livre attachant qui décrit vos merveilles,  
On voit, ce qu'en dix ans de labeurs et de veilles,  
    Fit un agriculteur.

Viennent les jours mauvais et de triste présage!  
Fidèle à votre nom, dont l'éclat vous engage,  
Et prêt pour le combat ;  
Comme un Cincinnatus, au cri de la patrie,  
On vous verrait quitter une terre chérie,  
Nouvel homme d'état.

Et la presse demain dira quelle affluence  
Attira dans ces lieux votre aimable présence ;  
Quel succès plus complet !  
Et la foule écoutait, attentive et charmée,  
Palpitante aux accents d'une voix bien-aimée,  
Quand de Falloux parlait.

Dr R. GRILLE.

L'ÉGLISE

SAINT-PIERRE D'ANGERS

ET

LE CURÉ ROBIN.

---

Le 23 décembre 1785, on lisait dans l'*Affiche d'Angers* :

« M. Robin, curé de Saint-Pierre d'Angers, déjà connu par les ouvrages qu'il a donnés au public, vient de mettre au jour une brochure d'environ deux cents pages. Elle est écrite en style gai, léger, précis et quelquefois badin lorsque le sujet le peut permettre. L'on y voit, dans toute sa naïveté, le caractère et le génie de l'auteur, qui s'y peint lui-même avec ses défauts et qui y raconte ses disgrâces avec toute la modération et la charité possibles comme dans une confession. Les droits respectifs des chapitres et des curés à portion congrue y sont discutés, développés, recherchés jusque dans leur origine. MM. les curés à portion congrue et MM. les desservants

des succursales y trouvent de puissants motifs d'augmentation propres à être mis sous les yeux de nos seigneurs les commissaires du clergé. Elle contient, pour tous les lecteurs, des réflexions lumineuses, utiles, instructives et quelquefois divertissantes. »

Un souvenir encore palpitant nous rappelle, à Angers, le dernier curé de Saint-Pierre. Sa brochure intitulée : *Exposé signifié; suivi de la demande en plainte formée par messire CLAUDE ROBIN, docteur en théologie, curé de la paroisse de Saint-Pierre, premier curé cardinal de la ville d'Angers, contre MM. les doyens et chanoines de la dite ville*, ne nous présente plus, il est vrai, l'intérêt signalé par la feuille angevine ; mais en revanche elle nous offre, sur les mœurs du temps, une peinture d'un double avantage historique. L'incident local devient un type général.

Vous n'ignorez pas, messieurs, combien la révolution a profondément modifié la vie sociale du clergé en France et quel monde sur ce point comme en tout, nous sépare du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Nos rois, jusque-là, se sont toujours considérés comme l'évêque du dehors ayant charge de protéger l'Église par l'épée et la main de justice. Le concordat de Léon X en consigne le premier droit, et Louis XIV le prit tellement au sérieux que, sous son règne, disparaît toute autre initiative, concile, synode, tout tombe en désuétude. Les questions religieuses les plus subtiles ne peuvent lui rester étrangères. D'autre part, à l'imitation des autres seigneurs, nos évêques prennent le chemin de la cour, abandonnant, sans direction, un clergé, dont la partie la plus nombreuse et la plus riche,

échappait d'ailleurs canoniquement, dans ses cloîtres, à toute surveillance de sa part.

Qu'on y joigne des chanoines et des bénéficiers de toute sorte, souvent sans doute recommandables par leur science et leur vertu, mais sans charge pastorale bien accusée, et vous ne trouverez plus, à fouiller laborieusement le champ du Seigneur, que de pauvres curés dominés souvent dans leur création, leur influence et leur ministère, par ces mêmes bénéficiers. Si on tient compte ensuite du souffle d'indépendance et de malaise que toute la société ressentait aux approches de la révolution, on comprendra comment un curé de Saint-Pierre, de la trempe d'esprit de M. Robin, jaloux de son titre de premier curé cardinal de la ville, fort de sa qualité de doyen de la faculté de théologie et recteur de l'Université, d'un cœur bon et sensible, mais d'un esprit pointilleux et sarcastique, on comprendra, dis-je, s'il devait se trouver à l'aise dans les langes que voulaient lui imposer ses curés primitifs, les chanoines de l'église Saint-Pierre.

Il est difficile de lutter avec plus de passion qu'il ne le fit toute sa vie. Mais après avoir décoché contre ses adversaires la flèche la plus acérée, jamais il n'oubliait qu'il était le pasteur d'un Dieu de paix. Aussi avait-il toujours, pour panser la plaie qu'il venait de faire, le baume de la charité dans un langage doux et conciliant. Ce n'était pas, d'ailleurs, une cause personnelle qu'il entendait soutenir ; c'étaient les deniers de ses pauvres qu'il voulait défendre, la dignité de curé de Saint-Pierre qu'il avait à sauvegarder pour lui et ses successeurs. Sa conscience donc l'engageait dans la

lutte. Quelque attrait, toutefois, qu'il y trouvât, il sentait ce qu'elle avait d'inconciliable avec son caractère sacerdotal. De là le besoin de l'expliquer au public dont il accepte les jugements.

Ses lecteurs d'alors initiés aux lieux, aux usages, aux personnages, ne demandent aucune explication. La forme du pamphlet se retrouve presque à chaque page. Aux matières les plus graves se trouve joint le plaisant.

Qu'on ne compare donc point ce plaignant à un malheureux plaideur s'appliquant à ressaisir une fortune qui échappe. C'est un caractère, prenant, sans doute, son rôle au sérieux, mais ne s'en affectant jamais. « Né, nous dit-il, avec un tempérament assez heureux, le sieur curé a vu ce genre de bonheur balancé par des traverses qui n'ont servi qu'à le lui faire mieux sentir. C'est un vaisseau qui périt dans la bonace, mais qui n'en vogue que mieux dans sa route quand il est balancé par les vents ou par la tempête. »

Une lecture méditée, plusieurs fois répétée, m'a été nécessaire pour bien saisir la pensée de l'auteur, l'ordre et l'enchaînement des faits. Un exposé des lieux, quelques mots d'origine, sont un préambule indispensable à l'intelligence du récit.

Le presbytère de M. Robin était la petite maison d'angle de la rue des Forges adossée à la maison Trottier.

La collégiale de Saint-Pierre, qu'il ne faut pas confondre avec la paroisse, occupait l'emplacement du théâtre récemment incendié.

Au nord, mais plus en retraite, était accolée l'église paroissiale, dite autrefois chapelle de la Purification.

Au côté sud de la collégiale, également contiguë, la chapelle Sainte-Anne consacrée, depuis longtemps, aux assemblées de l'Université.

A la suite, les grandes écoles.

A 20 mètres environ de distance, vers le nord-est, la collégiale de Saint-Maurille, qu'un léger espace séparait vers nord de l'église Saint-Maimbœuf.

Devant et derrière les églises Saint-Pierre, des cimetières en usage encore en 1783.

L'Université, dont M. Robin était recteur, se composait des quatre facultés : droit, théologie, médecine et arts. Les procureurs des nations et des docteurs, élus en chaque faculté, prenant la qualité d'intrants, composaient le tribunal de l'ordre. Le recteur était pris en son sein.

Les cours de droit et de médecine se donnaient aux grandes écoles ; ceux de théologie, cloîtres Saint-Maurice ; ceux des arts, au collège de l'Oratoire.

La ville d'Angers, d'une population de 25,000 âmes, possédait dix-sept paroisses. Saint-Pierre était la plus importante, la plus pauvre et la plus ancienne, selon M. Robin et d'autres savants. Outre la portion urbaine de 4,000 âmes, le village de Peyré, vulgairement Empiré, au confluent de la Maine et de la Loire, faisait partie de cette paroisse.

La cité païenne, la cité gallo-romaine, avec son capitol, son cirque, ses bains, son cimetière, nous est connue. A ses portes, aux premiers siècles de notre ère, ignorée d'abord, la colonie chrétienne prit naissance. Des catacombes lui donnèrent un premier asile. Puis un premier temple sur les corps de ses saints fut édifié et

saint Pierre en fut le patron. Les vivants et les morts furent couverts de son égide. C'est en ce lieu sacré que, à la fin du iv<sup>e</sup> siècle, Maurille, élu évêque, reçut sa consécration ; c'est là qu'il évangélisait, baptisait, célébrait les saints mystères et fortifiait son troupeau. C'est au seuil du sanctuaire que saint René, mort sans baptême, fut enterré ; c'est au même lieu, qu'à la prière de saint Maurille, il fut ressuscité. C'est dans sa crypte, au vi<sup>e</sup> siècle, que fut déposé le bienheureux Aubin à la suite de ses prédécesseurs les évêques Prosper, Talaise, Eumérius, Eustache et Adelphe. C'est là encore, qu'au xi<sup>e</sup> siècle l'évêque Ulric prit possession de sa dignité dans cette église qu'il qualifiait d'abbatiale. M. Robin en conclut, et avant lui, François Des-Rues, savant du temps de Henri IV, que Saint-Pierre fut la première cathédrale d'Angers. Le chapitre aussi était le plus ancien. Son avoir en biens-fonds était alors de 20,000 livres de rente.

« Originairement, dit M. Robin, les chapitres aussi bien que les cathédrales et les monastères, étaient un collège ou séminaire de clercs destinés au sacerdoce, mais individuellement sans fonctions ni ministère.

« Deux dignités disparates les dominaient : le doyen qui présidait à la mense avec droit de correction et de mulcte, et le curé pour veiller sur le peuple, administrer les sacrements et chanter au chœur l'office divin. Celui-ci avait des revenus séparés dont il jouissait *sui juris*. Les curés existaient à l'origine des chapitres. A tort donc, en conclut-il, ceux-ci se qualifient de primitifs. »

Les Universités vinrent, plus tard, dans l'enseigne-

ment, modifier leur destination, qui se trouva radicalement supprimée par les jésuites et les prêtres de Saint-Sulpice.

Outre des chanoines titulaires et honoraires, qui souvent n'étaient pas prêtres, les chapitres avaient encore des chapelains qui les suppléaient à l'autel et au chœur.

En 1694, toutefois, un édit du roi vint séparer les deux autorités. Les curés furent, dans leur ministère, déclarés indépendants et les chapitres obligés à leur fournir un certain traitement qu'on nomma *la portion congrue*. C'est à cette condition que ceux-ci purent conserver le titre de curés primitifs. Toutefois, cette portion congrue était sans préjudice du casuel fourni par les sépultures et les mariages. Pour Saint-Pierre, on décida qu'un revenu de 1,200 livres était indispensable aux besoins du curé. Le chapitre, pour s'éviter un sacrifice, prétendit que le casuel dépassait ce chiffre de quelques sous. Mais M. Huet, curé d'alors, prouva que l'état, présenté à l'homologation de M<sup>sr</sup> Arnault, était falsifié et que celui-ci, aveugle et mourant, avait été surpris dans sa bonne foi. On fixa donc à 300 livres pour le curé, et autant pour ses vicaires, la portion congrue qui serait annuellement obligée.

Suivant arrangement amiable en 1710, et sur estimation faite en exécution d'arrêt du Parlement, on convint de donner en échange la jouissance usufruitière de la ferme de la Petite-Lande, située au bout du Mail, et la dîme sur la terre d'Empiré, mais seulement dans la portion paroissiale, à l'exclusion de celle se trouvant sur Sainte-Gemmes et Saint-Laud. Il arriva que, grâce à des inondations progressives de la Loire, on ne pouvait ob-

tenir, tout compte fait, plus de 254 livres. En 1731, un nouvel édit obligea le chapitre à parfaire au reste.

Jusqu'en 1723, les offices paroissiaux se firent dans la collégiale, sur un autel consacré. Mais en cette année, la chapelle de la confrérie de la Purification fut concédée à titre d'église paroissiale aux conditions que les portes de la collégiale y donneraient un libre accès, que la cloche resterait dans la tour, que l'escalier de l'orgue serait libre, et qu'enfin le ciboire, remontant, dit M. Robin, à cinq cents ans d'antiquité, sur le pied duquel était gravé : *Je suis de la paroisse*, très-riche en dorures et pouvant contenir un nombre d'hosties suffisant à la communion pascale de tous les fidèles, resterait déposé dans le tabernacle de la collégiale appelé *sacraire*.

Ce ne fut pas sans contestation que ces règles s'établirent. Les curés Abeslard et Huet au xvii<sup>e</sup> siècle, Prudhommeau et Milscent au xviii<sup>e</sup>, furent souvent mis en demeure de soutenir leurs droits.

Malgré l'arrêt de 1731, le supplément de portion congrue ne fut jamais payé. Une maladie cérébrale, dont fut atteint M. Prudhommeau, lui fit négliger cet intérêt. Un autre abus, dont fut victime M. Milscent, son successeur, s'introduisit également sous son administration.

Les recettes du casuel se faisaient par un des psalteurs du chapitre. Altéré sans doute par le chant des offices, séduit par l'attrait d'un vin nouveau et quelque diable aussi le poussant, il dissipa sa collecte.

Cette circonstance motiva un nouveau règlement et un remaniement de tarif dont fut chargé M. Ayrault, doyen des conseillers du présidial.

Dè caractère peu fait à la lutte, M. Milscent occupait la cure depuis trois ans seulement. Cette double difficulté le détermina à résilier ses fonctions contre la prébende et le canonicat de M. Robin à Saint-Maurille.

Il faut que, par avance, le caractère de ce dernier ait excité la défiance du chapitre ; car le jour même de son installation, au seuil même de son église, les querelles commencèrent.

M. Robin était dans sa trente-septième année quand le vendredi, 15 janvier 1752, M. l'abbé Montecler, grand archidiacre et grand vicaire de M<sup>sr</sup> l'évêque d'Angers, vint, à l'issue des complies, le prendre à sa stalle de Saint-Maurille et le conduisit à la collégiale de Saint-Pierre où l'attendait le chapitre. Possession fut prise du grand autel et d'une place au chœur, après quoi on se rendit à la paroisse où s'accomplit le cérémonial usité.

On allait se retirer, quand M. Montecler engagea le nouveau curé à solliciter l'honneur d'un canonicat honoraire. Celui-ci s'en croyait de droit investi, parce que, avant la portion congrue, les curés titrés et prébendés signaient toujours *chanoine, curé* ; parce que, provocateur de la mesure, M. Huet obtint une déclaration judiciaire lui maintenant ce titre ; parce qu'enfin il existait, entre les divers chapitres d'Angers, une reconnaissance de confraternité faisant loi, et que, à sa sortie de Saint-Maurille, M. Robin emportait une déclaration capitulaire lui maintenant cette dignité.

Il se soumet pourtant, présente sa demande et l'appuie de ses liens de confraternité.

« Mais la prétention choque, nous dit-il, un esprit bourru et engoué de sa dignité, qu'il considérait fort

supérieure à une vicairie perpétuelle. Ce chanoine propose l'ajournement fondé sur l'absence de quelques confrères. « Un moine de moins n'est pas un obstacle à « l'élection d'un abbé, réplique le curé. *Quæ causa odii* « *seminarium fuit.* — Vous voulez être notre maître, « reprend son contradicteur. Eh bien ! vous ne serez pas « chanoine ; je m'y oppose. »

Il ne le fut en effet jamais. Cet honneur, au contraire, fut conféré à son vicaire, et défense lui fut intimée par le grand bedeau d'avoir à prendre rang sur lui au chœur de la collégiale. Cette défense, toutefois, ne fut pas respectée.

Une querelle éternelle était donc engagée, et la question des sépultures, qui en fut le principal aliment, ne tarda pas à se présenter.

Le chapitre avait eu, jusqu'ici, la prétention d'enterrer ses membres et aussi les paroissiens de distinction qui en faisaient la demande. Toutefois, dans ces circonstances, l'ancien autel paroissial recevait un luminaire et le curé, outre ses honoraires, percevait la moitié de la cire.

Il n'existait, d'ailleurs, que deux classes d'enterrement : la plus commune, qui se faisait à la paroisse, se payait 15 livres, et la plus solennelle, faite par le chapitre et tout son personnel, était tarifée 80 livres.

Mourut alors M. Daburon de Manthelon, conseiller perpétuel à l'hôtel-de-ville. M. Robin se croyant fondé en son droit curial de préséance, exprima le désir de l'exercer, en son église au moins. On fit valoir, contre son opinion, les précédents et l'ancienne destination de la collégiale.

Il crut devoir s'imposer un sacrifice d'amour-propre par cette maxime : *Summum jus summa injuria*.

Mais voilà qu'une malheureuse méprise du sacristain vient donner matière au débat. Quatre flambeaux de la portion du chapitre sont apportés chez le curé en excédant de ce qui lui revenait. Un huissier est aussitôt mis en campagne et une amende de 10 livres est prononcée contre le délinquant. « Le chapitre, dit M. Robin, en triompha : on badina, on raila, et le sieur curé fut berné comme un petit compagnon. Triomphez, ajoutez-il, pauvre compagnie, une revanche de dix mille livres vous attend contre ce petit succès. »

Il présente aussitôt requête à l'officialité à l'effet de statuer sur le droit du curé à l'enterrement de ses paroissiens, même les chanoines. Mais, hélas ! c'étaient quatre chanoines qui composaient ce tribunal : comment l'esprit de robe n'y eût-il pas présidé ?

Le curé fut donc débouté de sa demande. Découragé pour l'instant, il dévora son humiliation. Le chapitre, au contraire, enflé de son succès, ne voulut plus, en semblable occurrence, remettre au curé ses honoraires et sa part de cire. Il prétendit même inscrire les décès au registre du greffe.

L'état civil, vous le savez, messieurs, était alors abandonné aux soins des curés, qui le tenaient en double minute sur un registre paroissial et sur un second, fourni par le greffe du présidial, lequel était timbré et paraphé. Ce dernier seulement, comme on le pense bien, put être obtenu, « Aussi, nous dit M. Robin, de regrettables lacunes se produisirent sur celui de la paroisse. Ces sottises, continue-t-il, se firent sous une es-

pèce de triumvirat dont était chef un vieux chanoine, l'âme du chapitre, entendu dans les procès et la chicane comme le Petit-Jean des *Plaideurs*, prétendant que les chanoines étaient les directeurs de la paroisse ; tandis que pas un d'eux ne prêchait ni ne confessait, excepté le doyen qui dirigeait et confessait deux dévotes. »

C'était plus qu'il n'en fallait pour agacer le curé et provoquer une représaille. La tante d'un des chanoines, M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Taupin, venait de mourir. La sépulture s'en devait faire par le chapitre. M. Robin fait signifier par huissier que si on ne veut pas suivre l'ancien usage et lui faire remise de ses honoraires et de sa cire, il se présentera, aux termes du Rituel, pour faire la levée du corps et le transportera à l'autel paroissial pour y faire le dernier adieu.

Malgré le bon vouloir du nouveau doyen, M. Saillant, et du chantre, M. de Chantepie, le redoutable Achille (c'est le nom qu'il donne aux provocateurs des sentences judiciaires contre lui) triomphe de la compagnie et toute composition devient impossible.

C'était le mercredi saint. L'office, ce jour-là, était long à la collégiale. M. Robin en profite. Pendant qu'on chantait l'évangile de la Passion, il se présente, précédé de son clergé, à la maison mortuaire, enlève la défunte, l'introduit dans l'église paroissiale, et, après les suffrages accoutumés, la remet à la collégiale.

Requis par le chapitre, un huissier assigne aussitôt le curé devant la sénéchaussée. Celui-ci fait défaut et encourt condamnation. Cette guerre scandaleuse, toutefois, répugnait tellement au doyen et au chantre, qu'ils finirent par triompher de leurs adversaires dans

le chapitre et les amener à un accommodement.

Ils convinrent de renoncer au bénéfice du procès;

A l'exercice en certaines solennités du droit de curés primitifs;

A l'enterrement des paroissiens autres que les chanoines.

Le curé, de son côté, concède au chapitre l'enterrement de ses membres et renonce à toute demande supplémentaire de portion congrue.

Douze années de la plus parfaite harmonie furent le résultat de cette trêve. M. Robin était ravi des relations amicales qu'il pouvait cultiver à l'aise avec chaque chanoine. Son bonheur était d'assister à leurs offices, de participer à leurs cérémonies et de les suppléer pendant les vacances. Les chants religieux excitaient son émotion et son âme s'y délectait. C'est ainsi qu'un jour appelé à chanter seul le répons : *Si dilexerimus invicem, Deus in nobis manet et charitas in nobis perfecta est*, il le fit avec tant d'onction, nous dit-il, que l'abbé Boislève, son voisin de stalle, en battit doucement des mains en disant : Cela vaut un prône.

Ces détails, d'une mince valeur en eux-mêmes, m'ont paru ici de quelque utilité pour présenter du caractère de M. Robin une idée bien juste.

Une fâcheuse circonstance vint, à la mort du doyen, M. Saillant, rompre cette heureuse paix.

Un cimetière, avons-nous dit, existait devant les églises. La paroisse, en retraite de la collégiale, produisait un angle que le lieu saint ne défendait pas de certaines malpropretés. D'autre part, à portée de la paroisse, un logement de sacristain se faisait nécessaire.

Une construction donc sur ce point devait satisfaire tous les intérêts. M. Saillant en fut le promoteur et obtint du chapitre un acte d'assentiment qui fut consigné sur le registre capitulaire. L'alignement en fut donné par M. Esnault, conseiller à l'hôtel-de-ville. Il arriva pourtant que, déjà les murs à certaine hauteur, un obstacle de la municipalité vint en arrêter les travaux.

M. Saillant meurt. M. de Chantepie permuta sa chantrerie, nous dit malicieusement M. Robin, avec un curé qui ne pouvait s'accoutumer dans une cure de plus de mille écus de rente, préférant chanter comme un chanoine que d'être pasteur en campagne où il eût pu faire du bien par ses talents. Instigateur des nouvelles discordes, il le présente de caractère souple, habile, prudent, peu communicatif. M. Voisin, homme excellent, mais faible, remplace M. Saillant en qualité de doyen. « En vain, nous dit-il, il prêchait à ses confrères le calme et la paix. Assemblage d'excellents esprits, pris en particulier, ils s'écriaient en chœur : « Nous lui « ferons vendre jusqu'à sa marmite. »

La municipalité, cependant, venait de retirer son opposition. M. Ayrault, l'un de ses membres, en prévint officieusement le chapitre. Le doyen, M. Voisin, y répondit en ces termes :

« On ne saurait être plus reconnaissants, mes confrères et moi, de la politesse que vous nous faites en nous communiquant le projet de M. le curé. Nous y donnons de bon cœur notre consentement. Cette petite maison procurera plus de décence à la place et un petit revenu à la fabrique, qui n'est pas riche ; à condition,

toutefois, qu'il n'endommagera pas nos murs et qu'il ne s'élèvera pas au-dessus de notre vitrail. »

Dans de semblables dispositions, tout semblait devoir marcher sans ambages. La belle saison s'avavançait. « Quand bâtirez-vous? disait le doyen au curé. — Quand j'aurai des ouvriers, répondait celui-ci. » Ce ne fut, en effet, qu'aux vacances qu'il put s'en procurer, obligé alors, en présence des mauvais jours, de hâter les travaux et de garantir la construction. Le charpentier avait son plancher prêt à poser et demandait à engager les soliveaux dans le mur de la collégiale au moyen de trous à y faire. La mitoyenneté, les droits primitifs de la paroisse, l'initiative du chapitre dans la mesure, tout semblait autoriser le curé à passer outre. Toutefois, l'accord excellent, qui régnait alors, lui fit une loi d'en soumettre la demande au chanoine procureur. Celui-ci l'invite à le faire par écrit. Il le fait en ces termes : « Je prie Messieurs du chapitre de me permettre de faire des trous dans le mur de la nef de la collégiale pour y placer les soliveaux de ma petite maison. »

C'était, avons-nous dit, le moment des vacances. Il ne se faisait en ce temps aucune réunion du chapitre. Le procureur, cependant, répondit en son nom : « M. le curé ayant demandé *la confirmation* de la permission donnée de bâtir le long des murs de notre église, le chapitre y consent aux conditions suivantes :

« 1<sup>o</sup> La paroisse fera au chapitre une rente féodale de 3 livres ;

« 2<sup>o</sup> Il ne sera pas fait de latrines ;

« 3<sup>o</sup> Les soliveaux ne seront point posés dans le mur. »

C'est à la sortie des matines où le curé avait assisté qu'on l'invite à venir dans la salle du chapitre lire cette permission.

M. Robin bondit d'indignation : « Je suis donc un imbécile, moi, de vous demander la confirmation d'une permission quand mes murs sont élevés et ma charpente prête à poser. Eh bien ! je comblerai les trous de mes latrines, je couperai mes soliveaux, je les appuierai sur un poutreau et j'achèverai mon bâtiment. Vous ferez ce que vous voudrez. Adieu. »

« Le rusé, dit encore M. Robin, eut le front d'apporter lui-même copie de cette conclusion et de lui dire : Nous n'en serons pas moins amis. *Amice, ad quid venisti ?* »

Mais le premier feu jeté, déjà l'irritation était calmée. Je ne puis, dit-il, avant la Chandeleur, tenir d'assemblée de paroisse pour la rente que vous me demandez, et la conservation m'oblige à couvrir ma maison.

Cette intention exprimée, une opposition, par ministère d'huissier, lui est remise. M. Robin répond à cet exploit par un appel au Parlement de la sentence de l'officialité concernant les sépultures.

Toutefois, la maison se termine, les latrines mêmes se creusent, protégées par un contre-mur.

On atteignit ainsi l'époque de la Chandeleur et la question de rente féodale est posée en discussion à la réunion de paroisse. Peu sympathique, on la voulait rejeter. En esprit de conciliation, M. Robin propose l'admission du principe par cinq sols de rente, à la condition que tout procès serait, par ce fait, écarté.

Les commissaires du chapitre acceptent cet accommodement. « Mais, dit M. Robin, lie-t-on une compagnie par la parole d'honneur de ses députés? » La ratification est en effet refusée. Toutefois, craignant un échec contre les paroissiens, on arrive à les écarter du débat et à traîner le curé seul devant la sénéchaussée en réparation de dommages, se fondant sur :

- 1° Une genue bouchée éclairant l'orgue ;
- 2° Une gouttière coupée ;
- 3° Une cheminée jetant de la fumée dans l'église.

Le curé préparait ses moyens de défense et sollicitait un compulsoire pour avoir copie de la première autorisation consignée au registre du chapitre, quand l'avocat adverse, pressant le débat, obtint en trois jours un jugement de condamnation.

Dans le même temps, le même tribunal prononce contre lui un autre jugement au sujet de la reconstruction de l'habitation sur la ferme de la Petite-Lande, derrière le Mail.

Cette propriété se composait, outre un petit jardin et une chambre de maître, d'une maison de colon de laquelle dépendaient vingt boisselées de terre. « Cette maison, dit M. Robin, étant cabrée, devenait inhabitable. » Il la fit reconstruire d'une façon complète, uniquement à ses frais, et obtint ainsi une plus-value de cinquante livres de rente.

Ce fut cependant pour abus de jouissance usufruitière, détériorant le fonds, qu'il fut poursuivi.

Appel, par lui, de ces deux jugements, fut interjeté au Parlement avec demande des compléments de por-

tion congrue, savoir : 46 livres pour lui et 300 pour ses vicaires.

A cette époque encore, survinrent les débats occasionnés par la réparation du presbytère. L'habitation menaçait ruine. Deux poutres venaient de casser sur le lit même du curé. Encouragé par M<sup>sr</sup> de Grasse, il lui présente sa requête, aux termes d'une ordonnance de 1675, autorisant les évêques à pourvoir aux réparations des églises et presbytères.

Les paroissiens, à la charge desquels tombaient ces frais, s'en émurent, dit M. Robin, et, par condescendance, il consentit à y suppléer par un étalement. Mais voilà que le chapitre croyant voir, en cet acquiescement, un motif intéressé, par cela que les frais de propriétaire devaient inévitablement entraîner, suivant lui, cent louis de dépense à la charge de l'usufruitier, prit l'affaire en main pour obliger les travaux.

Le procureur, dans une assemblée de paroisse, plaide en ce sens et obtient l'autorisation de présenter une requête à l'intendance à l'effet de dresser un devis et ordonner une adjudication de travaux reconnus indispensables. Le devis devait, en outre, déterminer la part contributive des parties.

Il réussit en ses démarches et signifie au curé les intérêts le concernant. Celui-ci accepte à la réserve d'une surélévation d'un étage. Ces genres d'adjudication se faisaient au prône même de la messe paroissiale. Dans les termes, toutefois, où se trouvaient les parties, le chapitre crut devoir renoncer à ce mode et la faire donner, par l'huissier, à la porte de l'église.

Les travaux commencés, voilà que la démolition de

la façade entraîne une rectification d'alignement et une réfection à peu près complète de la maison. Cette circonstance nécessitait non-seulement une augmentation de dépense, mais encore enlevait au curé sa part usufruitière. Le procureur, instigateur de l'entreprise, sans se faire autoriser, ni du chapitre, ni de la paroisse, plaide contre la municipalité et n'obtient pour résultat que le ralentissement des travaux gênant à l'extrême dans son habitation le pauvre curé.

Pendant quatre mois, son mobilier ne fut protégé que par une cloison en voliges. « Heureusement, dit plaisamment M. Robin, qu'un grand chien, qu'on appela Barbe, perdu par son maître, vint à s'y réfugier, et de ses grognements en imposait aux voleurs. Aussi, lui disait-on, le sieur curé devrait présenter une requête à l'effet d'obtenir du chapitre une pension viagère pour ce fidèle animal. »

Les paroissiens eurent pitié de leur pasteur, et une collecte fit les frais nécessaires à l'entière construction. L'émotion devenait sympathique au curé et faisait dire au chapitre, qu'après tout, l'humeur malveillante de leur adversaire était la cause de leurs difficultés : la preuve, c'est qu'il avait des procès de toute sorte, et que tout le monde disait qu'il les aimait. « On le dit, en effet, dit M. Robin, et c'est pour s'en disculper près du public qu'il veut s'en expliquer.

« Esclave d'un caractère simple, facile et confiant, le sieur curé, dit-il, n'a fait que se défendre sans jamais se montrer agresseur.

« C'est ainsi, raconte-t-il, qu'on l'a ignominieusement dépouillé de bénéfices qu'il possédait légitimement, le

comparant à Caïn et aux fils de Jacob renvoyant à leur père la robe de Joseph. Voulant répliquer, un célèbre avocat, dont il admire le talent, demande, contre lui, la prison. Il obtint l'amende seulement, et la sentence, rendue exécutoire sans signification, trois huissiers tombent chez lui pour faire le ménage et balayer la maison en trois jours. Ses meubles partaient au marché faute d'argent, quand la munificence d'un généreux ami vint le tirer du mauvais pas. » Il pleure d'attendrissement à ce souvenir, lorsqu'alors il riait de sa mésaventure. Le Parlement, toutefois, réforme cet arrêt avec bénéfice de dommages-intérêts auxquels il renonça. Le ministère public, aussi, en deux occasions différentes, exerça contre lui ses poursuites.

C'était un jour à l'occasion d'un baptême qu'on voulait le contraindre d'administrer. Si façonné aux habitudes de son siècle, M. Robin ne peut taire l'étonnement qu'il ressent d'une telle ingérence.

Une lacune sur le registre du greffe, dont l'occurrence des fêtes de Noël avait retardé le renouvellement, motive un autre jour son appel à la barre du tribunal. « Voilà, dit-il, qu'un avocat, plaideur à grandes clameurs, sollicite un éclatant exemple dans la personne du premier curé cardinal. » Le tribunal résiste; sa sentence, toutefois, est par quelques membres de l'Université, trouvée infamante pour son recteur. Quelques esprits malveillants et brouillons provoquent une séance extraordinaire, à laquelle il n'est pas même appelé. Condamné sans être entendu, il est déclaré indigne et déchu de ses fonctions.

Le Parlement allait faire bonne justice de tant d'au-

dace, quand, rappelée à elle-même, l'Université, dans une séance solennelle, en devança les arrêts en réintégrant avec empressement son recteur en ses fonctions.

La haute cour du royaume, cependant, donnant suite à l'instance du curé dans la question des sépultures, rendit, en date du 27 juin 1774, son arrêt infirmant la sentence de l'officialité d'Angers et disant que les sépultures de tous les paroissiens, même des chanoines, devaient être faites par les curés. Grande fut, à ce coup, la stupeur du chapitre. La lassitude, l'ennui, la crainte de nouveaux mécomptes dans les autres causes en instance, déterminent, de sa part, la provocation d'une tentative d'accommodement. Au nom de sa compagnie, le doyen propose, sous le haut patronage de M<sup>sr</sup> de Grasse, de déférer, à la sanction d'arbitres, le règlement de toutes difficultés. M. Robin accepte avec empressement. A cette fin, M. Esnault, délégué par le curé, M. Benoist, par le chapitre, rédigent un compromis par lequel, engagement est pris de part et d'autre d'abandonner à leur sentence les intérêts qui les divisent.

Les matières en litige, outre les sépultures, étaient :

Un complément de portion congrue ;

La maison du sacriste ;

La ferme de la Petite-Lande.

Jour est pris chez M. Esnault pour entendre les parties. Le chanoine Mongodin, représentant le chapitre, propose après débat, comme moyen d'arrangement :

L'abandon, par le chapitre, des droits de curé primitif ; la charge d'une rente à perpétuité de cent livres à faire au curé de Saint-Pierre, qu'on modifia par

l'abandon en toute propriété de dix boisselées de terre situées au village d'Empiré, dans la partie contiguë au jardin du curé.

A cette condition, celui-ci renoncerait à toute autre réclamation de portion congrue et à l'enterrement des chanoines.

Le chapitre, toutefois, refusa d'acquiescer à cet arrangement. Une rupture immédiate et définitive en fut la conséquence, et une recrudescence de passion ne pouvait que résulter de ces tentatives avortées.

Le chapitre, d'une part, voulait, dans la suppression des fondations paroissiales et l'enlèvement du ciboire du sacraire, faire disparaître tout vestige d'autorité et de possession étrangère.

D'autre part, au contraire, son savant et inflexible adversaire, non-seulement ne cédait rien, mais encore voulait tirer profit de l'arrêt du Parlement dans les sépultures. Une polémique ardente et sans fin, dans laquelle intervinrent, sans succès, les évêques de Grasse et de Lorry s'engagea, couronnée par le mémoire de M. Robin, objet de cette étude. Il le termine par l'humble requête au roi d'une prébende le pouvant affranchir de l'oppression du chapitre.

Vains efforts auxquels seul allait répondre le cataclysme révolutionnaire ! Impuissant dans son organisation, le clergé subissait l'humiliation d'une autorité découronnée, et le pouvoir qui en avait usurpé la divine mission ne tarderait pas à laisser tomber sur ses yeux le bandeau qui le devait aveugler. Les ruines et le massacre allaient terminer ces débats et désoler l'Église de

France. Temple, chapitre, curé, tout serait sacrifié. Sur les autels renversés de ce berceau de notre foi devait s'élever la fatale guillotine et le sang de nouveaux martyrs arroser les cendres des premiers confesseurs. Aux jours du malheur, ces mêmes prêtres, naguère si passionnés, allaient se donner le baiser fraternel et puiser dans leur foi l'héroïsme de la mort.

Esclave de son devoir, M. Robin ne voulut pas s'expatrier, il resta au milieu de son cher troupeau, s'ingéniant dans son ministère pour encourager les faibles et les nourrir du pain des forts. Traqué pourtant et forcé de fuir, il fut saisi, conduit à Nantes, et l'infâme Carrier, l'associant à tant d'autres, le fit monter sur un bateau à soupape. A l'âge de 79 ans, les flots de la Loire portèrent à l'Océan sa dépouille mortelle.

Ce sang vénérable devait enfin fléchir le ciel irrité et des jours meilleurs nous être rendus.

Glorieux vétérans du sacerdoce que nous avons connus, pourrions-nous par de pénibles récits ternir l'aurole de sainteté dont nous avons vu briller vos fronts! Oh non! laissez-nous plutôt admirer vos vertus quand, bénis par Pie VII, vous avez renoué la chaîne glorieuse des destinées catholiques de notre antique patrie.

Riches en effet de leur pauvreté, ces rudes athlètes de la foi allaient faire surgir les autels et les temples d'un sol qui semblait maudit.

Vingt ans plus tard, trop resserrés dans leur zèle, la Propagation de la Foi, œuvre toute française, allait, à ces nouveaux apôtres, livrer la conquête du monde.

Que de nos jours, sapée par des fils dénaturés, la

chaire de Pierre soit ébranlée, soudain, à la voix de ses pasteurs, la fille aînée de l'Église prodiguera généreusement au pontife dépouillé son or et son sang et justifiera de nouveau son antique et sublime devise : *Gesta Dei per Francos.*

L. RONDEAU, aîné.

---

# PROCÈS-VERBAUX

## DES SÉANCES.

SÉANCE DU 28 JUILLET 1868.

A sept heures et un quart la séance est ouverte par M. le Dr Lachèse, président, assisté au bureau de MM. Chollet, secrétaire général, Jouin, secrétaire, Rondeau, trésorier.

M. le Président a cru pouvoir abandonner au concierge quelques objets de vieux mobilier sans valeur pour la Société, et déposés dans le pavillon voisin : cet abandon est ratifié et approuvé.

Un des plus savants archéologues de Rome, M. le commandeur Rossi, qui s'occupe activement de recherches au sujet du vase trouvé dans les ruines de Carthage, ayant exprimé à M. Barbier de Montault le désir d'avoir le travail publié sur ce sujet par M. Godard-Faultrier, M. le Président s'est empressé de lui envoyer au nom de la Société la notice de M. Godard, en le priant de nous permettre d'ajouter son nom comme membre correspondant aux noms de MM. Vitet, Dufaure, Berryer, etc.

M. le Président a adressé la même demande à M<sup>gr</sup> Regnier, archevêque de Cambrai, en lui envoyant

le travail de M. Éliacin Lachèse, conseiller, dont il a été question à la dernière séance.

La Société approuve ces démarches et en remercie son Président.

M. le Dr Blatin, vice-président de la Société protectrice des animaux, offre à la Société un volume qu'il vient de faire paraître sous le titre de : *Nos cruautés envers les animaux*, et exprime le vœu d'en faire partie comme membre correspondant. M. Benion est prié de rendre compte de cet ouvrage.

Une brochure du Dr Reboulleau, membre correspondant, a été envoyée à la Société par son auteur. Cette brochure traite des causes de la mortalité chez les enfants du premier âge. M. le Dr Lachèse veut bien se charger de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. le Dr Legludie est présenté par M. le Président comme membre titulaire. Conformément au règlement, une commission, composée de MM. Lachèse, Sorin, Benion, fera un rapport sur cette présentation.

M. le Président a cru pouvoir, pour la somme de 5 fr. par an, affilier la Société à la Société protectrice des animaux. Approuvé.

M. l'abbé Choyer lit à la Société un mémoire, une sorte de pétition plutôt qu'il veut adresser à M. le Maire et à MM. les membres du Conseil municipal d'Angers, pour attirer leur attention, pendant qu'il en est temps encore, sur l'ancien hôpital Saint-Jean. Ce travail remarquable a été inspiré évidemment à l'auteur par l'amour de l'art, par le désir de conserver à notre ville un monument unique peut-être, et plus encore par la pensée de laisser à ce monument sa destination pre-

mière, et d'en faire, comme il l'a toujours été depuis sept siècles, un établissement de charité. Aussi, après avoir énuméré et exposé toutes les raisons qui militent en faveur de sa demande, M. l'abbé Choyer s'efforce de démontrer que l'exécution en serait facile et peu onéreuse pour le budget municipal; il entre à ce sujet dans les explications d'un plan conçu par lui et qui, modifiant le projet de transformation de ces quartiers, laisserait, sans y porter aucune atteinte, toutes les constructions dépendantes de l'ancien hôpital.

La Société, fidèle à ses antécédents, s'associe pleinement au vœu exprimé d'ailleurs plusieurs fois déjà par elle, et renouvelé aujourd'hui par M. l'abbé Choyer, de conserver, dans son intégrité et sans morcellement, l'ancienne aumônerie d'Angers avec toutes ses dépendances, et d'y créer au plus tôt un établissement charitable; elle croit en cela se conformer aux vœux de la population tout entière, à la pensée pieuse du fondateur, et à ses devoirs de société artistique. Elle appuie donc chaleureusement, sous ces divers points de vue, la pétition de M. l'abbé Choyer, et le remercie de la communication qu'il a bien voulu lui faire. Quant aux moyens d'exécution, aux changements à apporter aux plans de distribution dans ces quartiers, elle ne se croit pas compétente pour formuler un avis à ce sujet, et déclare s'en rapporter à cet égard à l'incessante sollicitude de l'administration municipale pour tout ce qui concerne les intérêts de la ville.

M. le Dr Romain Grille donne lecture de deux satires d'Horace, traduites par lui en vers français : la première et la neuvième du livre premier, *Personne n'est content*

*de son sort et Le Fâcheux*. Plusieurs fois déjà la Société a eu la bonne fortune d'entendre notre collègue lui réciter ses charmantes compositions, et a pu lui appliquer cette parole de Boileau :

Heureux qui dans ses vers sait d'une voix légère  
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère!

tant il sait aborder et traiter en maître les sujets les plus divers!

Dans cette dernière traduction il a si bien fait revivre la pensée, le style même de son auteur favori, avec sa précision et sa mordante ironie, que chacun se disait en reconnaissant le mérite du poète : c'est bien là Horace, Horace en français!

L'impression de ce travail a été votée aussi bien que celle du travail de M. l'abbé Choyer. La séance est levée à neuf heures et demie.

*Le Secrétaire général, M. CHOLLET.*

---

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1868.

A sept heures, M. le comte de Falloux, membre de l'Académie française, président d'honneur de la Société, entre dans la salle ordinaire des réunions, remplie d'une nombreuse assistance et prend place au fauteuil présidentiel, entre M. Sorin, inspecteur d'Académie, président honoraire, M. le docteur Lachèse, président, et tous les membres du bureau.

Le secrétaire général lit le procès-verbal de la der-

nière séance qui est adopté ; et M. le président Lachèse communique à la Société plusieurs lettres qu'il a reçues depuis la dernière réunion.

1° Une lettre de M. le commandeur Rossi qui remercie la Société de l'envoi que M. le président lui a fait en son nom du travail de M. Godard, accepte le titre de membre correspondant et offre à la Société un ouvrage qu'il vient de publier.

2° Une lettre de M. Eugène Boré, un de nos compatriotes les plus distingués, savant orientaliste qui a puissamment aidé M. Godard dans ses recherches et qui accepte avec reconnaissance le titre de membre correspondant que lui avait offert M. le président au nom de la Société.

3° Une lettre aussi de M<sup>sr</sup> Regnier qui accepte le même titre et envoie à la Société la collection complète de ses lettres pastorales et mandements, en plusieurs magnifiques volumes richement reliés qui seront déposés à la bibliothèque de la Société.

La parole est donnée ensuite à M. Godard-Faultrier pour lire une notice sur une ancienne croix de la commune de Champtocé. Pendant que le dessin représentant ce vieux monument passe de main en main, l'auteur en fait une minutieuse description ; il nous montre agenouillées au pied de cette humble croix toutes les générations qui nous ont précédés depuis saint Louis, jusqu'à Lamoricière et prie la Société d'user de son influence pour la restauration et la conservation de ce monument.

M. Rondeau lit ensuite un intéressant travail sur l'église Saint-Pierre d'Angers et sur le dernier curé de

cette paroisse, l'abbé Robin. De longues et consciencieuses recherches lui ont permis de faire le tableau de ce qu'était, il y a quatre-vingts ans, la place actuelle du Ralliement, et de raconter l'histoire de l'antique collégiale de Saint-Pierre, illustrée par plusieurs saints évêques devenus les patrons de l'Anjou, saint René et saint Maurille. Après des détails archéologiques d'un vif intérêt, viennent d'autres détails sur les usages et le *modus vivendi* du clergé avant la Révolution, puis l'auteur arrive à ce bon et parfois malicieux curé Robin dont il peint le caractère ; il raconte ses démêlés avec le Chapitre, démêlés dont les détails rappellent un poëme classique bien connu, et s'arrête dans son récit au moment où une trêve semble avoir mis fin aux tribulations du curé-cardinal. Ce récit intéresse vivement l'assemblée qui regrette de ne pas en entendre la fin, remise à une autre séance.

M. le vicomte F. de Perrochel dont le nom ne figurait pas à l'ordre du jour, a bien voulu, sur la prière de M. le président, réciter une charmante pièce de vers écrite par lui, *les Derviches*. Ses vers faciles et gracieux, suivent ces malheureux dans leurs efforts pour invoquer Allah ; leurs cris, leurs contorsions, leurs mouvements de rotation sur eux-mêmes y sont peints avec tant de vérité que comme eux on est presque haletant quand ils tombent épuisés.

M. Daillière, ancien professeur à notre lycée, et dont le nom éveille toujours tant de sympathies, nous lit trois charmantes pièces de vers : la définition de la neige par un enfant, et deux anecdotes sur M<sup>gr</sup> de Hercé, ancien évêque de Nantes. Tous nous connaissons le

talent de M. Daillière, mais ces trois morceaux nous ont fait voir, sous un autre aspect, l'auteur d'*André Chénier*.

Le lauréat de l'Académie française ne parle pas que le langage des dieux, il parle aussi celui des enfants et sa main est aussi habile à former un bouquet avec les fleurs des champs qu'à tresser les couronnes de laurier.

M. le docteur R. Grille retrace en vers dithyrambiques la vie entière de M. de Falloux; il nous le montre sous divers points de vue, écrivain, orateur, politique, ministre, agronome, académicien et partout et toujours au premier rang, et chacun aime à reconnaître dans ce tableau notre président d'honneur et applaudit à ces éloges mérités.

M. de Falloux seul ne les accepte pas, il les attribue à l'enthousiasme du poète; sur un point cependant il est moins sévère pour lui-même, il avoue qu'il est heureux de voir son patriotisme reconnu et apprécié. Le patriotisme, ajoute-il, se montre sous trois formes diverses : il y a le patriotisme national... celui que j'appellerai provincial, et un autre encore qui consiste à aimer le pays qui vous a vu naître, où vous passez votre vie. C'est ce patriotisme, cet amour du pays qui lui fait éprouver du bonheur à venir présider nos réunions et à grouper dans un centre commun des noms illustres et chers à l'Anjou. C'est ce patriotisme qui nous rend heureux et fiers de retrouver dans la croix de Champtocé le souvenir de deux grandes figures; l'illustre croisé du XII<sup>e</sup> siècle, saint Louis, et le vaillant croisé du XIX<sup>e</sup>, Lamoricière...

On aime aussi, par ce temps de transformations de

toutes sortes à voir reparaitre sous les débris de notre ville bouleversée les restes d'anciens monuments qui attestent et l'ancienneté et l'éclat de notre vieil Angers. Toutefois ces récits qui nous représentent notre clergé français, notre clergé angevin livré à des discussions qui peuvent paraître futiles, ne nous arrêtons pas à la surface, allons jusqu'au fond ; voyons ce même clergé au moment de l'épreuve se lever comme un seul homme et confesser sa foi et la vérité éternelle.

On parle d'ultramontanisme, on oublie qu'il est l'œuvre de la Révolution. La Révolution a voulu séparer avec violence ce qui était uni, et les membres se resserrent, se groupent avec plus d'énergie autour de leur chef.

On est heureux encore quand on voit la jeune génération de son pays marcher avec ardeur et succès dans la voie du travail, et préparer à notre France des hommes à l'esprit orné, au cœur riche de vertus.

« A notre époque, dans notre pays et aussi dans notre religion, nous ne pouvons que nous associer et applaudir à l'ingénieuse et piquante satire dans laquelle votre jeune poète a si bien raillé cette classe d'hommes qui semblables aux Derviches s'imaginent que la première place auprès d'Allah appartient de droit au meilleur jarret, aux poumons les plus vigoureux. »

Quelques mots de remerciement et de félicitation à M. Daillière sur ses charmantes compositions, puis une aimable causerie témoignant du plus vif intérêt pour la Société.

Il est huit heures et demie, M. de Falloux lève la

séance que toute la Société, sous le charme de sa parole, aurait voulu prolonger encore.

*Le Secrétaire général, M. CHOLLET.*

---

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE.

A midi et demi la salle ordinaire des séances était plus remplie encore que l'avant-veille. L'ordre du jour annonçait la lecture d'un drame inédit de notre poète angevin, M. Daillière, sous la présidence de M. le comte de Falloux ; cette nombreuse assistance s'expliquait, on avait dit tout bas le titre du drame : *Jeanne d'Arc*, et une foule de dames n'avaient pas craint de braver l'inclémence de la saison et de venir pendant deux heures dans notre modeste asile écouter de beaux vers, exprimant, dans un langage vraiment digne, les plus beaux, les plus nobles sentiments.

La séance est ouverte, et M. le président annonce que M. le vicomte Fernand de Perrochel va lire une pièce de vers de sa composition.

M. de Perrochel est jeune encore, déjà cependant il a parcouru une partie de notre continent, il a voulu étudier sur les lieux mêmes où ils se sont passés, les grands événements dont le souvenir est consacré par l'histoire, et les questions brûlantes qui agitent aujourd'hui les peuples. Dans un de ces voyages, il a trouvé au fond d'un tombeau égyptien deux momies dont il a conservé les têtes, et voilà que, le soir venu, au lieu du repos qu'il cherche sous sa tente, il assiste à une dispute

à la fois philosophique et plaisante entre ces deux momies. L'une vante les douceurs du repos, j'allais dire du néant où elle est rentrée et gémit d'avoir été retirée du sommeil éternel; l'autre impatiente et avide de changements, voudrait aller animer d'autres corps, retourner sur la terre et recommencer à vivre. Chacune d'elles attaque et raille le système de sa compagne; un mot du philosophe chrétien met fin à cette piquante discussion et fait rentrer à jamais dans le silence ces raisonneuses d'autrefois. Cette ingénieuse fiction est accueillie et saluée de vifs applaudissements et M. Dailière commence la lecture de son drame.

Dans les trois actes qui ont été lus, nous voyons successivement la vierge de Domrémy au milieu de ses compagnes, dans sa famille, en présence des seigneurs, enfin devant le roi lui-même. Le quatrième acte a pour titre Orléans et le cinquième Reims. Pour faire un compte-rendu convenable de cette pièce il faudrait la citer tout entière, s'arrêter à chaque scène, presque à chaque vers.

Telle n'est pas la tâche du procès-verbal; du moins il peut et doit consigner le puissant intérêt, l'émotion profonde de toute l'assemblée à certains passages; les applaudissements unanimes et répétés qui, à diverses reprises, ont interrompu cette lecture, et le regret profond éprouvé par tous les assistants de ne pouvoir en entendre la fin, regret si chaleureusement exprimé par M. de Falloux, interprète de l'assemblée tout entière.

Dans l'appréciation qu'en a faite notre président d'honneur, il a passé en revue les divers auteurs qui ont traité déjà ce sujet et ont essayé de le mettre sur la

scène. Il cite ces auteurs dont plusieurs sont des maîtres dans l'art d'écrire, et tous, par quelques points, sont restés inférieurs à leur sujet ; le cœur, l'imagination, l'oreille, ne sont pas satisfaits ; à peine dans quelques scènes à effet Jeanne d'Arc apparaît, ce ne sont presque que des récits. M. Daillière dans son œuvre nous présente son héroïne à tous les actes, au milieu de ses compagnes, de sa famille, des grands, et partout et toujours, parlant, agissant d'une manière vraiment digne, vraiment inspirée ; à M. Daillière encore appartient cette pensée heureuse, de terminer son drame au triomphe de Jeanne d'Arc, lorsqu'elle vient elle aussi, de terminer sa mission, et de couvrir d'un voile ce qui ne peut être qu'un sujet de deuil et de regrets pour la France.

A nous donc de remercier l'auteur de sa gracieuse communication, d'applaudir à son œuvre, comme drame, comme poëme, comme à une œuvre éminemment française et éminemment chrétienne en attendant que bientôt la France l'applaudisse sur la première scène, aux Français.

*Le Secrétaire général, M. CHOLLET.*

---

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1868.

A sept heures, M. le docteur Lachèse, assisté de tous les membres du bureau, ouvre la séance ; et, sur son invitation, le Secrétaire général donne lecture du procès-

verbal des deux dernières séances. Ce procès-verbal est adopté.

M. le Président fait part à la Société d'une lettre de M. le Préfet de Maine-et-Loire accompagnant l'envoi de plusieurs documents.

Cette pièce est remise à M. Bénion, qui veut bien se charger d'en rendre compte ultérieurement.

Plusieurs brochures ont été envoyées à la Société :

1° *Usages ruraux du canton du Louroux-Béconnais*, par M. Sauvage ;

2° *Lettres sur l'horticulture en Anjou*, par M. Berger;

3° *Étude sur la betterave à sucre*, par M. Mehay. — Mémoire présenté à l'Académie des sciences le 16 mars 1868.

M. le docteur Lachèse, président, fait à la Société plusieurs communications. D'abord, il a reçu avis que M. le Ministre de l'Instruction publique nous a alloué, comme les années précédentes, une somme de 300 fr., et le Conseil général du département une somme de 500 fr. Il a transmis à Son Excellence et au Conseil général les remerciements de la Société.

Après avoir rappelé les circonstances qui ont procuré à la Société l'honneur de compter M. Berryer au nombre de ses membres, et dit avec une vive émotion combien nous avons droit de prendre part au deuil général causé par la mort de l'illustre orateur, M. le Président dit que cet ami, dont la présence adoucit les derniers instants du noble vieillard, et qui, accouru près de lui à la première nouvelle du danger, ne le quitta plus qu'après le *grand moment*, cet ami est un de nos présidents d'honneur, M. le comte de Falloux. Un autre de nos

collègues, M. Affichard, délégué du barreau d'Angers, assistait aussi aux funérailles de M. Berryer ; la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, était donc dignement représentée dans la grande manifestation d'Augerville. L'assistance décide que l'allocution de son Président sera insérée en entier dans le procès-verbal. La voici :

« Messieurs, il faut bien du courage pour parler aujourd'hui dans cette enceinte où vous entendiez naguère avec tant de bonheur la parole si aimable, si spirituelle, si éloquente, de notre cher et illustre Président d'honneur, M. le comte de Falloux. Mais je crois devoir vous rendre compte aujourd'hui de plusieurs faits importants qui se sont produits, et dont je n'ai pu vous entretenir dans notre dernière séance si parfaitement remplie. Pour m'acquitter de ce devoir, je compte sur l'amitié de beaucoup d'entre vous et sur l'indulgence de tous.

« Nous devons d'abord acquitter deux dettes de reconnaissance : la première envers M. le Ministre de l'Instruction publique qui, par sa lettre du 31 juillet 1868, nous accorde une nouvelle somme de 300 fr. pour encourager nos publications.

« Je me suis empressé de remercier en votre nom S. Exc. en lui exprimant notre vive reconnaissance.

« Nous avons de plus à remercier le Conseil général de Maine-et-Loire qui, sur la demande de M. le Préfet, a bien voulu, comme tous les ans, nous accorder une subvention de 500 fr.

« Vous vous souvenez tous, messieurs, du puissant appui que nous a donné M. Berryer près du Corps législatif, près du gouvernement, lorsqu'il nous a fallu

défendre les statues de nos Plantagenets qu'on voulait enlever à l'Anjou. Vous vous souvenez que c'est M. Berryer qui offrait de porter lui-même la question devant l'assemblée des représentants, si besoin avait été, et qui devait faire entendre à l'appui de nos droits, les accents de sa voix si patriotiquement éloquente.

« Vous vous souvenez enfin que, pour remercier M. Berryer, nous crûmes pouvoir lui offrir le titre de membre honoraire de la Société, et qu'il accepta avec empressement ce témoignage de notre reconnaissance par une lettre que nous conservons précieusement.

« Berryer n'est plus, Messieurs, et vous savez ce qu'ont été les funérailles du grand orateur, du grand citoyen. Eh bien ! notre Société a le droit de dire qu'elle s'est associée personnellement à une telle manifestation, à une aussi énergique expression de l'admiration publique pour l'homme illustre qui vient de descendre dans la tombe, car ce grand nom de Berryer figure au milieu des nôtres dans les archives de la Société, car deux d'entre nous ont eu le bien enviable privilège d'assister à la touchante et imposante cérémonie d'Augerville.

« Le premier est M. Affichard qui, délégué par le barreau angevin, a été rendre un dernier hommage à celui qu'on nommait le prince du barreau français. Je regrette très-vivement de n'avoir pu prévoir de semblables événements et de n'avoir pas pu charger le très-honorable M. Affichard de représenter non pas seulement le barreau d'Angers, mais aussi de vouloir bien parler dans toutes les circonstances qui lui en auraient été offertes au nom de notre Société qui est la sienne.

« Le second est M. le comte de Falloux. Votre Prési-

dent l'a vu verser des larmes en écoutant la lettre qui lui annonçait que M. Berryer était frappé à mort. Parti immédiatement pour Augerville, M. de Falloux n'en est plus sorti et il a pu assister à toutes ces scènes de famille dont les détails sont maintenant connus de l'Europe entière, scènes admirables par la résignation, par l'élévation des pensées et le pur sentiment chrétien qui, jusqu'à la fin, ont animé celui qui allait mourir, et M. de Falloux a recueilli la plus belle des récompenses de la bouche de M. Berryer lui-même pour son dévouement de tous les instants :

« Dans les derniers jours, dit en effet M<sup>gr</sup> l'évêque d'Orléans, après avoir rempli ses devoirs de chrétien, de citoyen, M. Berryer ne parla plus que très-peu, et ses moindres mots étaient toujours nobles et doux. O mon ami, dit-il à M. de Falloux qui était accouru de loin et ne le quitta plus, j'ai de bien grandes grâces à rendre à Dieu. Maintenant je suis tout en calme, et, lui serrant la main entre les deux siennes, et en amitié. Quelque temps après, il ajoute : Je vous remercie de rester là pour le grand moment. »

« J'ai pensé que des faits semblables ne pouvaient être perdus pour notre Société, et que leur souvenir devait être religieusement conservé dans nos procès-verbaux. Aussi est-ce avec empressement que je profite de la première occasion qui se présente pour les rappeler à votre mémoire.

« Je dois revenir aujourd'hui, Messieurs, sur les trois lettres dont j'ai donné à la dernière séance une lecture sèche et rapide.

« La première était de M. le commandeur de Rossi,

célèbre archéologue et épigraphiste romain, qui a principalement étudié les monuments des IV<sup>e</sup>, V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles après Jésus-Christ, et a éclairci déjà un grand nombre des points de cette époque difficile. Ses découvertes dans les catacombes et notamment le fameux cimetière de Saint-Calixte, avec les tombeaux des évêques de Rome ou papes, depuis Alexandre Sévère jusqu'à Constantin, sont de véritables titres de gloire pour M. de Rossi, qui, jeune encore, continuera longtemps, on doit l'espérer, ses magnifiques travaux de découvertes dans la Rome souterraine.

« Comme notre collègue M. Godard, M. de Rossi a remarqué à l'Exposition universelle le vase en plomb trouvé dans les ruines de Carthage, vase qui nous a valu une si charmante conversation de M. Beulé, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, et l'un de nos présidents d'honneur. Comme M. Godard, il en a fait une description minutieuse. Informé par M. l'abbé Barbier de Montault, du travail qui avait été lu à Angers, M. de Rossi a exprimé le désir de connaître ce travail pour le comparer au sien. Aussitôt que j'ai été instruit du désir exprimé par le savant romain, je me suis empressé de lui envoyer notre bulletin, en lui demandant comme échange un exemplaire du sien, et en le priant d'accepter le titre de membre honoraire de notre Société. M. de Rossi a reçu avec reconnaissance le titre que je lui offrais en votre nom et il m'a envoyé son travail. Comme il est publié en italien dans les *Bulletins de l'archéologie chrétienne*, j'ai prié mon beau-frère, M. T. Cosnier, de le traduire, et il vous en donnera lecture dans une de nos prochaines séances.

« La seconde lettre est de notre savant et beaucoup trop modeste compatriote M. Eug. Boré. Après avoir remporté en 1826 le prix d'honneur au Lycée d'Angers, en 1829 il remportait le prix d'honneur au concours général des Lycées de Paris. Doué d'une aptitude admirable pour les langues et surtout pour les langues d'Orient, Eugène Boré fit partie de l'ambassade envoyée en Perse par le roi Louis-Philippe. Profondément chrétien, il entra plus tard dans les ordres, et fut envoyé à Constantinople comme supérieur des Lazaristes d'Orient. C'est en cette qualité qu'il se consacra jour et nuit, à Varna, à Constantinople, au soulagement et aux consolations de nos pauvres soldats mourants du choléra ou blessés par les projectiles lancés des murs de Sébastopol. Que de courages il a soutenus ! que de larmes il a essuyées ! que de bénédictions il a données !... Rentré depuis à Paris, notre cher compatriote est maintenant secrétaire général de l'Ordre des Lazaristes, et il dirige le plus admirable régiment qu'on puisse commander, car il dirige huit mille sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

« C'est aussi le vase en plomb trouvé à Carthage qui nous a valu l'honneur de compter M. Eug. Boré au nombre de nos membres honoraires. C'est M. Eug. Boré en effet qui a lu à M. Godard, son parent et son ami, les inscriptions grecques qui se trouvent en grand nombre sur les diverses parties du vase, et c'est en le remerciant au nom de la Société, il y a quelque temps, lorsque j'eus l'extrême plaisir de me rencontrer avec lui, que je le priai de ne pas refuser un titre qui le rapprochait de nous, titre qu'il a accepté avec empressement.

« J'ai enfin eu l'honneur, Messieurs, de vous lire une lettre de Mgr Régnier, archevêque de Cambrai. Vous savez que c'est pour me conformer à un vœu émis par la Société, vœu que je soutenais de tout mon cœur, que j'écrivis à Sa Grandeur pour lui offrir le titre de membre honoraire de notre Société.

« Mgr Régnier est Angevin, disait le rapporteur d'une Commission, c'est sur notre sol qu'il est né, c'est par nos mains qu'ont été applaudis ses premiers succès et c'est à nos yeux qu'a bientôt paru l'aube de sa précoce renommée. — Alors qu'inspirée par un sentiment dont, je l'espère, la force ne s'amoindrira jamais parmi nous, cette réunion s'est empressée d'associer à ses travaux des savants, des littérateurs, des célébrités dont la réputation, comme la vie, n'a pas eu son origine en Anjou, comment se fait-il que nous n'ayons rien fait encore pour obtenir, pour revendiquer, pourrions-nous dire, l'inscription sur l'état déjà si riche, de nos collaborateurs, le nom de l'éloquent prélat, de l'écrivain si pur, dont on vous signale le noble langage? L'instant est venu de combler cette lacune fâcheuse et, sûr à l'avance de votre pensée, nous vous proposons de décider que le titre de membre honoraire de notre Société sera offert à Mgr Régnier, archevêque de Cambrai. »

« La Société a parfaitement admis l'opinion du rapporteur et Mgr Régnier en a bien compris le véritable sens; aussi, dit-il en finissant sa lettre de remerciement :

« La ville d'Angers est pour moi une véritable patrie : j'y ai passé 25 ans, le meilleur tiers de ma vie, « et j'y compte encore, dans les positions les plus ho-

« norables, beaucoup d'hommes d'un haut mérite qui  
« ont été mes condisciples, mes élèves ou mes collabo-  
« rateurs. Je suis heureux que votre indulgente bien-  
« veillance vienne me rattacher par un nouveau lien à  
« un pays qui m'est cher à tant de titres.

« Recevez, etc.

« † R. F., archev. de Cambrai. »

« Mgr Régnier a joint à sa lettre trois volumes reliés  
avec luxe qui contiennent des mandements et instruc-  
tions pastorales. »

MM. le docteur Legludic et André Joubert sont en-  
suite admis comme membres titulaires.

MM. Aimé d'Andigné et Chapin, notaire, sont pré-  
sentés comme membres titulaires, le premier par  
MM. Joseph de Miculle, El. Lachèse et L. Cosnier, le  
second par MM. F. Lachèse, Belleuvre et Godard-Faul-  
trier.

M. Jouin lit une étude de M. Joly-Leterme, architecte  
diocésain, sur une peinture murale de l'aumônerie  
Saint-Jean. Ce travail est remis à M. l'abbé Choyer qui  
veut bien étudier la question et donner après examen  
son appréciation à une autre séance.

Un travail de M. F. Lachèse sur l'appel fait aux  
riverains de la Loire, par la Chambre de Commerce de  
Roanne, est présenté à la Société et renvoyé à l'appré-  
ciation de M. Dainville, architecte.

M. Rondeau lit la fin de son travail sur l'église Saint-  
Pierre d'Angers et le curé Robin. Cette seconde partie  
nous fait voir le spirituel et mordant curé dont le nom

bien connu de la génération précédente est encore resté populaire aujourd'hui, aux prises avec des difficultés sans cesse renaissantes; luttant contre tous et défendant *unquibus et rostro* ses droits et ses prérogative, sans trêve ni relâche, jusqu'au moment où voyant l'Église elle-même attaquée, il oublie ses intérêts personnels, pour se souvenir qu'il est prêtre catholique et pour mourir dans les noyades en confessant sa foi à l'exemple de tout le clergé français si vivement attaqué et si grand dans la persécution et dans le martyre.

Après cette lecture écoutée avec plaisir et intérêt, M. le Trésorier donne l'état de la caisse. Les dépenses pour 1868 ont été de 2,151 fr. 95 c.; les recettes de 2,565 fr. 95 c. — Boni en 1868, 414 fr.

Le projet de budget pour 1869 donne en recettes 1,400 fr. en plus du boni, en dépenses 1,475 fr.

L'année qui va commencer se solde donc par une plus-value dans les recettes de 340 fr. environ.

M. le Président, interprète de la Société, remercie M. le Trésorier de son dévouement et de l'habileté de sa gestion.

Aux termes du règlement, M. le Président et M. le Vice-Président étaient soumis à une réélection. Le vote par scrutin secret confirme à M. le docteur Lachèse et à M. Pavie les titres de Président et de Vice-Président.

Avant de lever la séance, M. le Président donne la parole à M. Benion pour une motion intéressant vivement la Société. M. Benion propose pour stimuler le zèle des membres, d'établir chaque année, à l'exemple de plusieurs autres Sociétés, des récompenses honorifiques, soit pour des travaux désignés d'avance et don-

nés au concours, soit pour quelques travaux privés. Cette proposition est prise en considération et une commission de cinq membres, MM. Benion, Sorin, Levoyer, E. Lachèse, Jouin, est chargée de l'étudier à fond et d'élaborer s'il y a lieu un projet qui sera soumis à la Société à la prochaine réunion.

La séance est levée à neuf heures et demie.

*Le Secrétaire général, M. CHOLLET.*





## TABLE DES MATIÈRES.



Étude de législations comparées : Le droit Payen et le droit Chrétien, par M. Charles Carpentier. — M. E. AFFICHARD.	1
Peintures murales de l'ancien couvent de la Baumette. — M. L. DE FARCY .....	32
Archéologie : Note sur l'inscription du grand autel de l'église du Louroux-Béconnais, incendiée vers 1797. — Note sur les deniers trouvés au Louroux-Béconnais. — M. H. SAUVAGE.	36
Le Récipiendaire doit-il présenter une épreuve? Épître familière à MM. les Membres de la Société. — Contre le Charlatanisme et à la louange de l'Association médicale de Maine-et-Loire. Stances avec prologue. — M. R. GRILLE.....	40
Compte rendu d'un ouvrage ayant pour titre : Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, de l'année 1701 à 1744, par Pierre Narbonne. — M. l'abbé L. LEVOYER.....	65
M. de Pontmartin et M. Victor Hugo. — M. P. BELLEUVRE...	105
Saint Bernard, poème historique. — M. Henry JOUIN.....	140
Procès-verbaux des séances :	
Séance du 29 janvier 1868.....	161
— du 27 février.....	166
— du 30 mars.....	169
L'église Saint-Serge à Angers. — M. l'abbé CHOYER.....	173
Voies romaines. Rapport sur l'ouvrage de M. Matty de la Tour, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées. — M. le commandant PRÉVOST .....	185
Sur une étude offerte à la Société par M. J. Sorin. — M. EL. LACHÈSE .....	197

Poésie : Dialogue entre Horace et le traducteur devant la Société, appelée à juger le différend. — Odes, livre I <sup>er</sup> , Odes I, II, III, IV, XI; I <sup>re</sup> Satire, <i>Personne n'est content de son sort</i> ; IX <sup>e</sup> Satire, <i>le Fâcheux</i> . — M. le D <sup>r</sup> Romain GRILLE.....	213
Le Grand Corneille. — M. l'abbé MERIT.....	226
Revue bibliographique. — M. Paul LACHÈSE.....	250
Peinture murale de l'aumônerie Saint-Jean, à Angers. — M. JOLY-LETERME.....	265
Procès-verbaux des séances :	
Séance du 30 avril 1868.....	270
— du 23 juin.....	273
Les vrais intérêts des pauvres et de la Doutré, à Angers. — M. l'abbé CHOYER.....	277
Le don et la mémoire d'un insigne bienfaiteur de l'Anjou devant les représentants de son pays.....	330
Poésie : A M. le comte de Montalembert à la lecture de son ouvrage : <i>Le Père Lacordaire</i> (1864). — L'Inconnu, épître à un jeune poète angevin inconnu de l'auteur. — M. Henry JOUIN.....	341
Réponse à l'appel fait aux riverains de la Loire par la Chambre de commerce de Roanne. — M. F. LACHÈSE.....	345
Rapport sur le travail précédent. — M. Ern. DAINVILLE.....	363
Dithyrambe au comte Alfred de Falloux. — M. le D <sup>r</sup> Romain GRILLE.....	367
L'église Saint-Pierre d'Angers et le curé Robin.....	373
Procès-verbaux des séances :	
Séance du 28 juillet 1868.....	397
— du 13 novembre.....	400
— du 15 novembre.....	405
— du 18 décembre.....	407













